



---

**Organe d'examen des politiques commerciales**

**EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

HONDURAS

Le présent rapport, préparé pour le quatrième examen de la politique commerciale du Honduras, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé au Honduras des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à M. Angelo Silvy (tél.: 022 739 5249), Mme Eugenia Lizano (tél.: 022 739 6578) ou Mme Stephanie Dorange-Patoret (tél.: 022 739 5497).

La déclaration de politique générale présentée par le Honduras est reproduite dans le document WT/TPR/G/443.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Honduras. Ce rapport a été rédigé en espagnol.

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>7</b>
<b>1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>12</b>
1.1 Principales caractéristiques de l'économie .....	12
1.2 Évolution économique récente .....	18
1.2.1 Production et emploi .....	18
1.2.2 Politique budgétaire .....	20
1.2.3 Politique monétaire, politique de change et politique de prix .....	23
1.2.4 Balance des paiements .....	26
1.3 Évolution des échanges et des investissements .....	29
1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services.....	29
1.3.1.1 Composition du commerce des marchandises .....	29
1.3.1.2 Répartition géographique des échanges de marchandises .....	30
1.3.1.3 Commerce des services .....	31
1.3.2 Tendances et structure de l'IED .....	34
<b>2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>36</b>
2.1 Cadre général .....	36
2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale .....	38
2.3 Accords et arrangements commerciaux.....	38
2.3.1 OMC .....	38
2.3.2 Accords régionaux et préférentiels.....	39
2.3.2.1 Processus d'intégration poussée avec le Guatemala.....	41
2.3.3 Autres accords et arrangements.....	42
2.4 Régime d'investissement .....	42
<b>3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE.....</b>	<b>46</b>
3.1 Mesures visant directement les importations .....	46
3.1.1 Procédures douanières, évaluation en douane et prescriptions douanières.....	46
3.1.1.1 Procédures et prescriptions douanières.....	46
3.1.1.2 Évaluation en douane .....	50
3.1.2 Règles d'origine.....	50
3.1.3 Droits de douane .....	51
3.1.3.1 Structure et niveaux.....	51
3.1.3.2 Système de fourchettes de prix.....	53
3.1.3.3 Droits de douane préférentiels .....	53
3.1.3.4 Contingents tarifaires .....	54
3.1.3.5 Avantages tarifaires .....	55
3.1.4 Autres impositions visant les importations .....	55
3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation .....	57
3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde .....	59
3.2 Mesures visant directement les exportations.....	61

3.2.1	Procédures et prescriptions douanières .....	61
3.2.2	Taxes, impositions et prélèvements .....	63
3.2.3	Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation.....	63
3.2.4	Soutien et promotion des exportations.....	64
3.2.4.1	Soutien des exportations.....	64
3.2.4.2	Promotion des exportations .....	66
3.2.5	Financement, assurance et garanties à l'exportation .....	67
3.3	Mesures visant la production et le commerce .....	67
3.3.1	Mesures d'incitation .....	67
3.3.1.1	Micro, petites et moyennes entreprises (MPME) .....	67
3.3.1.2	Financement et garanties .....	68
3.3.1.3	Mesures d'incitation sectorielles .....	70
3.3.2	Normes et autres prescriptions techniques .....	71
3.3.3	Prescriptions sanitaires et phytosanitaires .....	73
3.3.4	Politique de la concurrence et contrôle des prix .....	75
3.3.4.1	Politique de la concurrence .....	75
3.3.4.2	Contrôle des prix .....	78
3.3.5	Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation .....	79
3.3.6	Marchés publics.....	80
3.3.7	Droits de propriété intellectuelle.....	83
<b>4</b>	<b>POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR .....</b>	<b>89</b>
4.1	Agriculture, sylviculture et pêche .....	89
4.1.1	Mesures visant les importations .....	92
4.1.2	Soutien interne.....	93
4.2	Industries extractives et énergie.....	95
4.2.1	Électricité .....	95
4.3	Secteur manufacturier.....	98
4.4	Services.....	99
4.4.1	Services financiers .....	99
4.4.1.1	Services bancaires .....	102
4.4.1.2	Assurances .....	109
4.4.2	Télécommunications.....	113
4.4.3	Transports .....	116
4.4.3.1	Transport aérien .....	116
4.4.3.2	Transport maritime .....	117
4.4.4	Tourisme.....	119
<b>5</b>	<b>APPENDICE – TABLEAUX.....</b>	<b>122</b>

**GRAPHIQUES**

Graphique 1.1 Commerce des marchandises par principaux produits, 2016 et 2022.....	30
Graphique 1.2 Commerce des marchandises par partenaire commercial, 2016 et 2022 .....	31
Graphique 2.1 Accords commerciaux du Honduras en vigueur en 2022 .....	40
Graphique 2.2 Facture et déclaration unique centraméricaine (FYDUCA).....	42
Graphique 3.1 Déclaration unique centraméricaine (DUCA) .....	48
Graphique 3.2 Circuits de classement, 2016-2022 .....	49
Graphique 3.3 Répartition par fréquence des taux de droits, 2015 et 2022 .....	52
Graphique 3.4 Procédures en matière de dumping et de subventions.....	60
Graphique 3.5 Procédures en matière de sauvegardes.....	60
Graphique 3.6 Prêts accordés par la BANHPROVI, par type de prêt, opérateur et secteur, 2016-2022.....	69
Graphique 3.7 Élaboration de règlements techniques honduriens .....	71
Graphique 3.8 Processus d'élaboration des normes de l'OHN .....	73
Graphique 3.9 Marchés publics par méthode de passation, 2016-2022.....	83
Graphique 3.10 Données relatives à la propriété industrielle, 2016-2022.....	85
Graphique 4.1 Production d'électricité par type de technologie, 2016-2022.....	97
Graphique 4.2 Primes contractées et cédées, par branche, 2018, 2021, T3 2022.....	110
Graphique 4.3 Parts du marché des télécommunications, 2016 et 2022 .....	115

**TABLEAUX**

Tableau 1.1 Structure de l'économie, 2016-2022.....	12
Tableau 1.2 Compte d'opérations financières de l'Administration centrale, 2016-2022.....	21
Tableau 1.3 Balance des paiements, 2016-2022 .....	27
Tableau 1.4 Balance des services, 2016-2022 .....	32
Tableau 1.5 Flux d'investissement étranger direct par activité économique, 2016-2022.....	34
Tableau 1.6 Flux d'investissement étranger direct par origine, 2016-2022.....	34
Tableau 2.1 Élimination des droits de douane, 2016-2022.....	40
Tableau 2.2 Activités soumises à des plafonds d'IED, 2016-2022 .....	44
Tableau 3.1 Principaux organismes intervenant dans les procédures d'importation, 2022.....	47
Tableau 3.2 Enregistrement des importateurs, 2022 .....	47
Tableau 3.3 Structure des droits NPF, 2015 et 2022.....	51
Tableau 3.4 Produits pour lesquels les droits de douane appliqués sont supérieurs aux droits consolidés, 2022 .....	52
Tableau 3.5 Lignes tarifaires assujetties au système de fourchettes de prix, 2015 et 2022.....	53
Tableau 3.6 Analyse récapitulative des droits préférentiels, 2022 .....	54
Tableau 3.7 Quelques produits assujettis à plusieurs impôts intérieurs, 2016-2022.....	55
Tableau 3.8 ACPV, 2016-2022 .....	57
Tableau 3.9 Produits soumis au régime de licences d'importation ou à d'autres prescriptions, 2016-2022 .....	58

Tableau 3.10 Lignes tarifaires soumises à la clause de sauvegarde centraméricaine, 2016-2023.....	61
Tableau 3.11 Enregistrement des exportateurs.....	61
Tableau 3.12 Principaux organismes intervenant dans les procédures d'exportation, 2022 .....	62
Tableau 3.13 Taxe à l'exportation.....	63
Tableau 3.14 Exportations soumises au régime de licences d'exportation ou à d'autres prescriptions, 2016-2022 .....	64
Tableau 3.15 Cycle de production pour les marchandises importées dans le cadre du régime d'importation temporaire .....	65
Tableau 3.16 Statistiques concernant les régimes spéciaux de soutien des exportations, 2016 et 2022 .....	66
Tableau 3.17 Fonds de garantie de la BANHPROVI, 2020-2022 .....	70
Tableau 3.18 Organismes d'évaluation de la conformité, 2022 .....	72
Tableau 3.19 Règlements SPS adoptés, 2016-2022.....	74
Tableau 3.20 Critères et seuils pour la vérification des concentrations économiques, 2016-2023.....	77
Tableau 3.21 Données relatives à la concurrence, 2016-2022.....	77
Tableau 3.22 Contrôles des prix, 2016-2022 .....	79
Tableau 3.23 Entreprises publiques, 2016-2022 .....	79
Tableau 3.24 Méthodes de passation des marchés par type et seuil en 2023.....	82
Tableau 3.25 Mise en œuvre de la Stratégie nationale concernant la propriété intellectuelle du Honduras, 2016-2022 .....	84
Tableau 3.26 Protection des droits de propriété intellectuelle.....	86
Tableau 4.1 Principaux indicateurs du secteur agricole, 2016-2022 .....	89
Tableau 4.2 Institutions rattachées au SAG, 2022.....	90
Tableau 4.3 Programmes de soutien interne, 2016.....	94
Tableau 4.4 Principaux indicateurs du secteur manufacturier, 2016-2022.....	98
Tableau 4.5 Principales modifications de la Loi sur le système financier introduites par le Décret n° 160-2016 .....	101
Tableau 4.6 Actifs des principales entités bancaires et non bancaires.....	102
Tableau 4.7 Principaux indicateurs du secteur de l'assurance, 2017-2022.....	110
Tableau 4.8 Capital fixe minimal pour l'établissement d'une compagnie d'assurance, 2015 et 2022 .....	111
Tableau 4.9 Indicateurs du secteur des télécommunications, 2016-2022.....	114
Tableau 4.10 Fret portuaire, 2016-2022 .....	119
Tableau 4.11 Indicateurs du tourisme international, 2016-2022.....	120
Tableau 4.12 Incitations pour le tourisme, 2016-2022.....	121

## ENCADRÉS

Encadré 1.1 Plan national pour la refondation du Honduras 2022-2026 .....	16
Encadré 2.1 Procédure législative .....	37
Encadré 2.2 Activités réservées à l'État, 2016-2022 .....	43

Encadré 4.1 Programmes du SAG, 2022 .....91  
Encadré 4.2 Principales avancées dans la mise en œuvre des principes de Bâle, 2016-2022..... 107

**APPENDICE – TABLEAUX**

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises par section du SH, 2016-2022 ..... 122  
Tableau A1. 2 Importations de marchandises par section du SH, 2016-2022..... 124  
Tableau A1. 3 Exportations de marchandises par partenaire commercial, 2016-2022 ..... 126  
Tableau A1. 4 Importations de marchandises par partenaire commercial, 2016-2022..... 127  
Tableau A2. 1 Notifications à l'OMC 2016 à 2022 (mars)..... 128  
Tableau A3. 1 Analyse récapitulative du tarif NPF, 2022..... 130

## RÉSUMÉ

1. Pendant la première partie de la période considérée, la croissance de l'économie du Honduras s'est accélérée. Le PIB hondurien a progressé de 3,8% par an en moyenne entre 2016 et 2019, ce qui a fait augmenter le revenu par habitant. La croissance a été principalement soutenue par les dépenses de consommation privée, alimentées en grande partie par les envois de fonds de l'étranger, lesquels constituent une source importante de financement de la consommation. En 2020, l'économie du Honduras a été considérablement affectée par les effets de la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné une contraction du PIB de l'ordre de 9% cette année-là. Toutes les composantes de la demande globale se sont contractées, mais la baisse la plus prononcée a été celle de la formation brute de capital. De la même manière, tous les secteurs de production ont été affectés. La situation macroéconomique s'est toutefois améliorée rapidement en 2021 et 2022. Le PIB réel a augmenté de 12,5% en 2021 et de 4,0% en 2022. À l'exception du secteur agricole et de celui des industries extractives, tous les secteurs ont progressé en 2022, notamment l'hôtellerie, l'intermédiation financière, l'industrie manufacturière et la construction.

2. Le secteur agricole (y compris la pêche) reste relativement important pour l'économie hondurienne; il représentait en effet 12,6% du PIB en 2022 et est un important pourvoyeur d'emplois. Pendant la période à l'examen, la production du secteur a fluctué, principalement en raison des effets de phénomènes naturels et de la pandémie. Au cours de cette même période, la contribution du secteur manufacturier (y compris la *maquila*) au PIB a diminué, celle-ci étant tombée de 17,1% en 2016 à 16,0% en 2022, une tendance déjà observée lors de l'examen précédent. Les services ont représenté 51,3% du PIB en 2022; les secteurs de services qui ont le plus contribué au PIB ont été le commerce, l'hôtellerie, l'intermédiation financière et l'immobilier.

3. Pendant la majeure partie de la période considérée, la politique budgétaire a été axée sur l'assainissement des finances publiques, la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes. La Loi de 2016 sur la responsabilité budgétaire (LRF) a établi des objectifs pour la réduction du déficit et l'assainissement des finances publiques. Des limites ont été fixées pour l'augmentation nominale des dépenses courantes et de la dette publique. Les objectifs établis dans la LRF pour le déficit du secteur public non financier (SPNF) n'ont pas pu être atteints. Le déficit de l'Administration centrale s'est creusé en 2020 jusqu'à représenter 7% du PIB en raison de l'augmentation des dépenses publiques consacrées aux programmes de soutien mis en œuvre pour faire face aux effets de la pandémie, ainsi que de la baisse des recettes due au recul de l'activité économique. Compte tenu de cela, en 2021, le Congrès national a approuvé la suspension des objectifs établis dans la LRF pendant deux ans; à la place, un plafond annuel a été approuvé pour le déficit du SPNF, à savoir 5,4% du PIB en 2021, entre 2,3% et 2,9% en 2022 et 1,0% en 2023. Les finances publiques se sont améliorées grâce à la reprise de la croissance économique, comme en témoigne la réduction du déficit de l'Administration centrale, qui est tombé à 1,3% du PIB en 2022.

4. En 2016-2019, l'objectif de la politique monétaire était de maintenir une inflation faible et stable et un niveau adéquat de réserves internationales, en veillant à ce que les niveaux de liquidité du système financier garantissent la stabilité des prix. Pendant la période considérée, l'inflation est généralement restée dans la fourchette de tolérance fixée, sauf en 2022, année au cours de laquelle le niveau des prix a été affecté par l'augmentation du prix international des matières premières, principalement de l'énergie et des produits alimentaires, ce qui a fait monter l'inflation à 9,1%. La BCH met en œuvre la politique de change par le biais du régime de fourchette de taux de change, qui prévoit une fourchette de taux s'étendant à 1% au-dessus et en dessous du centre de la fourchette.

5. Le compte courant de la balance des paiements a continué d'enregistrer des déficits importants pendant la période à l'examen, sauf en 2020. Le déficit a culminé à 1 582 millions d'USD en 2018, soit 6,6% du PIB. En 2020, par suite de la pandémie, les importations se sont fortement contractées, ce qui a entraîné un excédent du compte courant de 666 millions d'USD, soit 2,8% du PIB. Toutefois, avec la reprise de l'activité économique en 2021 et 2022, les importations de marchandises et de services ont augmenté de façon notable, ce qui entraîné un nouveau déficit, lequel a atteint 1 487 millions d'USD en 2021 et 1 080 millions d'USD en 2022, soit 5,3% et 3,4% du PIB, respectivement.

6. En 2022, les exportations générales du Honduras (y compris la *maquila*) se sont chiffrées à 12 135 millions USD, contre 7 926 millions d'USD en 2016, ce qui représente une augmentation de 53%. Les principaux produits exportés ont été les suivants: matières textiles et ouvrages en ces matières (40,5% du total), café (11,7%), machines, appareils et matériel électrique et leurs parties

(9,7%) et bananes et autres fruits (6,5%). Les importations c.a.f. du Honduras se sont élevées à 19 544 millions d'USD en 2022, contre 12 407 millions d'USD en 2016, soit une augmentation de 57,5%. En 2022, les principaux produits importés ont été les produits manufacturés, en particulier les fibres textiles (19,9% du total), les combustibles (15,2%), les machines et le matériel (13,5%) et les produits chimiques (11,4%). Les États-Unis restent le principal marché d'exportation du Honduras, ceux-ci ayant absorbé 50,6% des exportations en 2022, contre 57,0% en 2016. Viennent ensuite l'Union européenne (11,4%), le Nicaragua (8,7%), El Salvador (8,5%) et le Guatemala (5,5%). Les États-Unis sont également la principale source des importations honduriennes, dont ils représentaient 36,9% du total en 2022 (42,4% en 2016), devant la Chine (11,5%), le Guatemala (9,4%) et El Salvador (7,7%).

7. La balance du commerce des services du Honduras affiche un déficit structurel qui a considérablement augmenté pendant la période considérée (celui-ci étant passé de 578,3 millions d'USD en 2016 à 2 121,6 millions d'USD en 2022). Cette hausse est due en grande partie aux effets de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une baisse considérable des recettes au titre des voyages, un secteur habituellement excédentaire, alors que tous les autres secteurs sont déficitaires. Les secteurs qui affichent les déficits les plus importants sont ceux des transports, en particulier le transport maritime, des redevances et des assurances.

8. La politique commerciale du Honduras vise principalement à intégrer le pays dans le commerce mondial en consolidant et en diversifiant l'offre de produits et de marchés. Pour promouvoir les exportations, le Honduras continue d'utiliser des régimes spéciaux, notamment celui des zones franches (ou zones libres), et de tirer parti de l'accès préférentiel aux marchés. Malgré ces politiques, le commerce du pays reste fortement concentré sur quelques produits (café et textiles) et un seul marché. Le Honduras est confronté à plusieurs difficultés qui nuisent à la compétitivité de ses exportations et à la résilience de son économie.

9. Le Honduras est un Membre originel de l'OMC et accorde au moins le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) à tous ses partenaires commerciaux. Pour le Honduras, qui est une petite économie vulnérable, un système multilatéral fondé sur des règles claires et stables est essentiel à la croissance et au bien-être. Dans les négociations menées à l'OMC, le Honduras fait partie de deux groupes qui encouragent les flexibilités dans le commerce des produits agricoles en fonction des besoins de développement. Il considère également que les nouvelles questions liées au commerce sont essentielles; c'est pourquoi il participe aux initiatives conjointes visant à promouvoir le commerce électronique, l'intégration des MPME dans le commerce et la facilitation de l'investissement pour le développement, ainsi qu'aux discussions structurées et aux groupes de travail visant à promouvoir la durabilité environnementale et la participation des femmes au commerce. Le Honduras n'est pas partie aux accords plurilatéraux et n'a pas non plus le statut d'observateur auprès des comités pertinents. Depuis 2016, le pays n'a pas eu recours au mécanisme de règlement des différends, mais il a participé à plusieurs affaires en tant que tierce partie.

10. La stratégie du Honduras en matière d'ouverture commerciale et d'intégration dans les chaînes de valeur inclut aussi la participation à des accords préférentiels, principalement dans la région, comme le Marché commun centraméricain (MCCA) et l'ALEAC-RD. Depuis 2016, dans le cadre du MCCA, le Honduras a avancé dans le processus graduel d'intégration profonde avec le Guatemala, qui vise à créer une union douanière. Les accords préférentiels qu'il a négociés avec le Pérou, la République de Corée et le Royaume-Uni sont entrés en vigueur pendant la période considérée. La majeure partie du commerce extérieur du Honduras se fait dans le cadre des accords préférentiels.

11. Le Honduras applique un régime d'investissement relativement ouvert à l'investissement privé, y compris à l'investissement étranger, même si certaines activités sont toujours réservées à l'État du fait qu'elles sont considérées comme des activités de maintien de l'ordre public ou d'intérêt social; l'investissement étranger direct reste plafonné dans certaines activités, principalement dans les services. Par ailleurs, même si un secteur ou une activité est libéralisé(e), l'État peut rester en situation de monopole naturel (c'est le cas pour le transport et la distribution d'électricité). La participation étrangère à l'industrie et au commerce à petite échelle est également régie par le principe de réciprocité. Dans les secteurs où la participation étrangère au capital est autorisée, le Honduras garantit le traitement national. Le pays n'impose pas de conditions préalables à l'investissement étranger ni de restrictions au rapatriement des capitaux ou des bénéfices, lesquels sont soumis au régime fiscal hondurien. Des incitations sectorielles et horizontales sont offertes pour attirer l'investissement. S'agissant des programmes d'incitations, le régime des zones d'emploi et de développement économique a été aboli en 2020.



12. Depuis 2016, aucun changement majeur n'a été apporté au cadre juridique douanier du Honduras. Sur le plan institutionnel, en 2020, l'Administration des douanes honduriennes (AAH) a remplacé la Direction adjointe des recettes douanières pour devenir la nouvelle autorité douanière. Par ailleurs, depuis l'examen précédent, réalisé en 2016, le Honduras a mis en œuvre des procédures destinées à faciliter les échanges, conformément aux engagements pris par le pays lors de son accession à l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges; à ce jour, le Honduras a mis en œuvre 70,6% de ses engagements. Les mesures prises incluaient l'adoption d'une déclaration douanière unique au niveau centraméricain; la mise en œuvre du programme d'opérateurs économiques agréés; la création d'un portail numérique fournissant des renseignements sur les procédures douanières à l'importation et à l'exportation, par produit et marché; et la mise en œuvre d'un projet pilote de douanes sans papier. Le Honduras utilise principalement la méthode de la valeur transactionnelle pour déterminer la valeur des marchandises importées. En 2021 et 2022, afin d'atténuer l'incidence de l'augmentation du coût du fret maritime, une réduction de 75% du coût du fret utilisé pour calculer la valeur en douane a été autorisée à titre "exceptionnel". Des guides de prix continuent d'être utilisés pour déterminer la valeur de certaines marchandises, surtout celle des véhicules d'occasion.

13. En 2022, le tarif douanier du Honduras comprenait 7 531 lignes tarifaires au niveau des sous-positions à 10 chiffres du SH de 2022. Dans la plupart des cas, le Honduras applique des taux *ad valorem*. Aucune modification substantielle n'a été apportée à la structure du tarif douanier hondurien. La moyenne des droits NPF appliqués est restée à 5,9%. La protection tarifaire accordée aux produits agricoles (définition de l'OMC) est restée plus élevée que celle accordée aux produits non agricoles (définition de l'OMC); l'écart entre la moyenne des droits appliqués pour les produits agricoles (10,7% en 2015 et 10,8% en 2022) et celle des droits appliqués pour les produits non agricoles (5,1% en 2015 et 2022) n'a pratiquement pas changé. En 2015 et 2022, 48,1% des lignes tarifaires du Honduras étaient assujetties à un taux de 0%. Le système de fourchettes de prix, qui concerne six lignes tarifaires, est toujours en vigueur, bien que, d'après les autorités, il ne soit plus utilisé. Le Honduras n'a pas négocié de contingents tarifaires dans le cadre de l'OMC, mais a négocié des contingents tarifaires préférentiels dans le cadre de certains accords régionaux. Il utilise principalement les contingents négociés dans le cadre de l'ALEAC-RD. En outre, pour certains produits agricoles, un contingent peut être activé en cas de pénurie si l'offre sur le marché intérieur est insuffisante.

14. Le Honduras utilise des mesures non tarifaires pour préserver la santé des personnes, la sécurité publique et l'environnement. Toutefois, dans certains cas, ces mesures peuvent être utilisées pour protéger la production nationale ou garantir la sécurité alimentaire. Pendant la période considérée, le pays a imposé une interdiction saisonnière d'importer des oignons pour protéger la production nationale, ainsi qu'une interdiction d'exporter des haricots rouges pour assurer la sécurité alimentaire, qui a été supprimée en 2020. Le commerce extérieur de certains produits, y compris les oignons et les haricots rouges, est réglementé au moyen de licences d'importation et d'exportation ou d'autres types de permis. Le Honduras n'a appliqué aucune mesure de défense commerciale depuis 2016. Le pays ne compte aucune entreprise commerciale d'État. Il applique les mêmes taxes et contributions aux produits importés et aux produits fabriqués dans le pays; toutefois, l'écotaxe est prélevée uniquement à l'importation de véhicules d'occasion. Les exportations de café oro (sous-position 0901.11.30.00 du SH) et de certains minéraux restent assujettis à une contribution destinée à financer des mesures de soutien. Les exportateurs doivent rapatrier et liquider les devises dans un délai déterminé; cette prescription ne concerne pas les exportateurs dans le cadre du régime de zones libres (ZOLI).

15. Le Honduras a notifié deux programmes de subventions à l'OMC: le Régime d'importation temporaire (RIT) et le régime de ZOLI, dont bénéficient un grand nombre d'entreprises exportatrices. Il a substantiellement modifié ce dernier régime en 2020 afin de le perfectionner et d'offrir plus de certitude aux utilisateurs et aux investisseurs; il a aussi simplifiée la procédure d'installation dans les zones libres, facilité l'admission de marchandises et allongé la durée de validité des avantages fiscaux connexes.

16. Pendant la période considérée, aucun changement significatif n'a été apporté à la formulation, à la mise en œuvre et aux objectifs des règlements techniques et des mesures sanitaires et phytosanitaires. Ces règlements et mesures sont fondés sur des normes, directives et recommandations internationales. Depuis 2016, le Honduras a présenté à l'OMC 13 notifications périodiques concernant des règlements techniques et 12 concernant des mesures sanitaires et phytosanitaires. Aucune notification de mesures d'urgence n'a été présentée. Une préoccupation

---

commerciale spécifique en matière sanitaire et phytosanitaire a été soulevée à l'encontre du Honduras.

17. Depuis 2016, le Honduras n'a apporté aucune modification substantielle à son régime de la concurrence. La Commission de défense et promotion de la concurrence est, en principe, l'autorité compétente, mais les lois sectorielles peuvent autoriser les organismes de réglementation à exercer les mêmes fonctions que la Commission. C'est le cas du secteur des télécommunications. Entre 2020 et 2021, à la suite de la pandémie et des ouragans qui ont frappé le pays, le Honduras a réglementé le prix de vente de plusieurs produits, tels que l'alcool éthylique et les matelas. Actuellement, seuls les prix des combustibles et les tarifs de l'électricité sont réglementés.

18. En matière de marchés publics, le principal changement intervenu pendant la période considérée a été la création du statut d'acheteur public certifié, le but étant d'améliorer l'efficacité et la transparence des procédures. Toutefois, même si, depuis 2018, chaque entité contractante doit posséder le statut d'acheteur public certifié, dans la pratique, cela n'est pas toujours le cas. En outre, les plans annuels de passation des marchés ne sont pas systématiquement publiés et les achats ne peuvent pas être effectués par l'intermédiaire de la plate-forme numérique. Le Honduras continue d'appliquer des préférences en faveur des fournisseurs nationaux. Le pays n'est pas partie à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics ni n'a le statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics.

19. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, le changement le plus important a été l'abrogation, en 2018, de la Loi de 2012 sur la protection des obtentions végétales. Toutefois, les certificats délivrés au titre de cette Loi restent en vigueur. Dans le domaine de la propriété industrielle, les marques sont le type de protection le plus utilisé par les résidents; l'utilisation des brevets est rare, bien qu'il existe des initiatives visant à promouvoir la culture de l'innovation. Le Honduras a réussi à renforcer le régime de propriété intellectuelle dans certains domaines, bien que la protection des droits dans le domaine numérique puisse encore être améliorée.

20. Le secteur agricole reste relativement important pour l'économie hondurienne, bien que sa contribution au PIB ait diminué en 2016-2021, avant de se redresser en 2022. Pendant la période considérée, le secteur a connu une croissance erratique en raison des phénomènes météorologiques et d'un faible dynamisme lié au manque de financement et, par conséquent, d'investissement, ainsi qu'à d'autres facteurs tels que la migration et le vieillissement de la population rurale, qui ont eux aussi affecté le secteur. Le Honduras met en œuvre divers programmes de soutien interne pour aider les producteurs à faible revenu en leur fournissant des intrants et en leur donnant accès aux capitaux et à une assistance technique, le but étant de contribuer à la reprise économique et à la sécurité alimentaire des petits agriculteurs. La production agricole reste relativement concentrée: des produits tels que le café et les bananes ont représenté plus de 40% de l'ensemble de cette production (en 2021). Le café hondurien de haute qualité et le café biologique sont devenus les principaux produits agricoles d'exportation, dépassant les bananes. Toutefois, le Honduras encourage aussi la culture de produits non traditionnels en plus des produits agricoles traditionnels. En 2016-2021, la part moyenne des produits agricoles (définition de l'OMC) dans les exportations totales était supérieure à 30%. Le Honduras a notifié à l'OMC qu'entre 2016 et 2020, il n'avait pas subventionné les exportations de produits agricoles. Le pays maintient des crédits à taux préférentiel et des fonds de garantie pour soutenir les crédits au secteur agricole.

21. En 2022, le Honduras a entrepris une réforme énergétique afin d'accroître la participation de l'État dans ce secteur. Actuellement, la Compagnie nationale d'électricité (ENEE), une entreprise d'État, et plusieurs opérateurs privés participent au marché. Les opérateurs privés pouvaient, en principe, participer à toutes les activités, mais depuis 2022, la commercialisation de l'électricité est réservée à l'ENEE, qui est aussi en situation de monopole naturel s'agissant du transport et de la distribution d'électricité. Les opérateurs privés opèrent donc uniquement sur le marché de la production d'électricité, sur lequel ils sont prédominants. La réforme énergétique prévoit également la renégociation des contrats de l'ENEE avec les producteurs, ce qui peut créer une incertitude et affecter les futures décisions d'investissement dans le domaine de la production, à un moment particulièrement critique pour la diversification de la matrice énergétique du Honduras, car la sécurité de l'approvisionnement en électricité dépend des centrales hydroélectriques, une source qui a été affectée par le changement climatique.

22. Aucun changement substantiel n'a été apporté au marché des télécommunications pendant la période considérée. HONDUTEL, l'opérateur public, continue de peser de manière significative sur le marché des services de téléphonie fixe, tandis qu'il y a toujours deux opérateurs sur le marché des

services de téléphonie mobile. Le Honduras s'est efforcé de réduire la fracture numérique et, depuis 2016, le taux de pénétration de la large bande a augmenté. Toutefois, en 2022, 18% de la population hondurienne n'avait toujours pas accès à Internet et 28% des habitants qui y avaient accès ne l'utilisaient pas.

23. Depuis 2016, le principal changement intervenu dans le secteur des services de transport a été l'ouverture de l'aéroport international de Palmerola, un nouvel aéroport qui, contrairement à l'ancien aéroport, permet l'arrivée d'avions de plus grande taille. Ainsi, en plus de desservir la capitale et de faciliter la connectivité aérienne, ce nouvel aéroport devrait, à l'avenir, stimuler le tourisme du fait qu'il permet l'arrivée d'un plus grand nombre de voyageurs et qu'il se situe plus près des régions à potentiel touristique. En outre, depuis 2016, le pays a réussi à attirer de nouvelles compagnies aériennes, y compris des compagnies à bas prix, mais la connectivité aérienne reste faible. Puerto Cortés reste le principal port du Honduras et l'un des plus importants d'Amérique centrale. Ce port a donc été choisi pour la mise en œuvre d'un projet pilote de douanes sans papier, qui a permis d'optimiser les délais de dédouanement et contribue à préserver l'environnement grâce à la réduction de l'utilisation de papier.

24. La contribution du secteur du tourisme au PIB reste modeste; toutefois, compte tenu de ses synergies avec le reste de l'économie, ce secteur est prioritaire pour ce qui est de promouvoir le développement économique, en particulier dans les régions éloignées des principaux centres de production. En outre, ce secteur constitue une source importante de devises et est, à ce titre, la principale composante des exportations de services. Par conséquent, en vue de relancer l'activité touristique après les situations d'urgence sanitaire et climatique, le Honduras a réaffirmé son attachement au secteur en octroyant des incitations, en soutenant le financement et en mettant en œuvre des programmes de commercialisation. Toutefois, ce secteur est confronté à de graves difficultés qui pourraient entraver la reprise, comme le manque de connectivité aérienne, la faible diversification de l'offre touristique, l'image du pays et sa vulnérabilité au changement climatique.

## 1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

### 1.1 Principales caractéristiques de l'économie

1.1. En 2022, le PIB nominal du Honduras s'élevait à un peu plus de 30 milliards d'USD. Cette même année, le pays comptait environ 9,6 millions d'habitants, chiffre qui continue d'augmenter à un rythme annuel rapide. L'économie hondurienne a été durement touchée par la pandémie de COVID-19, comme en témoigne la réduction de son PIB par habitant en 2020. Toutefois, avec la reprise de la croissance en 2021, le PIB a rebondi et le PIB par habitant est passé de 2 563 USD en 2020 à 3 010 USD en 2021 et à 3 303 USD en 2022, grâce notamment à la forte hausse des envois de fonds, qui continuent de soutenir largement la demande globale. Malgré cela et bien que la croissance ait dépassé 12% en 2021 et 4% en 2022, le PIB par habitant continue d'être l'un des plus bas d'Amérique latine.

1.2. Selon le classement de la Banque mondiale, le Honduras fait partie des économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. D'après les indicateurs développés par cette institution, le pays affichait un indice du capital humain de 0,48 en 2021 (cet indice va de 0 à 1). Les indicateurs de développement et de pauvreté se sont améliorés jusqu'en 2019; le taux de pauvreté a reculé de 17% en 2012 à 12,7% en 2019 (si l'on considère le pourcentage de la population ayant un revenu inférieur à 2,17 USD par jour en parité de pouvoir d'achat de 2017) et de 57% à 50% (si l'on considère le pourcentage de la population ayant un revenu inférieur à 6,85 USD par jour en parité de pouvoir d'achat de 2017). La réduction de la pauvreté a été accompagnée d'une légère amélioration de la répartition des revenus; l'indice de Gini est passé de 53,4 en 2012 à 48,2 en 2019 ce qui rend compte en partie de l'effet des envois de fonds sur le revenu de la population.<sup>1</sup> D'après les données du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en 2019, 12% de la population hondurienne vivait dans des conditions de pauvreté multidimensionnelle (indice qui comprend la santé, l'éducation et le niveau de vie), 3% dans des conditions de pauvreté multidimensionnelle extrême et 14,8% présentait un risque de pauvreté extrême. En outre, 14,8% de la population disposait d'un revenu inférieur à 1,90 USD par jour et 48% de la population vivait sous le seuil national de pauvreté (défini par les autorités).<sup>2</sup>

1.3. Le secteur agricole (y compris la pêche) reste relativement important pour l'économie hondurienne. Après avoir été touché par la pandémie, il s'est redressé en 2022, année où il a représenté 12,6% du PIB, soit une augmentation de 1,6 point de pourcentage par rapport à 2021. La contribution du secteur a fluctué pendant la période à l'examen, principalement en raison des effets de phénomènes naturels et de la pandémie (tableau 1.1). Le secteur agricole revêt toujours une grande importance au Honduras en tant que source d'emplois.

**Tableau 1.1 Structure de l'économie, 2016-2022**

	2016	2017	2018	2019 <sup>a</sup>	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
Produit intérieur brut (PIB)							
PIB aux prix courants (prix du marché, millions de HNL)	495 922	543 403	575 285	614 918	585 734	684 204	776 636
PIB aux prix courants (prix du marché, millions d'USD)	21 567	22 975	23 900	24 916	23 662	28 291	31 523
PIB aux prix constants de 2000 (millions de HNL)	197 497	207 061	215 023	220 728	200 940	226 126	235 166
PIB réel (variation annuelle en %)	3,9	4,8	3,8	2,7	-9,0	12,5	4,0
PIB par habitant (USD)	2 488	2 614	2 669	2 743	2 563	3 010	3 303
<b>Part dans le PIB, par activité (% du PIB aux prix courants)</b>							
Agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche	12,0	12,7	11,6	10,8	12,1	11,0	12,6
Industries extractives	0,5	0,7	0,7	0,6	0,6	0,8	0,7
Industries manufacturières	17,1	17,1	16,9	16,4	16,0	16,4	16,0
Électricité et distribution d'eau	2,7	2,9	3,0	4,0	3,8	3,7	3,9
Construction	5,5	5,8	6,0	6,1	5,4	5,8	5,6
Services	52,8	51,5	52,2	52,6	53,2	52,1	51,3

<sup>1</sup> Renseignements de la Banque mondiale. Adresse consultée:  
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.DDAY?locations=HN>.

<sup>2</sup> PNUD (2022). Multidimensional Poverty Index: developing countries, tableau 1. Adresse consultée:  
[https://hdr.undp.org/sites/default/files/publications/additional-files/2022-10/2022\\_mpi\\_statistical\\_data\\_table\\_1\\_and\\_2\\_en.pdf](https://hdr.undp.org/sites/default/files/publications/additional-files/2022-10/2022_mpi_statistical_data_table_1_and_2_en.pdf).

	2016	2017	2018	2019 <sup>a</sup>	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
Commerce, réparation de véhicules automobiles, de motocycles, d'effets personnels et d'articles domestiques	13,7	13,6	14,1	13,9	14,1	14,2	14,9
Hôtellerie et restauration	3,1	3,1	3,1	3,2	2,0	2,7	3,0
Transports et entreposage	4,0	3,7	3,5	3,8	3,3	3,3	3,1
Communications	3,3	3,2	3,3	3,2	3,6	3,0	2,6
Intermédiation financière	6,6	6,3	6,1	6,1	6,2	5,9	6,2
Immobilier résidentiel	4,9	4,8	4,7	4,7	5,2	4,7	4,4
Activités immobilières et services fournis aux entreprises	4,6	4,6	4,6	4,7	4,6	4,6	4,6
Administration publique et défense; régimes de sécurité sociale obligatoire	5,6	5,4	5,4	5,4	5,8	5,5	5,4
Services d'éducation	6,7	6,4	6,7	6,9	7,5	6,9	6,5
Services de santé et services sociaux	3,2	3,1	3,1	3,1	3,6	3,5	3,2
Services collectifs, sociaux et personnels	2,7	2,7	2,6	2,7	2,5	2,6	2,5
Moins: services d'intermédiation financière mesurés indirectement	5,6	5,3	5,1	5,0	5,2	4,9	5,0
Valeur ajoutée brute aux prix de base	90,7	90,8	90,4	90,4	91,2	89,7	90,2
Plus: impôts nets de subventions sur la production et les importations	9,3	9,2	9,6	9,6	8,8	10,3	9,8
<b>Taux de croissance réels (% aux prix constants)</b>							
Agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche	4,8	10,3	2,6	-1,0	-6,3	0,4	-0,7
Industries extractives	5,4	14,1	12,7	1,9	-23,5	17,3	3,9
Industries manufacturières	3,0	3,9	3,9	2,0	-14,0	19,4	6,0
Électricité et distribution d'eau	6,5	3,8	7,2	2,4	-3,9	26,6	0,8
Construction	6,2	8,5	1,7	0,3	-25,4	17,2	6,0
Services	3,7	3,8	3,9	3,8	-6,5	10,6	4,5
Commerce, réparation de véhicules automobiles, de motocycles, d'effets personnels et d'articles domestiques	3,3	4,0	4,2	2,3	-11,5	14,6	4,3
Hôtellerie et restauration	3,0	1,9	5,0	5,4	-46,3	56,1	21,2
Transports et entreposage	3,5	3,4	5,2	3,2	-24,4	18,4	6,3
Communications	3,7	3,3	3,0	3,1	3,3	2,4	1,9
Intermédiation financière	6,2	5,7	5,4	8,4	-0,9	16,7	12,2
Immobilier résidentiel	2,1	2,0	2,1	2,6	2,1	2,5	3,0
Activités immobilières et services fournis aux entreprises	3,0	4,2	3,1	5,0	-11,7	13,9	3,4
Administration publique et défense; régimes de sécurité sociale obligatoire	1,0	2,4	1,8	1,3	1,1	2,4	1,1
Services d'éducation	3,3	2,6	3,0	1,8	-2,4	1,8	1,7
Services de santé et services sociaux	4,1	2,5	4,0	3,3	9,5	8,2	2,0
Services collectifs, sociaux et personnels	3,0	3,7	2,1	5,4	-14,7	13,9	1,4
Moins: services d'intermédiation financière mesurés indirectement	4,5	3,9	4,0	6,9	-0,1	13,1	11,5
Valeur ajoutée brute aux prix de base	3,9	5,0	3,7	2,5	-8,6	11,5	4,0
Plus: impôts nets de subventions sur la production et les importations	4,3	3,4	5,1	4,2	-13,0	24,3	3,8
<b>PIB par type de dépenses (taux réel de croissance)</b>							
Dépenses de consommation finales	4,1	4,6	4,9	4,2	-5,0	14,1	4,4
Secteur privé	4,0	5,2	5,5	4,7	-6,2	15,1	5,0
Secteur public	4,4	1,4	1,0	1,7	2,9	8,5	0,8
Formation brute de capital fixe	-7,4	11,2	7,3	-5,2	-23,8	33,3	-0,7
Secteur privé	-11,0	6,0	11,1	-4,8	-24,4	35,8	0,4
Secteur public	28,7	46,6	-12,0	-7,7	-20,1	17,8	-8,6
Variation des stocks	21,6	25,5	12,7	-104,3	211,4	-625,4	15,8
Exportation de biens et de services f.a.b.	0,9	4,9	1,4	2,4	-20,8	21,5	5,8
Importation de biens et de services, c.a.f.	-1,6	7,2	4,5	-2,4	-18,5	33,0	4,8
<b>Indicateurs monétaires</b>							
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle, 1999=100) <sup>b</sup>	292,5	304,0	317,2	331,1	342,6	357,9	390,4
Indice des prix à la consommation (fin de la période, 1999=100) <sup>p</sup>	296,1	310,1	323,2	336,4	349,9	368,5	404,6
Taux d'inflation annuel (% , moyenne annuelle) <sup>b</sup>	2,7	3,9	4,4	4,4	3,5	4,5	9,1

	2016	2017	2018	2019 <sup>a</sup>	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
Taux de change (HNL/USD, moyenne annuelle)	23,0	23,7	24,1	24,7	24,8	24,2	24,6
Taux de change effectif réel, indice (2009=100), fin de période	100,6	100,0	101,1	101,6	105,3	105,9	108,5
Taux de change effectif réel, variation annuelle, fin de période	-0,7	-0,6	1,1	0,5	3,6	0,6	2,5
Taux d'intérêt actif en monnaie nationale, fin de période	18,8	18,2	17,4	17,4	16,7	15,1	14,3
Taux d'intérêt actif en monnaie nationale, moyenne annuelle	19,3	19,3	17,8	17,3	17,0	16,0	14,6
Taux d'intérêt passif en monnaie nationale, fin de période	8,2	8,0	8,3	8,5	7,5	4,6	4,6
Taux d'intérêt passif en monnaie nationale, moyenne annuelle	8,6	8,3	8,3	8,4	8,1	5,8	4,3
Base monétaire large (millions de HNL)	111 458	131 863	129 474	142 997	201 936	208 117	209 745
Base monétaire restreinte (millions de HNL)	64 645	68 005	73 154	84 067	133 666	131 563	114 128
<b>Emploi</b>							
Main-d'œuvre employée (milliers de personnes)	3 945	4 093	4 336	4 220	4 103	4 071	..
Taux de chômage déclaré (%)	7,4	6,7	5,6	5,7	10,9	8,7	..
<b>Autres indicateurs économiques</b>							
Solde des opérations courantes (% du PIB)	-3,2	-1,3	-6,6	-2,6	2,8	-5,3	-3,4
Dette extérieure totale (fin de période, millions d'USD) <sup>c</sup>	7 503	8 576	9 030	9 521	10 856	11 371	11 804
Dette des secteurs public et privé	6 112	7 149	7 389	7 704	9 096	9 257	9 548
Dette du secteur privé non garantie	1 391	1 428	1 641	1 817	1 760	2 115	2 256
Dette extérieure totale (% du PIB)	34,8	37,3	37,8	38,2	45,9	40,2	37,4
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (millions d'USD) <sup>b</sup>	3 888	4 786	4 853	5 809	8 149	8 678	8 421
Population (milliers) <sup>b</sup>	8 721	8 860	9 024	9 152	9 304	9 451	9 598

.. Non disponible.

a Chiffres préliminaires.

b Données pour l'ensemble de l'année 2022.

c Comprend la dette extérieure du secteur public, la dette extérieure du secteur privé garantie par l'État et la dette extérieure du secteur privé non garantie.

Source: Banque centrale du Honduras; Institut national de statistique; et FMI, base de données des Statistiques financières internationales (SFI).

1.4. Suivant la tendance déjà observée lors de l'examen précédent, la contribution du secteur manufacturier au PIB, y compris la *maquila*, a reculé pendant la période à l'examen, de 17,1% en 2016 à 16,0% en 2022. Cette même année, les services ont représenté 51,3% du PIB. Le commerce (14,9%), l'enseignement, l'intermédiation financière et les activités immobilières sont les services qui ont le plus contribué au PIB (tableau 1.1).

1.5. Depuis 2010, le Honduras élabore et met en œuvre des plans stratégiques de développement. Le Plan stratégique du gouvernement 2014-2018, le deuxième de la série, visait à améliorer le bien-être et l'inclusion sociale, à moderniser et à simplifier l'État, ainsi qu'à favoriser la compétitivité et l'exploitation durable des ressources humaines et matérielles du pays. Il avait pour objectif de réduire l'extrême pauvreté grâce à des transferts monétaires sous conditions et d'améliorer les conditions de base des logements et la qualité des services d'éducation et de santé. Il avait également pour but d'augmenter l'emploi et de réduire la pauvreté en favorisant l'investissement et la compétitivité, en dynamisant le commerce extérieur et en soutenant le développement des petites entreprises urbaines et rurales. Le Plan prévoyait en outre d'assainir les finances publiques, de promouvoir la croissance économique et l'investissement grâce à des programmes de réduction de la pauvreté.<sup>3</sup>

1.6. Le Plan stratégique du gouvernement 2018-2022, le troisième de la série, visait à améliorer les conditions de vie des plus démunis grâce à l'élargissement et à l'amélioration de la répartition des investissements sociaux et à la promotion d'une croissance économique inclusive et durable. Le

<sup>3</sup> Présidence de la République du Honduras, Ministère de la coordination générale du gouvernement. *Plan Estratégico de Gobierno 2014-2018*. Document mis à jour en décembre 2015. Adresse consultée: [https://www.sefin.gob.hn/wp-content/uploads/2016/01/Plan\\_Estrategico\\_Gobierno\\_Diciembre\\_2015.pdf](https://www.sefin.gob.hn/wp-content/uploads/2016/01/Plan_Estrategico_Gobierno_Diciembre_2015.pdf).

Plan stratégique du gouvernement 2018-2022 cherchait à stimuler la croissance économique du pays, en améliorant la compétitivité et la productivité des secteurs qui avaient le plus fort potentiel de développement afin d'attirer les investissements et d'accroître les possibilités d'emploi et les activités productives. Il avait également pour objectif de renforcer et de moderniser l'infrastructure productive afin de faire du Honduras un centre logistique régional. D'un point de vue macrobudgétaire, le Plan avait pour but de poursuivre le processus de consolidation budgétaire afin d'assurer, à moyen terme, la viabilité de la dette publique et la stabilité macroéconomique et de jeter les bases de la réduction de la pauvreté, de l'amélioration des indicateurs externes et de la création des marges de manœuvre budgétaires qui sont nécessaires pour réaliser des réformes structurelles, réduire la perception du risque souverain et attirer l'IED.<sup>4</sup>

1.7. Les objectifs macroéconomique du Plan stratégique du gouvernement 2018-2022 sont notamment les suivants: a) parvenir à la stabilité macroéconomique grâce à la mise en œuvre de la Loi sur la responsabilité budgétaire afin d'assurer l'assainissement des finances publiques et la viabilité du niveau d'endettement, renforcer le Cadre macrobudgétaire à moyen terme et élaborer une politique d'optimisation et de rationalisation des exonérations fiscales; b) améliorer la compétitivité et les conditions de l'activité des entreprises pour attirer l'investissement grâce à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de compétitivité mettant l'accent sur l'innovation, la promotion d'une productivité accrue du capital et du travail dans les secteurs clés, et à l'élaboration d'une politique de promotion de l'investissement étranger; c) créer des emplois de qualité en développant les programmes de formation et de renforcement des compétences professionnelles, en menant des initiatives publiques visant à créer des emplois et des possibilités et en renforçant les plates-formes de mise en relation des offres et des demandes d'emplois; d) développer le potentiel productif en stimulant la productivité, la compétitivité et la diversification des secteurs productifs présentant un fort potentiel; e) accroître l'offre et les exportations dans les secteurs à fort potentiel en diversifiant la production pour intégrer des cultures ayant une plus forte valeur commerciale, en encourageant les chaînes de production axées sur les marchés d'exportation et en mettant en œuvre un Plan national pour le développement scientifique, technologique et l'innovation; et f) améliorer la compétitivité et la productivité des MPME en élaborant et en appliquant une stratégie globale de développement des MPME, ainsi qu'un cadre réglementaire qui assouplisse les conditions d'accès au crédit pour ces entreprises.<sup>5</sup>

1.8. Le gouvernement actuel, élu en 2021, met en œuvre le Plan national pour la refondation du Honduras 2022-2026. Ce Plan a pour objectifs principaux de développer une politique industrielle fondée sur l'innovation et une productivité accrue, de promouvoir le développement des MPME et de restructurer la politique budgétaire (encadré 1.1).<sup>6</sup>

1.9. Le Plan stratégique du gouvernement 2014-2018 a servi de base à l'établissement du programme économique 2014-2017 qui vise à préserver la stabilité macroéconomique en renforçant les positions budgétaires et extérieures grâce à la réduction du déficit budgétaire et à l'amélioration des conditions nécessaires à une croissance inclusive durable. En décembre 2014, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord de confirmation pour un montant de 113,2 millions d'USD et un accord au titre de la facilité de crédit de confirmation (FCC) de 74,4 millions d'USD en faveur du Honduras.<sup>7</sup> Les accords ont été conclus à titre de précaution.

---

<sup>4</sup> Gouvernement de la République du Honduras, Ministère de la coordination générale du gouvernement, *Plan Estratégico de Gobierno 2018-2022*. Adresse consultée: [https://observatorioplanificacion.cepal.org/sites/default/files/plan/files/Plan%20Estrate%CC%81gico%20de%20Gobierno%202018-2022%20%28PR4%29\\_0.pdf](https://observatorioplanificacion.cepal.org/sites/default/files/plan/files/Plan%20Estrate%CC%81gico%20de%20Gobierno%202018-2022%20%28PR4%29_0.pdf).

<sup>5</sup> Gouvernement de la République du Honduras, Ministère de la coordination générale du gouvernement, *Plan Estratégico de Gobierno 2018-2022*. Adresse consultée: [https://observatorioplanificacion.cepal.org/sites/default/files/plan/files/Plan%20Estrate%CC%81gico%20de%20Gobierno%202018-2022%20%28PR4%29\\_0.pdf](https://observatorioplanificacion.cepal.org/sites/default/files/plan/files/Plan%20Estrate%CC%81gico%20de%20Gobierno%202018-2022%20%28PR4%29_0.pdf).

<sup>6</sup> Gouvernement de la République du Honduras, *Plan de Gobierno para Refundar Honduras 2022-2026*. Adresse consultée: <https://observatorioplanificacion.cepal.org/es/planes/plan-de-gobierno-para-refundar-honduras-2022-2026-de-honduras>.

<sup>7</sup> FMI (2014), Communiqué de presse n° 14/545 du 4 décembre 2014. Adresse consultée: <https://www.imf.org/external/spanish/np/sec/pr/2014/pr14545s.htm>.



### Encadré 1.1 Plan national pour la refondation du Honduras 2022-2026

Le Plan national pour la refondation du Honduras 2022-2026 a été adopté en septembre 2021 et porte sur de nombreux domaines (santé, éducation, droits humains, développement industriel, politiques budgétaire et monétaire, développement agricole et tourisme, notamment).

En ce qui concerne la politique industrielle, le Plan vise à :

- encourager le développement industriel dans les secteurs à fort potentiel et de haute technologie;
- établir un régime d'incitations pour développer des pôles industriels;
- promouvoir l'investissement étranger direct grâce à des réformes structurelles;
- élaborer des politiques sectorielles et régionales; développer des programmes de formation et de développement des compétences techniques;
- promouvoir l'établissement de parcs industriels technologiques et de parcs agricoles;
- créer des centres de productivité et d'innovation et investir dans l'innovation;
- finaliser un programme concernant l'économie numérique;
- encourager la coopération des entreprises *maquiladoras* avec d'autres entreprises nationales;
- créer un cadre réglementaire pour la certification et la normalisation technique, ainsi qu'un organisme d'accréditation.

S'agissant de la politique visant à soutenir les MPME, les objectifs consistent à :

- encourager leur intégration dans la branche de production, les services de base, les services financiers, la construction et le commerce;
- les incorporer de manière effective dans la structure de production du pays; encourager l'investissement privé;
- promouvoir la diversification des MPME et les synergies entre elles dans les chaînes de valeur liées à l'exportation;
- mettre en œuvre des mécanismes spéciaux pour l'accès au financement.

En ce qui concerne la politique budgétaire, les objectifs consistent à :

- promouvoir une réforme de la fiscalité afin d'assurer une taxation plus progressive;
- appliquer un impôt unique aux grandes fortunes;
- réduire les exonérations;
- lutter contre la fraude fiscale;
- améliorer l'administration fiscale;
- rebâtir les systèmes de santé et d'éducation;
- accroître la couverture de la sécurité sociale;
- introduire un revenu unique universel pour la population vulnérable et les personnes âgées;
- réorienter les programmes d'aide vers les familles à faible revenu;
- améliorer l'efficacité des dépenses publiques grâce au suivi et à l'évaluation des résultats;
- réadapter la dette afin de réduire son poids dans le budget national;
- mettre au point un programme d'investissement public pour renforcer l'infrastructure, les chemins et les routes;
- établir des subventions à la consommation d'énergie électrique pour les secteurs à faible revenu, les chômeurs et les personnes handicapées.

Pour ce qui est de la politique monétaire et de crédit, les objectifs sont de :

- réduire les intérêts sur les crédits à la consommation et sur l'utilisation des cartes de crédit;
- réduire les liquidités bancaires en monnaies nationale et étrangère pour faciliter le crédit;
- créer un fonds de sauvetage des MPME à la Banque centrale du Honduras (BCH);
- permettre à la BCH de prêter des fonds au Trésor national pour des programmes d'urgence.

Dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications, les objectifs consistent à :

- garantir l'approvisionnement constant en énergie électrique et l'accès aux télécommunications;
- renflouer la Compagnie nationale d'électricité (ENEE);
- mettre en œuvre une réforme concernant l'énergie et les télécommunications pour garantir le respect de l'environnement et la viabilité économique;
- restructurer la Compagnie hondurienne des télécommunications (HONDUTEL);
- concevoir des plans pour assurer la viabilité financière de l'ENEE et de la HONDUTEL;
- accroître le taux de desserte en électricité et en télécommunications au niveau national;
- maximiser l'efficacité de la capacité installée et moderniser l'infrastructure;
- diversifier les sources de production d'énergie;
- parvenir à un bouquet énergétique qui comprenne 70% d'énergies renouvelables;
- réduire la dépendance vis-à-vis de l'importation de combustibles fossiles;
- récupérer la bande de fréquences publique;
- modifier les accords d'achat d'énergie;
- rendre plus transparents les processus de passation des marchés de production d'électricité;
- revoir les contrats conclus et les concessions accordées;
- actualiser la politique nationale stratégique concernant la sécurité énergétique et les télécommunications;
- moderniser le calcul des prix pour la vente des combustibles au consommateur final;
- réduire la facture des importations de produits pétroliers;



- garantir la qualité des combustibles grâce au Laboratoire national de contrôle de la qualité;
- encourager la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable;
- abaisser les tarifs de l'énergie pour les consommateurs et les opérateurs économiques;
- promouvoir la recherche sur les biocarburants ainsi que la production et l'utilisation de ces produits.

Source: Plan national pour la refondation du Honduras 2022-2026. Adresse consultée: [https://observatorioplanificacion.cepal.org/sites/default/files/plan/files/PLAN-DE-GOBIERNO-XIOMAR-A-CASTRO\\_0.pdf](https://observatorioplanificacion.cepal.org/sites/default/files/plan/files/PLAN-DE-GOBIERNO-XIOMAR-A-CASTRO_0.pdf).

1.10. En juillet 2019, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord de confirmation de 207,5 millions d'USD (149,88 millions de DTS) et un accord au titre de la facilité de crédit de confirmation d'un montant de 103,8 millions d'USD (74,94 millions de DTS) en faveur du Honduras. Le montant total s'élevait à 311 millions d'USD ou 90% de la quote-part du Honduras.<sup>8</sup> Les autorités ont initialement considéré cet accord comme une mesure de précaution mais, à compter de 2020, elles ont commencé à utiliser les ressources disponibles. Ces accords ont soutenu le programme de réforme économique et institutionnelle dont les objectifs fondamentaux étaient de renforcer la position budgétaire à travers l'application de la Loi sur la responsabilité budgétaire (voir ci-après) et de protéger l'investissement et les dépenses sociales tout en soutenant des réformes pour résoudre les problèmes structurels dans le secteur de l'électricité<sup>9</sup>, et d'augmenter le recouvrement, notamment au moyen de la révision des exonérations fiscales. Ces réformes devaient permettre de réduire le déficit d'infrastructure et d'accroître les dépenses sociales tout en assurant la viabilité budgétaire. D'après le programme, la politique monétaire devait continuer de mettre l'accent sur le contrôle de l'inflation en vue de passer à un régime de ciblage de l'inflation. Le programme prévoyait également des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et à promouvoir l'égalité des genres.<sup>10</sup>

1.11. Suite à la détérioration de la situation budgétaire due au passage de deux ouragans et aux effets de la pandémie de COVID-19 sur l'activité économique, le Honduras a décidé en avril 2020 de ne plus considérer l'accord comme une mesure de précaution et de demander le décaissement des ressources disponibles à hauteur de 143 millions d'USD (104,92 millions de DTS). En juin 2020, il a demandé et obtenu une augmentation des ressources au titre des deux accords. Le Conseil d'administration a approuvé une augmentation du niveau d'accès d'environ 223 millions d'USD (162,37 millions de DTS) portant l'accès total au titre de ces accords à quelque 531 millions d'USD (387,19 millions de DTS ou 155% de la quote-part). Les ressources additionnelles devraient permettre d'aider le pays à répondre à la situation critique de la balance des paiements et du budget après la pandémie. Au terme des discussions sur l'augmentation des crédits, le Conseil d'administration a souligné l'engagement des autorités en faveur du programme économique soutenu par le FMI, malgré le contexte économique complexe, y compris les progrès dans la réforme du secteur de l'électricité, les efforts visant à moderniser le cadre de la politique monétaire et à soutenir la transition vers un taux de change plus flexible, ainsi que la modernisation du régime de passation des marchés publics.<sup>11</sup>

1.12. En septembre 2021, au terme de la quatrième revue des résultats du Honduras dans le cadre de son programme économique soutenu par l'accord de confirmation et la FCC, une augmentation de 215,8 millions d'USD (149,9 millions de DTS) a été approuvée et la durée des deux accords a été

<sup>8</sup> FMI (2019), *El Directorio Ejecutivo del FMI aprueba un Acuerdo Stand-By por USD 207,5 millones y un acuerdo en el marco del Servicio de Crédito Stand-By por USD 103,8 millones a favor de Honduras*. Comunicado. Communiqué de presse n° 19/284 du 16 juillet 2019. Adresse consultée: <https://www.imf.org/es/News/Articles/2019/07/16/pr19284-honduras-imf-executive-board-approves-stand-by-arrangement-and-standby-credit-facility>.

<sup>9</sup> Les réformes proposées dans le secteur de l'énergie visent à améliorer l'efficacité de l'approvisionnement en électricité, à promouvoir l'investissement et à renforcer la situation financière de la Compagnie nationale d'électricité (ENEE). Elles comprennent des modifications du cadre institutionnel, un mécanisme permettant l'établissement des tarifs par un organisme de réglementation indépendant, ainsi que des réformes opérationnelles et de gouvernance au sein de l'ENEE.

<sup>10</sup> FMI (2019), *El Directorio Ejecutivo del FMI aprueba un Acuerdo Stand-By por USD 207,5 millones y un acuerdo en el marco del Servicio de Crédito Stand-By por USD 103,8 millones a favor de Honduras*. Communiqué de presse n° 19/284 du 16 juillet 2019. Adresse consultée: <https://www.imf.org/es/News/Articles/2019/07/16/pr19284-honduras-imf-executive-board-approves-stand-by-arrangement-and-standby-credit-facility>.

<sup>11</sup> FMI (2020), *El Directorio Ejecutivo del FMI Concluye las Segundas Revisiones del Programa en el Marco de los Acuerdos Stand-By y Facilidad de Crédito Standby, y Aprueba los Aumentos de Acceso para Apoyar las Medidas de Honduras contra la Pandemia COVID-19*. Communiqué de presse n° 20/230 du 1<sup>er</sup> juin 2020. Adresse consultée: <https://www.imf.org/es/News/Articles/2020/06/01/pr20230-honduras-imf-execboard-completes-2nd-rev-under-sba-scf-arrange-approves-support-covid19>.

prolongée de deux mois jusqu'au 14 janvier 2022.<sup>12</sup> En conséquence, l'accord d'une durée de deux ans a permis l'accès à des ressources d'environ 773 millions d'USD (537,1 millions de DTS). L'achèvement de la revue a permis le décaissement immédiat de 125,8 millions d'USD (87,4 millions de DTS) pour faire face aux difficultés de balance des paiements et de financement du budget, qui ont été exacerbées par la pandémie et les tempêtes tropicales Eta et Iota.

1.13. Lors d'une visite réalisée en avril 2022, les services du FMI ont signalé que l'économie hondurienne s'était fortement redressée en 2021 et avait dépassé les niveaux d'avant la pandémie, grâce aux envois de fonds et à une solide demande extérieure. Les autorités ont souligné leur volonté de protéger les personnes vulnérables et de lutter contre la pauvreté, d'améliorer l'investissement et la gestion des finances publiques, ainsi que de renforcer les institutions et la transparence.<sup>13</sup> Une nouvelle visite a été réalisée en octobre 2022.<sup>14</sup>

1.14. Le Honduras compte parmi les 39 pays bénéficiant officiellement de l'allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (*Initiative PPTe*) de la Banque mondiale et du FMI. Il fait partie des 35 pays qui ont atteint le point d'achèvement et qui peuvent désormais bénéficier d'une réduction de leur dette au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).<sup>15</sup>

## 1.2 Évolution économique récente

### 1.2.1 Production et emploi

1.15. Le PIB du Honduras a affiché un taux de croissance annuel moyen de 3,8% entre 2016 et 2019, ce qui a fait augmenter le revenu par habitant pendant la période à l'examen. La croissance a été principalement soutenue par les dépenses de consommation privée, alimentées en grande partie par les envois de fonds de l'étranger.

1.16. En 2020, l'économie du Honduras a été considérablement affectée par les effets de la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné une contraction du PIB de l'ordre de 9% et une chute de la demande extérieure. Toutes les composantes de la demande globale se sont contractées, mais la baisse la plus prononcée a été celle de la formation brute de capital, qui a reculé de 23,8% en termes réels. De la même manière, tous les secteurs de production ont été affectés: le secteur de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse, de la sylviculture et de la pêche s'est contracté de 6,3%; celui des industries extractives, de 23,5%; le secteur manufacturier, de 14%; celui de la construction, de 25,4%; et celui des services, de 6,5%, les services d'hôtellerie et de restauration et les services de transport ayant été particulièrement touchés.

1.17. La situation macroéconomique s'est améliorée en 2021 et 2022. Ces années-là, le PIB réel a augmenté de 12,5% et 4,0%, respectivement. À part l'agriculture et la pêche et les industries extractives, tous les secteurs d'activité ont progressé en 2022, les hausses les plus importantes ayant été enregistrées dans les secteurs suivants: hôtellerie et restauration (+21,1%), intermédiation financière (+12,2%), secteur manufacturier (+6,0%), construction (+6,0%),

<sup>12</sup> FMI (2021), *El Directorio Ejecutivo del FMI Concluye la Cuarta Revisión del Programa en el Marco de los Acuerdos Stand-By y Facilidades de Crédito Stand-By a favor de Honduras*. Communiqué de presse n° 21/262 du 13 septembre 2021. Adresse consultée: <https://www.imf.org/es/News/Articles/2021/09/13/pr21262-honduras-imf-execboard-completes-4threv-under-imfs-sba-and-arrange-under-sbc-facility>.

<sup>13</sup> Les services du FMI ont noté que la croissance économique du Honduras s'était élevée à 12,4% en 2021 tirée par les importants envois de fonds qui ont soutenu la consommation des particuliers, et une forte demande extérieure découlant de la reprise aux États-Unis. Après être restée dans la fourchette de référence de la Banque centrale entre 3% et 5% pendant la majeure partie de 2021, l'inflation a franchi la limite supérieure de cette fourchette en décembre pour avoisiner 7% à la fin mars, principalement en raison de facteurs liés à l'offre, conjugués à des pressions exercées par la demande due à l'importance des envois de fonds et à la hausse des dépenses publiques. FMI (2022), *El personal técnico del FMI concluye su visita a Honduras*. Communiqué de presse n° 22/137 du 29 avril 2022. Adresse consultée: <https://www.imf.org/es/News/Articles/2022/04/30/pr22137-honduras-imf-staff-concludes-visit>.

<sup>14</sup> FMI (2022), *El personal técnico del FMI finaliza su visita a Honduras*, Communiqué de presse n° 22/338 du 5 octobre 2022. Adresse consultée: <https://www.imf.org/es/News/Articles/2022/10/05/pr22338-honduras-imf-staff-concludes-visit>.

<sup>15</sup> Conformément aux règles concernant l'Initiative PPTe, l'allègement de la dette se répartit en proportion du service annuel de la dette sur 8 à 15 ans, selon le créancier. Les ressources libérées annuellement au titre de cette réduction du service de la dette doivent être utilisées pour financer des programmes et des projets s'inscrivant dans la Stratégie de réduction de la pauvreté.

transports (+6,3%) et commerce (+4,3%). En termes constants, l'offre globale a augmenté de 4,3%, après avoir progressé de 20,0% en 2021, soutenue à la fois par l'amélioration de l'offre intérieure (+4,0%) et par l'accroissement des importations de marchandises et de services (+4,8%).<sup>16</sup> Cette augmentation de l'offre a résulté de la bonne performance des activités d'intermédiation financière. Les résultats du secteur manufacturier s'expliquaient principalement par une augmentation des commandes de vêtements et de produits textiles et de la fabrication de machines et de matériel (harnais), ainsi par un accroissement de la production de produits alimentaires, de boissons et de tabac (essentiellement la transformation du sucre et l'abattage des volailles).

1.18. S'agissant du PIB par type de dépenses, la demande intérieure a augmenté de 3,7% en 2022 (19,3% en 2021), principalement en raison de l'évolution de la consommation finale privée, qui a affiché une hausse de 5,0% (15,1% en 2021) due à l'accroissement du revenu des ménages, lui-même dû à une augmentation des rémunérations, à une plus grande disponibilité du crédit à la consommation et à une augmentation des envois de fonds aux familles en provenance de l'étranger (tableau 1.1).<sup>17</sup> Les dépenses de consommation publique ont augmenté de 0,8% (contre 8,5% en 2021) du fait d'une augmentation des achats de marchandises et de services et des rémunérations. La formation brute de capital fixe a considérablement ralenti et n'a augmenté que de 0,7% (contre 49,1% en 2021), essentiellement en raison du faible niveau des investissements du secteur public, ce qui s'est traduit par une baisse de 8,6% de l'investissement public, tandis que la formation brute de capital fixe privé a augmenté, surtout du fait de l'accroissement des importations de biens d'équipement destinés principalement à la construction privée. La demande extérieure (exportations de marchandises et de services) a augmenté de 5,8% (21,5% en 2021) du fait d'une hausse du volume des exportations de vêtements, de machines, d'appareils électriques et de leurs parties et pièces détachées (harnais), de bananes, de langoustes et de matières plastiques et produits en plastique. Par ailleurs, les importations de marchandises et de services ont augmenté de 4,8% en termes réels en 2022 (33,0% en 2021). L'épargne nationale brute représentait 20,6% du PIB et a donc augmenté de 1,6 point de pourcentage par rapport à 2021, principalement en raison de la hausse des rémunérations, du rétablissement des bénéficiaires des producteurs et de l'augmentation des envois de fonds aux familles. Ces derniers ont représenté 26,7% du PIB en 2022, soit 1,5 point de pourcentage de plus qu'en 2021, et 31,0% des dépenses de consommation finale privée.<sup>18</sup>

1.19. La composition du PIB hondurien par catégorie de dépense se caractérise par un niveau de consommation privée relativement élevé, consommation en grande partie financée par les envois de fonds de l'étranger (tableau 1.1). En 2022, les dépenses de consommation finale du secteur privé en valeur constante représentaient 81,9% du PIB et la consommation totale, 95,1%. Le ratio de la formation brute de capital fixe au PIB en valeur constante était de 18,9%, contre 19,8% lors de l'examen précédent. En 2022, les exportations de marchandises et de services représentaient 51,8% du PIB courant, tandis que les importations équivalaient à 67,8% du PIB; les exportations nettes ont donc contribué négativement au PIB, ce qui contrebalance la contribution très positive de la consommation privée. Les flux commerciaux totaux de marchandises et de services (exportations et importations) ont représenté 118,6% du PIB, ce qui montre que l'économie du Honduras est très ouverte.

1.20. Selon l'Institut national de statistique (INE), la main-d'œuvre occupée est passée de 3,94 millions de personnes en 2016 à 4,22 millions en 2019, avant de retomber à 4,07 millions en 2021, ce qui traduit les effets négatifs de la pandémie sur l'activité économique. Le taux de chômage déclaré est tombé de 7,4% en 2016 à 5,7% en 2019, avant de remonter à 8,7% en 2021 en raison de la pandémie. Les niveaux de sous-emploi visible et invisible restent élevés et sont compris entre 30% et 40%, d'après les estimations. L'économie informelle reste très importante au Honduras et a des effets substantiels sur l'emploi.

---

<sup>16</sup> Banque centrale du Honduras, *Memoria Anual 2022*. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/GIE/LIBMemoria/Memoria%20Anual%202022.pdf>.

<sup>17</sup> Banque centrale du Honduras, *Memoria Anual 2022*. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/GIE/LIBMemoria/Memoria%20Anual%202022.pdf>.

<sup>18</sup> Banque centrale du Honduras, *Memoria Anual 2022*. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/GIE/LIBMemoria/Memoria%20Anual%202022.pdf>.

### 1.2.2 Politique budgétaire

1.21. L'élaboration et la mise en œuvre de la politique budgétaire relèvent de la responsabilité du Ministère des finances. Pendant la majeure partie de la période considérée, la politique budgétaire hondurienne a été axée sur l'assainissement des finances publiques, la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes. La Loi sur la responsabilité budgétaire (LRF), promulguée au moyen du Décret n° 25-2016 du 4 mai 2016, a établi des objectifs macrobudgétaires.<sup>19</sup> La LRF dispose qu'il est prioritaire, pour le gouvernement, de réduire le déficit budgétaire et d'assainir les finances publiques. À cette fin, il a été établi que le déficit du secteur public non financier (SPNF) ne devait pas dépasser 1% du PIB courant par an et que ce plafond annuel devait être atteint progressivement; le déficit est passé de 1,6% du PIB en 2016 à 1,5% en 2017, 1,2% en 2018 et 1% en 2019. Une limite a également été fixée pour l'augmentation des dépenses courantes en valeur nominale, qui ne peut pas être supérieure au taux de croissance moyen du PIB réel au cours des 10 dernières années plus le taux d'inflation prévu pour l'année suivante. En outre, une disposition a été incluse selon laquelle l'augmentation de la dette publique au cours d'une année donnée ne peut pas dépasser 0,5% du PIB courant.

1.22. La LRF prévoit des exceptions en cas de catastrophe naturelle entraînant une baisse du PIB de plus de 1%, auquel cas l'une quelconque des règles énoncées dans la Loi peut être suspendue pendant deux ans au maximum. En pareil cas, le Congrès est chargé de fixer la limite du déficit budgétaire. La Loi permet également que les objectifs macrobudgétaires ne soient pas remplis et que le déficit atteigne 2,5% du PIB pour une période maximale de deux ans en cas de récession économique, ce qui s'entend d'une contraction du PIB réel pendant deux trimestres consécutifs. Dans ce cas, le déficit budgétaire devrait être réduit de 0,5% par an jusqu'à atteindre l'objectif fixé pour l'année considérée. La LRF définit aussi un cadre macrobudgétaire à moyen terme (MMFMP), qui s'entend de la projection des principales variables macroéconomiques sur une période de quatre ans au cours de laquelle les objectifs budgétaires doivent être atteints; ce cadre a été établi par le Ministère des finances (SEFIN) en collaboration avec la Banque centrale du Honduras et doit être publié chaque année.

1.23. En ce sens, au moyen du Décret législatif n° 27-2021, le Congrès national a approuvé la suspension des règles pluriannuelles de performance budgétaire applicables au SPNF énoncées dans la LRF pour une période maximale de deux ans. Un plafond annuel a été établi pour cette période de suspension, à savoir que le déficit budgétaire global du SPNF ne devait pas dépasser 5,4% du PIB en 2021, qu'il devait se situer entre 2,3% et 2,9% en 2022 et qu'il ne doit pas dépasser 1,0% en 2023.<sup>20</sup>

1.24. Malgré les efforts du gouvernement, les comptes de l'Administration centrale sont restés déficitaires pendant la période considérée, ces déficits ayant représenté 2% à 3% du PIB entre 2016 et 2019 (tableau 1.2). Les objectifs fixés dans la LRF pour le déficit du SPNF n'ont pas pu être respectés. Le gouvernement a continué de mettre en œuvre un programme d'assainissement des finances publiques avec le soutien du FMI pendant la majeure partie de la période considérée. Le reste du secteur public a continué d'enregistrer un excédent, en grande partie grâce aux résultats positifs des organismes de prévoyance sociale. Le déficit de l'Administration centrale s'est creusé en 2020 jusqu'à représenter 7% du PIB en raison des effets de la pandémie, qui ont entraîné une augmentation des dépenses liées aux programmes de soutien et une diminution des recettes due au recul de l'activité économique.

1.25. Les recettes totales représentaient toujours environ 20% du PIB en 2016-2018, avant de tomber à 19,2% en 2019 par suite des ajustements apportés au budget et d'une croissance plus faible du PIB. En raison des effets défavorables de la pandémie de COVID-19, les recettes budgétaires ont chuté à 16,6% du PIB en 2020. Cela s'explique surtout par une chute importante des recettes fiscales (le ratio de ces recettes au PIB est tombé à 14,8% en 2020). Grâce à la reprise de l'économie, les recettes fiscales ont de nouveau augmenté jusqu'à représenter 19,1% du PIB en 2021. L'impôt sur la production, la consommation et les ventes (IPCV) était la principale source de ces recettes, dont il représentait 47,3% en 2021, suivi de l'impôt sur le revenu (30,6%), de

<sup>19</sup> Loi sur la responsabilité budgétaire. Adresse consultée:

<https://www.poderjudicial.gob.hn/CEDIJ/Leyes/Documents/Ley%20de%20Responsabilidad%20Fiscal.pdf>.

<sup>20</sup> Banque centrale du Honduras, *Memoria Anual 2022*. Adresse consultée:

<https://www.bch.hn/estadisticos/GIE/LIBMemoria/Memoria%20Anual%202022.pdf>.

l'impôt sur les services et activités spécifiques (16,6%), des taxes à l'importation (4,6%), des taxes sur la propriété (0,9%) et de l'impôt sur les bénéfices potentiels et les jeux de hasard (0,01%).<sup>21</sup>

**Tableau 1.2 Compte d'opérations financières de l'Administration centrale, 2016-2022**

(% du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Recettes totales</b>	<b>20,0</b>	<b>20,3</b>	<b>20,2</b>	<b>19,2</b>	<b>16,6</b>	<b>19,1</b>	<b>19,6</b>
Recettes courantes	19,3	19,6	19,4	18,4	15,7	18,5	19,1
Recettes fiscales	18,3	18,3	18,4	17,5	14,8	17,3	17,7
Recettes non fiscales	0,9	1,3	1,0	0,9	0,9	1,1	1,3
Transferts courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2
Autres recettes	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1
Dons	0,8	0,6	0,7	0,7	0,6	0,5	0,4
Dépenses courantes	17,8	17,7	17,0	17,1	19,3	18,8	17,8
Dépenses de consommation	10,8	10,3	9,6	9,9	10,9	10,8	9,8
Rémunérations	8,0	7,8	7,6	7,6	8,2	8,0	7,5
Marchandises et services	2,7	2,5	1,9	2,2	2,7	2,8	2,3
Intérêts et commissions	2,6	2,7	3,0	3,0	3,4	3,1	3,0
Externes	0,9	1,0	1,1	1,0	1,2	0,9	0,8
Internes	1,7	1,7	1,9	2,0	2,3	2,3	2,2
Transferts courants	4,4	4,6	4,5	4,2	5,0	4,9	5,0
Épargne sur compte courant	1,5	1,9	2,4	1,4	-3,6	-0,3	1,3
Dépenses d'équipement	5,0	5,3	5,3	4,6	4,3	5,3	3,1
Investissement réel	2,0	2,5	2,3	1,7	0,9	1,6	0,9
Transferts de capitaux	3,0	2,8	3,0	2,9	3,3	3,7	2,2
<b>Dépenses nettes totales</b>	<b>22,8</b>	<b>23,0</b>	<b>22,3</b>	<b>21,6</b>	<b>23,6</b>	<b>24,1</b>	<b>20,9</b>
<b>Épargne (+) Déficit (-)</b>	<b>-2,7</b>	<b>-2,7</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2,5</b>	<b>-7,0</b>	<b>-5,0</b>	<b>-1,3</b>
Financement	2,7	2,7	2,1	2,5	7,0	5,0	1,3
Financement extérieur net	0,7	3,6	0,9	1,5	..	..	..
Crédit extérieur net	0,7	3,7	0,9	1,5	..	..	..
Utilisation	1,5	4,8	1,9	2,5	..	..	..
Amortissement	-0,8	-1,1	-1,0	-1,0	..	..	..
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	..	..	..
Financement intérieur net	2,0	-0,9	1,2	1,0	..	..	..
Crédit intérieur net	2,3	0,7	1,7	1,5	..	..	..
Autres transactions financières nettes	-0,3	-1,6	-0,5	-0,5	..	..	..
Dette extérieure du secteur public (fin de période, % du PIB)	28,3	31,1	30,9	30,9	38,4	32,7	32,7
Dette intérieure de l'Administration centrale (% du PIB)	18,3	18,0	19,1	19,3	25,1	26,3	26,3

.. Non disponible.

Note: Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total.

Source: Banque centrale du Honduras, *Memoria anual 2022* (Rapport annuel 2022) et rapports annuels des années antérieures.

1.26. Les recettes fiscales et non fiscales ont continué de se redresser en 2022, les recettes totales ayant représenté 19,6% du PIB cette année-là. Cela, ajouté à un ralentissement de la croissance des dépenses alors que la plupart des programmes de soutien arrivaient à leur fin, a permis une réduction du déficit de l'administration centrale équivalente à 1,3% du PIB.

1.27. La part des dépenses dans le PIB a diminué entre 2017 et 2019, s'établissant à 21,6% cette année-là, avant de remonter fortement jusqu'à atteindre 23,6% du PIB en 2021 par suite de l'augmentation des dépenses courantes due aux mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19. En 2021, la part des dépenses dans le PIB est retombée à 19,9% du fait d'une diminution des dépenses courantes, parallèlement aux efforts déployés pour accroître les recettes.

1.28. La situation budgétaire s'est considérablement améliorée en 2022, en partie grâce à une forte reprise économique. L'Administration centrale a réussi à dégager un excédent de 14 000,9 millions de HNL au cours des neuf premiers mois de 2022, principalement grâce à une augmentation des recettes fiscales et à une réduction des dépenses d'équipement. Les recettes totales se sont élevées à 152 542,5 millions de HNL (21 869,1 millions de HNL de plus que pour la même période de 2021), grâce essentiellement à une augmentation des recettes perçues au titre de l'impôt sur le revenu et de l'IPCV, qui représentent ensemble 72,8% de l'ensemble des recettes fiscales. En effet, ces

<sup>21</sup> Cour supérieure des comptes, *Informe de Rendición de la Cuenta General del Estado 2021*, 31 août 2022. Adresse consultée: [https://www.tsc.gob.hn/web/Rendicion\\_de\\_cuentas/2021/Informe\\_Ejecutivo\\_Verificacion\\_2022.pdf](https://www.tsc.gob.hn/web/Rendicion_de_cuentas/2021/Informe_Ejecutivo_Verificacion_2022.pdf).



dernières ont atteint 137 519,0 millions de HNL (17,7% du PIB), soit 16,2% de plus qu'en 2021, principalement grâce à l'augmentation des recettes perçues au titre de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur les ventes. Les dépenses totales de l'Administration centrale se sont élevées à 98 246,5 millions de HNL au cours des trois premiers trimestres de 2022, ce qui représente une réduction de 2 054,1 millions de HNL par rapport à 2021 due à une diminution des transferts de capitaux, de l'investissement réel et des achats de marchandises et de services, ce qui a compensé l'augmentation des dépenses au titre des transferts courants (principalement en faveur des entreprises publiques et du secteur privé), des rémunérations et des intérêts de la dette publique. Ces dépenses se composaient comme suit: 46,9% de dépenses de consommation, 24,1% de transferts courants, 14,8% de dépenses d'équipement et 14,2% d'intérêts et de commissions. Le bilan annuel affichait un déficit de 10 033,6 millions de HNL, soit 1,3% du PIB, financé en totalité par des fonds extérieurs.<sup>22</sup> Cela diffère des années précédentes, au cours desquelles le déficit a été financé principalement par la dette intérieure, notamment par l'émission d'obligations, généralement aux taux d'intérêt du marché. La dette intérieure de l'Administration centrale a atteint 200 407,8 millions de HNL en décembre 2022, dont 76,2% correspondaient à des emprunts bonifiés détenus principalement par la BCH, les organismes décentralisés et le système financier privé.<sup>23</sup>

1.29. Le Décret législatif n° 8-2022 du 15 février 2022 a déclaré l'état d'urgence budgétaire et financière. Il a également autorisé le SEFIN à rétablir l'équilibre budgétaire, à relancer la croissance économique et, en cas de nécessité au cours des exercices 2022 et 2023, à contracter directement des prêts dans le pays ou à l'étranger, à réaffecter les ressources extérieures disponibles, à placer des titres de créance sur le marché intérieur ou international et à réaliser d'autres opérations de crédit public pour un montant supérieur de 2 milliards d'USD au montant de l'endettement autorisé en vertu l'article premier du Décret n° 107-2021 du 10 décembre 2021 (1,25 milliard d'USD).<sup>24</sup>

1.30. Pour faire face à l'augmentation du déficit budgétaire, la Banque centrale du Honduras (BCH) a accordé au gouvernement une enveloppe budgétaire de 24 745,5 millions de HNL (1 milliard d'USD) pour des projets d'investissement social et de création d'emplois, en particulier dans le secteur social et dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, de l'énergie, de la formation des jeunes, de l'accès au crédit et des infrastructures.

1.31. Conformément aux lignes directrices budgétaires de l'administration actuelle, les règles macrobudgétaires contenues dans la LRF pénalisent l'investissement public en définissant la responsabilité budgétaire comme une politique de rigueur et d'ajustement budgétaire visant à éviter les dépenses discrétionnaires et l'endettement. Cela n'a pas permis de réduire de manière significative les exceptions, au titre desquelles les recettes sacrifiées annuelles représentent 7% du PIB ou 44,8% des recettes fiscales approuvées dans le budget général des recettes et dépenses de la République pour l'exercice 2022. L'administration actuelle considère que pour assainir les finances publiques et garantir la viabilité du niveau d'endettement, la LRF doit être modifiée. Ainsi, le Budget 2023 modifie les règles budgétaires en instaurant une nouvelle manière d'enregistrer les dépenses courantes, en différenciant ces dernières des dépenses sociales et en excluant le paiement des intérêts et commissions de la dette publique.<sup>25</sup>

1.32. Le budget 2023 vise à accroître les recettes fiscales et à réorienter les dépenses publiques vers l'investissement et le secteur social en améliorant l'efficacité grâce à une réduction des exonérations fiscales. Conformément au MMFMP 2023-2026, l'estimation des recettes et des dépenses pour le Budget 2023 repose sur les indicateurs macroéconomiques ci-après, dont les valeurs ont été relevées en juin 2022: a) augmentation estimative du PIB comprise entre 3,5% et 4,5%; b) inflation cumulée de 6,57%; c) taux de change moyen projeté (au cours du jour) face au dollar.<sup>26</sup> Les objectifs budgétaires énoncés dans le MMFMP pour l'Administration centrale et le secteur

<sup>22</sup> Banque centrale du Honduras, *Memoria Anual 2022*. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/GIE/LIBMemoria/Memoria%20Anual%202022.pdf>.

<sup>23</sup> Banque centrale du Honduras, *Memoria Anual 2022*. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/GIE/LIBMemoria/Memoria%20Anual%202022.pdf>.

<sup>24</sup> Le texte du Décret peut être consulté à l'adresse suivante: <https://www.tsc.gob.hn/web/leyes/Decreto-107-2021.pdf>.

<sup>25</sup> Gouvernement du Honduras, Ministère des finances (2023), *Lineamientos de Política Presupuestaria 2023*. Adresse consultée: [https://www.sefin.gob.hn/download\\_file.php?download\\_file=/wp-content/uploads/Presupuesto/2023/aprobado/Lineamientos-AIF-2023.pdf](https://www.sefin.gob.hn/download_file.php?download_file=/wp-content/uploads/Presupuesto/2023/aprobado/Lineamientos-AIF-2023.pdf).

<sup>26</sup> Présidence de la République, Ministère des finances. *Marco Presupuestario de Mediano Plazo 2023-2025*. Adresse consultée: [https://www.sefin.gob.hn/download\\_file.php?download\\_file=/wp-content/uploads/Presupuesto/2023/aprobado/Marco-Macro-Fiscal-Mediano-Plazo-2023-2026.pdf](https://www.sefin.gob.hn/download_file.php?download_file=/wp-content/uploads/Presupuesto/2023/aprobado/Marco-Macro-Fiscal-Mediano-Plazo-2023-2026.pdf).

public non financier sont fondés sur les dispositions du Décret législatif n° 30-2022, qui interprète la règle d'exception contenue dans la LRF d'une manière qui permet de dépasser les niveaux de déficit prévus dans cette dernière. Ces niveaux s'élèvent à 4,4% du PIB pour le SPNF et 6,0% du PIB pour l'Administration centrale pour 2023. L'écart s'explique par l'excédent du secteur des pensions et de la sécurité sociale, qui s'élève à 2,0% du PIB.<sup>27</sup>

1.33. À la fin de juin 2022, la dette intérieure du SPNF s'élevait à 153 513,1 millions de HNL, soit 19,8% du PIB, contre 146 442,9 millions de HNL en décembre 2021 (21,4% du PIB). La dette extérieure du SPNF s'élevait à 8 398,9 millions d'USD (26,4% du PIB), contre 8 558,6 millions d'USD à la fin de 2021 (30,1% du PIB). Cette réduction reflète le solde net des dépenses (232,1 millions d'USD) et le paiement du service de la dette extérieure (448,1 millions d'USD, soit 319,4 millions d'USD de capital et 128,7 millions d'USD d'intérêts).

### 1.2.3 Politique monétaire, politique de change et politique de prix

1.34. La Constitution de la République et la Loi sur la Banque centrale du Honduras (BCH) disposent que la BCH est tenu de veiller au maintien de la valeur interne et externe de la monnaie nationale et de favoriser le bon fonctionnement du système de paiement. Le Conseil d'administration de la BCH élabore et met en œuvre la politique monétaire, la politique de crédit et la politique de change du pays. La Loi sur la BCH vise à maintenir la valeur interne et externe de la monnaie et établit à cette fin un programme monétaire annuel assorti d'objectifs spécifiques concernant les avoirs intérieurs et les réserves internationales nettes, en fonction du niveau d'inflation. Chaque année, le Conseil d'administration approuve le Programme monétaire, dont les orientations politiques découlent de l'analyse de la situation économique intérieure et extérieure, ainsi que d'une analyse de l'évolution future de cette situation et des effets potentiels sur le taux de change. La BCH surveille l'évolution du taux de change, sans établir d'objectifs.

1.35. La Commission des opérations d'open market (COMA) de la BCH est chargée de suivre et d'appliquer les lignes directrices établies par le Conseil d'administration dans le cadre du Programme monétaire; à cet égard, elle se réunit au moins huit fois par an, à des dates prédéterminées, pour analyser l'évolution et les perspectives des variables macroéconomiques, ainsi que le comportement et les perspectives des différents marchés, afin de déterminer les modalités de la participation de la Banque centrale du Honduras sur le marché monétaire et financier. La COMA s'engage à fixer des taux d'intérêt modérés afin de contribuer au maintien de la valeur interne et externe du lempira. Elle soumet à l'examen du Conseil d'administration de la BCH des propositions concernant la politique monétaire, ainsi que les mécanismes et instruments d'exécution de cette politique. Le suivi et l'analyse permanents des variables économiques et de la réalisation des objectifs du Programme monétaire dont la COMA a besoin pour prendre des décisions sont effectués par le Comité technique de la politique monétaire (CTPM).

1.36. Le Programme monétaire contient une analyse détaillée de l'évolution récente des principales variables macroéconomiques nationales et du contexte international pertinent pour le Honduras et est utilisé par la BCH pour répondre aux attentes des opérateurs économiques. En ce sens, la COMA cherche à communiquer et à expliquer ses recommandations au public pour faciliter la prise de décisions par les ménages et les entreprises, réduire l'incertitude, accroître l'efficacité de la politique monétaire et diffuser les renseignements qui permettent aux opérateurs économiques de former leurs attentes. En formulant des recommandations de politique monétaire, la COMA cherche à éviter que l'inflation (mesurée par la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation) ne s'écarte des objectifs fixés dans le Programme monétaire, d'une manière compatible avec les objectifs de croissance économique et d'emploi.

1.37. Les principaux instruments de politique monétaire utilisés par la BCH sont les opérations d'open market et le taux directeur. La BCH peut aussi utiliser le taux des réserves obligatoires. Les opérations d'open market consistent principalement à placer des titres de la BCH par appels d'offres concurrentiels. Le taux directeur indique l'orientation de la politique monétaire de la BCH et est le taux maximal accepté pour les positions d'achat dans le cadre d'enchères de liquidités destinées aux institutions du système financier national et le taux minimal pour les positions de vente. Il sert de référence pour les opérations interbancaires. Pour mettre en œuvre la politique monétaire, la BCH

<sup>27</sup> Présidence de la République, Ministère des finances. *Lineamientos de Política Presupuestaria. Ejercicio Fiscal 2023*. Adresse consultée: [https://www.sefin.gob.hn/download\\_file.php?download\\_file=/wp-content/uploads/Presupuesto/2023/aprobado/Política-Presupuestaria-2023.pdf](https://www.sefin.gob.hn/download_file.php?download_file=/wp-content/uploads/Presupuesto/2023/aprobado/Política-Presupuestaria-2023.pdf).

utilise les taux d'intérêt à court terme comme indicateur opérationnel et les agrégats monétaires comme objectifs indicatifs. Le taux des réserves obligatoires est calculé sur la base de la moyenne des dépôts obligatoires des 14 jours précédents; ces réserves doivent être intégralement composées de dépôts à vue auprès de la BCH et doivent représenter quotidiennement au moins 80% la valeur de ces dépôts.

1.38. Pendant la période considérée, une politique monétaire prudente et plutôt restrictive a été appliquée entre 2016 et 2019 et le taux directeur a été maintenu à des niveaux compris entre 5,5% et 5,75%. Avant la pandémie, face au ralentissement de la croissance de l'économie nationale, la BCH a décidé de réduire ce taux de 25 points de base en décembre 2019 et en février 2020 pour le ramener à 5,25%. Par la suite, dans un contexte caractérisé par l'intensification de la pandémie de COVID-19 (élargissement des mesures de confinement de la population et de restriction de la circulation des marchandises et des services), qui a entraîné une détérioration de l'activité économique et de l'emploi, la BCH a – entre autres mesures – autorisé trois nouvelles réductions du taux directeur en 2020, celui-ci étant tombé de 5,25% à 4,50% en mars, à 3,75% en août et à 3,00% en novembre, taux qui reste en vigueur à ce jour.

1.39. La BCH est habilitée à accorder des crédits pour combler les déficits de liquidités temporaires des banques, des établissements d'épargne et de crédit et des sociétés financières, à condition que la Commission nationale des banques et assurances (CNBS) certifie que ces entités satisfont aux prescriptions en vigueur en matière de fonds propres; les établissements financiers peuvent aussi utiliser les facilités permanentes de crédit (FPC) et les accords de rachat. Par ailleurs, entre 2020 et 2021, la BCH a canalisé les fonds reçus dans le cadre de l'accord de confirmation et de la FCC vers le secteur public. De plus, comme indiqué précédemment, elle a accordé un prêt pour financer des projets d'investissement public d'un montant de 1 milliard d'USD (Décret n° 30-2022).

1.40. Pendant la partie de la période à l'examen qui a précédé la pandémie, la politique monétaire de la BCH est restée axée sur le maintien d'une inflation faible et stable et d'un niveau de réserves internationales adéquat, en analysant périodiquement la conjoncture et les perspectives d'évolution de l'environnement national et international et en adaptant la conduite de la politique monétaire afin que les niveaux de liquidité du système financier ne nuisent pas à la stabilité des prix. Ainsi, pendant la pandémie, la BCH a révisé et actualisé plusieurs fois les projections macroéconomiques établies dans le Programme monétaire et ses révisions en fonction de l'évolution de l'économie mondiale et nationale, tout en maintenant la fourchette de tolérance de l'inflation à 4,0 ( $\pm 1,0$ ) points de pourcentage.<sup>28</sup> Dans le cadre de la révision du Programme monétaire 2022-2023, la BCH a estimé un taux d'inflation (variation de l'IPC en pourcentage d'une année sur l'autre) de 10,30% pour 2022 et 5,63% pour la fin de 2023; un taux de croissance du PIB réel compris entre 4,0% et 4,5% en 2022 et entre 3,5% et 4,5% en 2023; une croissance des exportations de marchandises de 18,7% en 2022 et de 2,6% en 2023 et une croissance des importations de 18,5% en 2022 et de 2,7% en 2023; un déficit du compte courant de la balance des paiements (en pourcentage du PIB) de 4,5% en 2022 et de 2,8% en 2023; et un déficit du SPNF (en pourcentage du PIB) de 3,0% en 2022 et de 4,2% en 2023.<sup>29</sup>

1.41. La révision du Programme monétaire établit les mesures de politique monétaire, de politique de crédit et de politique de change ci-après dans le but de maintenir la valeur interne et externe de la monnaie: a) continuer d'utiliser le taux directeur comme principal instrument pour indiquer l'orientation de la politique monétaire aux acteurs du marché, en ajustant ce taux en fonction de la conjoncture et des perspectives économiques nationales et internationales, des anticipations d'inflation des opérateurs économiques et des prévisions d'inflation de la BCH à court et moyen termes; b) continuer d'analyser la composition des instruments de politique monétaire directs, afin d'indiquer plus clairement l'orientation de la politique générale; c) maintenir le retrait progressif des liquidités excédentaires afin de conserver des niveaux de liquidité compatibles avec l'activité économique et l'objectif de stabilité des prix; d) surveiller les résultats du marché des changes, principalement le marché organisé, afin de préserver la valeur interne et externe de la monnaie; e) examiner, au moins tous les trois mois, le Programme monétaire (article 16 de la Loi sur la BCH),

<sup>28</sup> Banque centrale du Honduras (2022), *Revisión del Programa Monetario 2022-2023*, août 2022.

Adresse consultée:

<https://www.bch.hn/estadisticos/AM/LIBPROGRAMA%20MONETARIO/Revisi%C3%B3n%20Programa%20Monetario%202022-2023.pdf>.

<sup>29</sup> Banque centrale du Honduras (2022), *Programa Monetario 2022-2023*. Adresse consultée:

<https://www.bch.hn/estadisticos/AM/LIBPROGRAMA%20MONETARIO/Programa%20Monetario%202022-2023.pdf>.



et adapter les mesures de politique monétaire, de politique de crédit et de politique de change en fonction de l'évolution probable des perspectives ou des hypothèses utilisées dans ledit programme; f) surveiller en permanence les effets de la COVID-19 et des facteurs géopolitiques sur l'économie nationale, dans le but d'adopter en temps opportun les mesures nécessaires pour réduire ces effets sur l'économie hondurienne. En outre, l'Autorité monétaire a réaffirmé sa volonté d'analyser périodiquement la conjoncture et les perspectives d'évolution de l'environnement national et international et d'adapter la conduite de la politique monétaire afin que les niveaux de liquidité du système financier ne nuisent pas à la stabilité des prix.<sup>30</sup>

1.42. Pendant la période considérée, l'inflation est généralement restée dans la fourchette de tolérance fixée, sauf en 2022, où elle a été affectée par des chocs exogènes dus aux problèmes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Entre 2016 et 2021, le taux d'inflation annuel moyen mesuré sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) a oscillé entre 2,71% et 4,48%. En 2022, l'intensification des pressions inflationnistes au niveau mondial due à l'augmentation des coûts globaux qui a affecté les prix des matières premières, principalement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, a entraîné une accélération de l'inflation intérieure, qui a culminé à 10,86% en juillet 2022. Les trois secteurs qui ont le plus contribué à l'augmentation de l'inflation totale ont été les produits alimentaires et les boissons non alcooliques; les transports; et le logement, l'eau et l'électricité.<sup>31</sup> L'inflation sous-jacente (qui exclut les produits alimentaires d'origine agricole, les combustibles et les tarifs de l'électricité) a affiché un comportement analogue à celui de l'inflation totale, atteignant 9,16% en juillet 2022, en conséquence de la hausse des prix des matières premières et des combustibles, ainsi que des pressions inflationnistes engendrées – quoique dans une moindre mesure – par la demande globale et un processus d'ajustement des coûts de production.<sup>32</sup>

1.43. Dans le cadre du régime de change en vigueur, la mise en œuvre de la politique de change se fait au moyen du régime de fourchette de taux de change, qui s'inscrit dans le cadre du système de négociation électronique des devises (SENDI), lequel permet le fonctionnement du Marché interbancaire des devises (MID). La BCH utilise une fourchette de taux de change s'étendant à 1% au-dessus et en dessous du centre de la fourchette.<sup>33</sup> Le MID regroupe les cambistes (banques et bureaux de change) et la BCH, qui négocient des devises entre eux en présentant des offres d'achat et de vente non nominatives, pour un montant minimal de dix mille dollars (10 000,00 USD), puis par multiple de 10,00 USD pour les montants supérieurs et jusqu'à un montant maximal de cinq cent mille dollars (500 000,00 USD) pour chaque offre d'achat de devises. La BCH participe au MID pour éviter les variations brusques du prix des devises sans en modifier l'évolution, ainsi que pour constituer des réserves internationales et répondre aux besoins de devises des institutions du

<sup>30</sup> Banque centrale du Honduras (2022), *Programa Monetario 2022-2023*. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/AM/LIBPROGRAMA%20MONETARIO/Programa%20Monetario%202022-2023.pdf>.

<sup>31</sup> D'après la BCH, ces trois secteurs représentent environ 69,1% de l'inflation en glissement annuel. Les produits alimentaires transformés dont les prix ont le plus augmenté sont les suivants: café moulu, beurre végétal, viande de poulet et de bœuf, riz classé, lait en poudre et pasteurisé et boissons rafraîchissantes sans alcool en bouteille. Les produits alimentaires d'origine agricole dont les prix ont augmenté sont les suivants: haricots rouges, maïs, œufs de poule, tortillas de maïs, pommes de terre, choux, produits laitiers, piment doux, tomates poires et oignons rouges. Banque centrale du Honduras (2022), *Revisión de Programa Monetario 2022-2023*, août 2022. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/AM/LIBPROGRAMA%20MONETARIO/Revisi%C3%B3n%20Programa%20Monetario%202022-2023.pdf>.

<sup>32</sup> D'après la BCH, ces trois secteurs représentent environ 69,1% de l'inflation en glissement annuel. Les produits alimentaires transformés dont les prix ont le plus augmenté sont les suivants: café moulu, beurre végétal, viande de poulet et de bœuf, riz classé, lait en poudre et pasteurisé et boissons rafraîchissantes sans alcool en bouteille. Les produits alimentaires d'origine agricole dont les prix ont augmenté sont les suivants: haricots rouges, maïs, œufs de poule, tortillas de maïs, pommes de terre, choux, produits laitiers, piment doux, tomates poires et oignons rouges. Banque centrale du Honduras (2022), *Revisión del Programa Monetario 2022-2023*, août 2022. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/AM/LIBPROGRAMA%20MONETARIO/Revisi%C3%B3n%20Programa%20Monetario%202022-2023.pdf>.

<sup>33</sup> Le centre de la fourchette de taux de change correspond à la moyenne des sept jours précédant le prix de base (prix de la monnaie estimée par la BCH pour orienter les positions de négociation des devises lors des enchères de devises et sur le MID) pondérée à 80% + la moyenne des sept jours précédant le taux de change moyen pondéré du MID, pondérée à 20%. La BCH révisé le prix de base toutes les cinq opérations en s'efforçant de maintenir le niveau de compétitivité extérieure de la monnaie nationale. Cette révision tient compte de l'écart d'inflation interne et externe avec les principaux partenaires commerciaux du Honduras, de l'indice du taux de change effectif nominal et de la couverture assurée par les réserves internationales.

secteur public.<sup>34</sup> Sur le MID, les offres dont le taux est supérieur au taux plafond ou inférieur au taux plancher de la fourchette de taux de change ne sont pas acceptées.

1.44. Par le biais du SENDI, administré par le Département international de la BCH, un montant de devises (USD) est adjugé quotidiennement, publiquement et équitablement entre les différents cambistes. Les opérations de change sont effectuées sur les comptes de dépôt détenus par les institutions du système financier auprès de la BCH, par le biais du système de règlement brut en temps réel de cette dernière (BCH-TR). Le BCH-TR est le système de règlement brut en temps réel mis en œuvre pour les paiements de montants importants; il est administré par la BCH et est entré en service en mars 2013. Il s'agit d'un système de règlement continu de transferts de fonds et de règlement de titres sur une base individuelle (un par un), en temps réel et sans compensation nette. Le BCH-TR constitue un outil essentiel qui facilite les fonctions d'administration des liquidités, de supervision du système de paiement et de mise en œuvre de la politique monétaire de la BCH.<sup>35</sup>

1.45. Pendant la période considérée, la BCH a pris des mesures pour intégrer davantage d'éléments de marché dans la détermination du taux de change. À partir de 2017, elle a apporté des modifications à la réglementation des changes, en vertu desquelles, depuis le 14 juin 2021, les cambistes peuvent utiliser 100% des devises achetées auprès du public pour les revendre à leurs clients du secteur privé; par la suite, les enchères de devises utilisées par la BCH en tant que mécanisme d'adjudication de devises aux personnes physiques et morales ont été suspendues. En outre, afin d'intégrer davantage d'éléments de marché dans la détermination du taux de change de référence (TCR), le Conseil d'administration de la BCH a modifié la réglementation des changes en vertu de l'Accord n° 17/2021 du 9 décembre 2021 en donnant plus de poids aux transactions effectuées sur le MID dans le calcul du centre de la fourchette de taux de change. Par ailleurs, la participation des bureaux de change au MID a été incorporée afin de promouvoir le marché des changes, et l'accès aux devises pour le public effectuant des opérations de change dans ces bureaux a été facilité.<sup>36</sup> Il convient de souligner qu'en mars 2022, la BCH a modifié la réglementation des changes, en donnant plus de poids au prix de base<sup>37</sup> dans le calcul du centre de la fourchette de taux de change, ce qui a contribué à ralentir la dépréciation du taux de change, laquelle a été favorisée par l'augmentation des flux de devises provenant des envois de fonds aux familles et des exportations. Enfin, à compter du 5 mars 2022, le calcul du TCR a été modifié, ce taux ayant été défini comme le taux de change moyen pondéré à la clôture des transactions du jour ouvrable précédent sur le MID, dans le but de refléter les conditions de l'offre et de la demande de devises sur le marché des changes. En outre, les règles d'intervention de la BCH sur le MID ont été modifiées afin de limiter l'instabilité du taux de change, de même que les règles d'intervention pour la constitution de réserves.

#### 1.2.4 Balance des paiements

1.46. Le compte courant de la balance des paiements a continué d'enregistrer des déficits importants pendant la période à l'examen sauf en 2020. Le déficit a culminé à 1 582 millions d'USD en 2018, soit 6,6% du PIB (tableau 1.3). En 2020, par suite des effets de la pandémie sur l'activité économique, les importations se sont fortement contractées, ce qui a entraîné un excédent du compte courant de 666 millions d'USD, soit 2,8% du PIB. Toutefois, alors que l'activité économique reprenait son rythme habituel, les importations de marchandises et de services ont considérablement augmenté en 2021 et 2022, ce qui entraîné un nouveau déficit, lequel a atteint 1 487 millions d'USD en 2021 et 1 080 millions d'USD en 2022, soit 5,3% et 3,4% du PIB, respectivement.

<sup>34</sup> BCH, *Mercado Interbancario de Divisas*. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/operativos/INTL/Paginas/Mercado-Interbancario-de-Divisas.aspx>.

<sup>35</sup> Banque centrale du Honduras, *Sistema Banco Central de Honduras en Tiempo Real (BCH-TR)*. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/politica-institucional/sistemas-de-pago/sistemas-de-pagos/bch-tr>.

<sup>36</sup> Banque centrale du Honduras (2022), *Memoria 2021*. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/GIE/LIBMemoria/Memoria%20Anual%202021.pdf>.

<sup>37</sup> Le prix de base est déterminé comme suit: 1) écart entre le taux d'inflation dans le pays et le taux d'inflation attendu chez les principaux partenaires commerciaux; 2) évolution du taux de change chez les principaux partenaires commerciaux; et 3) situation des réserves officielles (nombre de mois d'importations couverts).

Tableau 1.3 Balance des paiements, 2016-2022

(Millions d'USD)

	2016	2017	2018	2019	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
<b>I. Compte courant<sup>b</sup></b>	<b>-683</b>	<b>-288</b>	<b>-1 582</b>	<b>-653</b>	<b>666</b>	<b>-1 487</b>	<b>-1 080</b>
<b>Marchandises et services</b>							
<b>Balance du commerce des marchandises</b>	<b>-2 599</b>	<b>-2 753</b>	<b>-3 818</b>	<b>-3 361</b>	<b>-2 569</b>	<b>-4 857</b>	<b>-5 412</b>
<b>Exportations</b>	<b>7 960</b>	<b>8 656</b>	<b>8 644</b>	<b>8 788</b>	<b>7 684</b>	<b>10 216</b>	<b>12 169</b>
Marchandises générales	3 813	4 439	4 245	4 151	4 144	5 039	5 987
Produits destinés à la transformation	4 019	4 082	4 277	4 522	3 392	4 980	6 033
Autres produits	128	135	121	115	148	197	149
<b>Importations</b>	<b>10 559</b>	<b>11 409</b>	<b>12 462</b>	<b>12 149</b>	<b>10 253</b>	<b>15 073</b>	<b>17 581</b>
Marchandises générales	8 166	8 787	9 742	9 406	8 123	11 935	13 545
Produits destinés à la transformation	2 384	2 613	2 711	2 734	2 120	3 128	4 027
Autres produits	9	9	9	9	10	10	10
<b>Balance du commerce des services</b>	<b>-578</b>	<b>-775</b>	<b>-1 062</b>	<b>-1 213</b>	<b>-1 102</b>	<b>-1 729</b>	<b>-2 122</b>
Recettes	1 154	1 282	1 254	1 193	706	853	1 094
Dépenses	1 732	2 058	2 316	2 406	1 807	2 582	3 216
<b>Balance du commerce des marchandises et des services</b>	<b>-3 178</b>	<b>-3 528</b>	<b>-4 880</b>	<b>-4 574</b>	<b>-3 671</b>	<b>-6 586</b>	<b>-7 533</b>
<b>Balance des revenus</b>	<b>-1 508</b>	<b>-1 406</b>	<b>-1 882</b>	<b>-1 973</b>	<b>-1 646</b>	<b>-2 522</b>	<b>-2 485</b>
<b>Recettes</b>	<b>88</b>	<b>137</b>	<b>170</b>	<b>185</b>	<b>124</b>	<b>114</b>	<b>200</b>
Intérêts	60	98	144	166	105	79	163
Investissement direct	12	21	9	2	3	16	16
Autres revenus	16	18	17	17	16	19	21
<b>Dépenses</b>	<b>1 595</b>	<b>1 542</b>	<b>2 051</b>	<b>2 159</b>	<b>1 770</b>	<b>2 636</b>	<b>2 685</b>
Intérêts	276	368	385	483	455	431	465
Investissement direct	1 278	913	1 378	1 346	1 023	1 861	1 881
Autres revenus	41	261	288	330	292	344	339
<b>Balance du commerce des marchandises et des services et balance du revenu</b>	<b>-4 685</b>	<b>-4 934</b>	<b>-6 762</b>	<b>-6 547</b>	<b>-5 317</b>	<b>-9 108</b>	<b>10 019</b>
<b>Balance des transferts</b>	<b>4 003</b>	<b>4 646</b>	<b>5 180</b>	<b>5 894</b>	<b>5 983</b>	<b>7 621</b>	<b>8 939</b>
Revenu issu des envois de fonds aux familles	3 847	4 305	4 760	5 385	5 573	7 184	8 465
<b>II. Compte de capital</b>	<b>130</b>	<b>181</b>	<b>168</b>	<b>195</b>	<b>551</b>	<b>301</b>	<b>279</b>
<b>Crédit</b>	<b>130</b>	<b>181</b>	<b>168</b>	<b>195</b>	<b>551</b>	<b>301</b>	<b>279</b>
Transferts de capitaux	130	181	168	195	551	301	279
<b>Débit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>III. Compte d'opérations financières<sup>c</sup></b>	<b>993</b>	<b>1 622</b>	<b>1 088</b>	<b>1 129</b>	<b>474</b>	<b>1 188</b>	<b>1 101</b>
Investissement direct <sup>d</sup>	900	1 035	895	496	373	382	680
Investissement direct à l'étranger	-239	-141	-66	-3	-46	-357	-143
Investissement direct au Honduras	1 139	1 176	961	498	419	739	823
Investissement de portefeuille	-75	678	-54	6	91	-89	-326
<b>Actifs</b>	<b>-77</b>	<b>-119</b>	<b>-36</b>	<b>-24</b>	<b>-23</b>	<b>-230</b>	<b>-206</b>
Actions et autres participations	0	-3	2	-2	-3	0	-1
Titres de créance	-77	-116	-38	-22	-20	-230	-206
<b>Passifs</b>	<b>2</b>	<b>797</b>	<b>-19</b>	<b>30</b>	<b>114</b>	<b>141</b>	<b>-120</b>
Actions et autres participations	2	797	-19	30	114	141	-120
<b>Autres investissements</b>	<b>167</b>	<b>-91</b>	<b>247</b>	<b>628</b>	<b>10</b>	<b>895</b>	<b>747</b>
<b>Actifs</b>	<b>-103</b>	<b>-394</b>	<b>-200</b>	<b>261</b>	<b>-702</b>	<b>249</b>	<b>229</b>
<b>Crédits commerciaux</b>	<b>12</b>	<b>-68</b>	<b>-8</b>	<b>-15</b>	<b>-54</b>	<b>-92</b>	<b>38</b>
Secteurs autres que les administrations publiques	12	-68	-8	-15	-54	-92	38
<b>Prêts</b>	<b>-7</b>	<b>-10</b>	<b>-4</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>-22</b>	<b>13</b>
Secteur financier	-7	-10	-4	12	0	-22	13
<b>Monnaie et dépôts</b>	<b>-113</b>	<b>-276</b>	<b>-184</b>	<b>247</b>	<b>-334</b>	<b>128</b>	<b>151</b>
Secteur financier	-48	-28	84	46	-212	-20	122
Autres secteurs	-65	-248	-268	201	-122	149	29
<b>Autres actifs</b>	<b>5</b>	<b>-39</b>	<b>-4</b>	<b>17</b>	<b>-315</b>	<b>235</b>	<b>28</b>
Banque centrale	-2	-3	-6	0	0	0	0
Secteur financier	7	-36	2	17	-315	235	28
<b>Passifs</b>	<b>270</b>	<b>303</b>	<b>447</b>	<b>366</b>	<b>713</b>	<b>646</b>	<b>518</b>
<b>Crédits commerciaux</b>	<b>61</b>	<b>-35</b>	<b>-25</b>	<b>42</b>	<b>62</b>	<b>46</b>	<b>57</b>
Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0
Autres secteurs	61	-35	-25	42	62	46	57
<b>Prêts</b>	<b>190</b>	<b>289</b>	<b>468</b>	<b>305</b>	<b>624</b>	<b>258</b>	<b>496</b>
Banque centrale	-2	-1	-1	-24	32	-21	-21
Administrations publiques	152	191	219	372	767	131	603
Secteur financier	-166	26	262	146	-73	335	-47

	2016	2017	2018	2019	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
Autres secteurs	206	74	-12	-189	-102	-187	-40
<b>Monnaie et dépôts</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>7</b>	<b>33</b>	<b>13</b>	<b>-1</b>	<b>-40</b>
Banque centrale	0	2	-5	-2	0	0	1
Secteur financier	27	32	13	35	12	-1	-41
<b>Autres passifs</b>	<b>-7</b>	<b>14</b>	<b>-3</b>	<b>-15</b>	<b>14</b>	<b>343</b>	<b>5</b>
Banque centrale	0	0	0	0	0	342	0
Administrations publiques	0	0	0	-3	0	0	0
Secteur financier	-7	14	-3	-12	14	1	5
<b>IV. Erreurs et omissions nettes<sup>e</sup></b>	<b>-390</b>	<b>-630</b>	<b>372</b>	<b>318</b>	<b>220</b>	<b>457</b>	<b>-426</b>
<b>Solde global</b>	<b>50</b>	<b>885</b>	<b>46</b>	<b>988</b>	<b>1 911</b>	<b>459</b>	<b>-126</b>
<b>V. Réserves et éléments connexes</b>	<b>-50</b>	<b>-885</b>	<b>-46</b>	<b>-988</b>	<b>-1 911</b>	<b>-459</b>	<b>126</b>
Actifs de réserve de la BCH <sup>f</sup>	-66	-884	-50	-993	-2 381	-587	122
Recours au crédit du FMI	0	0	0	0	466	124	0
Financement exceptionnel	16	-1	4	5	4	4	4

a Données préliminaires.

b Un signe positif (négatif) indique une entrée (sortie) de capitaux dans le pays (du pays).

c Variation nette des actifs (VNA): un signe positif (négatif) indique une diminution (augmentation) des créances sur les non-résidents. Exemple: diminution des dépôts de résidents à l'étranger (signe positif). Variation nette des passifs (VNP): un signe positif (négatif) indique une augmentation (une diminution) des engagements envers les non-résidents. Exemple: augmentation des dépôts de non-résidents dans le pays (signe positif).

d Inclut les actions et les participations au capital, les bénéfices et les dividendes réinvestis et d'autres capitaux.

e Un signe positif (négatif) indique une entrée (sortie) non prise en compte dans le solde.

f Un signe positif (négatif) indique une diminution (augmentation) des créances sur les non-résidents.

Note: Les chiffres étant arrondis, la somme des sous-totaux peut ne pas être égale au total.

Source: Banque centrale du Honduras.

1.47. Les importations de marchandises et de services ont fortement augmenté entre 2016 et 2018, avant de diminuer en 2019, puis de chuter en 2020 en raison de la contraction de la demande due à la pandémie. La reprise de la croissance à partir de 2021 a entraîné un net rebond des importations de marchandises et de services, qui se sont chiffrées à 15 034 millions d'USD cette année-là, soit 46,8% de plus qu'en 2020, puis à 17 581 millions d'USD en 2022. Les exportations de marchandises et de services ont augmenté de 3,2% entre 2016 et 2019, avant de se contracter de 15,9% en 2020. En 2021, les exportations ont rebondi, affichant une hausse de 31,9%. Les chiffres des exportations incluent les résultats du secteur de la *maquila*. Les exportations de marchandises et de services ont de nouveau augmenté (de 19,1%) en 2022. La balance du commerce des marchandises et des services a été très déficitaire pendant la totalité de la période considérée: le déficit a atteint 6 586 millions d'USD en 2021, soit 23,3% du PIB, et 7 533 millions d'USD en 2022, soit 23,9% du PIB nominal. Cette situation reflète les déficits structurels de la balance du commerce des marchandises et de celle du commerce des services.

1.48. Les transferts nets de l'étranger ont continué de constituer l'un des principaux éléments de financement du déficit de la balance du commerce des marchandises et des services. Les transferts ont continué d'augmenter régulièrement pendant la période considérée, la balance des transferts s'étant élevée à 7 621 millions d'USD en 2021, soit 26,8% du PIB, et à 8 939 millions d'USD en 2022, soit 28,4% du PIB. Les transferts comprennent en grande partie des envois de fonds aux familles, lesquels se sont chiffrés à 7 184 millions d'USD en 2021, soit 25,3% du PIB et 86,7% de plus qu'en 2016, et à 8 465 milliards d'USD (26,9% du PIB) en 2022. Les envois de fonds ont augmenté tout au long de la période considérée, y compris en 2020 pendant la pandémie. Les transferts privés sont de plus en plus importants pour soutenir la demande intérieure, notamment pour financer une grande partie de la consommation intérieure, étant donné qu'ils financent plus d'un quart des dépenses privées.

1.49. Les comptes de capital et d'opérations financières de la balance des paiements sont généralement excédentaires, les recettes nettes s'étant élevées à 1 450 millions d'USD en 2021 (5,1% du PIB) et 1 380 millions d'USD en 2022 (4,4% du PIB), en grande partie en raison de flux d'investissement direct de capitaux privés et de prêts aux administrations publiques et au secteur financier. Les réserves internationales nettes du système financier s'élevaient à 8 678 millions d'USD à la fin de 2021, ce qui équivaut à près de sept mois d'importations de marchandises et de services. Le niveau des réserves a légèrement diminué en décembre 2022 pour s'établir à 8 421,3 millions d'USD. Cela était dû au paiement d'un montant de 730,4 millions d'USD au titre du service de la

dette extérieure, à la vente nette de devises sur le Marché interbancaire des devises (MID) pour un montant de 336,2 millions d'USD, à l'augmentation de la facture des importations de combustibles de 76,8 millions d'USD et à d'autres dépenses nettes à hauteur de 121,5 millions d'USD. Ces flux négatifs n'ont été que partiellement compensés par des dépenses extérieures de 871,2 millions d'USD, des achats de devises pour un montant de 107,5 millions d'USD et des dons à hauteur de 23,5 millions d'USD. Les réserves officielles de la BCH ont permis de couvrir 6,0 mois d'importations de marchandises et de services.<sup>38</sup>

1.50. La dette extérieure totale s'élevait à 11 796,3 millions d'USD à la fin de 2022, soit 208,8 millions d'USD de moins qu'en décembre 2021, et équivalait à 37,4% du PIB. Sur ce total, 9 540,1 millions d'USD correspondaient à la dette du secteur public, soit 290,3 millions d'USD de plus qu'en décembre 2021, et 2 256,5 millions d'USD correspondaient à la dette du secteur privé non garantie. La dette extérieure du secteur public est libellée à 83,1% en USD, à 12,8% en DTS, à 2,3% en euros et à 1,8% en d'autres monnaies. En 2022, le gouvernement a contracté une nouvelle dette extérieure de 1 309,0 millions d'USD, dont 1 155,0 millions d'USD étaient destinés à soutenir le budget et 154,0 millions d'USD à la mise en œuvre de divers projets et programmes.<sup>39</sup> Les paiements au titre du service de la dette extérieure se sont élevés à 1 827,8 millions d'USD, soit 5,8% du PIB (1 849,4 millions d'USD en 2021), dont 96,8% ont été utilisés pour amortir le principal et 3,2% pour payer les intérêts et autres frais financiers.<sup>40</sup> Le ratio du solde de la dette extérieure du secteur public au PIB s'est établi à 30,1%, contre 32,4% en décembre 2021.

### 1.3 Évolution des échanges et des investissements

#### 1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services

##### 1.3.1.1 Composition du commerce des marchandises

1.51. Les exportations de marchandises sont composées de produits manufacturés et de produits agricoles. Les exportations provenant de la *maquila* sont principalement des produits manufacturés. Les matières textiles sont le principal poste d'exportation, en particulier les articles de confection.

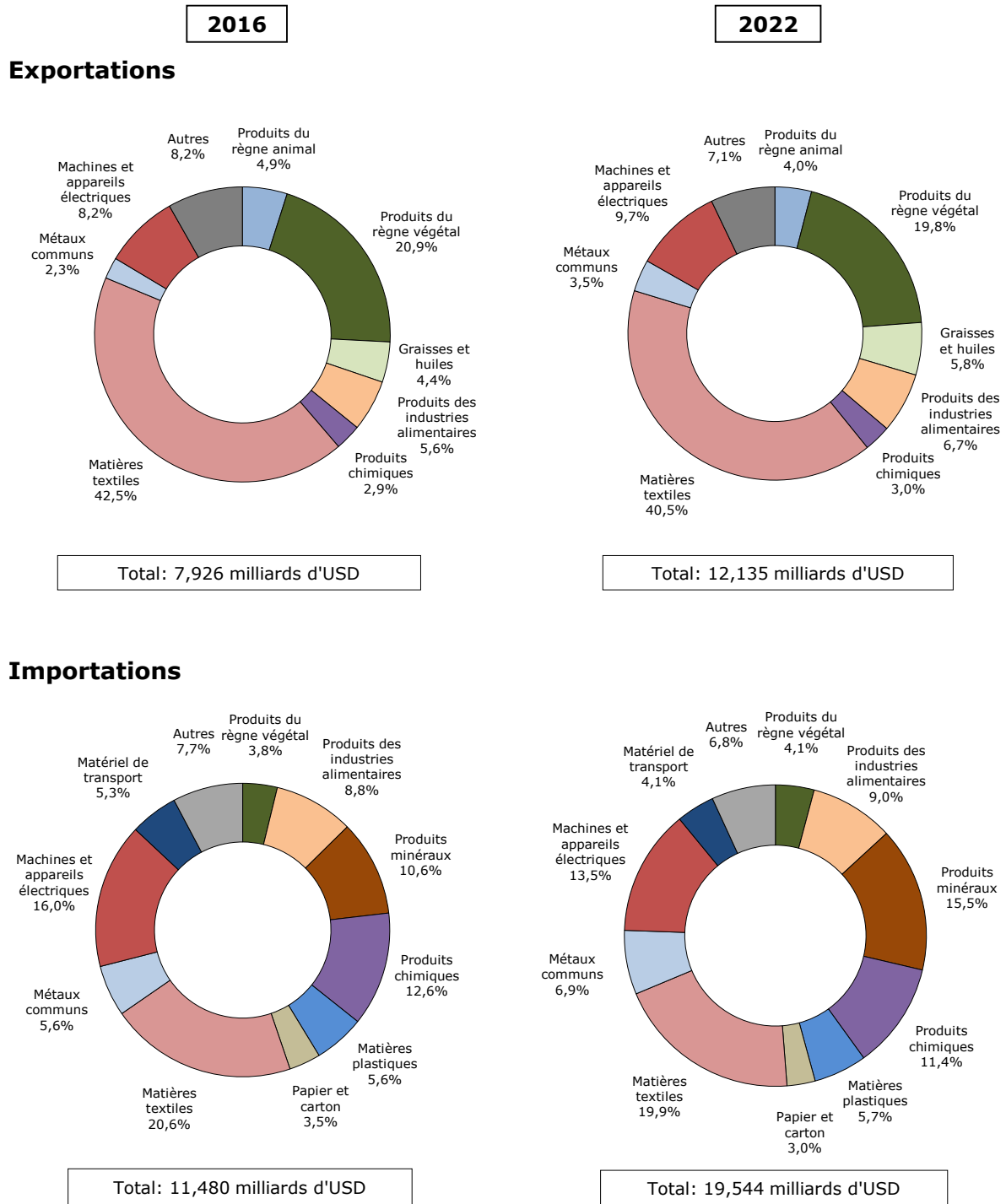
1.52. En 2022, les exportations générales du Honduras (y compris la *maquila*) se sont chiffrées à 12 135 USD, contre 7,926 milliards d'USD en 2016, soit une hausse de 53%. Cela équivaut à une croissance annuelle moyenne de 7,3% de la valeur exportée. Les principaux produits exportés ont été les suivants: les matières textiles et ouvrages en ces matières (40,5% du total), le café (11,7% du total), les machines et appareils, matériel électrique et leurs parties (9,7%) et les bananes et autres fruits (6,5%) (tableau A1. 1 et graphique 1.1).

1.53. Les importations c.a.f. du Honduras se sont élevées à 19,544 milliards d'USD en 2022 contre 12,407 milliards d'USD en 2016, soit une augmentation de 57,5%. Entre 2016 et 2022, les importations c.a.f. ont enregistré une croissance annuelle moyenne de la valeur exportée de 7,8%. En 2022, les importations étaient composées principalement de produits manufacturés, en particulier des matières textiles (19,9% du total), des combustibles (15,2%), des machines et équipements (13,5%) et des produits chimiques (11,4%) (tableau A1. 2 et graphique 1.1).

<sup>38</sup> Banque centrale du Honduras, *Memoria Anual 2022*. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/GIE/LIBMemoria/Memoria%20Anual%202022.pdf>.

<sup>39</sup> Il a emprunté 613,0 millions d'USD à la Banque interaméricaine de développement, 450,0 millions d'USD à la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), 210,0 millions d'USD à l'Association internationale de développement de la Banque mondiale et 36,0 millions d'USD à l'Instituto de Crédito Oficial du gouvernement espagnol. Banque centrale du Honduras (2023), *Memoria Anual 2022*. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/GIE/LIBMemoria/Memoria%20Anual%202022.pdf>.

<sup>40</sup> Banque centrale du Honduras, *Memoria Anual 2022*. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/GIE/LIBMemoria/Memoria%20Anual%202022.pdf>.

**Graphique 1.1 Commerce des marchandises par principaux produits, 2016 et 2022**

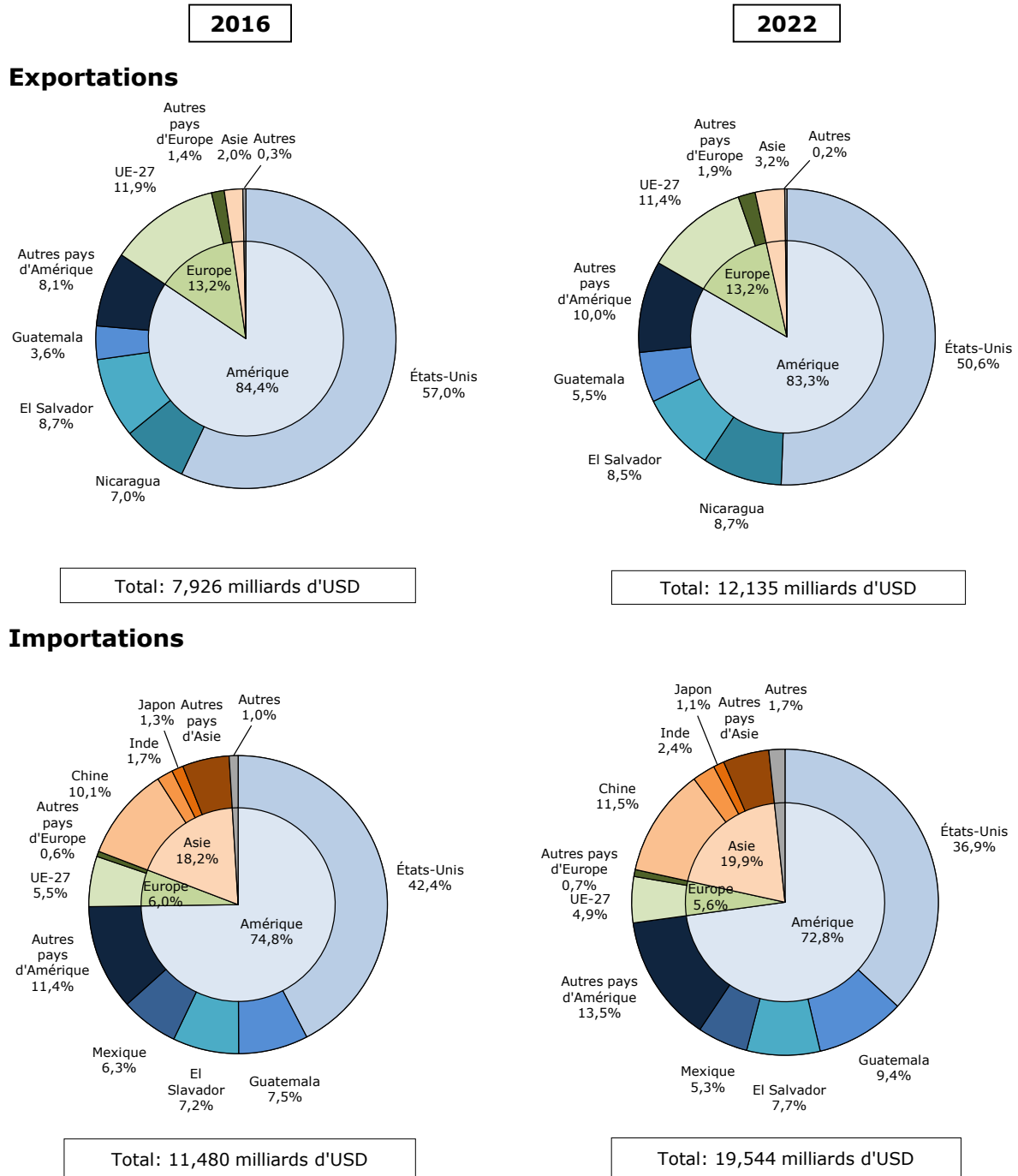
Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par les autorités.

### 1.3.1.2 Répartition géographique des échanges de marchandises

1.54. Les États-Unis, qui continuent d'être le principal marché d'exportation du Honduras, ont absorbé 50,6% des exportations totales en 2022, chiffre inférieur aux 57,0% enregistrés en 2016 (tableau A1. 3 et graphique 1.2). Ils sont suivis de l'Union européenne avec 11,4% des exportations totales au cours de cette même période, du Nicaragua (8,7%), d'El Salvador (8,5%) et du Guatemala (5,5%).



**Graphique 1.2 Commerce des marchandises par partenaire commercial, 2016 et 2022**



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

1.55. Les États-Unis sont également la principale source des importations; ils ont fourni 36,9% des importations totales en 2022 (42,4% en 2016). La Chine a été à l'origine de 11,5% des importations en 2022, suivie du Guatemala (9,4%) et d'El Salvador (7,7%) (tableau A1. 4 et graphique 1.2). Les autres gros partenaires commerciaux en ce qui concerne les importations sont le Mexique (5,3%), le Costa Rica (5,3%) et l'Union européenne (4,9%).

### 1.3.1.3 Commerce des services

1.56. La balance des services hondurienne affiche un déficit structurel qui s'est beaucoup creusé pendant la période à l'examen, passant de 578,3 millions d'USD en 2016 à 2 121,6 millions d'USD en 2022 (tableau 1.4). Cette hausse est due en grande partie aux effets de la pandémie de

COVID-19, qui ont réduit considérablement les crédits du secteur des voyages dans lequel le Honduras enregistre traditionnellement un excédent tandis que tous les autres secteurs sont déficitaires. Les secteurs les plus déficitaires sont les transports, en particulier le transport maritime, les redevances et les assurances.

**Tableau 1.4 Balance des services, 2016-2022**

(Millions d'USD)

	2016	2017	2018	2019	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
<b>Balance des services</b>	<b>-578,3</b>	<b>-775,2</b>	<b>-1 062,0</b>	<b>-1 213,2</b>	<b>-1 101,7</b>	<b>-1 728,9</b>	<b>-2 121,6</b>
<b>Crédit</b>	<b>1 153,5</b>	<b>1 282,4</b>	<b>1 253,6</b>	<b>1 192,7</b>	<b>705,5</b>	<b>853,2</b>	<b>1 094,2</b>
<b>1. Transports</b>	<b>120,4</b>	<b>127,3</b>	<b>142,5</b>	<b>144,5</b>	<b>95,1</b>	<b>127,7</b>	<b>173,6</b>
1.1 Maritimes	78,6	81,4	84,3	84,8	64,5	82,8	96,6
1.1.1 Fret – marchandises générales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.1.2 Fret – marchandises destinées à la transformation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.1.3 Autres transports maritimes	78,6	81,4	84,3	84,8	64,5	82,8	96,6
1.2 Aériens	28,5	30,9	45,2	47,1	19,3	32,9	58,6
1.2.1 Voyageurs	5,3	5,1	6,9	7,3	2,3	1,8	9,4
1.2.2 Fret – marchandises générales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.2.3 Fret – marchandises destinées à la transformation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.2.4 Autres transports aériens	23,3	25,8	38,3	39,9	17,0	31,1	49,2
1.3 Autres transports	13,3	15,0	12,9	12,6	11,3	12,0	18,3
1.3.1 Voyageurs	2,1	2,1	2,1	2,0	0,1	0,5	2,4
1.3.2 Fret – marchandises générales	11,2	12,9	10,9	10,6	11,3	11,5	15,9
1.3.3 Fret – marchandises destinées à la transformation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.3.4 Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>2. Voyages</b>	<b>577,8</b>	<b>602,5</b>	<b>591,6</b>	<b>549,1</b>	<b>154,9</b>	<b>302,6</b>	<b>539,7</b>
2.1 D'affaires	57,8	60,3	59,2	54,9	15,5	62,6	111,7
2.2 Privés	520,0	542,3	532,5	494,2	139,4	240,0	428,0
<b>3. Autres services</b>	<b>455,3</b>	<b>552,6</b>	<b>519,5</b>	<b>499,0</b>	<b>455,5</b>	<b>422,9</b>	<b>381,0</b>
<b>A. Services de communication</b>	<b>249,6</b>	<b>262,4</b>	<b>220,6</b>	<b>176,3</b>	<b>143,0</b>	<b>122,9</b>	<b>90,0</b>
A.1 Services de postes et de courrier	1,3	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
A.2 Services de télécommunication	248,3	261,3	219,3	175,0	141,7	121,6	88,7
<b>B. Services de construction</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>13,0</b>	<b>15,8</b>	<b>21,7</b>	<b>14,5</b>
<b>C. Services d'assurance</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>D. Services financiers</b>	<b>3,8</b>	<b>19,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,8</b>	<b>3,8</b>	<b>3,4</b>	<b>3,8</b>
D.1 Services financiers	3,8	19,0	3,1	3,8	3,8	3,4	3,8
D.1.1 Transactions par cartes de crédit	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,9
D.1.2 Autres services financiers	1,9	17,1	1,2	1,9	1,9	1,6	1,9
<b>E. Services informatiques et d'information</b>	<b>8,7</b>	<b>12,3</b>	<b>11,5</b>	<b>11,9</b>	<b>11,6</b>	<b>15,5</b>	<b>11,7</b>
<b>F. Redevances et droits de licences</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>G. Autres services fournis aux entreprises</b>	<b>128,4</b>	<b>199,9</b>	<b>218,6</b>	<b>238,4</b>	<b>223,7</b>	<b>197,4</b>	<b>205,2</b>
G.1 Services liés au commerce	31,3	8,4	8,2	9,4	6,5	6,1	10,1
G.2 Services de location-exploitation	2,9	1,8	1,1	1,9	11,2	1,7	1,1
G.3 Services fournis aux entreprises, services professionnels et techniques	94,2	189,7	209,3	227,1	206,0	189,6	194,0



	2016	2017	2018	2019	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
<b>H. Personnels, culturels et récréatifs</b>	<b>7,4</b>	<b>7,4</b>	<b>7,4</b>	<b>5,9</b>	<b>4,5</b>	<b>7,4</b>	<b>7,4</b>
<b>I. Services publics n.c.a.</b>	<b>54,9</b>	<b>51,5</b>	<b>58,2</b>	<b>49,7</b>	<b>53,0</b>	<b>54,6</b>	<b>48,4</b>
<b>Débit</b>	<b>1 731,8</b>	<b>2 057,6</b>	<b>2 315,6</b>	<b>2 405,9</b>	<b>1 807,2</b>	<b>2 582,1</b>	<b>3 215,8</b>
<b>1. Transports</b>	<b>914,4</b>	<b>983,5</b>	<b>1 199,5</b>	<b>1 162,2</b>	<b>927,7</b>	<b>1 502,7</b>	<b>1 973,8</b>
1.1 Maritimes	544,2	605,0	794,0	743,9	600,0	1 002,1	1 386,9
1.1.1 Fret – marchandises générales	410,4	540,7	636,7	595,4	494,3	841,9	1 188,8
1.1.2 Fret – marchandises destinées à la transformation	133,7	64,3	157,4	148,5	105,7	160,2	198,2
1.1.3 Autres transports maritimes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.2 Aériens	153,1	155,5	199,0	207,4	129,7	195,0	267,7
1.2.1 Voyageurs	109,7	114,9	147,9	155,3	66,4	136,2	202,2
1.2.2 Fret – marchandises générales	37,6	37,8	44,2	45,6	58,6	51,8	56,8
1.2.3 Fret – marchandises destinées à la transformation	5,8	2,8	6,8	6,5	4,6	7,0	8,6
1.2.4 Autres transports aériens	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.3 Autres transports	217,1	223,1	206,4	211,0	198,0	305,6	319,2
1.3.1 Voyageurs	2,1	0,7	1,7	0,7	0,3	0,3	0,5
1.3.2 Fret – marchandises générales	209,2	219,6	197,9	203,8	193,2	298,4	310,1
1.3.3 Fret – marchandises destinées à la transformation	5,8	2,8	6,8	6,5	4,6	7,0	8,6
1.3.4 Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>2. Voyages</b>	<b>370,1</b>	<b>401,4</b>	<b>408,0</b>	<b>499,1</b>	<b>133,0</b>	<b>281,2</b>	<b>420,2</b>
2.1 D'affaires	76,2	82,7	84,0	101,3	13,3	28,1	42,0
2.2 Privés	293,8	318,7	323,9	397,8	119,7	253,1	378,2
<b>3. Autres services</b>	<b>447,4</b>	<b>672,7</b>	<b>708,2</b>	<b>744,6</b>	<b>746,5</b>	<b>798,2</b>	<b>821,8</b>
<b>A. Services de communication</b>	<b>77,3</b>	<b>81,9</b>	<b>72,4</b>	<b>76,8</b>	<b>64,0</b>	<b>71,3</b>	<b>71,2</b>
A.1 Services de postes et de courrier	17,6	19,0	17,6	22,7	11,4	17,9	17,0
A.2 Services de télécommunication	59,7	62,9	54,7	54,1	52,6	53,4	54,3
<b>B. Services de construction</b>	<b>1,2</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>C. Services d'assurance</b>	<b>105,5</b>	<b>118,0</b>	<b>118,1</b>	<b>130,5</b>	<b>140,5</b>	<b>151,9</b>	<b>147,9</b>
C.1 Commissions de réassurance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C.2 Frais de réassurance	96,6	108,3	107,9	120,0	131,4	139,8	133,9
C.3 Frais d'assurance du fret	8,9	9,7	10,3	10,5	9,1	12,2	14,1
<b>D. Services financiers</b>	<b>19,7</b>	<b>40,4</b>	<b>45,0</b>	<b>43,1</b>	<b>46,9</b>	<b>43,2</b>	<b>45,8</b>
D.1 Services financiers	2,9	22,5	30,3	29,8	23,9	27,5	30,2
D.1.1 Transactions par cartes de crédit	1,5	1,5	0,0	1,5	1,5	1,5	1,5
D.1.2 Autres services financiers	1,5	21,1	30,3	28,4	22,4	26,1	28,6
D.2 Commissions et autres services	16,8	17,9	14,7	13,3	23,0	15,7	15,6
D.2.1 Commissions sur la dette extérieure	15,9	17,0	13,9	12,5	22,2	14,9	14,8
D.2.2 Commissions sur les retards	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
D.2.3 Enquête sur les services	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
<b>E. Services informatiques et d'information</b>	<b>15,5</b>	<b>13,5</b>	<b>97,4</b>	<b>113,5</b>	<b>111,8</b>	<b>120,0</b>	<b>135,5</b>
<b>F. Redevances et droits de licences</b>	<b>66,6</b>	<b>109,4</b>	<b>115,1</b>	<b>84,5</b>	<b>62,4</b>	<b>93,9</b>	<b>102,3</b>
<b>G. Autres services fournis aux entreprises</b>	<b>116,3</b>	<b>256,4</b>	<b>220,4</b>	<b>236,8</b>	<b>265,5</b>	<b>227,2</b>	<b>237,9</b>
G.1 Services liés au commerce	2,8	17,6	17,3	16,8	12,2	13,3	6,2
G.2 Services de location-exploitation	12,5	14,3	10,1	2,9	2,4	2,9	2,4
G.3 Services fournis aux entreprises, services professionnels et techniques	101,1	224,5	193,0	217,1	250,9	211,1	229,3

	2016	2017	2018	2019	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
<b>H. Personnels, culturels et récréatifs</b>	<b>9,3</b>	<b>9,3</b>	<b>9,3</b>	<b>32,4</b>	<b>27,2</b>	<b>31,3</b>	<b>41,3</b>
<b>I. Services publics</b>	<b>36,0</b>	<b>38,8</b>	<b>25,5</b>	<b>27,1</b>	<b>28,2</b>	<b>59,3</b>	<b>39,8</b>

a Chiffres provisoires.

Source: Banque centrale du Honduras.

### 1.3.2 Tendances et structure de l'IED

1.57. Les flux d'investissements étrangers directs (IED) ont diminué au cours de la période à l'examen, en partie à cause des effets de la pandémie sur l'activité économique et du désinvestissement dans certains secteurs, y compris la *maquila*, et en partie à cause du climat d'insécurité; ils sont tombés de 1 139,4 millions d'USD en 2016 à 498,1 millions d'USD en 2019 (tableau 1.5). Les flux d'investissements ont ensuite subi les effets de la pandémie, tombant à 418,7 millions d'USD en 2020, avant de se redresser et d'atteindre 738,7 millions d'USD en 2021 et 822,6 millions d'USD en 2022. L'amélioration des résultats au cours de ces années s'explique principalement par des investissements accrus dans le secteur du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie. Entre 2016 et 2022, les secteurs des services financiers et des services fournis aux entreprises; du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie; et de la *maquila* sont ceux qui ont reçu le plus d'investissements.

**Tableau 1.5 Flux d'investissement étranger direct par activité économique, 2016-2022**

(Millions d'USD)

	2016	2017	2018	2019	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	-29,2	-67,2	62,1	-3,8	6,7	18,8	35
Commerce, restauration et hôtellerie	156,5	157,3	58,4	7,1	-11,3	147,9	393,5
Construction	20,3	102,0	5,8	-3,1	-30,8	15,3	-11,4
Électricité, gaz et eau	4,3	171,0	242,6	138,5	77,4	98,9	82,3
Services <sup>b</sup>	419,7	118,9	298,8	261,3	314,3	314,1	321,8
Industries extractives	-64,8	0,2	-5,6	12,3	-1,1	43,5	58,6
Industries manufacturières	221,8	35,5	63,1	-75,7	-165,3	42,0	-27,1
Secteur des marchandises destinées à la transformation ( <i>maquila</i> )	208,4	599,9	-100,5	-34,6	235,0	77,4	3,6
Transport, entreposage et télécommunications	202,3	58,1	336,6	196,1	-6,3	-19,2	-33,7
<b>Total</b>	<b>1 139,4</b>	<b>1 175,8</b>	<b>961,3</b>	<b>498,1</b>	<b>418,6</b>	<b>738,7</b>	<b>822,6</b>

a Chiffres préliminaires

b Comprend les établissements financiers, les assurances et les services fournis aux entreprises.

Note: Les chiffres étant arrondis, la somme des sous-totaux peut ne pas être égale au total. Les valeurs négatives impliquent un désinvestissement, essentiellement en raison d'acquisitions d'entreprises ou d'une réduction du passif.

Source: Banque centrale du Honduras, Département des statistiques macroéconomiques, section de la balance des paiements.

1.58. Le Panama, les États-Unis et les pays de l'Union européenne sont les principaux lieux d'origine de l'investissement étranger et représentent à eux tous plus de la moitié de l'IED total au Honduras entre 2016 et 2022, suivis de la Colombie et du Guatemala (tableau 1.6).

**Tableau 1.6 Flux d'investissement étranger direct par origine, 2016-2022**

(Millions d'USD)

	2016	2017	2018	2019 <sup>a</sup>	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
<b>Total</b>	<b>1 139,4</b>	<b>1 175,8</b>	<b>961,4</b>	<b>498,3</b>	<b>418,4</b>	<b>738,7</b>	<b>822,6</b>
<b>Amérique</b>	<b>761,6</b>	<b>1 021,5</b>	<b>506,2</b>	<b>468,3</b>	<b>523,7</b>	<b>698,7</b>	<b>787,1</b>
<b>Amérique du Nord</b>	<b>138,2</b>	<b>600,7</b>	<b>63,0</b>	<b>102,6</b>	<b>215,3</b>	<b>83,2</b>	<b>220,6</b>
États-Unis d'Amérique	-3,6	564,2	-15,4	-42,5	247,6	109,5	190,5
Canada	-12,5	3,5	-1,9	8,7	0,4	2,7	19,8
Mexique	154,3	33,1	80,3	136,4	-32,7	-29,0	10,3
<b>Amérique latine</b>	<b>623,3</b>	<b>420,8</b>	<b>443,2</b>	<b>365,7</b>	<b>308,4</b>	<b>615,4</b>	<b>566,5</b>
<b>Amérique centrale</b>	<b>479,0</b>	<b>214,1</b>	<b>271,4</b>	<b>199,7</b>	<b>145,2</b>	<b>292,2</b>	<b>333,8</b>
Guatemala	158,1	55,8	39,7	120,6	72,4	133,5	60,1
El Salvador	20,3	4,6	16,6	25,5	3,2	15,7	22,1
Nicaragua	23,7	3,5	8,0	5,8	12,0	11,0	14,4

	2016	2017	2018	2019 <sup>a</sup>	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
Costa Rica	4,2	-6,1	19,3	-41,6	1,6	0	0
Panama	272,7	156,3	187,8	89,4	56,0	132,0	237,2
<b>Caraïbes</b>	<b>43,3</b>	<b>166,3</b>	<b>88,1</b>	<b>62,3</b>	<b>30,5</b>	<b>141,2</b>	<b>59,3</b>
Bahamas	10,5	179,3	38,6	5,1	7,3	0	0
Barbade	0,7	-0,7	2,9	-2,9	-3,7	0	0
Bermudes	26,0	-23,7	33,4	33,0	24,8	0	0
Curaçao	..	..	0,0	1,5	-10,5	0	0
Îles Caïmanes	..	..	-3,4	8,5	3,5	0	0
Îles Vierges britanniques	6,0	3,8	12,3	12,3	2,9	0	0
République dominicaine	..	..	4,3	4,8	6,2	0	0
Autres	0,0	7,7	0,0	0,0	0,0	0	0
<b>Reste de l'Amérique latine</b>	<b>101,0</b>	<b>40,4</b>	<b>83,7</b>	<b>103,7</b>	<b>132,7</b>	<b>182,0</b>	<b>173,4</b>
Argentine	..	..	-0,7	0,0	0,0	0	0
Bésil	1,9	28,2	-15,9	0,3	-23,0	0	0
Chili	..	..	1,4	-0,2	0,0	0	0
Colombie	98,6	30,5	105,8	104,5	156,3	169,1	160,4
Équateur	0,5	-0,6	-6,7	0,0	0,0	0	0
Pérou	..	..	0,0	-0,4	-0,3	0	0
Uruguay	..	..	-0,2	-0,5	-0,3	0	0
Autres	0,0	-17,7	0,0	0,0	0,0	0	0
<b>Europe</b>	<b>376,1</b>	<b>100,4</b>	<b>456,0</b>	<b>25,3</b>	<b>-96,1</b>	<b>-10,5</b>	<b>5,0</b>
Allemagne	157,6	44,1	26,3	-8,2	-15,1	-19,2	2,8
Autriche	3,6	0,9	0,6	3,5	1,6	0	0
Belgique	77,5	1,1	126,5	8,1	-35,1	-64,1	-49,7
Danemark	..	..	-1,2	-0,2	-0,1	0	0
Espagne	0,3	1,0	9,2	1,8	-4,3	-7,1	35,5
Finlande	-9,2	0,9	6,9	10,4	6,8	0	0
France	..	..	-0,1	-0,1	0,0	0	0
Italie	12,1	49,8	-31,2	2,1	7,2	14,6	4,1
Luxembourg	107,8	-2,8	247,4	10,2	-6,3	12,7	-22,9
Norvège	..	..	12,7	1,3	-0,6	0	0
Pays-Bas	-12,6	15,5	49,2	2,4	-14,6	0,7	20,2
Portugal	..	..	-2,8	0,5	0,0	0	0
Royaume-Uni	-0,1	-20,0	1,3	-0,4	1,6	0	0
Suède	..	..	4,4	-2,7	-0,7	0	0
Suisse	39,1	-13,4	6,8	-3,4	-36,5	28,2	3,9
Autres	0,0	23,4	0,0	0,0	0,0	0	0
<b>Asie et Océanie</b>	<b>1,7</b>	<b>53,9</b>	<b>-0,8</b>	<b>4,7</b>	<b>-9,2</b>	<b>50,4</b>	<b>30,5</b>
Chine	11,0	18,7	-20,4	5,2	-4,4	0	0
Corée du Sud	1,1	10,9	-3,0	3,1	-1,5	18,5	12,9
Philippines	0,0	0,0	15,1	-4,9	14,0	0	0
Hong Kong, Chine	1,3	-0,2	-1,5	-2,1	-2,0	0	0
Inde	3,1	0,2	2,1	1,2	-1,1	0	0
Israël	..	..	9,8	3,0	3,3	14,9	8,2
Japon	..	..	7,0	2,7	1,0	8,0	6,8
Nouvelle-Zélande	-0,7	0,1	-3,1	-1,7	-0,7	0	0
Singapour	-14,0	-2,6	-8,1	-1,8	-12,7	0	0
Sri Lanka	0,0	8,1	1,4	-0,7	-5,2	0	0
Taïpei chinois	-0,1	0,6	-0,1	0,7	0,1	0	0
Autres	0,0	18,0	0,0	0,0	0,0	0	0

.. Non disponible.

a Chiffres préliminaires

Note: Les chiffres étant arrondis, la somme des sous-totaux peut ne pas être égale au total. Les valeurs négatives impliquent un désinvestissement, essentiellement en raison d'acquisitions d'entreprises ou d'une réduction du passif.

Source: Banque centrale du Honduras, Département des statistiques macroéconomiques.

## 2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Cadre général

2.1. Au cours de la période à l'examen (2016-2022), la Constitution de la République du Honduras de 1982 a été modifiée à deux reprises.<sup>1</sup> Le processus de réforme constitutionnelle est à l'initiative du Congrès national, lequel approuve et ratifie également le décret portant réforme.<sup>2</sup> Une fois ce décret ratifié, le pouvoir exécutif le promulgue sans pouvoir le valider ni s'y opposer.<sup>3</sup> Toutes les dispositions de la Constitution peuvent être modifiées, à l'exception de celles qui portent sur la procédure de réforme constitutionnelle, la forme de gouvernement (qui doit toujours rester républicaine, démocratique et représentative), la durée du mandat présidentiel et les critères d'élection des candidats à la présidence. En 2022, un décret portant réforme a été approuvé en vue d'abroger toutes les dispositions constitutionnelles liées aux zones d'emploi et de développement économique (ZEDE)<sup>4</sup>; en mars 2023, il n'avait pas encore été ratifié.

2.2. L'État hondurien est composé de trois pouvoirs séparés et indépendants. Le Président de la République est le détenteur du pouvoir exécutif; dans le cas où il ne pourrait exercer ses fonctions, un vice-président le remplacerait.<sup>5</sup> Le Président est élu tous les quatre ans (et sa réélection n'est pas autorisée).<sup>6</sup> Le pouvoir législatif est exercé par le Congrès national, composé de 128 députés également élus tous les 4 ans. Le pouvoir judiciaire est composé de la Cour suprême de justice (CSJ), des cours d'appel et des tribunaux.<sup>7</sup>

2.3. L'administration publique centralisée est composée de la Présidence de la République, du Conseil des Ministres d'État et des Ministères d'État. Ces derniers rendent directement compte au Président de la République.<sup>8</sup> En 2022, l'administration publique a été restructurée et plusieurs ministères d'État ont été créés<sup>9</sup>; le Honduras compte actuellement 24 ministères.<sup>10</sup>

2.4. Le Honduras est divisé en 18 départements et 298 municipalités. Chaque département est dirigé par un gouverneur nommé par le pouvoir exécutif. Chaque municipalité compte un conseil municipal composé d'un maire et de conseillers municipaux.<sup>11</sup>

2.5. La Constitution est la loi suprême du pays et elle prime sur: a) les traités internationaux<sup>12</sup>; b) les lois organiques; c) les Codes de la République; d) les lois ordinaires; e) les règlements (décisions exécutives); f) les décrets exécutifs; g) les décrets législatifs; et h) les décisions prises par les ministères. Pour être incorporé dans le droit national, un traité international doit être approuvé par le Congrès national et ratifié par le pouvoir exécutif.<sup>13</sup> Le Honduras a mis en place un système d'information juridique en ligne, mais il ne contient pas de textes consolidés de la législation

<sup>1</sup> Décrets n° 2-2019 et n° 3-2021.

<sup>2</sup> Une majorité qualifiée des deux tiers des députés est nécessaire tant pour l'approbation que pour la ratification.

<sup>3</sup> Articles 218, 373 et 374 de la Constitution.

<sup>4</sup> Décret n° 32-2022.

<sup>5</sup> Le Président est élu en même temps que trois vice-présidents.

<sup>6</sup> Les dernières élections générales ont eu lieu en 2021.

<sup>7</sup> Article 303 de la Constitution.

<sup>8</sup> Loi générale sur l'administration publique (Décret n° 146-86) et article 246 de la Constitution.

<sup>9</sup> Décret exécutif n° PCM-05-2022.

<sup>10</sup> Ces ministères sont les suivants: 1) Ministère du Cabinet; 2) Ministère du développement social; 3) Ministère des finances; 4) Ministère de la justice, de l'intérieur et de la décentralisation; 5) Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale; 6) Ministère pour la transparence et la lutte contre la corruption; 7) Ministère de la planification stratégique; 8) Ministère du développement économique; 9) Ministère de la condition féminine; 10) Ministère de la sécurité; 11) Ministère de la défense; 12) Ministère de la santé; 13) Ministère des ressources naturelles et de l'environnement; 14) Ministère de l'éducation; 15) Ministère des droits humains; 16) Ministère de l'agriculture et de l'élevage; 17) Ministère de l'énergie; 18) Ministère des infrastructures et des transports; 19) Ministère du travail et de la sécurité sociale; 20) Ministère du Tourisme; 21) Ministère de la culture, des arts et du patrimoine des peuples honduriens; 22) Ministère du développement communautaire, de l'eau et de l'assainissement; 23) Ministère de la gestion des risques et des aléas nationaux; et 24) Ministère du développement et du suivi des projets du Ministère du Cabinet.

<sup>11</sup> Loi sur les municipalités (Décret n° 134-90).

<sup>12</sup> Les traités internationaux relatifs aux droits humains sont au même rang que la Constitution.

<sup>13</sup> Les traités sont approuvés à la majorité absolue, sauf s'ils visent à modifier la Constitution; dans ce cas, la majorité qualifiée est nécessaire. Articles 16 et 17 de la Constitution.

intégrant toutes les modifications.<sup>14</sup> Le Journal officiel peut être consulté en ligne, mais seulement après inscription.

2.6. Il existe deux types de lois au Honduras: les lois ordinaires (ou communes) et les lois organiques. La procédure législative n'a pas été modifiée depuis le dernier examen de 2016 (encadré 2.1). Les projets de loi sont soumis à trois débats au sein de l'Assemblée plénière, sauf si le projet est déclaré "urgent" (par exemple en cas de crise sanitaire ou climatique), auquel cas un seul débat pourrait avoir lieu.<sup>15</sup> Une fois approuvés par le Congrès national, les projets de loi doivent être validés par le pouvoir exécutif, sauf si celui-ci formule des objections. Cependant, dans certains cas (comme les réformes constitutionnelles et la loi de finances), la validation du pouvoir exécutif n'est pas requise, et celui-ci ne peut pas non plus présenter d'objections.<sup>16</sup>

### Encadré 2.1 Procédure législative

**Initiative législative:** Sont dotés du pouvoir d'initiative législative les députés, le Président, les Ministres d'État, la Cour suprême de justice (CSJ) (questions juridiques), le Conseil électoral national (questions électorales)<sup>a</sup> et les citoyens (soutenus par au moins 3 000 signatures).

#### Élaboration des lois:

Le projet de loi est présenté aux différentes commissions qui l'étudient. Si le projet vise à modifier les Codes de la République (par exemple le Code des impôts) ou la loi de finances, la commission demande l'avis de la CSJ ou du Ministère des finances.

Le projet de loi approuvé par la commission est transmis à l'Assemblée plénière où ont lieu 3 débats. Le texte approuvé (à la majorité absolue) est présenté au pouvoir exécutif.

#### Validation, promulgation et entrée en vigueur:

- Le pouvoir exécutif valide le projet de loi. La loi est promulguée et publiée au Journal officiel. Les lois entrent généralement en vigueur 20 jours après leur publication.
- Le pouvoir exécutif formule des observations. Le projet de loi et les observations sont renvoyés à l'Assemblée plénière où le texte est de nouveau débattu. Si des observations sont présentées pour des motifs d'inconstitutionnalité, l'Assemblée plénière demande l'avis de la CSJ. S'il est approuvé par les députés (à la majorité qualifiée), le texte est transmis au pouvoir exécutif pour être promulgué "dans les moindres délais".

a Le Conseil électoral national, qui a remplacé le Tribunal électoral suprême, a été créé en 2019 dans le cadre d'une réforme constitutionnelle.

Source: Articles 213 à 221 de la Constitution; et Loi organique sur l'Organe législatif (Décret n° 363-2013) modifiée par les Décrets n° 117-2021 et n° 140-2021.

2.7. Bien qu'il incombe au Congrès national, le pouvoir de légiférer est également accordé au pouvoir exécutif en vertu de la Constitution. Le pouvoir exécutif peut ainsi légiférer, au moyen de décrets exécutifs, sur des questions qui relèvent de sa compétence, dont certaines sont liées au commerce, comme la réglementation des droits de douane et la mise en place de mesures exceptionnelles dans les domaines économique et financier quand l'intérêt national le justifie.<sup>17</sup> Pour avoir force de loi, les décrets exécutifs doivent être "autorisés" par le Ministre d'État responsable du portefeuille en question.<sup>18</sup> Le Congrès national peut modifier et abroger ces décrets.<sup>19</sup> Depuis 2016, plusieurs décrets exécutifs ont été promulgués en vue de créer de nouveaux organismes dans le domaine du commerce, comme l'Administration des douanes honduriennes et l'Agence de réglementation sanitaire (ARSA).<sup>20</sup>

<sup>14</sup> Bibliothèque en ligne de la Cour supérieure des comptes. Adresse consultée: <https://www.tsc.gob.hn/biblioteca/index.php>.

<sup>15</sup> Article 63 de la Loi organique sur l'Organe législatif (Décret n° 363-2013).

<sup>16</sup> Article 218 de la Constitution.

<sup>17</sup> Article 245 de la Constitution et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>18</sup> Article 248 de la Constitution.

<sup>19</sup> Article 205 de la Constitution.

<sup>20</sup> L'Administration des douanes honduriennes a été créée par le Décret exécutif n° PCM-059-2019 et l'Agence de réglementation sanitaire par le Décret exécutif n° PCM-032-2017.

## 2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale

2.8. Le Ministère du développement économique (SDE) est l'institution chargée de formuler et de mettre en œuvre la politique commerciale, de promouvoir les exportations et d'attirer l'investissement. Pour définir l'orientation de la politique commerciale et en établir les objectifs, le SDE assure des consultations et une coordination avec les autres ministères et organismes publics travaillant directement ou indirectement dans le domaine du commerce extérieur. Il collabore surtout avec les Ministères d'État des relations extérieures et de la coopération internationale (Chancellerie), des finances, de l'agriculture et de l'élevage, de la planification stratégique et des ressources naturelles et de l'environnement, ainsi qu'avec le Ministère de la condition féminine. L'Administration des douanes honduriennes et le Service d'administration des recettes participent également à la formulation de la politique commerciale.<sup>21</sup> Le SDE se réunit aussi avec les associations professionnelles, notamment le Conseil hondurien de l'entreprise privée (COHEP), pour connaître et prendre en compte la position des acteurs des différents secteurs de l'économie.

2.9. Les grandes lignes de la politique commerciale du Honduras figurent dans un plan de développement à long terme, la Vision pour le pays 2010-2038, qui est mise en œuvre au moyen de divers plans gouvernementaux.<sup>22</sup> Dans le cadre du présent examen, les autorités ont indiqué qu'il était nécessaire de mettre à jour les principes et les objectifs de la politique commerciale en tenant compte des effets de la pandémie et des phénomènes météorologiques qui ont frappé le Honduras en 2020. Le Plan national pour la refondation du Honduras (PNRH) 2022-2026 a donc été établi; pour le mettre en œuvre, un plan stratégique du gouvernement est en cours d'élaboration et les politiques sectorielles sont réexaminées.

2.10. Les autorités considèrent que le commerce doit contribuer à la croissance économique en vue de favoriser l'inclusion et la durabilité. La politique commerciale du Honduras reste orientée vers l'ouverture, dans le but de poursuivre l'intégration du pays sur les marchés internationaux. Le principal objectif de la politique commerciale consiste toujours à augmenter les exportations au moyen de la consolidation et du perfectionnement de l'offre de produits traditionnellement exportés, et à atteindre un certain niveau de diversification.<sup>23</sup> Pour promouvoir la croissance de ses exportations, le Honduras tente de s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et de mieux administrer les accords commerciaux (grâce à la numérisation et à la simplification des démarches). Dans ce but également, le pays continue de recourir à des outils tels que le régime de zones libres (zones franches). Cependant, il fait face à certains défis liés à l'accès au financement, aux activités de R&D, aux infrastructures et à la reconnaissance de prescriptions techniques et sanitaires, qui affectent ses capacités d'exportation.

2.11. Dans le cadre de sa stratégie d'internationalisation, les autorités estiment que la participation des femmes doit être accrue. Elles ont indiqué que diverses initiatives avaient été lancées en ce sens, comme le projet "Ciudad Mujer", dont l'objectif est de favoriser l'autonomisation économique des femmes et leur intégration et participation au commerce. En outre, compte tenu de sa vulnérabilité aux changements climatiques, il est fondamental pour le pays d'adopter des pratiques commerciales responsables et durables.<sup>24</sup>

## 2.3 Accords et arrangements commerciaux

### 2.3.1 OMC

2.12. Le Honduras est un Membre originel de l'OMC, qui accorde au moins le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) à tous ses partenaires commerciaux. Il s'agit du quatrième examen de la politique commerciale du Honduras. Depuis le précédent examen de 2016, le Honduras a notifié à l'OMC ses mesures commerciales et connexes (tableau A2. 1).

<sup>21</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>22</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>23</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>24</sup> Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques du Honduras, adoptée en 2022.

Adresse consultée: <https://icf.gob.hn/wp-content/uploads/2022/02/Estrategia-Nacional-de-Cambio-Climatico.pdf>; et troisième communication nationale sur les changements climatiques. Adresse consultée: <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Third%20National%20Communication%20HONDURAS.pdf>.



2.13. En 2015, le Honduras a approuvé le Protocole relatif à l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE)<sup>25</sup> et il a présenté son instrument de ratification à l'OMC en 2016. Pour coordonner la mise en œuvre de l'Accord, qui est entré en vigueur en 2017, le pays a créé en 2018 le Comité national de la facilitation des échanges (CONFACO), qui a tenu ses premières réunions en 2019.<sup>26</sup> Le CONFACO, présidé par le SDE, est composé de représentants de neuf organismes publics et de huit représentants du secteur privé (chacun disposant d'un droit de vote).<sup>27</sup> En mars 2023, le Honduras avait mis en œuvre 70,6% de ses engagements.<sup>28</sup>

2.14. Le Honduras a accédé à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI), mais il ne participe pas à l'ATI élargi. Il n'est pas non plus partie à l'Accord sur les marchés publics ni à l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils, et il ne dispose pas du statut d'observateur auprès des comités respectifs. En 2011, il a accepté le Protocole portant amendement de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

2.15. Dans le cadre de la douzième Conférence ministérielle (CM12), le Honduras a réaffirmé son soutien à un système commercial multilatéral fondé sur des règles claires et équitables devant contribuer à la croissance et au bien-être de tous les Membres. Par ailleurs, le pays est favorable à une réforme de l'OMC en vue d'en renforcer le fonctionnement. Pour le Honduras, il est important d'examiner à l'OMC des "questions inhérentes à la nature dynamique et évolutive du commerce international".<sup>29</sup> Dans cette optique, le pays participe à des initiatives conjointes, à des discussions structurées et à des groupes de travail sur le commerce électronique, l'intégration des MPME au commerce, la facilitation de l'investissement pour le développement, ainsi que le lien entre le commerce et la durabilité environnementale et le genre.

2.16. Dans le cadre des négociations menées à l'OMC, le Honduras, en tant que petite économie vulnérable, défend des dispositions qui lui paraissent "fondamentales" pour préserver la sécurité alimentaire et le bien-être des agriculteurs. Il soutient le traitement spécial et différencié et d'autres flexibilités, comme les mesures de soutien interne, le mécanisme de sauvegarde spéciale et les programmes de détention de stocks publics.<sup>30</sup> Le pays fait partie de deux groupes de négociation sur l'agriculture (le G-33 et le Groupe des petites économies vulnérables). De la même manière, il est coauteur de la proposition visant à établir un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux.

2.17. Depuis 2016, le Honduras n'a pas eu recours au mécanisme de règlement des différends, que ce soit en tant que plaignant ou défendeur, mais il a participé à 11 affaires en tant que tierce partie.

### 2.3.2 Accords régionaux et préférentiels

2.18. En 2022, le Honduras était signataire de 14 accords commerciaux, y compris le Marché commun centraméricain (MCCA), dont font également partie le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Nicaragua et le Panama. La majorité des accords commerciaux du Honduras ont été conclus avec des partenaires de la région (graphique 2.1).

<sup>25</sup> Décret n° 146-2015.

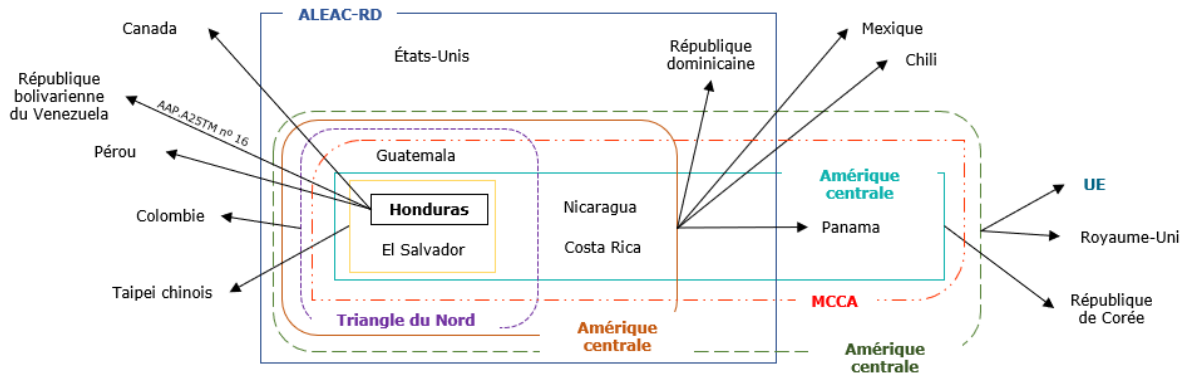
<sup>26</sup> Décret exécutif n° PCM-039-2018; et SDE. Adresse consultée: <https://sde.qob.hn/comite-de-facilitacion-de-comercioconfaco/>.

<sup>27</sup> Les participants du secteur public sont issus des organismes suivants: a) le Ministère du développement économique, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le Ministère des finances, le Ministère de la santé, le Ministère de la sécurité, et le Ministère des infrastructures et des services publics; b) la Commission présidentielle pour la réforme intégrale du système douanier et les opérateurs de commerce (COPRISAO); c) l'Agence de réglementation sanitaire; et d) l'Institut national des migrations. Les participants du secteur privé sont des représentants du COHEP, de l'industrie, des activités exportatrices, de la logistique, des transports, des activités de production et de l'agro-industrie.

<sup>28</sup> Base de données de l'AFE. Adresse consultée: <https://tfadatabase.org/fr/members/honduras>.

<sup>29</sup> Document de l'OMC WT/MIN(22)/ST/130 du 13 juin 2022.

<sup>30</sup> Document de l'OMC WT/MIN(22)/ST/130 du 13 juin 2022.

**Graphique 2.1 Accords commerciaux du Honduras en vigueur en 2022**

Note: L'AAP.A25TM est un accord de portée partielle qui renvoie à l'article 25 du Traité de Montevideo.

Source: Secrétariat de l'OMC.

2.19. Tous les accords commerciaux du Honduras contiennent des dispositions sur le commerce des marchandises et des services, à l'exception de l'instrument conclu avec la République bolivarienne du Venezuela, qui est un accord de portée partielle signé dans le cadre de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et consacré au commerce d'un nombre limité de marchandises uniquement. En règle générale, en plus de l'accès aux marchés, les accords négociés par le Honduras portent sur d'autres domaines comme l'investissement, les marchés publics, la propriété intellectuelle, le commerce électronique et les questions liées au travail ou à l'environnement.

2.20. Au cours de la période à l'examen, les accords commerciaux conclus avec le Pérou (2017), la République de Corée (2019) et le Royaume-Uni (2021) sont entrés en vigueur pour le Honduras. L'accord avec le Pérou est un accord bilatéral au titre duquel le Honduras éliminera les droits de douane pour 98,8% de ses lignes tarifaires (tableau 2.1); les lignes qui resteront passibles de droits relèvent des sections I à IV et XV du Système harmonisé (SH). Avec la République de Corée, le Honduras éliminera progressivement les droits associés à 95,6% de ses lignes tarifaires, et il maintiendra des droits pour 308 lignes relevant de diverses sections du SH (tableau 2.1).<sup>31</sup> Le Honduras n'a pas négocié de contingents tarifaires ni avec le Pérou ni avec la République de Corée. Dans le cadre de la libéralisation du commerce des services avec ces deux partenaires, l'approche fondée sur des listes négatives est utilisée.<sup>32</sup>

**Tableau 2.1 Élimination des droits de douane, 2016-2022**

	République de Corée	Pérou
Signature	21 février 2019	29 mai 2015
Entrée en vigueur	1 <sup>er</sup> octobre 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2017
Fin de la période d'élimination des droits pour le Honduras	2038	2036
Programme d'élimination des droits:	<b>(% des lignes tarifaires)</b>	
Élimination immédiate	63,3	77,0
Élimination en moins de 10 ans	10,5	7,3
Élimination au bout de 10 ans	17,3	13,5
Élimination en plus de 10 ans	4,5	1,0
Lignes restant passibles de droits	4,4	1,2

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

2.21. L'Accord d'association entre l'Amérique centrale et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (AACRU), qui a été signé en 2019, est entré en vigueur en 2021. Cet accord garantit la continuité des conditions d'accès aux marchés et des autres disciplines négociées dans le cadre de l'Accord d'association entre l'Amérique centrale et l'Union européenne (AACUE). Ainsi, l'AACRU maintient le calendrier d'élimination des droits, les préférences tarifaires et les contingents

<sup>31</sup> Document de l'OMC WT/REG452/1/Rev.1 du 17 octobre 2022. Les lignes pour lesquelles les droits de douane seront maintenus dans le cadre du programme d'élimination des droits relèvent des sections I à IV, VI, VII, IX, X, XII, XIII, XV, XVI et XX (renseignements communiqués par les autorités).

<sup>32</sup> Renseignements communiqués par les autorités.



(régionaux et nationaux<sup>33</sup>) convenus dans le cadre de l'AACUE. Cependant, aux fins de la mise en œuvre de l'AACRU, quelques modifications techniques ont été apportées, comme l'ajustement des volumes des contingents tarifaires. Le régime d'origine convenu avec le Royaume-Uni est identique à celui qui a été négocié avec l'UE. Par conséquent, l'AACRU conserve l'approche fondée sur des listes positives pour ce qui est de la libéralisation du commerce des services.<sup>34</sup>

2.22. Les autorités ont indiqué que, en 2020, dans le cadre du Traité de libre-échange entre l'Amérique centrale et le Mexique, les Parties sont convenues d'une liste des entités visées par les dispositions relatives aux marchés publics.

2.23. Dans le contexte du MCCA, en 2022, le nouveau Règlement centraméricain sur l'origine des marchandises est entré en vigueur, abrogeant celui qui était en place depuis 2006.<sup>35</sup> Ce nouveau règlement a fait l'objet de modifications techniques en raison de l'adoption de la Déclaration unique centraméricaine (DUCA) et il tient compte de la participation des importateurs à la procédure de vérification de l'origine.<sup>36</sup> Le processus de renégociation de l'Accord sur l'investissement et le commerce dans le secteur des services a commencé en 2019.

2.24. Une grande partie du commerce du Honduras a lieu dans le cadre d'accords préférentiels. En 2021, 95% des exportations honduriennes étaient destinées à des marchés offrant un accès préférentiel et 76% des importations provenaient également de tels marchés. Les accords commerciaux les plus importants pour le Honduras sont l'ALEAC-RD, le MCCA et l'AACUE.

### 2.3.2.1 Processus d'intégration poussée avec le Guatemala

2.25. Depuis le dernier examen, le Honduras a poursuivi le processus progressif d'intégration poussée avec le Guatemala, qui a pour objectif de créer une union douanière.<sup>37</sup> Cependant, toutes les marchandises ne circulent pas librement entre le Honduras et le Guatemala; le Honduras a exclu 690 lignes tarifaires (au niveau à 10 chiffres du SH) en raison de leur nature "sensible", d'une différence dans le traitement préférentiel accordé sur les deux marchés, ou d'une réglementation ou d'un contrôle visant ces produits au titre de mesures sanitaires ou phytosanitaires ou de règlements techniques.<sup>38</sup>

2.26. Depuis 2017, pour les marchandises qui circulent sans aucune restriction entre le Honduras et le Guatemala, la facture et déclaration unique centraméricaine (FYDUCA) doit être présentée (graphique 2.2). Pour les marchandises dont la libre circulation n'est pas autorisée, la déclaration unique centraméricaine (DUCA) est exigée. Toutes les marchandises qui circulent entre ces deux marchés doivent passer par les postes de contrôle intégrés (PCI).<sup>39</sup> Entre le Honduras et le Guatemala, il existe actuellement trois PCI où se trouvent des agents des douanes, des services fiscaux et des services sanitaires/phytosanitaires des deux pays. Chaque PCI dispose d'un Centre de facilitation des échanges (CFE), chargé de veiller à la libre circulation des marchandises, et d'un Centre de contrôle intégré (CCI) où sont traités des produits exclus. Le Honduras a également mis en place cinq bureaux de douane périphériques qui sont utilisés comme points d'entrée et de sortie.<sup>40</sup>

<sup>33</sup> L'Amérique centrale accorde des contingents tarifaires régionaux pour les jambons fumés et poitrines entrelardées, le lactosérum et la viande de porc (préparée ou en conserve). Le Honduras accorde des contingents nationaux pour le lait en poudre et le fromage.

<sup>34</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>35</sup> Résolution n° 449-2021 du Conseil centraméricain des ministres responsables de l'intégration économique (COMIECO).

<sup>36</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>37</sup> El Salvador est en voie d'adhésion à ce processus.

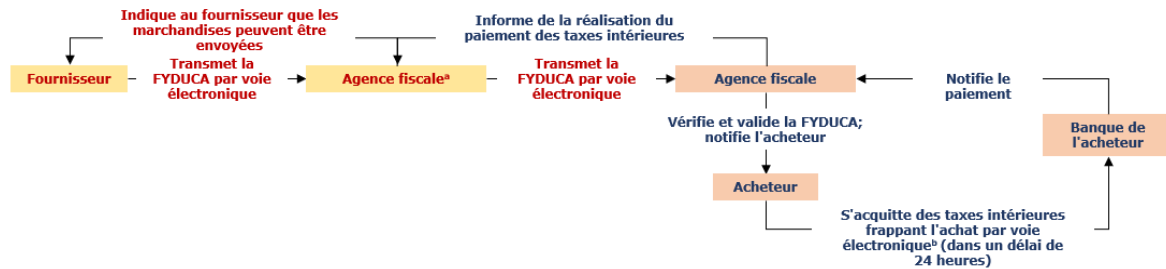
<sup>38</sup> Parmi les produits exclus de la libre circulation figurent: des produits agricoles (comme les produits laitiers, les œufs, les haricots noirs et rouges, le maïs blanc et le maïs jaune, le café non torréfié ou le sucre de canne) et des produits comme le ciment, les produits dérivés du pétrole, les médicaments, les engrais et les véhicules (renseignements communiqués par les autorités).

<sup>39</sup> Guide des opérations douanières. Adresse consultée:

<https://www.sieca.int/index.php/download/descargue-la-guia-de-operaciones-aduaneras/>.

<sup>40</sup> Administration des douanes honduriennes. Adresse consultée: <https://www.aduanas.gob.hn/union-aduanera/>.

## Graphique 2.2 Facture et déclaration unique centraméricaine (FYDUCA)



- a Le fournisseur hondurien transmet la FYDUCA au moyen du bureau virtuel du Service d'administration des recettes.
- b Les taxes intérieures imposées par le Honduras sont l'impôt sur les ventes (ISV), l'impôt sur la production et la consommation (IPC) et l'impôt sélectif à la consommation (ISC).

Note: Il existe deux types de FYDUCA: 1) la FYDUCA normale, utilisée lorsque l'acheteur doit s'acquitter de l'ISV; et 2) La FYDUCA d'office, utilisée lorsque l'acheteur est exonéré du paiement de l'ISV.

Source: Manuel sur la FYDUCA. Adresse consultée: <https://www.ua.sieca.int/PIC>.

### 2.3.3 Autres accords et arrangements

2.27. L'Australie, la Fédération de Russie, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Suisse accordent un traitement préférentiel au Honduras dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP).<sup>41</sup>

### 2.4 Régime d'investissement

2.28. Le régime d'investissement du Honduras est principalement régi par la Constitution politique et la Loi sur la promotion et la protection des investissements (Décret n° 51-2011) et son règlement<sup>42</sup>, ainsi que par les neuf accords pour la promotion et la protection réciproque des investissements (APPRI)<sup>43</sup> et, en matière de procédures arbitrales, par la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États (Convention CIRDI), la Convention des Nations Unies de New York et la Convention interaméricaine sur l'arbitrage commercial international. Le Honduras est partie à la Convention de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).

2.29. Le Conseil national des investissements (CNI) est chargé d'attirer l'investissement étranger au Honduras. La promotion de l'investissement est axée aussi bien sur les secteurs traditionnellement bénéficiaires (agro-industrie, textile, tourisme et services de soutien aux entreprises, comme les centres d'appel et l'externalisation des fonctions de l'entreprise) que sur les nouveaux secteurs (énergie, logistique, sylviculture, industries extractives et construction).<sup>44</sup> En outre, le CNI soutient les investisseurs étrangers avant, pendant et après leur établissement.

2.30. Pour attirer l'investissement, le Honduras propose des avantages fiscaux dans certains secteurs (comme le tourisme et la production d'électricité propre), ainsi que dans le cadre de régimes spéciaux de développement des exportations. En 2020, le régime des zones d'emploi et de développement économique (ZEDE), qui avait été créé en 2013 afin de "créer un environnement économique et juridique approprié" pour la promotion de l'investissement national et étranger, a été supprimé.<sup>45</sup> Cependant, au titre de la Loi sur les zones d'emploi et de développement économique, les mesures d'incitation accordées dans le cadre du régime seront maintenues pendant 10 ans.<sup>46</sup>

<sup>41</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>42</sup> Loi sur la promotion et la protection des investissements (Décret n° 51-2011) modifiée par le Décret n° 284-2013. Règlement d'application de la Loi sur la promotion et la protection des investissements (Décision exécutive n° 22-DGTC-2014).

<sup>43</sup> Allemagne, Chili, Espagne, États-Unis, France, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni et Suisse.

<sup>44</sup> CNI. Adresse consultée: <https://www.cni.hn/sectores-de-inversion/>.

<sup>45</sup> Articles 2 et 5 de la Loi sur les zones d'emploi et de développement économique (Décret n° 120-2013); Décret n° 33-2022.

<sup>46</sup> Article 45 du Décret n° 120-2013.

Par conséquent, les autorités ont indiqué que les entreprises relevant de ce régime poursuivaient leurs activités en bénéficiant des avantages correspondants. Actuellement (mars 2023), il existe au Honduras trois ZEDE (Ciudad Morazán, Orquídea et Próspera) regroupant des entreprises des secteurs de la construction et de l'immobilier, une entreprise agricole et des fournisseurs de services financiers et de services liés au tourisme. Dans le cadre du présent examen, les autorités ont indiqué qu'il n'y avait pas de données disponibles sur les ZEDE.

2.31. La Constitution autorise l'État à se réserver le droit exclusif d'exercer certaines activités industrielles de base et de fournir certains services essentiels pour des raisons d'ordre public ou d'intérêt social (article 332). Par conséquent, en 2022, certaines activités restaient réservées à l'État (encadré 2.2), comme la commercialisation de l'électricité, sous-secteur dans lequel l'investissement privé était autorisé jusqu'à cette même année. En outre, dans le secteur de l'électricité, l'État détient encore un monopole naturel pour ce qui est du transport et de la distribution. Dans le cadre des activités réservées, l'État peut jouer le rôle d'opérateur ou octroyer des concessions<sup>47</sup> ou des contrats d'exploitation.<sup>48</sup> Les ressources minières appartiennent à l'État et une concession est exigée pour leur exploration et exploitation.<sup>49</sup>

### Encadré 2.2 Activités réservées à l'État, 2016-2022

• Activités qui ont trait à la santé publique <sup>a</sup> (article 3 de la Loi sur la promotion et la protection des investissements (Décret n° 51-2011))
• Commercialisation de l'électricité (article 15 de la Loi générale sur l'industrie électrique (Décret n° 404-2013) modifié par le Décret n° 46-2022)
• Émission monétaire (article 342 de la Constitution)
• Fabrication, importation, distribution et vente d'armes et de munitions (article 292 de la Constitution)
• Loterie nationale et autres loteries (article 5 de la Loi organique sur le Centre national de l'enfance (Décret n° 438-77))
• Prospection, exploration et exploitation; transformation et raffinage; transport; entreposage; et commercialisation d'hydrocarbures (article premier de la Loi sur les hydrocarbures (Décret n° 194-84))
• Services postaux (articles 3 et 4 de la Loi organique sur la Poste hondurienne (Décret n° 120-93))
• Services auxiliaires de la navigation aérienne (article 95 de la Loi sur l'aéronautique civile (Décret n° 55-2004))
• Traitement des déchets solides et organiques (articles 29 et 67 de la Loi générale sur l'environnement (Décret n° 104-93))
• Traitement des déchets toxiques, dangereux et radioactifs (article 3 du Décret n° 51-2011))

a Activités figurant dans le Code de la santé (Décret n° 65-91).

Source: Secrétariat de l'OMC et renseignements communiqués par les autorités.

2.32. Comme en 2016, l'accès aux activités industrielles et commerciales à petite échelle est interdit aux étrangers.<sup>50</sup> Cependant, d'après les renseignements communiqués par les autorités à l'occasion du présent examen, la participation étrangère à ces activités est autorisée sur la base du principe de réciprocité.

2.33. Les étrangers peuvent obtenir des conditions de financement identiques à celles qui sont accordées aux ressortissants honduriens auprès des banques du pays et ils peuvent détenir des parts illimitées (c'est-à-dire jusqu'à 100%) dans le capital social des entreprises honduriennes qui exercent dans les secteurs non soumis à restriction.<sup>51</sup> Cependant, pour certaines activités, des plafonds restent imposés en matière d'IED (tableau 2.2). Ni les plafonds ni les activités visées n'ont fait l'objet de modifications depuis 2016. Il n'existe pas de liste consolidée des activités soumises à des plafonds d'IED.

<sup>47</sup> Les autorités ont indiqué que les activités suivantes faisait l'objet de concessions: la loterie nationale et le service de navigation aérienne.

<sup>48</sup> Les contrats d'exploitation sont utilisés dans le secteur des hydrocarbures.

<sup>49</sup> Loi sur les industries extractives (Décret n° 238-2012) modifiée par les Décrets n° 109-2019 et 135-2020.

<sup>50</sup> Article 337 de la Constitution.

<sup>51</sup> Article 4 du Décret n° 51-2011.

**Tableau 2.2 Activités soumises à des plafonds d'IED, 2016-2022**

Plafond	Activités	Disposition législative
70%	Services de construction ou de conseil	Article 67 de la Loi organique sur l'Ordre des ingénieurs civils du Honduras (Décret n° 47-1987); articles 100 et 101 du Règlement de la Loi organique sur l'Ordre des ingénieurs civils du Honduras
60%	Services de construction et de conseil	
49%	Pêche commerciale	Article 20 de la Loi sur la pêche (Décret n° 154-59)
	Transport aérien national	Article 106 de la Loi sur l'aéronautique civile (Décret n° 55-2004) modifié par le Décret n° 65-2017
	Transport aérien international	Accords sur les services aériens
	Transport maritime intérieur et cabotage	Articles 5 et 6 du Règlement sur les transports maritimes (Décision n° 000764-97)
	Transport terrestre intérieur	Article 18 de la Loi sur le transport terrestre (Décret n° 319-76)
	Services fournis par les agents d'affaires	Article 4 de la Loi sur les représentants, distributeurs et agents des entreprises nationales et étrangères (Décret n° 549-1977) modifié par le Décret n° 804-79
Services de distribution (y compris ceux fournis par les stations-service)		

Source: Secrétariat de l'OMC et renseignements communiqués par les autorités.

2.34. Le Honduras accorde le traitement national aux investisseurs étrangers. Ceux-ci n'ont pas besoin d'autorisation préalable pour investir et, comme pour les investisseurs nationaux, ils ne sont pas tenus d'inscrire leurs investissements auprès du Registre des investisseurs, qui est tenu par le CNI à des fins statistiques.<sup>52</sup> Cette inscription (qui coûte 200 HNL<sup>53</sup>) confère toutefois certains avantages aux investisseurs étrangers, comme la facilitation des formalités d'immigration.<sup>54</sup>

2.35. Les étrangers peuvent acheter des biens fonciers sur tout le territoire hondurien à l'exception des zones frontalières (40 kilomètres à partir des frontières et des côtes).<sup>55</sup> Dans ces zones, ils sont toutefois autorisés à acheter des biens fonciers urbains destinés au logement et à certains types de projets (par exemple touristiques).<sup>56</sup> En cas de litige, les étrangers peuvent recourir à deux régimes pour faire valoir leurs droits de propriété.<sup>57</sup> L'État peut exproprier des biens fonciers pour des motifs de nécessité ou d'intérêt public.<sup>58</sup>

2.36. Le Honduras continue de mettre en œuvre le régime de stabilité juridique pour les investissements étrangers de plus de 2 millions d'USD dans toute activité économique et zone du pays. Les contrats de stabilité juridique doivent être demandés auprès du CNI; ils sont signés par le pouvoir exécutif et approuvés par le Congrès national.<sup>59</sup> Ces contrats garantissent la stabilité fiscale (aux niveaux national et local) pendant une période de 15 ans, allongée à 25 ans dans le secteur forestier. En outre, les investissements réalisés dans le cadre d'un partenariat public-privé bénéficient de cet avantage pendant la durée de la concession. Les autorités ont indiqué que le recours aux contrats de stabilité juridique était peu fréquent.

2.37. Pour les projets d'investissement déclarés d'"intérêt prioritaire"<sup>60</sup> (ou d'intérêt national), des avantages fiscaux sont accordés, comme l'amortissement annuel des dépenses préliminaires (une déduction de 20% par an peut être réalisée) ou la possibilité de demander un amortissement plus rapide des immobilisations corporelles (amortissement accéléré).<sup>61</sup> D'après les autorités, les projets pouvant être déclarés d'"intérêt prioritaire" doivent être réalisés dans le cadre de partenariats public-privé.

<sup>52</sup> L'inscription se fait en ligne, à l'adresse suivante: <https://www.cni.hn/registro-de-inversionistas/>.

<sup>53</sup> SDE et CNI, "Consejo Nacional de Inversiones (CNI) (promoción y Protección de Inversiones Privadas)", *Guía del Inversionista - Honduras 2020-2021*. Adresse consultée: <https://sde.gob.hn/wp-content/uploads/2021/08/3.-Consejo-Nacional-de-Inversiones.pdf>.

<sup>54</sup> Le permis de résidence permanente pour les investisseurs est accordé aux étrangers qui investissent au moins 50 000 USD (Loi sur les migrations et les étrangers (Décret n° 208-2003)).

<sup>55</sup> Article 107 de la Constitution.

<sup>56</sup> Articles 4 et 5 de la Loi sur l'acquisition de biens urbains dans les zones délimitées par l'article 107 de la Constitution de la République (Décret n° 90-90).

<sup>57</sup> Régime de prévention des litiges et régime de garantie pour la conclusion de projets concernant des biens immobiliers faisant l'objet de litiges (Décret n° 51-2011).

<sup>58</sup> Article 106 de la Constitution.

<sup>59</sup> Décret n° 51-2011 modifié par le Décret n° 284-2013; Décision exécutive n° 22-DGTC-2014; et Décret n° 54-2019.

<sup>60</sup> Pour qu'un projet soit déclaré d'"intérêt prioritaire", une demande doit être présentée à la CNI et approuvée par le Congrès national et le Président.

<sup>61</sup> Articles 32 à 35 du Décret n° 51-2011.

2.38. Les étrangers peuvent établir des filiales et des sociétés commerciales de plusieurs types au Honduras.<sup>62</sup> Les sociétés à responsabilité limitée (SARL) et les sociétés anonymes (SA) sont les formes les plus couramment utilisées par les étrangers.<sup>63</sup> Pour établir une société, il convient de s'inscrire auprès du Registre du commerce, de la Chambre de commerce et d'industrie et du Registre national des impôts<sup>64</sup>; en outre, des permis, des licences et autres autorisations peuvent être exigés aux niveaux national et local.<sup>65</sup> Au titre de la République numérique du Honduras (gouvernement numérique), le pays numérise actuellement les formalités dans le but de les systématiser et de les simplifier.<sup>66</sup>

2.39. Les étrangers peuvent également constituer en société, au Honduras, des entreprises établies dans d'autres pays, qui deviennent alors soumises aux lois honduriennes.<sup>67</sup> Pour constituer en société une entreprise étrangère, il convient de présenter un certificat de son enregistrement dans le pays d'origine et le document nommant un représentant (résident permanent) au Honduras; ces deux documents doivent être apostillés et authentifiés. La société doit être inscrite en tant qu'entreprise étrangère auprès du Registre du commerce, de la Chambre de commerce et d'industrie et du Registre national des impôts.<sup>68</sup>

2.40. Les coopératives étrangères dont le pays d'origine prévoit la réciprocité peuvent exercer au Honduras.<sup>69</sup>

2.41. Le Honduras exige toujours qu'un pourcentage minimal de travailleurs nationaux soit employé dans toutes les entreprises établies dans le pays, à savoir 90% des effectifs et 85% de la masse salariale. Le Ministère d'État du travail et de la sécurité sociale peut autoriser le recrutement d'une part plus importante d'étrangers pour une période de cinq ans, au terme de laquelle, dans la mesure du possible, ces travailleurs doivent être remplacés par des ressortissants honduriens.<sup>70</sup>

2.42. Le Honduras n'applique pas de restrictions au rapatriement des capitaux investis ni au versement de bénéfices, dividendes, intérêts et redevances à l'étranger.<sup>71</sup> Les investisseurs étrangers doivent s'acquitter de l'impôt sur le revenu provenant des dividendes et de tout type de recettes issues de l'investissement au Honduras.<sup>72</sup> Il n'existe pas d'accord visant à éviter la double imposition au Honduras.

<sup>62</sup> Les sociétés commerciales peuvent être établies sous les formes suivantes: société en nom collectif, société en commandite simple, société en commandite par actions, société à responsabilité limitée et société anonyme.

<sup>63</sup> Les autres formes de sociétés commerciales sont la société en nom collectif, la société en commandite simple et la société en commandite par actions. Programme eRegulations Honduras. Adresse consultée: <https://honduras.eregulations.org/menu/1?l=es>.

<sup>64</sup> Pour les SARL et les SA, les trois inscriptions peuvent être réalisées en même temps à partir du formulaire unique spécial (FUE). Cette démarche s'effectue par voie électronique sur la plate-forme "Mi Empresa en Línea".

<sup>65</sup> SDE et CNI (2021), "Inicio de Operación de una Empresa" et "Aspectos e Incentivos Legales", *Guía del Inversionista – Honduras 2020-2021*. Adresses consultées: <https://sde.gob.hn/wp-content/uploads/2021/08/1.-Inicio-de-Operacion-de-una-Empresa.pdf> et <https://sde.gob.hn/wp-content/uploads/2021/08/7.-Aspectos-e-incentivos-legales.pdf>.

<sup>66</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>67</sup> Article 55 du Décret n° 51-2011.

<sup>68</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>69</sup> Article 19 de la Loi sur les coopératives du Honduras (Décret n° 65-1987) modifié par le Décret n° 146-2019.

<sup>70</sup> Article 137 de la Constitution et article 11 du Code du travail.

<sup>71</sup> Article 4 du Décret n° 51-2011.

<sup>72</sup> Service d'administration des recettes. Adresse consultée: [https://www.sar.gob.hn/helpie\\_faq/cual-es-la-tasa-que-se-aplica-por-concepto-de-impuesto-sobre-la-renta-a-las-personas-naturales-y-juridicas-no-domiciliadas-y-o-no-residentes-que-obtienen-ingresos-de-fuente-hondurena/](https://www.sar.gob.hn/helpie_faq/cual-es-la-tasa-que-se-aplica-por-concepto-de-impuesto-sobre-la-renta-a-las-personas-naturales-y-juridicas-no-domiciliadas-y-o-no-residentes-que-obtienen-ingresos-de-fuente-hondurena/).

### 3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE

#### 3.1 Mesures visant directement les importations

##### 3.1.1 Procédures douanières, évaluation en douane et prescriptions douanières

###### 3.1.1.1 Procédures et prescriptions douanières

3.1. Le régime douanier du Honduras est principalement régi par la Loi douanière (Décret n° 212-87), le Code douanier uniforme centraméricain (CAUCA IV) et son règlement d'application (RECAUCA IV).<sup>1</sup> La Loi douanière reste d'application lorsqu'elle n'est pas en contradiction avec la réglementation centraméricaine et dans les domaines qui ne sont pas régis par le CAUCA et le RECAUCA. Depuis le dernier examen du Honduras, réalisé en 2016, la législation douanière n'a pas subi de modifications importantes.<sup>2</sup> Néanmoins, depuis 2018, le CAUCA et son règlement d'application font l'objet d'une révision.<sup>3</sup>

3.2. Les marchandises peuvent entrer sur le territoire hondurien dans le cadre de différents régimes douaniers, qui peuvent être définitifs, temporaires, suspensifs ou libératoires.<sup>4</sup> Les régimes d'importation n'ont pas été modifiés entre 2016 et 2022.

3.3. En 2019, l'Administration des douanes honduriennes a été créée, remplaçant la Direction adjointe des recettes douanières (DARA). En 2020, elle a commencé à exercer ses activités en tant que nouvelle autorité douanière.<sup>5</sup> L'Administration des douanes est chargée de surveiller et de faciliter l'entrée et la sortie des marchandises, d'appliquer les régimes douaniers, de déterminer les prélèvements applicables aux marchandises, de contrôler les exonérations accordées et de percevoir les droits de douane.<sup>6</sup>

3.4. Outre l'Administration des douanes, le Ministère du développement économique (SDE), le Ministère des finances (SEFIN), le Service national de protection zoo et phytosanitaire (SENASA) du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (SAG), l'Agence de réglementation sanitaire (ARSA) et le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement (SERNA) participent aux activités de commerce extérieur (tableau 3.1). L'ARSA a été fondée en 2017 en tant qu'entité décentralisée relevant du Ministère de la santé (SESAL) pour réglementer et délivrer des enregistrements, des permis, des licences, des certificats et d'autres autorisations sanitaires.<sup>7</sup>

3.5. Avant l'importation, certains importateurs doivent s'enregistrer (tableau 3.2) pour demander une licence d'importation ou satisfaire à d'autres prescriptions relatives à l'importation ou à l'imposition.

<sup>1</sup> Le CAUCA et le RECAUCA sont entrés en vigueur au Honduras en 2008. La législation douanière hondurienne peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.aduanas.gob.hn/biblioteca-virtual/legislacion-aduanera/>; et la législation douanière centraméricaine à l'adresse suivante: <https://www.sieca.int/index.php/integracion-economica/integracion-economica/libre-comercio/administracion-aduanera/>.

<sup>2</sup> En 2020, l'article 166*bis* du RECAUCA, qui prévoit la reconnaissance mutuelle des opérateurs économiques agréés en Amérique centrale, a été modifié pour préciser que les autorités douanières sont chargées de conclure les accords (Résolution n° 431-2020 (COMIECO-EX)).

<sup>3</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>4</sup> Régimes définitifs: importation définitive (article 92 du CAUCA). Régimes temporaires ou suspensifs: transit douanier (article 94), importation temporaire avec réexportation en l'état (article 97), admission temporaire aux fins du perfectionnement actif (article 98) et entreposage en douane (article 99). Régimes libératoires: zones franches (article 101) et réimportation (article 105).

<sup>5</sup> Décret exécutif n° PCM-059-2019.

<sup>6</sup> Loi douanière (Décret n° 212-87) et Code des impôts (Décret n° 170-2016).

<sup>7</sup> Décret n° PCM-032-2017.



**Tableau 3.1 Principaux organismes intervenant dans les procédures d'importation, 2022**

	Procédures
<b>SDE</b>	Délivre les licences d'importation pour les produits laitiers et les oignons
	Délivre les certificats d'importation pour les marchandises faisant l'objet de contingents en cas de pénurie
	Délivre les certificats d'importation pour les marchandises faisant l'objet d'accords d'achat-vente
	Délivre les certificats d'importation pour les contingents tarifaires préférentiels
<b>SEFIN</b>	Administre les franchises de droits
	Administre les exonérations fiscales
<b>SENASA</b>	Délivre les permis phytosanitaires d'importation pour les végétaux et les produits et sous-produits d'origine végétale
	Délivre les permis phytosanitaires d'importation pour les intrants agricoles (pesticides, engrais et substances apparentées, par exemple)
	Délivre les permis zoosanitaires d'importation pour les animaux et les produits et sous-produits d'origine animale
	Délivre les permis zoosanitaires d'importation pour les produits vétérinaires
<b>ARSA</b>	Délivre les autorisations sanitaires d'importation pour les matières premières utilisées dans la fabrication de produits alimentaires, de boissons et d'additifs alimentaires
	Délivre les autorisations spéciales d'importation pour les produits présentant un intérêt sanitaire <sup>a</sup> qui ne doivent pas faire l'objet d'un enregistrement sanitaire (par exemple les produits non destinés à la commercialisation)
	Délivre les permis d'importation pour les substances contrôlées <sup>b</sup>
<b>SERNA</b>	Délivre les autorisations d'importation des gaz réfrigérants naturels et synthétiques (substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)) et des équipements qui en contiennent

a Les produits présentant un intérêt sanitaire sont les suivants: a) produits alimentaires et boissons; b) produits pharmaceutiques (par exemple médicaments, vaccins, substances contrôlées, produits cosmétiques et d'hygiène et pesticides à usage domestique et professionnel); et c) dispositifs médicaux.

b Les substances contrôlées sont les médicaments stupéfiants et psychotropes et les précurseurs et substances chimiques utilisés dans leur fabrication (Communiqué n° 009-ARSA-2017).

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base du document de l'OMC G/TFA/N/HND/3/Rev.1 du 12 août 2020; Administration des douanes honduriennes. Adresse consultée: <https://www.aduanas.gob.hn/facilitacion-del-comercio/>; SDE. Adresse consultée: <https://sde.gob.hn/facilitacion-del-comercio/>; SDE et CNI (2021), "Importaciones/Exportaciones", *Guía del Inversionista – Honduras 2020-2021*. Adresse consultée: <https://sde.gob.hn/wp-content/uploads/2021/08/5.-Importaciones-y-Exportaciones.pdf>; et renseignements communiqués par les autorités.

**Tableau 3.2 Enregistrement des importateurs, 2022**

Organisme	Enregistrement des importateurs
SDE	Produits laitiers
	Oignons
SEFIN	Boissons alcooliques
	Cigarettes
SENASA	Semences et matériel végétatif
	Intrants agricoles (par exemple pesticides, engrais et substances apparentées)
	Produits biologiques agricoles
ARSA	Produits alimentaires et boissons; produits pharmaceutiques (par exemple médicaments, vaccins, substances contrôlées, produits cosmétiques et d'hygiène, pesticides à usage domestique et professionnel); et dispositifs médicaux
SERNA	Gaz réfrigérants naturels et synthétiques (SAO)
	Équipements contenant des SAO

Source: Secrétariat de l'OMC.

3.6. Pour procéder au dédouanement, l'importateur doit recourir à un courtier en douane qui doit être ressortissant de l'un quelconque des États parties au MCCA.<sup>8</sup> Néanmoins, le recours à un courtier en douane est facultatif lorsque les marchandises sont importées dans le cadre du régime d'admission temporaire pour perfectionnement actif et du régime de ZOLI.<sup>9</sup>

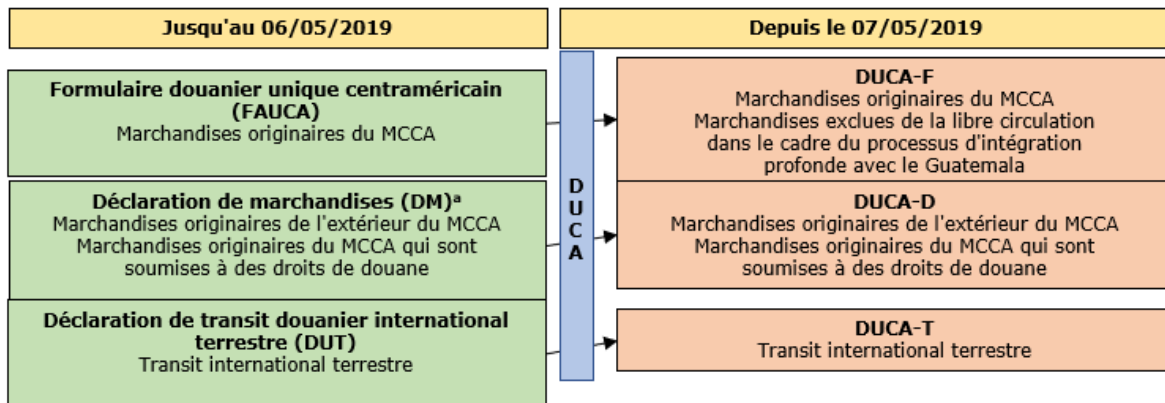
<sup>8</sup> Article 76 du RECAUCA.

<sup>9</sup> Article 88 du RECAUCA. En outre, en vertu de l'article 87 du RECAUCA, pour certaines importations (par exemple les envois utilisant les services de courrier), il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un courtier en douane.

3.7. En 2021, à titre de mesure de facilitation des échanges, l'Administration des douanes honduriennes a introduit le programme d'opérateurs économiques agréés (OEA), dont seuls les importateurs et les exportateurs (nationaux et étrangers<sup>10</sup>) satisfaisant à une série de critères peuvent actuellement bénéficier.<sup>11</sup> Néanmoins, il n'y a pas encore d'importateur admissible. L'Administration des douanes intégrera progressivement les autres opérateurs de la chaîne logistique du commerce (par exemple les courtiers en douane) au programme d'OEA.<sup>12</sup> Le RECAUCA prévoit la reconnaissance mutuelle des OEA en Amérique centrale.<sup>13</sup> L'Administration des douanes est partie à l'accord régional de reconnaissance mutuelle en matière d'OEA, qui a été signé en 2021.<sup>14</sup>

3.8. Depuis 2019, pour les importations au Honduras, on utilise la Déclaration unique centraméricaine (DUCA), qui a regroupé en un document unique les trois déclarations douanières antérieurement employées (graphique 3.1). Il existe trois types de DUCA: a) la DUCA-F pour les importations en provenance du MCCA bénéficiant de la franchise de droits et pour les marchandises qui sont encore exclues de la libre circulation dans le cadre du processus d'intégration profonde entre le Honduras et le Guatemala (section 2.3)<sup>15</sup>; b) la DUCA-D pour les importations en provenance de l'extérieur du MCCA et pour les produits originaires du MCCA qui sont soumis à des droits de douane<sup>16</sup>; et c) la DUCA-T pour le transit international terrestre.

**Graphique 3.1 Déclaration unique centraméricaine (DUCA)**



a La déclaration de marchandises était également connue sous le nom de déclaration douanière unique (DUA).

Source: Résolution n° 409-2018 (COMIECO-LXXXV), modifiée par la Résolution n° 410-2019 (COMIECO-EX).

<sup>10</sup> Les personnes physiques étrangères doivent résider au Honduras. Les personnes juridiques étrangères doivent être établies ou légalement représentées au Honduras.

<sup>11</sup> Décision ADUANAS-DE-050-2020. L'Administration des douanes a publié un guide présentant les prescriptions, les obligations et les avantages du programme d'OEA, ainsi que le processus d'agrément. Il peut être consulté à l'adresse suivante: <https://www.aduanas.gob.hn/wp-content/uploads/2021/01/PROCEDIMIENTO-OEA-PARA-EL-USUARIO-EXTERNO.pdf>.

<sup>12</sup> *Preguntas Frecuentes de la AAH*. Adresse consultée: <https://www.aduanas.gob.hn/operador-economico-autorizado-oeahonduras/>.

<sup>13</sup> Article 166*bis* du RECAUCA, modifié par la Résolution n° 431-2020 (COMIECO-EX).

<sup>14</sup> Les autorités douanières de 11 États d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud participent à cet accord.

<sup>15</sup> Il y a 690 lignes (au niveau des positions à 10 chiffres du SH) du tarif douanier du Honduras qui sont exclues de la libre circulation. Ces produits incluent des produits agricoles (comme les produits laitiers, les œufs, les haricots noirs et rouges, le maïs blanc et jaune, le café non torréfié ou le sucre de canne) et des produits comme le ciment, les produits dérivés du pétrole, les médicaments, les engrais et les véhicules (section 2.3).

<sup>16</sup> Les seuls produits d'origine centraméricaine qui ne bénéficient pas de la franchise de droits sont le sucre, le café non torréfié et, dans le cas du Honduras, les produits dérivés du pétrole, l'alcool éthylique et les boissons alcooliques distillées en provenance d'El Salvador ainsi que le café torréfié en provenance du Costa Rica (annexe A du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale). Adresse consultée: <https://www.sieca.int/?product=anexo-a-del-tratado-general-de-integracion-economica>.



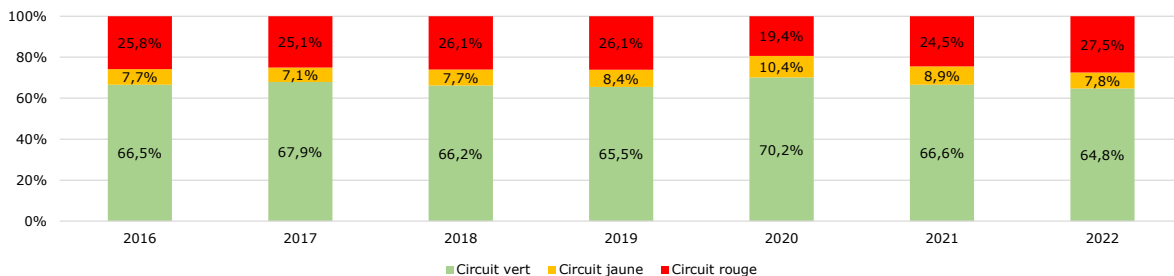
3.9. La DUCA-F et la DUCA-D doivent être accompagnées de documents justificatifs.<sup>17</sup> Selon le régime douanier et les caractéristiques des importations, les documents suivants sont généralement exigés: a) facture commerciale<sup>18</sup>; b) document de transport (connaissance, lettre de transport aérien ou avis d'expédition, selon le moyen de transport); c) déclaration de valeur en douane<sup>19</sup>; d) certificat d'origine; e) licence, permis, certificat ou tout autre document si l'importation est soumise à des mesures non tarifaires; f) attestation du dépôt de garantie; et g) certificat de dispense si l'importateur bénéficie de la franchise de droits ou d'exonérations fiscales.

3.10. En 2021, à titre de mesure de facilitation des échanges, le SDE a créé le Portail de gestion intégrée du commerce extérieur du Honduras (PGICE) pour fournir des renseignements aux importateurs sur le type de DUCA requis, ainsi que sur les documents justificatifs et autres prescriptions (par exemple l'enregistrement préalable), par type de produit et par marché d'origine.<sup>20</sup>

3.11. Le Honduras ne dispose pas d'un guichet unique pour les importations. Tous les types de DUCA sont complétés et transmis au moyen du système informatisé des recettes douanières du Honduras (SARAH), avec les documents justificatifs numérisés. En 2018, l'Administration des douanes honduriennes a actualisé le SARAH. Selon les autorités, les procédures sont plus sûres, plus simples et plus rapides grâce à cette nouvelle version (SARAH WEB 2.0). L'Administration des douanes perçoit une redevance pour services de 5 USD pour chaque DUCA d'importation traitée.<sup>21</sup>

3.12. Toutes les marchandises font l'objet d'une analyse des risques, sur la base de laquelle l'Administration des douanes autorise la mainlevée immédiate (circuit vert), procède à un contrôle documentaire (circuit jaune) ou réalise une inspection matérielle des marchandises en plus du contrôle documentaire (circuit rouge). Selon les autorités, le circuit rouge est toujours attribué à certaines marchandises, comme les véhicules usagés. Pendant la période à l'examen, en moyenne 66,8% des marchandises sont passées par le circuit vert (graphique 3.2). Le contrôle documentaire prend entre 10 et 15 minutes, tandis que le temps nécessaire pour l'inspection matérielle dépend du type de cargaison et de la nature des marchandises.<sup>22</sup> Le principal port du pays, Puerto Cortés, dispose de scanners pour accélérer les inspections.

**Graphique 3.2 Circuits de classement, 2016-2022**



Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.13. Dans le cadre du présent examen, les autorités ont indiqué qu'aucune étude sur le délai de dédouanement n'avait été menée au niveau national. Néanmoins, depuis 2021, à Puerto Cortés, l'Administration des douanes met en œuvre le projet pilote "Aduana sin papeles" (Douane sans papier), dans le cadre duquel l'utilisation du papier a été éliminée à tous les stades des procédures

<sup>17</sup> Article 321 du RECAUCA, modifié par la Résolution n° 306-2013 (COMIECO-EX).

<sup>18</sup> Une facture commerciale en espagnol ou traduite en espagnol doit être présentée (Circulaire DARA-SVA-023-2019).

<sup>19</sup> L'article 212 du RECAUCA dispense les importateurs de présenter la déclaration de la valeur en douane pour les importations relevant d'une DUCA-F. Elle n'est pas non plus nécessaire pour certaines importations relevant d'une DUCA-D, par exemple celles qui sont régies par des régimes temporaires ou suspensifs et des régimes libératoires.

<sup>20</sup> PGICE. Adresse consultée: <https://pgice.sde.gob.hn/>. Le Portail fournit les mêmes services d'information aux exportateurs.

<sup>21</sup> Article 50 de la Loi sur l'amélioration des recettes, l'équité sociale et la rationalisation des dépenses publiques (Décret n° 17-2010).

<sup>22</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

douanières.<sup>23</sup> Selon les autorités, cette mesure a permis d'optimiser les délais et les procédures; le délai de dédouanement a été ramené de 7 jours et 8 heures à 3 jours et 10 heures. Les autorités ont aussi souligné les avantages environnementaux liés à la réduction de l'utilisation du papier.

### 3.1.1.2 Évaluation en douane

3.14. L'évaluation en douane est régie par l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994, le CAUCA et le RECAUCA IV. Le Honduras utilise principalement la valeur transactionnelle pour déterminer la valeur des marchandises importées.<sup>24</sup> Selon les autorités, en 2021, cette méthode a été utilisée pour 80% des importations. Pour le reste des transactions, principalement dans le cas des véhicules usagés, lorsque la valeur déclarée a été rejetée, la méthode de dernier recours a été utilisée.

3.15. Le Honduras continue d'utiliser des guides de prix pour déterminer la valeur en douane s'il existe un doute "raisonnable" concernant la valeur déclarée. Selon les autorités, ces guides sont principalement utilisés pour déterminer la valeur des marchandises usagées, en particulier des véhicules usagés.

3.16. En 2021, afin d'atténuer l'incidence de l'augmentation du coût du fret maritime sur les importateurs et les consommateurs finals, le Honduras a autorisé, à titre "extraordinaire", une réduction de 75% du montant du fret utilisé pour calculer la valeur en douane. Cette mesure a été appliquée à l'ensemble des importations définitives, d'octobre 2021 à juin 2022.<sup>25</sup> Selon l'Administration des douanes, les recettes fiscales sacrifiées se sont élevées à 1 033,8 millions de HNL.<sup>26</sup>

### 3.1.2 Règles d'origine

3.17. Le Honduras n'applique pas de règles d'origine non préférentielles.<sup>27</sup>

3.18. Le Honduras applique les règles d'origine préférentielles convenues dans les accords commerciaux auxquels il est partie. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale, en 2016, il a aussi commencé à appliquer les règles d'origine prévues dans les accords de libre-échange conclus avec la République de Corée, le Pérou et le Royaume-Uni, qui sont entrés en vigueur pendant la période considérée.<sup>28</sup>

3.19. Dans les accords auxquels le Honduras est partie, pour conférer l'origine, des critères généraux sont utilisés, selon lesquels une marchandise est originaire si: a) elle est entièrement obtenue ou produite sur le territoire de l'une des parties; ou b) elle est entièrement produite sur le territoire de l'une des parties exclusivement à partir de matières originaires. Néanmoins, si la marchandise incorpore des matières originaires et non originaires, des règles spécifiques exigeant que les intrants non originaires subissent un changement de classification tarifaire et/ou que le produit final ait une teneur en valeur régionale (TVR) minimale sont appliquées. Pour ce qui est des trois accords qui sont entrés en vigueur pendant la période considérée, la TVR exigée se situe entre 20% et 50% dans l'accord avec la République de Corée et entre 30% et 50% dans l'accord avec le Pérou, et s'élève à 25% dans l'accord avec le Royaume-Uni. En règle générale, tous les nouveaux accords prévoient d'autres critères d'origine, tels que le critère *de minimis*, le cumul, les ensembles ou assortiments de marchandises ou le transport direct. Le cumul peut être bilatéral, régional ou élargi. Par exemple, avec le Pérou, le cumul est bilatéral, tandis qu'avec la République de Corée et le Royaume-Uni, il est bilatéral et régional.

---

<sup>23</sup> Aduanas News, "Honduras pone en marcha Aduanas sin papeles en Puerto Cortés", 7 septembre 2021.

<sup>24</sup> Circulaire DARA-SVA-023-2019.

<sup>25</sup> Décrets n° 96-2021 et n° 26-2022.

<sup>26</sup> Administration des douanes honduriennes. Adresse consultée: <https://www.aduanas.gob.hn/un-sacrificio-fiscal-de-1033-8-millones-de-lempiras-registra-aduanas-honduras-por-reduccion-al-calculo-al-costodel-flete-maritimo/>.

<sup>27</sup> Document de l'OMC G/RO/N/3 du 27 juillet 1995.

<sup>28</sup> L'Accord d'association entre l'Amérique centrale et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord maintient les règles d'origine négociées dans l'Accord d'association entre l'Amérique centrale et l'UE.

### 3.1.3 Droits de douane

#### 3.1.3.1 Structure et niveaux

3.20. Le nouveau Système douanier centraméricain (SAC 2022), qui est entré en vigueur en 2022, intègre les modifications apportées à la septième révision du Système harmonisé.<sup>29</sup> Dans le SAC 2022, 351 modifications ont été apportées à la nomenclature, y compris en ce qui concerne les notes de sections et de chapitres, la suppression et l'ajout de codes tarifaires et la désignation des produits.<sup>30</sup>

3.21. En 2022, le tarif douanier du Honduras comptait 7 531 lignes tarifaires au niveau des positions à 10 chiffres du SH de 2022 (6 974 lignes tarifaires au niveau des positions à 10 chiffres du SH de 2012). À l'exception des produits soumis au système de fourchettes de prix (six lignes tarifaires correspondant au maïs jaune, au maïs blanc, au sorgho à grains, à la farine de maïs et aux autres grains travaillés), le Honduras applique uniquement des droits *ad valorem*.

3.22. La structure du tarif douanier hondurien n'a pas fondamentalement changé. En 2022, la moyenne des droits NPF appliqués était de 5,9%, comme en 2015 (tableau 3.3). La protection accordée aux produits agricoles (définition de l'OMC) reste supérieure à celle qui est accordée aux produits non agricoles, avec des droits de douane allant de 0% à 164%. Elle est restée pratiquement au même niveau qu'en 2015, s'élevant à 10,8% en 2022 (contre 10,7% en 2015). La protection accordée aux produits non agricoles n'a pas changé par rapport à 2015 (5,1%). Le droit moyen le plus élevé par catégorie de l'OMC s'appliquait surtout aux produits agricoles, plus spécifiquement aux produits laitiers, aux animaux et produits d'origine animale, et aux boissons, liquides alcooliques et tabacs, avec des droits de 22,6% (22% en 2015), 18,3% (18,4% en 2015) et 12,3% (12,4% en 2015), respectivement. Parmi les produits non agricoles, les vêtements étaient les plus protégés, avec un droit de 14,8%, comme en 2015 (tableau A3. 1).

**Tableau 3.3 Structure des droits NPF, 2015 et 2022**

	2015 (SH2012)	2022 (SH2022)
Nombre total de lignes tarifaires	6 974	7 531
Taux <i>ad valorem</i> (> 0%)	3 611	3 904
En franchise de droits	3 357	3 621
Taux non <i>ad valorem</i>	6 <sup>a</sup>	6 <sup>a</sup>
Droits non <i>ad valorem</i> (% des lignes tarifaires)	0,1 <sup>a</sup>	0,1 <sup>a</sup>
Droits non <i>ad valorem</i> sans équivalents <i>ad valorem</i> (% des lignes tarifaires)	0,1 <sup>a</sup>	0,1 <sup>a</sup>
Contingents tarifaires (% des lignes tarifaires)	0,0	0,0
Lignes tarifaires assujetties à un droit nul (% des lignes tarifaires)	48,1	48,1
Moyenne des lignes assujetties à un droit supérieur à zéro (%)	11,4	11,4
Moyenne simple (%)	5,9	5,9
Produits agricoles (définition OMC) (%)	10,7	10,8
Produits non agricoles (pétrole inclus, définition OMC) (%)	5,1	5,1
"Crêtes" tarifaires nationales (% des lignes tarifaires) <sup>b</sup>	0,8	0,8
"Crêtes" tarifaires internationales (% des lignes tarifaires) <sup>c</sup>	0,8	0,8
Écart type global des taux appliqués	7,8	7,8
Lignes tarifaires consolidées (% des lignes tarifaires)	100,0	100,0

a Correspond aux lignes soumises à la fourchette de prix.

b Les crêtes tarifaires nationales sont les taux supérieurs au triple de la moyenne simple globale des taux appliqués.

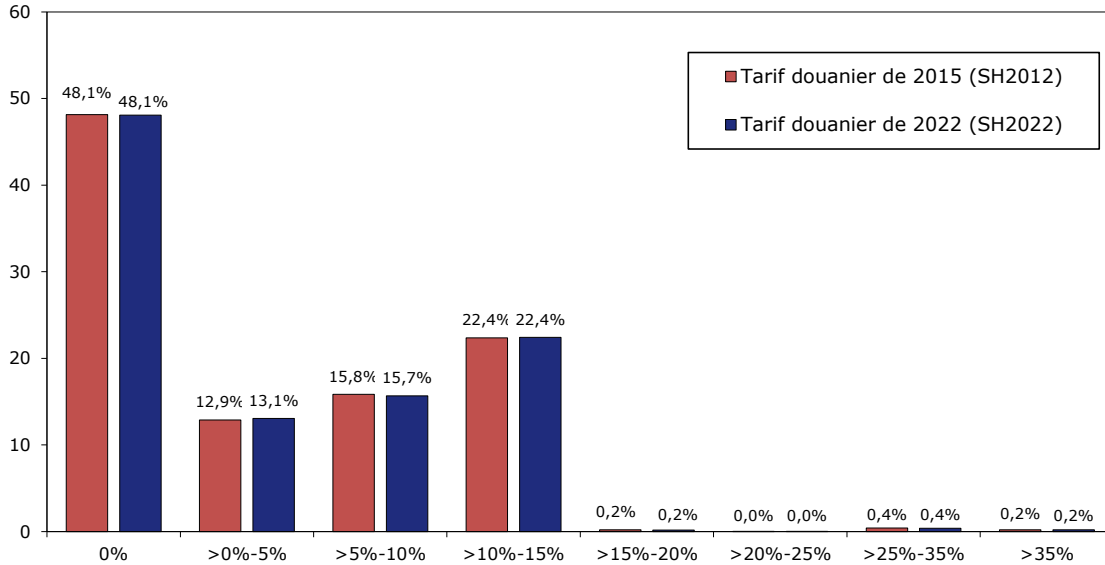
c Les crêtes tarifaires internationales sont les taux supérieurs à 15%.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.23. Il existe 13 taux de droits appliqués, qui vont de 0% à 164%. Le taux le plus fréquent est de 0%; il s'applique à 48,1% des lignes tarifaires, soit le même pourcentage qu'en 2015 (graphique 3.3). Les taux de 5%, 10% et 15% s'appliquent à 51,2% des marchandises. Les taux supérieurs à 15% s'appliquent à 0,8% de l'ensemble des lignes tarifaires. Le taux maximal de 164% continue d'être appliqué aux importations de viande de volaille relevant des positions du SH 0207.13.93.00, 0207.13.94.00, 0207.14.93.00, 0207.14.94.00 et 1602.32.10.00, tandis que les cigarettes (position du SH 2402.20.00.00) sont toujours assujetties au deuxième taux le plus élevé (55%).

<sup>29</sup> Résolution n° 450-2021 (COMIECO-EX).

<sup>30</sup> Communiqué de presse du SIECA. Adresse consultée: <https://www.sieca.int/index.php/news/la-secretaria-de-integracion-economica-centroamericana-sieca-informa/>.

**Graphique 3.3 Répartition par fréquence des taux de droits, 2015 et 2022**(% de l'ensemble des lignes tarifaires<sup>a</sup>)

a Le nombre total de lignes est de 6 974 pour le tarif douanier de 2015 et de 7 531 pour le tarif douanier de 2022.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.24. Durant le Cycle d'Uruguay, le Honduras a consolidé l'ensemble de ses lignes tarifaires. Environ 85% du tarif douanier a été consolidé à 35%, 1% a été consolidé à des niveaux supérieurs et le reste l'a été à des niveaux inférieurs à 35%.

3.25. Au cours du présent examen, le Secrétariat a identifié neuf lignes tarifaires pour lesquelles le taux appliqué était supérieur au taux consolidé (tableau 3.4).<sup>31</sup> Dans le rapport précédent, établi en 2015, il était déjà indiqué que les droits appliqués à certains de ces produits étaient supérieurs aux droits consolidés.

**Tableau 3.4 Produits pour lesquels les droits de douane appliqués sont supérieurs aux droits consolidés, 2022**

Code du SH	Désignation Droit NPF	Désignation Droit consolidé	Droit NPF 2015 (%)	Droit NPF 2022 (%)	Droit consolidé (%)
0405.10.00.00	Beurre	Beurre	20	20	8
0406.20.20.00	Mozzarella	Autres fromages de type Mozzarella	s.o.	35	20
0406.20.90.00	Autres fromages	Autres fromages	35	35	20
0406.30.00.00	Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre	Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre	35	35	20
0406.90.20.00	Fromages de type Cheddar, en blocs ou en roues	Fromages de type Cheddar, en blocs ou en roues	35	35	20
3808.91.10.00	Produits présentés sous forme de pastilles et de feuilles minces, qui agissent par combustion, et papier tue-mouches	Insecticides	s.o.	10	7
7210.61.10.00	Revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc: d'une épaisseur de 0,16 mm ou plus mais n'excédant pas 2 mm	Revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc: d'une épaisseur de 0,16 mm ou plus mais n'excédant pas 2 mm	15	15	8

<sup>31</sup> Pour effectuer cette analyse, le Secrétariat a pris en compte uniquement les lignes tarifaires figurant dans la Liste tarifaire LXXXVIII (SH1996) qui sont rigoureusement comparables avec celles du SH2007 et du SH2012.

Code du SH	Désignation Droit NPF	Désignation Droit consolidé	Droit NPF 2015 (%)	Droit NPF 2022 (%)	Droit consolidé (%)
7210.69.10.00	Autres, revêtus d'aluminium: d'une épaisseur de 0,16 mm ou plus mais n'excédant pas 2 mm	Autres, revêtus d'aluminium: d'une épaisseur de 0,16 mm ou plus mais n'excédant pas 2 mm	15	15	8
8486.20.91.00	Fours à résistance (à chauffage direct) pour température non supérieure à 900 °C, autres que de laboratoire	Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques	s.o.	10	0

s.o. Sans objet.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.26. Conformément au paragraphe 5 de l'article XXVIII du GATT de 1994, le Honduras s'est réservé le droit de modifier ses droits consolidés pendant une période triennale qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et, postérieurement, pendant une nouvelle période triennale qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2021.<sup>32</sup>

### 3.1.3.2 Système de fourchettes de prix

3.27. Le système de fourchettes de prix est encore en vigueur au Honduras<sup>33</sup>, mais il n'est pas utilisé dans la pratique. Les produits auxquels il peut être appliqué sont, entre autres, le maïs jaune, le sorgho à grains, la farine de maïs et les semoules prégélatinisées (tableau 3.5). Le droit appliqué à ces produits est de 5% ou 15%.

**Tableau 3.5 Lignes tarifaires assujetties au système de fourchettes de prix, 2015 et 2022**

Code du SH	Désignation	Droit NPF (%)		Droit consolidé (%)
		2015	2022	
1005.90.20.00	Maïs jaune	15	15	45
1007.90.00.00	Sorgho à grains, autres	15	15	45
1102.20.00.00	Farine de maïs	15	15	35
1103.13.10.00	Semoules prégélatinisées (par exemple, celles qui sont utilisées comme additifs dans l'industrie brassicole)	15	15	35
1103.13.90.00	Autres semoules	15	15	35
1104.23.00.00	Autres grains travaillés, de maïs	5	5	35

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

### 3.1.3.3 Droits de douane préférentiels

3.28. En tant que membre du MCCA, et à quelques exceptions près, le Honduras accorde un traitement préférentiel (droit de 0%) aux importations originaires du MCCA.<sup>34</sup> Il accorde aussi un traitement préférentiel aux importations provenant de territoires avec lesquels il a conclu des

<sup>32</sup> Documents de l'OMC G/MA/349 du 4 décembre 2017 et G/MA/386 du 18 novembre 2020.

<sup>33</sup> Règlement sur la commercialisation des produits agricoles (Décision n° 0195-03). Ce système permet de modifier les droits en fonction des mouvements des prix internationaux, afin d'atténuer l'incidence des fluctuations sur le marché intérieur. Chaque année, avant la première récolte de chaque produit, l'Institut hondurien de commercialisation des produits agricoles (IHMA) fixe le prix minimum et le prix maximum de la fourchette sur la base des prix mensuels internationaux durant les 60 mois précédents. Si le prix international d'un produit descend au-dessous du prix minimum de la fourchette, le droit est majoré d'une surtaxe *ad valorem* équivalente à la différence en pourcentage entre les deux prix. La somme du droit et de la surtaxe ne peut en aucun cas dépasser le droit consolidé. De même, si le prix international dépasse le prix maximum de la fourchette, un abattement équivalent à la différence en pourcentage entre les deux prix est appliqué au droit; néanmoins, l'abattement maximal permis est de 5%.

<sup>34</sup> Les seuls produits d'origine centraméricaine qui ne bénéficient pas de la franchise de droits sont le sucre, le café non torréfié et, dans le cas du Honduras, les produits dérivés du pétrole, l'alcool éthylique et les boissons alcooliques distillées en provenance d'El Salvador ainsi que le café torréfié en provenance du Costa Rica (annexe A du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale). Adresse consultée: <https://www.sieca.int/?product=anexo-a-del-tratado-general-de-integracion-economica>.

accords préférentiels (tableau 3.6). Les franchises de droits accordées dans le cadre de l'ALEAC-RD et des accords avec le Chili et le Mexique couvrent plus de 95% de l'ensemble des lignes tarifaires. Dans tous les cas, la moyenne des droits préférentiels des accords négociés par le Honduras est très inférieure à la moyenne des droits NPF. Les niveaux préférentiels vont de 0% à 2,6%; ils sont encore plus faibles pour les produits non agricoles, allant de 0% à 1,8% (tableau 3.6).

**Tableau 3.6 Analyse récapitulative des droits préférentiels, 2022**

	Total		Catégories de l'OMC			
	Moyenne (%)	Lignes en franchise (%)	Produits agricoles		Produits non agricoles (y compris le pétrole)	
			Moyenne (%)	Lignes en franchise (%)	Moyenne (%)	Lignes en franchise (%)
<b>NPF</b>	5,9	48,1	10,8	26,2	5,1	51,7
ALEAC-RD	0,0	99,5	0,3	96,4	0,0	100,0
Canada	1,0	76,4	4,3	58,7	0,5	79,3
Chili	0,6	96,6	2,9	88,8	0,2	97,9
Colombie	1,6	84,6	5,5	63,9	0,9	88,0
Corée, Rép. de	2,6	63,7	7,2	36,5	1,8	68,2
Mexique	0,6	97,1	3,4	84,8	0,1	99,1
Panama	1,7	85,4	3,2	80,8	1,5	86,1
Pérou	1,1	84,5	4,3	64,3	0,5	87,8
Rép. dominicaine	1,0	93,5	2,3	90,4	0,8	94,1
Royaume-Uni	0,9	91,8	5,4	69,5	0,1	95,4
Taipei chinois	2,3	79,2	5,0	73,2	1,8	80,2
Union européenne	0,9	91,8	5,4	69,5	0,1	95,4

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

### 3.1.3.4 Contingents tarifaires

3.29. Le Honduras n'a pas négocié de contingents tarifaires dans le cadre de l'OMC<sup>35</sup>, mais il applique des contingents tarifaires préférentiels dans le cadre de certains accords régionaux.<sup>36</sup> Les contingents tarifaires préférentiels visent surtout les produits agricoles, et les plus utilisés sont ceux qui ont été négociés dans le cadre de l'ALEAC-RD.<sup>37</sup>

3.30. Le Honduras applique des contingents en cas de pénurie lorsque l'offre intérieure est insuffisante pour répondre à la demande agro-industrielle. À la demande du gouvernement, des producteurs, des agro-industriels, des négociants ou des consommateurs, le SDE et le SAG déterminent le volume du contingent en cas de pénurie en tenant compte de la demande estimée et de l'offre. Pour déterminer l'offre, la production nationale, les stocks nationaux et, selon le cas, les volumes importés dans le cadre de contingents tarifaires sont pris en compte. Le SDE approuve les contingents en cas de pénurie et publie les volumes (par le biais d'une décision) et la durée de validité, en tenant compte des recommandations du SAG.<sup>38</sup> Les contingents sont attribués en fonction de la part de la production nationale acquise au cours de l'année précédente (prescription de résultats). Ils peuvent être prolongés si la pénurie se poursuit. Une licence ou un certificat d'importation est exigé pour importer des marchandises dans le cadre d'un contingent en cas de pénurie (section 3.1.5).<sup>39</sup>

3.31. Pendant la période à l'examen (2016-2022), des contingents en cas de pénurie ont été utilisés pour le lait en poudre écrémé (SH 0402.10.00.00), le lait entier en poudre (SH 0402.21.22.00) et le jus d'orange congelé (SH 2009.11.00.00). Le droit appliqué dans le cadre d'un contingent en cas de pénurie est toujours de 0%.<sup>40</sup>

<sup>35</sup> Document de l'OMC TN/AG/S/5 du 21 mars 2002.

<sup>36</sup> Des contingents tarifaires préférentiels ont été négociés dans le cadre de l'ALEAC-RD et des accords avec le Canada, la Colombie, le Panama, le Royaume-Uni et l'Union européenne.

<sup>37</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>38</sup> SDE. Adresse consultée: <https://sde.gob.hn/integracion-economica-y-politica-comercial/>.

<sup>39</sup> SDE. Adresse consultée: <https://sde.gob.hn/integracion-economica-y-politica-comercial/> et Circulaire DARA-SAT-089-2019 de l'Administration des douanes honduriennes. Adresse consultée: <https://www.aduanas.gob.hn/seccion-de-administracion-de-tratados/>.

<sup>40</sup> Document de l'OMC TN/AG/S/5 du 21 mars 2002.



3.32. En outre, le Honduras continue d'utiliser des accords d'achat-vente pour des produits tels que le riz en paille (SH 1006.10.90.00), le maïs jaune (SH 1005.90.20.00), le maïs blanc (SH 1005.90.30.00) et le sorgho (SH 1007.90.00.00). Ces accords sont négociés entre les producteurs et les agro-industriels, avec le soutien de l'État.<sup>41</sup> Dans le cas du riz en paille et du maïs blanc, une fois que le volume de la production nationale établi dans l'accord a été acheté, les contingents en cas de pénurie sont activés.

### 3.1.3.5 Avantages tarifaires

3.33. Les marchandises qui entrent sur le territoire du Honduras dans le cadre de régime douaniers suspensifs et d'exonération des droits de douane bénéficient d'avantages tarifaires. Les importations destinées à des programmes de soutien des exportations sont aussi exonérées de droits (section 3.2.4).

3.34. Pendant la période 2020-2022, pour faire face à la situation d'urgence sanitaire, le Honduras a accordé un traitement en franchise de droits à l'importation de produits nécessaires pour fabriquer des produits désinfectants et des intrants médicaux (matières premières, machines et équipements, contenants et emballages, par exemple).<sup>42</sup>

3.35. Le Honduras continue d'accorder un traitement en franchise de droits au secteur du tourisme, aux entreprises de production d'électricité propre, et aux centres d'appel et aux centres d'externalisation des services aux entreprises.<sup>43</sup> Des organismes tels que l'Institut hondurien du café, les associations à but non lucratif, la Croix-Rouge et les coopératives agricoles bénéficient également d'un traitement en franchise de droits.<sup>44</sup>

### 3.1.4 Autres impositions visant les importations

3.36. Comme en 2016, les produits importés et les produits fabriqués localement sont assujettis à l'impôt sur les ventes (ISV)<sup>45</sup>, à l'impôt sur la production et la consommation (IPC)<sup>46</sup> et à l'impôt sélectif à la consommation (ISC).<sup>47</sup> Depuis le précédent examen du Honduras, il n'a pas eu de changements majeurs en ce qui concerne la mise en œuvre et le champ d'application de ces impôts. Certains produits restent assujettis à plusieurs impôts (tableau 3.7).

**Tableau 3.7 Quelques produits assujettis à plusieurs impôts intérieurs, 2016-2022**

Produits	ISV	IPC	ISC
Boissons alcooliques	X	X	X
Bière	X	X	
Cigarettes	X	X	
Véhicules usagés	X		X

Source: Secrétariat de l'OMC.

3.37. Le taux général de l'ISV s'élève toujours à 15%. Un taux de 18% est appliqué à 8 lignes tarifaires du SH (au niveau des positions à 10 chiffres), qui comprennent des produits tels que la bière, l'eau-de-vie, les assemblages de liqueurs et les autres boissons alcooliques; les cigarettes; et les billets de transport aérien. En 2022, 389 lignes tarifaires du SH (au niveau des positions à 10 chiffres), comprenant les produits du panier de base, étaient exonérées de l'ISV.<sup>48</sup> Pendant la

<sup>41</sup> Les autorités ont indiqué qu'il n'existe pas de loi-cadre régissant l'établissement de ces accords, qui sont établis par le biais de décisions ministérielles.

<sup>42</sup> Article 39 de la Loi sur l'aide au secteur productif et aux travailleurs face aux effets de la pandémie de COVID-19 (Décret n° 33-2020), modifié par le Décret n° 43-2020, et Décisions n° 232-2020 et n° 241-2020; et Décision n° 173-2022.

<sup>43</sup> Loi sur le développement du tourisme (Décret n° 68-2017); Loi sur la promotion de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables (Décret n° 70-2007); et Loi sur le développement des centres d'appel et des centres d'externalisation des services aux entreprises (Décret n° 90-2012).

<sup>44</sup> Article premier de la Loi sur l'assainissement des finances publiques, le contrôle des exonérations et les mesures de lutte contre la fraude fiscale (Décret n° 278-2013); et Décret n° 65-87.

<sup>45</sup> Loi relative à l'impôt sur les ventes (Décret-loi n° 24-94).

<sup>46</sup> Loi sur l'amélioration des recettes, l'équité sociale et la rationalisation des dépenses publiques (Décret n° 17-2010).

<sup>47</sup> Loi sur l'impôt sélectif à la consommation (Décret n° 58-1982).

<sup>48</sup> Le panier de base inclut toujours 271 produits alimentaires et fournitures scolaires ainsi que 2 services de transport. Voir l'annexe I du Décret-loi n° 24-94, modifié par la Décision exécutive n° 017-2017.



période à l'examen, les intrants agricoles (par exemple les semences et les engrais) en ont également été exonérés.<sup>49</sup> Certains services étaient aussi exonérés de cet impôt.

3.38. Pendant la période 2020-2022, pour faire face à la situation d'urgence sanitaire, les intrants destinés à la fabrication de désinfectants, de médicaments et d'intrants médicaux ont été exonérés, à titre exceptionnel, de l'ISV.<sup>50</sup> Ces exonérations ont été appliquées aux matières premières, à l'alcool éthylique, aux machines et équipements, et aux contenants et emballages.<sup>51</sup> Depuis 2021, plusieurs services liés à la fourniture d'électricité (tels que les services de distribution) ont aussi été exonérés.<sup>52</sup>

3.39. L'impôt sur la production et la consommation (IPC) est un impôt spécifique qui vise 29 lignes tarifaires (au niveau des positions à 10 chiffres du SH), y compris les cigarettes, les boissons gazeuses, les boissons alcooliques, les autres boissons préparées ou fermentées et l'alcool éthylique. Le Ministère des finances (SEFIN) publie chaque année, par le biais d'une décision, la liste des produits visés et ajuste le taux applicable à chacun d'entre eux en fonction de la variation d'une année sur l'autre de l'indice des prix à la consommation; l'ajustement annuel ne doit pas dépasser 6% (en 2022, il a été de 5,32%).<sup>53</sup> Pendant la période 2020-2022, l'alcool éthylique, qui était un produit nécessaire dans le contexte de l'urgence sanitaire, a été exonéré de cet impôt.<sup>54</sup>

3.40. L'ISC vise différents produits, y compris les produits alimentaires (café, thé, conserves et fruits), les boissons alcooliques (whisky, rhum et gin, mais pas la bière), les produits cosmétiques et les parfums, les matières textiles, les jouets et les véhicules (neufs ou usagés).<sup>55</sup> En 2022, 244 lignes tarifaires au niveau des positions à 10 chiffres du SH étaient soumises à l'ISC. Comme en 2016, le taux de l'ISC était de 10% pour tous les produits, à l'exception des véhicules, pour lesquels le taux va de 10% à 60% selon la valeur c.a.f. et l'âge du véhicule. Les véhicules hybrides, électriques et utilisant un carburant de substitution continuent d'être exonérés.<sup>56</sup>

3.41. Outre ces impôts, le Honduras applique deux prélèvements à des produits spécifiques: l'écotaxe, qui vise uniquement les importations, et la contribution en faveur des programmes sociaux et de l'entretien du réseau routier (ACPV), qui vise les ventes sur le marché intérieur et les importations.

3.42. L'écotaxe est prélevée sur les importations de véhicules usagés. En 2022, pour les véhicules plus anciens (de l'année 2005 ou avant), le montant de l'écotaxe était de 10 000 HNL. Pour les autres véhicules, il allait de 5 000 HNL à 10 000 HNL, selon la valeur c.a.f. Les recettes perçues servent à financer le Fonds pour la gestion des zones protégées et des espèces sauvages, l'Administration des douanes honduriennes, l'Institut de la propriété et les municipalités.<sup>57</sup>

3.43. L'ACPV est prélevée sur les importations et les ventes de certains combustibles fossiles. Les recettes servent à financer les projets sociaux et d'entretien du réseau routier.<sup>58</sup> L'ACPV a un taux spécifique. En février 2022, afin d'atténuer l'incidence de la hausse des prix sur le marché international, le taux appliqué à l'essence, au diesel et au combustible de soute C a été réduit (tableau 3.8). Cette mesure est encore en vigueur et sa suppression n'est pas prévue pour le moment. Depuis 2012, les combustibles fossiles (diesel et combustible de soute C) utilisés par les entreprises productrices d'électricité opérant sur des systèmes isolés sont exonérés de l'ACPV.<sup>59</sup>

<sup>49</sup> Article 15 de la Loi relative à l'impôt sur les ventes (Décret-loi n° 24-94), modifié par les Décrets n° 119-2016 et n° 160-2018.

<sup>50</sup> Décision n° 173-2022.

<sup>51</sup> Décret n° 29-2020 et Décision n° 227-2020. Article 39 de la Loi sur l'aide au secteur productif et aux travailleurs face aux effets de la pandémie de COVID-19 (Décret n° 33-2020), modifié par le Décret n° 43-2020, et Décisions n°232-2020 et n°241-2020.

<sup>52</sup> Article 11 du Décret n° 100-2020.

<sup>53</sup> Décision n° 172-2022.

<sup>54</sup> Décret n° 29-2020 et Décision n° 227-2020 du SEFIN; et Décision n° 173-2022.

<sup>55</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>56</sup> Règlement d'application de la Loi sur l'amélioration des recettes, l'équité sociale et la rationalisation des dépenses publiques, et impôt spécifique unique sur la consommation de cigarettes (Décision n° 1121-2010).

<sup>57</sup> Loi sur l'amélioration des recettes, l'équité sociale et la rationalisation des dépenses publiques (Décret n° 17-2010); Décret n° 9-2021; Décret n° 153-2021, modifié par le Décret n° 15-2022.

<sup>58</sup> Loi sur la promotion de la production et de la concurrence et le soutien au développement humain (Décret n° 131-98) modifiée par les Décrets n° 41-2004 et n° 278-2013.

<sup>59</sup> Décret n° 181-2012.

En 2021, l'exonération a été étendue à toutes les entreprises productrices.<sup>60</sup> En 2022, elle était encore en vigueur et, selon les autorités, il n'était pas prévu de l'éliminer.

**Tableau 3.8 ACPV, 2016-2022**

(USD/litre)

	Code du SH	Taux 2016-2022	Taux depuis 2022
Essence super	2710.12.30.00	1,4089	0,9949
Essence ordinaire	2710.12.30.00	1,2416	0,8276
Diesel	2710.19.21.00	0,8606	0,4466
Fuel-oil (combustible de soute C)	2710.19.22.00	0,4267	0,4267
Kérosène	2710.19.12.00	0,1500	0,1500
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	2711.19.00.00	0,1500	0,1500
Carburacteur	2710.19.11.00	0,0300	0,0300

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

### 3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation

3.44. Le Honduras continue d'interdire l'importation de certains produits pour protéger la santé des personnes, la sécurité publique et l'environnement.

3.45. Les importations interdites n'ont pas beaucoup changé depuis 2016 et incluent les substances toxiques et les déchets dangereux; certains jeux et programmes informatiques; les lampes à incandescence; l'amiante; le bromure de méthyle; les produits contenant des chlorofluorocarbures (CFC); les produits contenant du mercure ajouté (depuis 2020); et les véhicules de plus de 10 ou 13 ans (selon le type).<sup>61</sup> Néanmoins, depuis 2021, une amnistie est en vigueur pour les véhicules, dans le cadre de laquelle l'interdiction d'importer des véhicules usagés d'un certain âge a été suspendue.<sup>62</sup>

3.46. Depuis 2015, l'importation d'oignons est autorisée uniquement entre juin et décembre, ou lorsque la production nationale n'est pas suffisante.<sup>63</sup> En outre, une licence d'importation est requise pour importer des oignons.

3.47. Le Honduras continue d'appliquer un régime de licences d'importation, quelle que soit l'origine des marchandises.<sup>64</sup> Pendant la période considérée, quelques modifications ont été apportées à ce régime en ce qui concerne les produits visés et les organismes chargés de délivrer les licences. Depuis 2015, une licence est requise pour importer des oignons.<sup>65</sup> En ce qui concerne les organismes chargés de délivrer les licences, depuis 2017, l'ARSA délivre les permis d'importation pour les substances contrôlées, une tâche dont le Ministère de la santé était auparavant chargé. En outre, bien que l'importation de bromure de méthyle soit interdite depuis 2012, ce produit figure sur la liste de produits soumis au régime de licences.<sup>66</sup>

3.48. Le régime de licences d'importation du Honduras est surtout utilisé pour administrer les contingents ou à des fins statistiques.<sup>67</sup> Les licences d'importation peuvent être automatiques ou non automatiques, ce dernier type étant le plus utilisé au Honduras (tableau 3.9).

<sup>60</sup> Décret n° 100-2021 et Décision n° 260-2021 du SEFIN.

<sup>61</sup> Renseignements communiqués par les autorités; Administration des douanes honduriennes. Adresse consultée: <https://www.aduanas.gob.hn/departamento-tecnico-aduanero-2/>; Disposition administrative ADUANAS-DNOA-078-2021; article 13 du Règlement général sur l'utilisation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Décision n° 907-2002); et article 21 de la Loi sur l'amélioration des recettes, l'équité sociale et la rationalisation des dépenses publiques (Décret n° 17-2010).

<sup>62</sup> Renseignements communiqués par les autorités et Décrets n° 153-2021 et n° 15-2022.

<sup>63</sup> SDE. Adresse consultée: <https://sde.gob.hn/integracion-economica-y-politica-comercial/>.

<sup>64</sup> Documents de l'OMC G/LIC/N/3/HND/10 du 12 août 2016, G/LIC/N/3/HND/11 du 20 octobre 2020, G/LIC/N/3/HND/12 du 27 avril 2021, et G/LIC/N/3/HND/13 du 7 avril 2022.

<sup>65</sup> Décision ministérielle n° 009-15, modifiée par la Décision n° 042-2016. Voir aussi SDE. Adresse consultée: <https://sde.gob.hn/integracion-economica-y-politica-comercial/>.

<sup>66</sup> Circulaire DARA-DTA-183-2019. Adresse consultée: <https://www.aduanas.gob.hn/departamento-tecnico-aduanero-2/>.

<sup>67</sup> Documents de l'OMC G/LIC/N/3/HND/1 du 12 novembre 2007 et G/LIC/N/3/HND/1/Add.1 du 26 mars 2010.

**Tableau 3.9 Produits soumis au régime de licences d'importation ou à d'autres prescriptions, 2016-2022**

Produits	Organisme de délivrance	Désignation	Type	Enregistrement préalable	Délai de délivrance	Durée de validité
Animaux et produits/sous-produits d'origine animale	SENASA	Permis zoosanitaire d'importation	Non automatique	Non	72 heures	30 jours (renouvelable)
Explosifs industriels; armes commerciales et militaires; munitions à usage commercial et militaire	Ministère de la défense nationale	Licence d'importation	Automatique	Non	..	1 à 3 ans
Produits pyrotechniques finis (chlorate de potassium, nitrocellulose, phosphore amorphe)	Ministère de la défense nationale	Licence d'importation	Non automatique	Non	..	1 à 3 ans
Gaz réfrigérants naturels et synthétiques (SAO) et équipements qui en contiennent	SERNA	Autorisation d'importation	Non automatique	Oui	10 jours ouvrables	30 jours (renouvelable)
Intrants agricoles	SENASA	Permis phytosanitaire d'importation	Non automatique	Oui	24 à 72 heures	30 jours (renouvelable)
Produits laitiers	SDE	Licence d'importation	Automatique	Oui	5 jours ouvrables	60 jours (renouvelable)
Produits vétérinaires	SENASA	Permis zoosanitaire d'importation	Non automatique	Non	72 heures	30 jours (renouvelable)
Substances contrôlées	ARSA	Permis d'importation	Non automatique	Oui	5, 10, 15 ou 20 jours	150 jours civils
Végétaux et produits et sous-produits d'origine végétale	SENASA	Permis phytosanitaire d'importation	Non automatique	Oui, pour les semences et le matériel végétatif	24 à 72 heures	30 jours (renouvelable)
Oignons	SDE	Licence d'importation	Automatique	Oui	10 jours ouvrables	30 jours (renouvelable pour 15 jours)
Matières premières pour la fabrication de produits alimentaires et de boissons ainsi que d'additifs alimentaires	ARSA	Autorisation sanitaire d'importation	..	Non	2, 5, 20 ou 30 jours ouvrables	6 mois
Produits présentant un intérêt sanitaire qui ne doivent pas faire l'objet d'un d'enregistrement sanitaire (par exemple produits non destinés à la commercialisation)	ARSA	Autorisation spéciale d'importation	..	Non	1, 5, 10 ou 15 jours ouvrables	12 mois
Produits soumis à des contingents en cas de pénurie	SDE	Licence ou certificat d'importation	Non automatique	Non	10 jours ouvrables	Selon les besoins
Produits soumis à des accords d'achat-vente	SDE	Certificat d'importation	Non automatique	Non	10 jours ouvrables	Selon les besoins

.. Non disponible.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des documents de l'OMC G/LIC/N/3/HND/1 du 12 novembre 2007, G/LIC/N/3/HND/1/Add.1 du 26 mars 2010, G/LIC/N/3/HND/1/Add.1/Corr.1 du 16 septembre 2010, et G/LIC/N/3/HND/8 du 10 décembre 2013; SDE. Adresse consultée: <https://sde.gob.hn/integracion-economica-y-politica-comercial/>; et renseignements communiqués par les autorités.

3.49. Les licences d'importation sont désignées sous le nom d'autorisation, d'autorisation spéciale, de certificat, de licence ou de permis, selon l'organisme qui les délivre (tableau 3.9). Pour pouvoir demander une licence d'importation, un enregistrement préalable est exigé dans plusieurs cas. Les licences ont un coût, sont incessibles et sont exigées pour chaque importation effectuée; elles sont valables pour une durée déterminée, qui n'est souvent renouvelable qu'une seule fois. Si un organisme refuse de délivrer une licence, l'importateur peut faire appel de la décision. Selon les autorités, pendant la période considérée, le SDE a numérisé les procédures de demande et de délivrance de licences.

### 3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde

3.50. Au Honduras, les mesures correctives commerciales sont régies par les Accords de l'OMC correspondants<sup>68</sup>, le Règlement centraméricain sur les pratiques commerciales déloyales et le Règlement centraméricain sur les mesures de sauvegarde.<sup>69</sup> Le cadre juridique n'a pas fait l'objet de modifications importantes depuis le dernier examen, réalisé en 2016.

3.51. La Direction générale de l'intégration économique et de la politique commerciale (DGIEPC) du SDE reste l'autorité chargée des enquêtes en matière de défense commerciale.

3.52. Pour pouvoir imposer des mesures correctives commerciales, il faut déterminer l'existence d'un lien de causalité entre la pratique déloyale (dumping ou subvention) ou l'accroissement brusque et récent des importations et le dommage grave subi par une branche de production nationale ou la menace de dommage grave.

3.53. La procédure d'enquête en matière de dumping et de subventions et d'établissement de mesures n'a pas changé depuis 2016 (graphique 3.4). Les enquêtes doivent être achevées dans un délai de 12 mois<sup>70</sup>; dans des cas exceptionnels, ce délai peut être prolongé de 6 mois. Les droits provisoires sont imposés pour une durée maximale de quatre mois mais, dans certaines circonstances, ils pourront être maintenus pendant six mois dans les cas de dumping. Les droits définitifs sont maintenus le temps nécessaire pour contrebalancer les effets du dumping ou de la subvention, mais pour une période maximale de cinq ans. Avant qu'ils expirent ou avant la fin de la période de cinq ans, la DGIEPC peut mener, d'office ou à la demande de la branche de production nationale, un réexamen à l'extinction pour déterminer s'il est probable que le dommage et la pratique déloyale persistent si le droit est supprimé. Pendant la durée du réexamen, qui ne peut pas prendre plus de 12 mois, les droits peuvent être maintenus.

3.54. Au Honduras, les pratiques de contournement des mesures antidumping et compensatoires ne sont pas réglementées.

3.55. Entre 2016 et 2022, le Honduras n'a engagé aucune procédure pour enquêter sur des pratiques commerciales déloyales (aucune demande n'a été présentée) et n'a adopté aucune mesure antidumping ou compensatoire.<sup>71</sup>

3.56. En matière de sauvegardes, la procédure d'enquête n'a pas non plus changé depuis 2016 (graphique 3.5). Le Règlement centraméricain sur les mesures de sauvegarde dispose que la durée de l'enquête est généralement de trois ans.<sup>72</sup> Les mesures provisoires sont appliquées pour une durée maximale de 200 jours<sup>73</sup>, et les mesures définitives pour 4 ans, avec possibilité de prolongation. En tant que pays en développement, le Honduras peut proroger les mesures si la DGIEPC détermine qu'il est nécessaire de les maintenir.

<sup>68</sup> Accord sur les sauvegardes; Accord sur la mise en œuvre de l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (Accord antidumping); et Accord sur les subventions et les mesures compensatoires.

<sup>69</sup> Résolution n° 193-2007 (COMIECO-XLIV) et Résolution n° 19-96 (COMRIEDRE-IV).

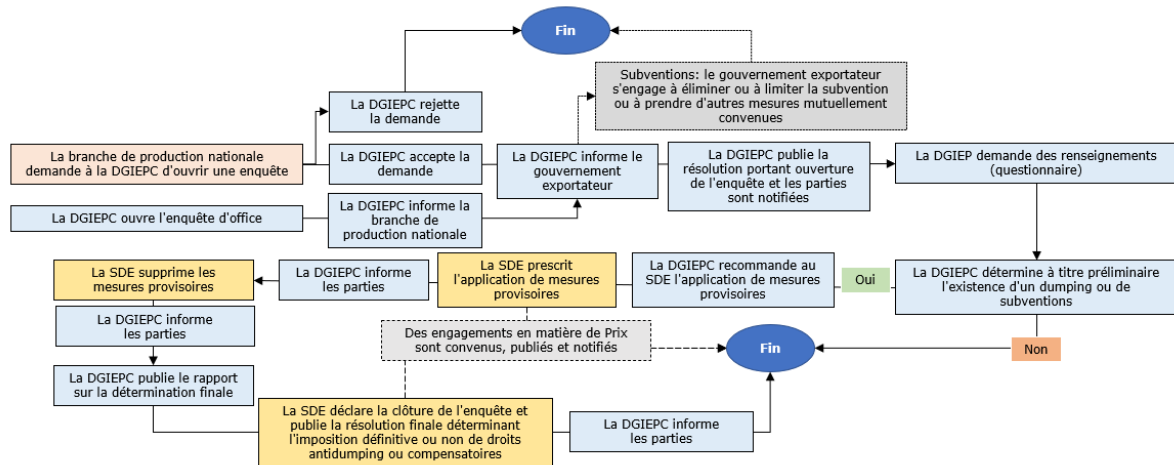
<sup>70</sup> La procédure peut être achevée de manière anticipée si: la DGIEPC détermine que la marge de dumping ou le montant de la subvention est *de minimis* ou que le volume des importations ou le dommage est insignifiant; des engagements en matière de prix sont convenus; ou, dans le cas des subventions, une solution mutuellement convenue est trouvée lorsque le gouvernement exportateur est notifié.

<sup>71</sup> Documents de l'OMC G/ADP/N\*/Add.1 de l'OMC; et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>72</sup> La DGIEPC peut fixer une durée plus longue ou plus courte pour l'enquête. Dans tous les cas, elle devra être indiquée dans la décision d'ouverture de l'enquête.

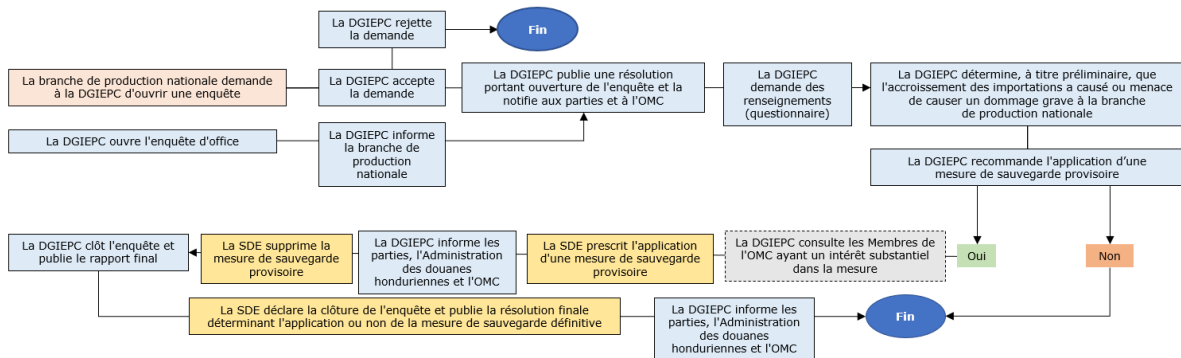
<sup>73</sup> Les mesures provisoires prennent la forme d'une majoration des droits de douane, garantis par un cautionnement. Tout montant recouvré doit être remboursé s'il n'est pas déterminé dans l'enquête qu'un accroissement des importations a causé ou menace de causer un dommage grave à une branche de production nationale.

Graphique 3.4 Procédures en matière de dumping et de subventions



Source: Secrétariat de l'OMC.

Graphique 3.5 Procédures en matière de sauvegardes



Source: Secrétariat de l'OMC.

3.57. Entre 2016 et 2022, le Honduras n'a engagé aucune procédure en matière de sauvegardes (aucune demande n'a été présentée) et n'a pas pris de mesures en la matière.

3.58. Dans le cadre de l'OMC, le Honduras ne s'est pas réservé le droit de recourir à des sauvegardes spéciales pour les produits agricoles. Certains des accords commerciaux préférentiels conclus par le Honduras prévoient le recours à la clause de sauvegarde spéciale pour l'agriculture.

3.59. En matière de sauvegardes, la Convention sur le régime tarifaire et douanier centraméricain établit une clause au titre de laquelle des mesures de sauvegarde spéciales peuvent être imposées lorsqu'un État partie au MCCA est confronté: à de graves problèmes de déséquilibre de la balance des paiements; à une pénurie soudaine et généralisée de matières premières et de produits de base finis; à une désorganisation du marché; à des pratiques commerciales déloyales; ou à toute autre situation pouvant donner lieu à une urgence nationale.<sup>74</sup> En 2021, le Honduras a pris des mesures pour réglementer la procédure d'établissement, de modification ou d'élimination d'une mesure de sauvegarde. Une commission *ad hoc* est chargée de la procédure, y compris de l'enquête.<sup>75</sup> La mesure, qui consiste à modifier le droit de douane selon les besoins, est appliquée pendant une période initiale de 30 jours, renouvelable jusqu'à ce que la commission *ad hoc* se prononce sur la suspension, la modification ou le renouvellement de la mesure. Cette décision est notifiée au Secrétariat de l'intégration économique centraméricaine (SIECA). Depuis 2015, au titre de cette convention, le Honduras a imposé une mesure visant à faire face à la désorganisation du marché intérieur des produits en fer et en acier. Dans ce cadre, le Honduras a relevé à 35% les droits visant

<sup>74</sup> Article 26 de la Convention sur le régime tarifaire et douanier centraméricain.

<sup>75</sup> Décision n° 005-2021.

huit lignes tarifaires, de manière unilatérale et "temporaire" (tableau 3.10).<sup>76</sup> Selon les autorités, aucune majoration des droits de douane ne peut dépasser le niveau consolidé dans le cadre de l'OMC.

**Tableau 3.10 Lignes tarifaires soumises à la clause de sauvegarde centraméricaine, 2016-2023**

Code du SH	Désignation	NPF	Droit consolidé
7213.10.00.00	- Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	15%	35%
7214.20.00.00	- Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	15%	35%
7215.10.00.00	- En aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid	0%	35%
7215.50.00.00	- Autres, simplement obtenues ou parachevées à froid	0%	35%
7215.90.00.00	- Autres	0%	35%
7228.30.10.00	- Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	0%	35%
7228.30.90.00	- - Autres	0%	35%
7228.70.00.00	- Profilés	0%	35%

Source: Décision n° 030-2015 et renseignements communiqués par les autorités.

## 3.2 Mesures visant directement les exportations

### 3.2.1 Procédures et prescriptions douanières

3.60. Les régimes douaniers d'exportation n'ont pas beaucoup changé entre 2016 et 2022.<sup>77</sup> Les exportateurs peuvent effectuer la procédure douanière eux-mêmes, de sorte que le recours à un courtier en douane est facultatif.<sup>78</sup> En 2021, pour faciliter les échanges, l'Administration des douanes honduriennes a introduit le programme d'opérateurs économiques agréés (OEA). Selon les autorités, en 2022, l'Administration des douanes avait accordé le statut d'OEA à quatre exportateurs pour une période (renouvelable) de trois ans.<sup>79</sup>

3.61. Les exportateurs de certains produits doivent s'enregistrer (tableau 3.11). L'enregistrement est requis pour pouvoir demander une licence d'exportation ou satisfaire à d'autres prescriptions et/ou pour payer la contribution à l'exportation.

**Tableau 3.11 Enregistrement des exportateurs**

Organisme	Enregistrement des exportateurs
SENASA	Intrants agricoles (par exemple pesticides, engrais et substances apparentées)
	Produits biologiques agricoles
ARSA	Substances contrôlées
SERNA	Gaz réfrigérants naturels et synthétiques (substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO))
	Équipements contenant des SAO
Institut hondurien du café (IHCAFE)	Café <sup>a</sup>
Institut hondurien de la géologie et des mines (INHGEOMIN)	Minerais métalliques et non métalliques <sup>a</sup>
	Pierres gemmes ou pierres précieuses <sup>a</sup>

a Les commerçants doivent aussi s'enregistrer.

Source: Secrétariat de l'OMC et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>76</sup> Décision n° 030-2015.

<sup>77</sup> Régimes définitifs: exportation définitive (article 93 du CAUCA). Régimes temporaires ou suspensifs: exportation temporaire avec réexportation en l'état (articles 102) et exportation temporaire aux fins de perfectionnement passif (article 103). Régimes libératoires: zones franches (article 101) et réexportation (article 106).

<sup>78</sup> Article 88 du RECAUCA.

<sup>79</sup> Ces OEA sont des exportateurs de café, de produits alimentaires, d'articles de quincaillerie et de tabac (renseignements communiqués par les autorités).

3.62. Avant l'exportation, les exportateurs doivent présenter une déclaration d'exportation à la Banque centrale du Honduras (BCH), précisant le volume, la valeur et la destination des exportations ainsi que la date indicative de l'opération et les devises qui seront déposées. Pour que l'exportation puisse avoir lieu, la BCH doit approuver la déclaration. Bien que cette déclaration soit requise pour toutes les destinations (dès lors que la valeur de l'exportation dépasse 3 000 USD<sup>80</sup>), tous les exportateurs ne sont pas tenus de la présenter à la BCH; en effet, les exportateurs bénéficiant du régime de zones libres (ZOLI) sont exemptés de cette obligation. Les exportateurs doivent déposer et vendre la totalité des devises sur le marché des changes dans le délai établi dans la déclaration d'exportation.<sup>81</sup>

3.63. La DUCA-F et la DUCA-D, qui sont utilisées pour les importations, sont également employées pour les exportations. La DUCA-F est présentée par voie électronique par l'intermédiaire du Centre pour les formalités d'exportation (CENTREX), tandis que la DUCA-D est présentée par l'intermédiaire du SARAH.<sup>82</sup> L'Administration des douanes honduriennes perçoit une redevance pour services de 5 USD pour chaque DUCA traitée.<sup>83</sup>

3.64. La DUCA-D et la DUCA-F doivent être accompagnées de documents justificatifs, qui peuvent varier selon le régime douanier et les caractéristiques des exportations. Les documents justificatifs comprennent: a) la facture commerciale; b) le document de transport; c) le certificat d'origine<sup>84</sup>; d) la déclaration d'exportation délivrée par la BCH; et e) la licence, le permis, le certificat ou tout autre document nécessaire en fonction de la nature des marchandises (par exemple certificat zoosanitaire ou phytosanitaire, certificat de vente libre (produits alimentaires), certificat d'exportation des produits alimentaires et des boissons (CEAB) et attestation d'inspection des exportations de minéraux et de produits dérivés) ou de la destination des exportations (par exemple certificat d'admissibilité pour les exportations de sucre à destination du marché des États-Unis).<sup>85</sup> Les principaux organismes qui délivrent les documents justificatifs sont le SDE, le SENASA, l'ARSA et le SERNA (tableau 3.12).

**Tableau 3.12 Principaux organismes intervenant dans les procédures d'exportation, 2022**

	Procédures
<b>SDE</b>	Délivre les certificats d'origine <sup>a</sup>
	Délivre les licences d'exportation pour les haricots rouges
	Délivre les certificats d'exportation pour les contingents tarifaires préférentiels
<b>SENASA</b>	Délivre les certificats d'exportation phytosanitaires et zoosanitaires
<b>ARSA</b>	Délivre les certificats de vente libre pour exporter des produits alimentaires et des boissons
	Délivre les certificats d'exportation des produits alimentaires et des boissons (CEAB) pour le sucre, la farine et le sel, non enrichis, destinés à l'exportation <sup>b</sup>
	Délivre les permis d'exportation pour les substances contrôlées
<b>SERNA</b>	Délivre les autorisations d'exportation des gaz réfrigérants naturels et synthétiques (substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)) et des équipements qui en contiennent

a Délivre les certificats d'origine exigés dans le cadre des accords commerciaux. Dans le cadre du SGP, les certificats sont délivrés par l'Association nationale des industriels.

b Le CEAB a été établi par le Communiqué C-002-ARSA-2022.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base du document de l'OMC G/TFA/N/HND/3/Rev.1 du 12 août 2020; Administration des douanes honduriennes. Adresse consultée:

<https://www.aduanas.gob.hn/facilitacion-del-comercio/>; SDE. Adresse consultée:

<https://sde.gob.hn/facilitacion-del-comercio/>; SDE et CNI (2021), "Importaciones/Exportaciones", *Guía del Inversionista – Honduras 2020-2021*. Adresse consultée:

<https://sde.gob.hn/wp-content/uploads/2021/08/5.-Importaciones-y-Exportaciones.pdf>; et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>80</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>81</sup> BCH. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/operativos/INTL/Paginas/Declaracion-de-Exportacion.aspx>.

<sup>82</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>83</sup> Article 50 de la Loi sur l'amélioration des recettes, l'équité sociale et la rationalisation des dépenses publiques (Décret n° 17-2010).

<sup>84</sup> Les certificats d'origine sont délivrés gratuitement par le SDE. Dans le cadre du SGP, le certificat est délivré par l'Association nationale des industriels et coûte 3 USD (SDE et CNI (2021), "Importaciones/Exportaciones", *Guía del Inversionista – Honduras 2020-2021*).

<sup>85</sup> SDE. Adresse consultée: <https://sde.gob.hn/wp-content/uploads/2017/07/Descripci%C3%B3n-Certificado-de-Elegibilidad.pdf>.



### 3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements

3.65. La vente de café oro et de certains minéraux et pierres gemmes sur le marché intérieur et l'exportation de ces produits sont soumises au paiement d'une imposition (tableau 3.13). Les impositions sont payées au moment de l'enregistrement auprès de l'IHCAFE et de l'INHGEOMIN. Les recettes perçues par l'IHCAFE financent les services de recherche-développement et de formation des producteurs primaires et agro-industriels, ainsi que la mise en œuvre de la politique en matière de café, y compris les programmes de soutien aux petits producteurs.<sup>86</sup> L'imposition visant le secteur minier, dénommée impôt spécial minier (IEM), finance l'INHGEOMIN, les municipalités minières et le Trésor public.<sup>87</sup> En 2019, le taux de l'IEM a été réduit pour les minerais métalliques et a été majoré pour les minerais non métalliques et les pierres gemmes. Néanmoins, depuis 2020, un taux de 1,5% au lieu de 3% est appliqué à certains minerais non métalliques, afin de promouvoir les exportations.<sup>88</sup>

**Tableau 3.13 Taxe à l'exportation**

(Les modifications sont surlignées en gris)

Code du SH	Désignation	Taux 2016-2022
0901.11.30.00	Café oro	4 USD ou 9 USD par quintal selon que le prix international soit ≤ 90 USD ou > 90 USD par sac de 46 kg
2505.10.00.00; 2505.90.00.00; 2517.10.00.00	Minerais non métalliques de nature industrielle	Jusqu'en 2019: 2,5% de la valeur f.a.b. Depuis 2019: 3% de la valeur f.a.b.
7102.10.00.00; 7102.21.00.00; 7102.29.00.00; 7102.31.00.00; 7102.39.00.00; 7103.10.00.00; 7103.91.00.00; 7103.99.00.00	Pierres gemmes ou pierres précieuses	
2821.10.00.00; 2825.80.00.00; 7106.10.00.00; 7106.92.10.00; 7106.92.90.00; 7108.11.00.00; 7108.12.00.00; 7108.13.00.00; 7112.91.00.00	Minerais métalliques, oxydes et sulfures	Jusqu'en 2019: 6% de la valeur f.a.b. Depuis 2019: 5% de la valeur f.a.b.

Source: Loi sur la relance du secteur du café (Décret n° 152-2003); Loi générale sur les industries extractives (Décret n° 238-2012) et renseignements communiqués par les autorités.

### 3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation

3.66. Le Honduras maintient certaines prohibitions et restrictions à l'exportation. Pour préserver l'environnement, le Honduras continue d'interdire l'exportation de bois d'espèces à feuilles larges provenant de forêts naturelles.<sup>89</sup>

3.67. En 2020, l'interdiction d'exporter des haricots rouges (SH 0713.32.00.00 et 0713.33.40.00), qui était maintenue pour assurer l'approvisionnement du marché intérieur, a été supprimée. Toutefois, les exportations de haricots doivent être accompagnées d'une licence d'exportation délivrée par le SDE, et ne peuvent avoir lieu que si l'offre est suffisante sur le marché intérieur et si l'exportateur a un contrat avec des acheteurs à l'étranger.<sup>90</sup> Outre les haricots, d'autres produits sont aussi réglementés par des licences d'exportation ou d'autres types de permis (tableau 3.14). Selon l'organisme, des licences, des permis, des autorisations ou des certificats d'exportation sont délivrés. La plupart des licences d'exportation sont non automatiques. Dans certains cas, comme condition préalable, l'exportateur doit être enregistré.

<sup>86</sup> Document de l'OMC WT/TPR/M/336/Add.1 du 5 juillet 2016.

<sup>87</sup> Jusqu'en 2019, la Commission pour la promotion du partenariat public-privé (COALIANZA) bénéficiait aussi de l'imposition.

<sup>88</sup> Décret n° 238-2012, modifié par le Décret n° 135-2020.

<sup>89</sup> Article 102 de la Loi sur les forêts, les zones protégées et la faune et flore sauvages (Décret n° 98-2007).

<sup>90</sup> SDE. Adresse consultée: <https://sde.gob.hn/integracion-economica-y-politica-comercial/>.

**Tableau 3.14 Exportations soumises au régime de licences d'exportation ou à d'autres prescriptions, 2016-2022**

Produits	Organisme	Désignation	Type	Enregistrement préalable
Armes à feu, munitions et matières explosives	Ministère de la défense nationale	Licence d'exportation	Automatique	Non
Végétaux et produits et sous-produits d'origine végétale	SENASA	Certificat phytosanitaire d'exportation	Automatique	Non
Animaux et produits et sous-produits d'origine animale	SENASA	Certificat zoosanitaire d'exportation	Automatique	Non
Sucre, farine et sel, non enrichis, non commercialisés au Honduras	ARSA	Certificat d'exportation de produits alimentaires et de boissons (CEAB)	Non automatique	Non
Haricots rouges	SDE	Licence d'exportation	Non automatique	Non
Gaz réfrigérants naturels et synthétiques (substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)) et équipements qui en contiennent	SERNA	Autorisation d'exportation	Non automatique	Oui
Substances contrôlées	ARSA	Permis d'exportation	Non automatique	Oui

Source: Secrétariat de l'OMC.

3.68. Les exportations de produits alimentaires doivent être accompagnées du certificat de vente libre délivré par l'ARSA, qui garantit le respect des prescriptions relatives à la vente de produits alimentaires sur le marché hondurien.

### 3.2.4 Soutien et promotion des exportations

#### 3.2.4.1 Soutien des exportations

3.69. Le Honduras a notifié à l'OMC qu'entre 2016 et 2020, il n'avait pas accordé de subventions à l'exportation de produits agricoles.<sup>91</sup> Pendant la période 2016-2019 et en 2022, le Honduras a accordé des subventions pour réduire les coûts de commercialisation des exportations de produits agricoles.<sup>92</sup>

3.70. Dans le cadre de l'OMC, le Honduras a encore le droit de maintenir des programmes de subventions à l'exportation car son produit national brut (PNB) par habitant n'a pas dépassé 1 000 USD (en dollars constants de 1990) pendant trois années consécutives.<sup>93</sup> En 2023, le Honduras a notifié deux régimes de subventions des exportations: le régime d'importation temporaire (RIT) et le régime de zones libres (ZOLI).<sup>94</sup> Le régime des zones industrielles travaillant pour l'exportation (ZIP), qui avait été notifié antérieurement par le Honduras<sup>95</sup>, n'a pas été abrogé, mais il est complètement tombé en désuétude. Les entreprises qui bénéficiaient antérieurement de ce régime ont choisi de se prévaloir du régime de ZOLI, qui offre des avantages plus larges.

3.71. Le SDE et l'Administration des douanes honduriennes continuent d'administrer le RIT et le régime de ZOLI. Les personnes physiques comme les personnes morales, honduriennes ou étrangères, établies au Honduras, peuvent bénéficier de l'un quelconque de ces régimes, qui ont fait l'objet de quelques modifications pendant la période 2016-2022.

3.72. Le RIT permet d'importer certaines marchandises en bénéficiant d'une suspension des droits de douane et des autres impositions à l'importation, à condition qu'elles soient réexportées après avoir été transformées. En ce qui concerne les machines, elles peuvent être utilisées au Honduras

<sup>91</sup> Document de l'OMC G/AG/N/HND/47 du 10 janvier 2018, et documents de l'OMC G/AG/N/HND/53, G/AG/N/HND/54, G/AG/N/HND/55 et G/AG/N/HND/56 du 5 janvier 2021.

<sup>92</sup> Document de l'OMC G/AG/N/HND/49 du 3 septembre 2018, documents de l'OMC G/AG/N/HND/50, G/AG/N/HND/51, G/AG/N/HND/52 du 18 mars 2020, et document de l'OMC G/AG/N/HND/57 du 18 janvier 2023.

<sup>93</sup> Document de l'OMC G/SCM/110/Add.19 du 31 mars 2022.

<sup>94</sup> Document de l'OMC G/SCM/N/401/HND du 10 janvier 2023. Au Honduras, le régime de zones franches est dénommé le régime de zones libres (ZOLI).

<sup>95</sup> Document de l'OMC G/SCM/N/220/HND du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

puis réexportées en l'état.<sup>96</sup> Les marchandises admissibles au bénéfice de ce régime restent les suivantes: a) les matières premières, les produits semi-ouvrés, les contenants et emballages ainsi que les autres intrants utilisés dans la production; b) les machines, les équipements, les moules, les outils et les pièces de rechange et autres accessoires nécessaires à la production; et c) les échantillons, les instructions, les patrons et les modèles.<sup>97</sup>

3.73. Par ailleurs, en 2017, un délai maximal ("cycle de production") pour l'utilisation et la réexportation des marchandises importées a été établi (tableau 3.15). Dans le cadre du précédent examen, les autorités avaient indiqué que les marchandises devaient être utilisées et réexportées dans un délai de 12 mois. En 2017, ce délai a été établi en fonction du type d'entreprise et va d'un an à cinq ans. Les entreprises peuvent demander une prorogation unique à l'Administration des douanes honduriennes dans les cas fortuits ou de force majeure. Si l'Administration des douanes rejette la demande, l'entreprise ne peut pas faire appel.<sup>98</sup> Depuis 2017, aucune prorogation n'a été demandée.<sup>99</sup> Les entreprises qui se prévalent du RIT peuvent en bénéficier pendant une période de 12 ans.<sup>100</sup>

**Tableau 3.15 Cycle de production pour les marchandises importées dans le cadre du régime d'importation temporaire**

Délai	Type d'entreprise
1 an	Industries manufacturières
2 ans	Agro-industries
3 ans	Aquaculture
4 ans	Production et conditionnement de viande bovine et porcine
5 ans	Industries extractives
1 an et 6 mois	Autres secteurs

Source: Règlement sur la procédure douanière applicable à la réexportation de marchandises dans le cadre du RIT (Décision n° 704-2017).

3.74. Le régime de ZOLI a fait l'objet de modifications importantes depuis 2016. En 2020, diverses dispositions de la Loi sur les zones libres de 1976 ont été réformées et un nouveau règlement a été publié, abrogeant celui qui était en vigueur depuis 2010.<sup>101</sup> Selon le SDE, il était nécessaire de réviser la législation de manière exhaustive et de la mettre à jour pour donner plus de certitude aux utilisateurs du régime et aux investisseurs.<sup>102</sup>

3.75. Ainsi, la Loi révisée: a) simplifie, centralise et rationalise la procédure d'installation des entreprises dans les zones libres<sup>103</sup>; b) porte la période de validité des exonérations fiscales de 12 à 15 ans et autorise une prorogation de 10 ans; c) prévoit des facilités pour l'entrée des marchandises et des mécanismes pour faciliter le contrôle douanier<sup>104</sup>; et d) introduit des sanctions en cas de non-respect des prescriptions à l'exportation et habilite le SDE à annuler ou suspendre les avantages accordés.<sup>105</sup>

<sup>96</sup> Décret n° 37-84, modifié par le Décret législatif n° 190-86, le Décret législatif n° 8-85, le Décret n° 135-94, le Décret n° 113-2011, le Décret n° 261-2011, le Décret n° 124-2013 et le Décret n° 278-2013.

<sup>97</sup> Article premier du Décret n° 37-84, modifié par l'article 30 du Décret n° 113-2011 et l'article premier du Décret n° 261-2011.

<sup>98</sup> Règlement sur la procédure douanière applicable à la réexportation de marchandises dans le cadre du RIT (Décision n° 704-2017).

<sup>99</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>100</sup> Article 23 de la Loi sur l'assainissement des finances publiques, le contrôle des exonérations et les mesures de lutte contre la fraude fiscale (Décret n° 278-2013).

<sup>101</sup> Loi sur les zones libres (Décret n° 356-1976), modifiée par le Décret n° 8-2020. Le règlement d'application de la Loi sur les zones libres (Décision n° 41-2020) a abrogé le règlement figurant dans la Décision n° 43-2009.

<sup>102</sup> Communiqué de presse du SDE. Adresse consultée: <https://sde.qob.hn/wp-content/uploads/2017/07/LEY-DE-ZONAS-LIBRES.pdf>.

<sup>103</sup> Depuis 2020, la procédure s'effectue par voie électronique et uniquement auprès du SDE, qui centralise le processus et coordonne ses activités avec le SEFIN et l'Administration des douanes honduriennes; auparavant, il fallait contacter chacun de ces trois organismes. Le délai maximal d'installation a été ramené de neuf mois à un mois.

<sup>104</sup> Par exemple, les entreprises implantées dans les ZOLI peuvent mettre en place, dans leurs installations, des zones de réception, d'entreposage en lieu sûr, d'inspection et de dédouanement pouvant être utilisées par l'Administration des douanes honduriennes.

<sup>105</sup> Article 16 du Décret n° 356-1976, modifié par le Décret n° 8-2020; article 4-B du Décret n° 356-1976 complété par le Décret n° 8-2020; Décision n° 41-2020.

3.76. Les autres avantages et caractéristiques du régime de ZOLI n'ont pas été modifiés. Étant donné que les zones libres sont considérées comme des zones fiscales et douanières extraterritoriales, les droits de douane et autres impositions à l'importation n'y sont pas acquittés. Tout type d'entreprise (commerciale, industrielle et de services) peut être établi dans une zone franche. Il n'y a pas de prescriptions minimales en matière d'investissement, mais lorsqu'un exploitant demande un permis d'installation dans une zone franche, il doit soumettre un plan d'investissement sur trois ans au SDE.<sup>106</sup>

3.77. Les entreprises bénéficiant du RIT et du régime de ZOLI peuvent aussi vendre leur production sur le marché intérieur, à condition qu'elles nationalisent les marchandises et qu'elles obtiennent une autorisation du SDE. Néanmoins, les entreprises des zones libres doivent exporter au moins 50% de leur production, sauf s'il n'y a pas de production nationale, auquel cas elles pourront vendre la totalité de leur production sur le marché intérieur. En outre, entre 2020 et 2022, les entreprises des zones libres qui fabriquaient des équipements médicaux nécessaires pour répondre à la situation d'urgence sanitaire ont pu vendre la totalité de leur production sur le marché intérieur, en franchise de droits.<sup>107</sup>

3.78. En 2022, 273 entreprises bénéficiaient du RIT et 586 entreprises étaient installées dans 39 ZOLI. Le régime de ZOLI contribue considérablement au commerce extérieur du Honduras: il représentait 18,7% des importations et 19,2% des exportations en 2022 (tableau 3.16). La plupart des entreprises qui bénéficient du régime de ZOLI sont des entreprises *maquiladoras*, notamment dans les secteurs des textiles et des vêtements, des machines et des produits électriques.<sup>108</sup>

**Tableau 3.16 Statistiques concernant les régimes spéciaux de soutien des exportations, 2016 et 2022**

	RIT		ZOLI	
	2016	2022	2016	2022
Importations (millions d'USD)	320,4	641,6	4 963,9	7 219,1
% du total des importations	2,6	2,9	40,3	32,4
Exportations (millions d'USD)	1 541,7	1 855,7	1 703,3	1 912,1
% du total des exportations	15,9	18,7	17,6	19,2

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.79. Dans le cadre du présent examen, les autorités ont indiqué qu'en 2022, une entreprise continuait de mener des activités dans le cadre du régime des zones d'exportation de produits agricoles, qui a été abrogé en 2003.<sup>109</sup> Les avantages de ce régime, qui consistent en une exonération des droits de douane et des autres impositions à l'importation, de l'impôt sur le revenu et des impôts municipaux, seront maintenus jusqu'en 2025. L'entreprise qui en bénéficie exporte la totalité de sa production, même si elle pourrait aussi la vendre sur le marché intérieur en payant les droits de douane et d'autres impositions et en obtenant une autorisation auprès du SDE.<sup>110</sup> En 2020, les dépenses fiscales liées au régime des zones d'exportation de produits agricoles s'élevaient à 90,2 millions de HNL.<sup>111</sup>

3.80. Les autorités ont confirmé que, comme en 2016, le régime de ristourne de droits de douane est complètement tombé en désuétude (il est régi par la Loi douanière de 1987). Les exploitants préfèrent recourir au RIT car il offre des avantages supérieurs.

#### 3.2.4.2 Promotion des exportations

3.81. Le Honduras n'a pas d'organisme de promotion des exportations à proprement parler. Le SDE et d'autres ministères, en particulier le Ministère des relations extérieures et le SAG, sont chargés de promouvoir les exportations. Ils fournissent des services de renseignements commerciaux, ils

<sup>106</sup> CNI. Adresse consultée: <https://www.cni.hn/regimenes-especiales/>.

<sup>107</sup> Décret n° 29-2020; et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>108</sup> Association des zones franches des Amériques (2020), *Book Estadístico de las Zonas Francas de Honduras 2020*. Adresse consultée: [https://www.media.asociacionzonasfrancas.org/media/estadisticas-pais/Honduras/2020/Book\\_Est.-Honduras.pdf](https://www.media.asociacionzonasfrancas.org/media/estadisticas-pais/Honduras/2020/Book_Est.-Honduras.pdf).

<sup>109</sup> Loi constitutive des zones d'exportation de produits agricoles (Décret n° 233-2001), abrogée par la Loi sur la taxation équitable (Décret n° 51-2003).

<sup>110</sup> L'entreprise cultive des palmiers à huile africains, des bananes et des légumes et produit de l'huile de palme et des produits dérivés.

<sup>111</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

organisent des visites de "prospection" au Honduras pour les entreprises étrangères et ils participent à des foires commerciales. Le SDE est aussi chargé d'administrer les accords commerciaux du Honduras et, par conséquent, de conseiller les exportateurs pour qu'ils tirent meilleur parti des possibilités d'accès aux marchés.

3.82. En outre, le Service national de l'entrepreneuriat et des petites entreprises (SENPRENDE) est spécifiquement chargé de renforcer les capacités d'exportation des MPME et de les aider dans leur processus d'externalisation, y compris en ce qui concerne l'accès au financement.<sup>112</sup>

3.83. Le Portail de gestion intégrée du commerce extérieur du Honduras (PGICE), qui est géré par le SDE, fonctionne depuis 2021 et contribue à faciliter les procédures douanières, en fournissant des renseignements sur les prescriptions à l'exportation, par produit et par marché de destination, ce qui favorise la présence des produits honduriens à l'étranger.<sup>113</sup>

### 3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation

3.84. Comme en 2016, le Honduras n'a pas de programmes officiels visant à financer ou assurer les exportations, ou à offrir des garanties aux exportateurs.<sup>114</sup>

## 3.3 Mesures visant la production et le commerce

### 3.3.1 Mesures d'incitation

3.85. En 2020, en vertu de la Loi sur l'aide au secteur productif et aux travailleurs (Décret n° 33-2020), les petits et moyens contribuables<sup>115</sup> ont été autorisés à différer la présentation des déclarations d'impôt pour 2019 et à reporter le paiement des impôts connexes, et ils ont bénéficié d'une réduction de 8,5% sur le montant de l'impôt sur le revenu exigible en 2019.

#### 3.3.1.1 Micro, petites et moyennes entreprises (MPME)

3.86. Selon les autorités, les MPME représentent entre 30 et 35% du PIB et emploient 70% de la main-d'œuvre. Les entreprises sont classées en micro, petites et moyennes entreprises en fonction du nombre d'employés. Une micro-entreprise compte jusqu'à 10 employés, une petite entreprise entre 11 et 50, et une entreprise moyenne entre 51 et 150. La plupart des MPME honduriennes sont des entreprises familiales.<sup>116</sup>

3.87. Selon une étude de l'Université nationale autonome du Honduras (UNAH) de 2020, la pandémie a eu une incidence notable sur les ventes des MPME, qui ont chuté de plus de 80%. La reprise a été lente, en particulier pour les entreprises dirigées par des femmes, celles-ci ayant eu moins de possibilités d'obtention d'un financement.<sup>117</sup> Une autre étude de 2021 note que les conditions structurelles existant au Honduras avant la pandémie (par exemple la faible connectivité, l'exclusion financière et le faible accès à l'électricité) n'ont pas non plus aidé le secteur des MPME à se redresser rapidement.<sup>118</sup> Bien que le gouvernement ait introduit des mesures de relance pour compenser les dommages subis par le secteur, selon l'UNAH, en 2020, l'utilisation des mesures de

<sup>112</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>113</sup> PGICE. Adresse consultée: <https://pgice.sde.gob.hn/>.

<sup>114</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>115</sup> En 2022, le Honduras comptait plus de 3 millions de petits contribuables, parmi lesquels 140 000 petites entreprises et 95 000 entrepreneurs individuels. On dénombrait également 2 049 contribuables moyens et 721 grands contribuables. SAR. <https://www.sar.gob.hn/2022/05/sar-reclasifica-a-grandes-y-medianos-contribuyentes-para-un-mayor-control/>.

<sup>116</sup> Durón Bustamante N. (2021), *Sondeo situacional de efectos del COVID19 en el sector MIPYME en los municipios fronterizos de Ocotepeque, El Triunfo y Los Trojes Honduras*, élaboré pour le projet BE1-PAESCA et le SE-CAC. Adresse consultée: <https://www.cac.int/sites/default/files/documentosdedescarga/Sondeo%20situacional%20Honduras.pdf>.

<sup>117</sup> UNAH. Adresse consultée: [https://iies.unah.edu.hn/iies/analisis-de-resiliencia-empresarial-covid-19/#:~:text=La%20investigaci%C3%B3n%20de%20E2%80%9CAN%C3%A1lisis%20de%20resiliencia,\(COHEP\)%2C%20el%20Proyecto%20Transformando](https://iies.unah.edu.hn/iies/analisis-de-resiliencia-empresarial-covid-19/#:~:text=La%20investigaci%C3%B3n%20de%20E2%80%9CAN%C3%A1lisis%20de%20resiliencia,(COHEP)%2C%20el%20Proyecto%20Transformando).

<sup>118</sup> Durón Bustamante N. (2021), *Sondeo situacional de efectos del COVID19 en el sector MIPYME en los municipios fronterizos de Ocotepeque, El Triunfo y Los Trojes Honduras*, élaboré pour le projet BE1-PAESCA et le SE-CAC. Adresse consultée: <https://www.cac.int/sites/default/files/documentosdedescarga/Sondeo%20situacional%20Honduras.pdf>.

soutien mises en œuvre a considérablement varié en fonction de la taille de l'entreprise, du fait que les micro-entreprises n'étaient pas en mesure de faire les démarches nécessaires pour demander une aide. Les mesures les plus utilisées étaient les prorogations prévues par la Loi sur l'aide au secteur productif et aux travailleurs.<sup>119</sup>

3.88. Afin de promouvoir le développement, le renforcement et la formalisation des micro et petites entreprises (MPE), des avantages fiscaux leur sont accordés. Au cours de la période considérée, ces incitations ont été accordées en vertu de deux lois: la Loi de 2022 sur le soutien aux micro et petites entreprises (Décret n° 145-2018), qui a été abrogée en 2021, et la Loi de 2022 sur le redressement et la relance économique des micro et petites entreprises (Décret n° 48-2022). Les MPE qui ont bénéficié de la Loi de 2018 ne peuvent pas bénéficier de celle de 2022.<sup>120</sup>

3.89. Les incitations fiscales accordées prennent la forme d'une exonération de l'impôt sur le revenu (ISR, impôt sur l'actif net et contribution temporaire de solidarité) et des taxes municipales.<sup>121</sup> La Loi de 2022 prévoit également des avantages fiscaux liés à la dépréciation et à l'amortissement des actifs. Les incitations accordées à toutes les MPE par la Loi de 2018 étaient d'une durée maximale de cinq ans. Toutefois, afin d'encourager la création et la régularisation d'un plus grand nombre de MPE, la Loi de 2022 accorde des incitations pour une durée de cinq ans aux entreprises nouvellement créées ou régularisées, contre une durée de deux ans pour celles qui étaient déjà en activité en 2022. Les incitations ne sont accordées que si ces entreprises remplissent certaines exigences en matière de création d'emplois et que leur revenu brut n'excède pas 8 millions de HNL.<sup>122</sup> En 2021, les recettes fiscales sacrifiées s'élevaient à 55,9 millions de HNL; on ne dispose pas de données plus récentes.<sup>123</sup>

### 3.3.1.2 Financement et garanties

3.90. La Banque hondurienne pour la production et le logement (BANHPROVI) reste la banque publique chargée de financer les secteurs productifs<sup>124</sup>, les logements sociaux et les MPME.<sup>125</sup> La Banque nationale de développement agricole (BANADESA), qui est une banque de développement, offre également un financement au secteur agricole et aux MPME (section 4.1).

3.91. La BANHPROVI accorde des prêts directement ou par le biais d'intermédiaires financiers (y compris les caisses rurales d'épargne et de crédit).<sup>126</sup> Elle est financée par la BCH. Le montant de ce financement est prévu par la Loi sur le soutien financier aux secteurs productifs honduriens (Décret n° 175-2008), laquelle est périodiquement révisée en fonction des besoins de financement des secteurs productifs. En 2021 (dernière révision budgétaire), la BANHPROVI a reçu 14 milliards de HNL, dont 40% destinés au financement de projets de logement, 20% destinés au financement des unités de production touchées par une crise (y compris des phénomènes naturels) et 40% destinés au financement des microcrédits et d'autres secteurs productifs.<sup>127</sup>

3.92. La banque offre des prêts directs, en monnaie nationale et en devises, pour l'acquisition d'actifs fixes et/ou de fonds de roulement, sous réserve de montants maximaux en fonction du type de bénéficiaire.<sup>128</sup> Les prêts ont une durée comprise entre 36 et 120 mois, avec un délai de grâce allant de 6 à 24 mois. La banque applique les taux d'intérêt du marché ou des taux préférentiels.

<sup>119</sup> UNAH. Adresse consultée: [https://iies.unah.edu.hn/iies/analisis-de-resiliencia-empresarial-covid-19/#:~:text=La%20investigaci%C3%B3n%20%E2%80%9CAn%C3%A1lisis%20de%20resiliencia,\(COHEP\)%2C%20el%20Proyecto%20Transformando](https://iies.unah.edu.hn/iies/analisis-de-resiliencia-empresarial-covid-19/#:~:text=La%20investigaci%C3%B3n%20%E2%80%9CAn%C3%A1lisis%20de%20resiliencia,(COHEP)%2C%20el%20Proyecto%20Transformando).

<sup>120</sup> Article 9 du Décret n° 48-2022.

<sup>121</sup> Des incitations non fiscales sont également accordées, telles que l'exonération des droits d'enregistrement et d'autres droits.

<sup>122</sup> En 2018, l'exigence en matière de création d'emplois était de 30% et le plafond du revenu brut s'élevait à 3 millions de HNL. Depuis 2022, l'exigence en matière de création d'emplois est de 20% et le plafond du revenu brut s'élève à 8 millions de HNL.

<sup>123</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>124</sup> La définition des secteurs productifs n'a pas changé depuis 2016. Il s'agit des secteurs qui transforment les matières premières, les ressources naturelles et les autres intrants en vue de produire des marchandises et des services.

<sup>125</sup> Loi sur le soutien financier aux secteurs productifs honduriens (Décret n° 175-2008).

<sup>126</sup> BANHPROVI. Adresse consultée: <https://banhprovi.gob.hn/requisitos-para-la-calificacion-y-eligibilidad-de-cajas-rurales-de-ahorro-y-credito-crac/>.

<sup>127</sup> Article premier du Décret n° 175-2008 modifié par le Décret n° 67-2009; et renseignements communiqués par les autorités.

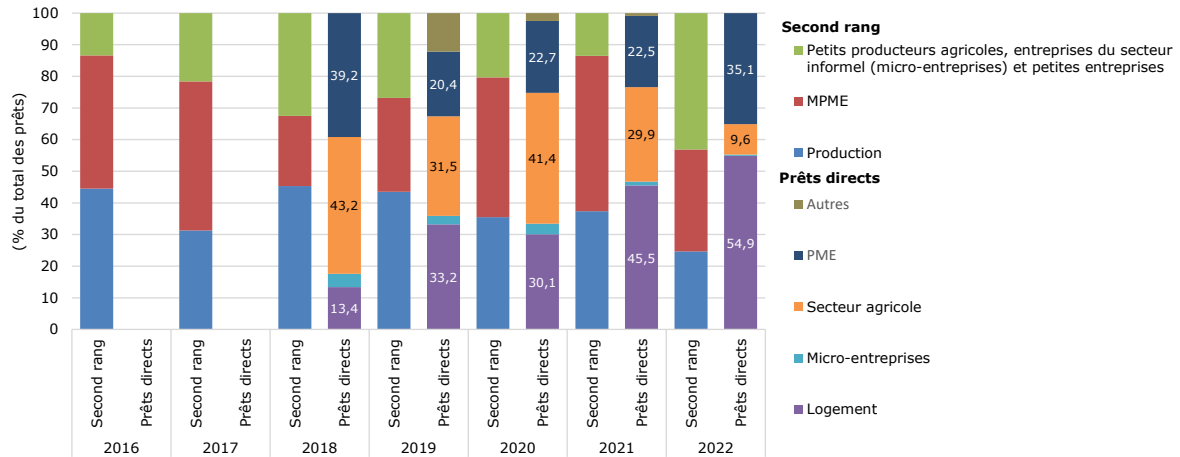
<sup>128</sup> Les montants maximaux sont les suivants: 720 000 HNL pour les microcrédits; 2,9 millions de HNL pour le secteur agricole; et 30 millions de HNL pour les PME.



En 2022, le taux d'intérêt annuel était de 7% pour le secteur agricole, de 10% pour les PME et de 15% à 22% pour les microcrédits.<sup>129</sup>

3.93. Au cours de la période considérée, le portefeuille de prêts de la banque a évolué. Les prêts directs au secteur agricole ont considérablement diminué, passant de 43,2% du portefeuille de prêts en 2018 à 9,6% en 2022. En revanche, les prêts au logement ont augmenté (graphique 3.6). Le secteur agricole a été financé par des banques de second rang (graphique 3.6) et par la Banque nationale de développement agricole (BANADESA).

**Graphique 3.6 Prêts accordés par la BANHPROVI, par type de prêt, opérateur et secteur, 2016-2022**



Note: Les données relatives aux prêts directs en 2016 et 2017 n'ont pas été communiquées.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.94. En outre, depuis 2015, le Service national de l'entrepreneuriat et des petites entreprises (SENPRENDE) met en œuvre le programme de crédit solidaire, qui finance les MPME qui ne sont pas en mesure d'obtenir de crédit auprès des établissements financiers. Par le biais du crédit solidaire, des crédits sont également accordés aux entreprises associatives rurales (EAC) et aux producteurs agricoles.<sup>130</sup>

3.95. En 2020 et 2021, en réponse à la crise sanitaire et climatique, la BANHPROVI a mis en place quatre fonds de garantie pour soutenir la relance des MPME et des grandes entreprises<sup>131</sup>, et des entreprises opérant dans les secteurs prioritaires, c'est-à-dire ceux qui génèrent des emplois et/ou des devises (tableau 3.17).<sup>132</sup> Toutefois, du fait qu'ils ont été créés pour répondre à une situation d'urgence, ces fonds offrent des garanties à court terme qui ne répondent pas toujours aux besoins des entreprises, ce qui explique qu'ils soient souvent sous-utilisés (tableau.3.17). Les autorités ont indiqué que les conditions d'utilisation des fonds étaient en cours de révision afin d'allonger la durée des garanties.<sup>133</sup>

<sup>129</sup> BANHPROVI. Adresse consultée: <https://banhprovi.gob.hn/banca-de-primer-piso/>.

<sup>130</sup> Crédit solidaire. Adresse consultée: <https://www.creditosolidario.hn/index.php>.

<sup>131</sup> Il s'agit d'entreprises dont le niveau d'endettement équivaut à au moins 6% du capital. Elles sont classées dans la catégorie des "grands débiteurs commerciaux" (renseignements communiqués par les autorités).

<sup>132</sup> La BANHPROVI gère trois autres fonds de garantie destinés à garantir: la sécurité de l'approvisionnement en eau (FIDEAGUA), les initiatives commerciales des populations autochtones (FOGAPIAH) et les transports publics terrestres (FOGATT).

<sup>133</sup> BCH (2020), *Informe de Estabilidad Financiera*, juin. Adresse consultée: <https://www.bch.hn/EN/Estadisticos/EF/LIBESTABILIDADESP/IF%20Junio%202020.pdf>.



**Tableau 3.17 Fonds de garantie de la BANHPROVI, 2020-2022**

	Fonds de garantie pour la relance des MPME des grandes entreprises		Agrocrédit 8,7%	Fonds de garantie pour le tourisme (FOGATUR)
	touchées par la pandémie de COVID-19			
Année de création	2020	2020	2020	2021
Bénéficiaires	MPME	Grandes entreprises	Tous les types d'entreprises	MPME
Durée maximale de la garantie	48 mois	48 mois	180 mois	Durée du crédit de plus de 6 mois
% de couverture de la garantie	65%, 75%, 85% ou 90%, selon le montant du crédit (fonds de roulement et actifs fixes)	40%, 50% ou 60%, selon le montant du crédit (fonds de roulement)	65%, 75%, 85% ou 90%, selon le montant du crédit (fonds de roulement et actifs fixes)	Fonds de roulement: 80%; actifs fixes: 70%
Montant garanti en 2022 (% d'utilisation du Fonds)	3,248 milliards de HNL (42,9%)	481,5 millions de HNL (3,8%)	1,470 milliard de HNL (70%)	14,914 milliards de HNL (3%)

Source: BANHPROVI, "Productos y Servicios". Adresse consultée: <https://banhprovi.gob.hn/>; et renseignements communiqués par les autorités.

3.96. Outre les fonds de garantie de la BANHPROVI, il existe d'autres fonds de garantie gérés par une société privée, la société de gestion de fonds de garantie réciproque Confianza (CONFIANZA SA-FGR), au conseil d'administration de laquelle la BANHPROVI siège. Cette société, qui est entrée en activité en 2015, gère six fonds, parmi lesquels le Fonds de garantie pour les micro, petites et moyennes entreprises (FOGMIPYME), le Fonds agricole de garantie réciproque (FAGRE), le Fonds de garantie pour la pêche artisanale (FOGAPE) et le Fonds de garantie pour le secteur du café (FONCAFE). Les ressources des fonds sont constituées de diverses contributions, y compris celles des membres de CONFIANZA SA-FGR et d'entités publiques. Contrairement à la BANHPROVI, CONFIANZA SA-FGR ne sert que ses membres; les garanties couvrent jusqu'à 50% du crédit accordé.<sup>134</sup>

### 3.3.1.3 Mesures d'incitation sectorielles

3.97. Le Honduras continue d'offrir des incitations fiscales en faveur de certains secteurs ou activités. Comme en 2016, l'agriculture<sup>135</sup>, le tourisme, la production d'électricité à partir de sources renouvelables<sup>136</sup> et la fourniture de services à la clientèle et de services d'externalisation en bénéficient.<sup>137</sup> En 2017, la Loi sur le développement du tourisme (LFT), portant abrogation de la Loi de 1998 sur les incitations pour le tourisme (LIT), a été promulguée. Toutefois, les avantages accordés au titre de la LIT sont toujours en vigueur, de sorte qu'il y a encore des bénéficiaires en 2023. Néanmoins, la plupart des fournisseurs de services touristiques bénéficient de la nouvelle loi. En outre, selon les autorités, au cours de la période considérée, une entreprise bénéficiait encore des incitations accordées dans le cadre du régime des zones libres touristiques (ZOLT), qui a été abrogé en 1998.<sup>138</sup> L'opérateur continue de bénéficier de l'exonération des droits de douane et des autres impositions à l'importation. Le régime prévoyait l'exonération de l'ISR pendant 20 ans et des taxes municipales pendant 10 ans.

3.98. Les incitations prennent généralement la forme d'une exonération de diverses taxes, y compris des droits de douane et de l'ISR. Les marchandises, les intrants, les outils, les équipements et les autres matériaux nécessaires à l'exploitation peuvent être importés pendant une période indéterminée en franchise de droits et de l'impôt sur les ventes. L'exonération de l'ISR a une durée maximale de 10 à 15 ans, par exemple. Les incitations sont généralement accordées

<sup>134</sup> Loi sur le système de fonds de garantie réciproque pour le développement des micro, petites et moyennes entreprises, les logements sociaux et l'enseignement technique et professionnel (Décret n° 205-2011) modifiée par le Décret n° 92-2018; et CONFIANZA SA-FGR. Adresse consultée: <https://www.confianza.hn/>.

<sup>135</sup> Loi spéciale sur les investissements agricoles et la création d'emplois ruraux (Décret n° 322-98).

<sup>136</sup> Loi sur la promotion de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables (Décret n° 70-2007).

<sup>137</sup> Loi sur la promotion des centres d'appel et des centres d'externalisation des services aux entreprises (Décret n° 90-2012).

<sup>138</sup> La Loi sur les incitations pour le tourisme (Décret n° 314-98) a abrogé le régime de ZOLT.

indépendamment du capital investi dans les différents secteurs; il n'y a qu'une exigence minimale de fonds propres pour les centres d'appels et l'externalisation des services aux entreprises. En outre, dans le secteur du tourisme, certaines incitations sont accordées en fonction de l'emplacement du projet.

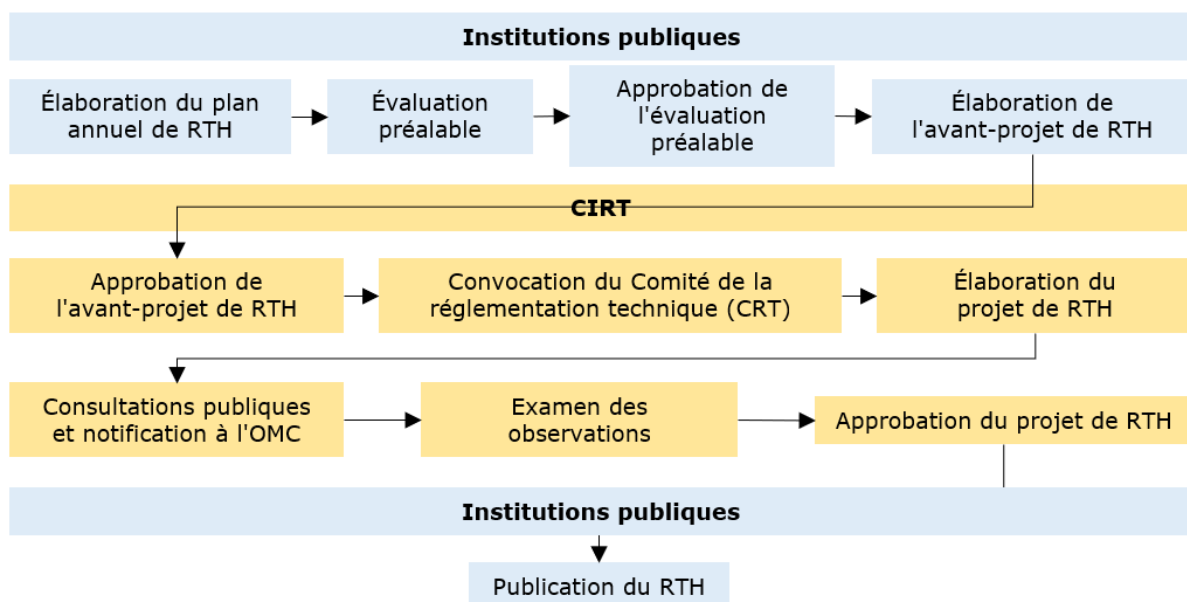
### 3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques

3.99. Le Système national de la qualité (SNC) est régi par la Loi de 2011 sur le Système national de la qualité (Décret n° 29-2011), qui n'a pas été modifiée pendant la période considérée. Le règlement d'application de cette loi est toujours en cours d'élaboration.<sup>139</sup>

3.100. La composition du SNC n'a pas changé depuis 2011. Le Conseil national de la qualité (CNCA) est l'entité chargée d'élaborer la politique nationale en matière de qualité. Le SNC est également composé de l'Office hondurien de normalisation (OHN), du Centre hondurien de métrologie (CEHM) et du Bureau hondurien d'accréditation (OHA). Dans le cadre du présent examen, les autorités ont indiqué que l'OHA n'est pas encore reconnu au niveau international. En 2017, le SNC et les organismes qui le composent ont été rattachés au Ministère du développement économique (SDE)<sup>140</sup>, alors qu'ils relevaient auparavant du Ministère du plan.

3.101. Le Honduras a accepté le Code de pratique de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce.<sup>141</sup> Les organismes publics élaborent les avant-projets de règlements techniques honduriens (RTH) dans leur domaine de compétence, avec la collaboration du secteur privé. Les avant-projets de RTH sont soumis au Conseil interinstitutions de réglementation technique (CIRT)<sup>142</sup>, qui coordonne la procédure d'élaboration des RTH (graphique 3.7).<sup>143</sup> Les "normes techniques" honduriennes (normes OHN), les normes régionales ou les normes internationales doivent être utilisées comme référence pour l'élaboration d'un RTH; si le RTH est fondé sur une norme OHN, celle-ci n'est pas abrogée.

#### Graphique 3.7 Élaboration de règlements techniques honduriens



Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.102. La procédure d'adoption d'un RTH comprend plusieurs étapes, dont une phase de consultation au niveau national et une autre au niveau international, une fois le projet notifié à l'OMC. Le SDE est l'autorité nationale responsable des notifications OTC à l'OMC et, conjointement

<sup>139</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>140</sup> Décret exécutif n° PCM-042-2017.

<sup>141</sup> Document de l'OMC G/TBT/CS/N/165 du 27 mars 2006.

<sup>142</sup> Le CIRT est présidé par la Direction générale de la protection du consommateur et composée de représentants du secteur public, y compris l'institution qui a présenté le projet, et du secteur privé.

<sup>143</sup> Décision n° 77-2018.

avec le Ministère de la santé (SESAL)<sup>144</sup>, le point d'information. Les règlements techniques doivent respecter toutes les étapes de la procédure, à l'exception des règlements techniques d'urgence, qui ne nécessitent pas la consultation publique internationale, mais doivent être notifiés à l'OMC dès leur mise en œuvre.

3.103. Au sein du CIRT, les RTH sont adoptés par consensus ou, à défaut, à la majorité simple.<sup>145</sup> Ils sont publiés dans des décisions de l'institution compétente.<sup>146</sup> Les RTH sont révisés d'office tous les deux ans ou plus tôt, si l'évolution technologique ou scientifique exige une adaptation. Aucune révision n'a été effectuée au cours de la période considérée. En 2022, trois RTH, fondés sur des normes honduriennes, régionales ou internationales, étaient en vigueur.<sup>147</sup>

3.104. Depuis 2016, le Honduras a notifié 13 nouveaux règlements techniques à l'OMC, ainsi que des addenda à 31 règlements techniques déjà notifiés.<sup>148</sup> Aucun règlement technique d'urgence n'a été notifié. Les nouveaux règlements techniques concernent principalement les produits électriques et les produits laitiers. Aucun règlement technique notifié par le Honduras n'a fait l'objet de préoccupations commerciales spécifiques entre 2016 et 2022.<sup>149</sup>

3.105. Le Honduras ne dispose pas d'instrument législatif régissant spécifiquement l'étiquetage. Les produits d'origine nationale et importés doivent être conformes aux prescriptions énoncées dans la Loi sur la protection du consommateur (Décret n° 24-2008) et dans les règlements techniques centraméricains (RTCA). La Loi définit les prescriptions générales en matière d'étiquetage pour les produits préemballés destinés à la consommation et à la santé (article 23). Il existe des RTCA pour l'étiquetage des aliments préemballés, des produits cosmétiques, des produits de nettoyage, des médicaments à usage humain, des pesticides à usage domestique ou professionnel, et des chaussures et textiles. Certains RTCA, bien que ne réglementant pas spécifiquement l'étiquetage, peuvent contenir des dispositions connexes. Les étiquettes doivent être rédigées en espagnol. S'agissant des produits importés, l'obligation d'étiquetage doit être respectée avant l'entrée des marchandises au Honduras.

3.106. Les produits fabriqués au Honduras et les produits importés doivent être conformes aux prescriptions énoncées dans les règlements techniques en vigueur. Les organismes d'évaluation de la conformité (OEC) sont chargés de vérifier le respect de ces prescriptions. Les OEC peuvent être des organismes honduriens ou étrangers accrédités par le Bureau hondurien d'accréditation (OHA), qui est l'organisme national d'accréditation, ou des organismes d'accréditation étrangers. L'OHA accepte ou reconnaît les accréditations accordées à l'étranger. En 2022, le Honduras comptait 31 OEC (tableau 3.18).

**Tableau 3.18 Organismes d'évaluation de la conformité, 2022**

OEC	Type
OEC accrédités par l'OHA	9 laboratoires d'essai, 2 laboratoires cliniques et 1 organisme d'inspection
OEC accrédités par d'autres organismes d'accréditation	12 laboratoires d'essai, 2 laboratoires d'étalonnage et 1 organisme de certification pour les personnes
OEC dont l'accréditation à l'étranger est acceptée ou reconnue par l'OHA	4 organismes de certification pour les produits

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.107. L'Office hondurien de normalisation (OHN), en tant qu'organisme national de normalisation, est chargé d'élaborer les "normes techniques" honduriennes (normes OHN) dont l'utilisation est volontaire.<sup>150</sup> Toutefois, si une norme OHN est utilisée pour l'élaboration d'un RTH, l'utilisation de la norme devient obligatoire dans le cadre du RTH. Le processus d'élaboration, qui comprend plusieurs

<sup>144</sup> L'ARSA, en tant qu'organe du SESAL, est chargée de répondre aux demandes de renseignements (renseignements communiqués par les autorités).

<sup>145</sup> Article 14 de la Décision n° 77-2018.

<sup>146</sup> Dans le cas des ministères, il s'agit de décisions ministérielles.

<sup>147</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

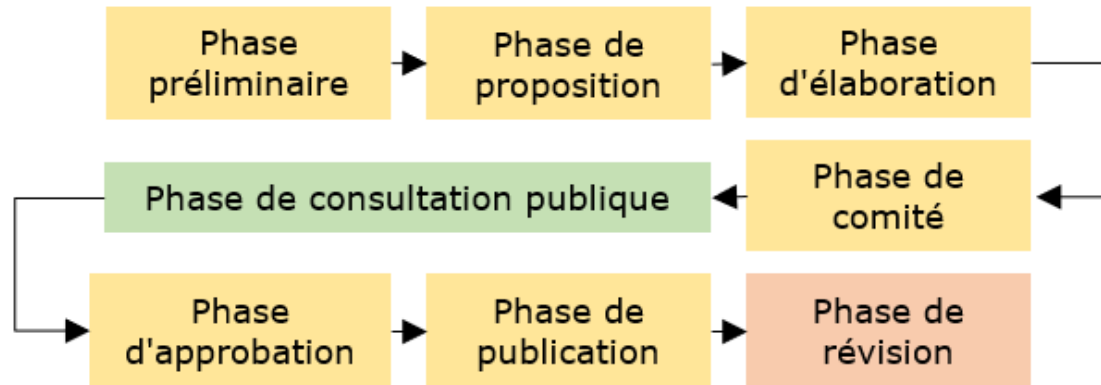
<sup>148</sup> Aucune révision n'a été notifiée.

<sup>149</sup> Plate-forme ePing de l'OMC. Adresse consultée: <https://eping.wto.org/fr>.

<sup>150</sup> L'OHN est composé de représentants des secteurs public et privé, des milieux universitaires et des organisations de consommateurs.

étapes et dure environ neuf mois, est fondé sur la transparence et le consensus (graphique 3.8).<sup>151</sup> S'il existe des normes régionales ou internationales pertinentes, elles doivent être prises en compte dans l'élaboration du projet. Les normes OHN sont réexaminées tous les cinq ans, ou plus tôt si nécessaire, afin de décider de leur maintien, de leur révision/mise à jour ou de leur abrogation. Actuellement, 174 normes OHN sont en vigueur, dont 166 fondées sur des normes internationales.<sup>152</sup> L'OHN dispose d'un catalogue électronique des normes, qui peut être consulté à titre onéreux.

### Graphique 3.8 Processus d'élaboration des normes de l'OHN



Source: Secrétariat de l'OMC.

3.108. Le Centre hondurien de métrologie administre le système de métrologie et, par conséquent, conserve les étalons nationaux de mesure. Les services d'étalonnage des instruments de mesure sont fournis par deux laboratoires privés.

### 3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires

3.109. Les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) au Honduras sont régies par l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, le Règlement centraméricain sur les mesures et procédures sanitaires et phytosanitaires, la Loi phyto et zoosanitaire (Décret n° 157-94) et le Code de la santé (Décret n° 65-91). En outre, divers règlements adoptés par le Service national de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires (SENASA)<sup>153</sup> du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (SAG) et par l'Agence de réglementation sanitaire (ARSA) sont utilisés. Depuis 2016, de nouveaux règlements ont été publiés (tableau 3.19).<sup>154</sup> Le Honduras utilise également plusieurs RTCA relatifs à l'application des mesures phyto et zoosanitaires et relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

3.110. Le SENASA reste l'entité chargée d'assurer la protection de la santé des personnes et des animaux et la préservation des végétaux, ainsi que la préservation et la sécurité des produits et sous-produits d'origine animale et végétale pour empêcher la propagation des parasites et des maladies. En 2017, l'ARSA a été créée et est chargée de veiller à ce que les produits alimentaires transformés et semi-transformés soient propres à la consommation.<sup>155</sup>

3.111. Le Service de protection agricole (SEPA) de l'Organisation internationale régionale pour la protection des plantes et la santé animale (OIRSA) continue de fournir des services de quarantaine agricole aux frontières du Honduras.<sup>156</sup>

<sup>151</sup> Article 24 de la Loi sur le Système national de la qualité (Décret n° 29-2011).

<sup>152</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>153</sup> Le Service national de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires a été créé en 2016 en vertu du Décret exécutif n° PCM-015-2016 pour remplacer le Service national de protection zoo et phytosanitaire (SENASA). Actuellement, l'acronyme SENASA est toujours utilisé pour désigner le nouvel organisme.

<sup>154</sup> Tous les règlements publiés par le SENASA sont disponibles à l'adresse suivante: <https://senasa.gob.hn/reglamentos/>.

<sup>155</sup> L'ARSA a été créée en vertu du Décret exécutif n° PCM-032-2017.

<sup>156</sup> Depuis 2000, par accord, le SAG délègue la fourniture des services de quarantaine à l'OIRSA (Avis de l'OIRSA du 16 octobre 2020). Adresse consultée: <https://www.oirsa.org/noticia-detalle.aspx?id=7999>.

**Tableau 3.19 Règlements SPS adoptés, 2016-2022**

Organisme	Règlements	Décision n°
SENASA	Règlement général sur le Système national de traçabilité des produits de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche (SINART)	C.D.SENASA-006-2018
	Règlement relatif au registre des établissements importateurs, transformateurs et/ou exportateurs de produits et sous-produits d'origine animale et/ou végétale	C.D.SENASA-05-2018
	Règlement sur la prévention, le contrôle et l'éradication des maladies aviaires	C.D.SENASA-004-2018
	Règlement relatif à l'introduction, à la conservation, à la production, à la certification, à la distribution et à la commercialisation de plants greffés d'avocat ( <i>persea americana</i> )	161-2017
	Règlement sur l'enregistrement et le renouvellement des centres de collecte	C.D.SENASA-002-2020
ARSA	Règlement relatif au contrôle sanitaire des produits alimentaires et des boissons	06-2005

Source: Secrétariat de l'OMC.

3.112. Pour atteindre l'objectif de la politique sanitaire et phytosanitaire, le Honduras encourage l'adoption de bonnes pratiques agricoles et de bonnes pratiques de fabrication, ainsi que le renforcement de la surveillance épidémiologique pour prévenir, contrôler et éradiquer les maladies. Par exemple, dans le secteur avicole, le SENASA dispense des formations sur le terrain et en laboratoire dans le cadre du programme avicole national (PAN) afin de renforcer la surveillance et de préserver le statut de pays exempt de maladies aviaires.<sup>157</sup> De même, en 2018, le Honduras a adopté un règlement rendant obligatoire la mise en place de procédures pour établir la traçabilité à toutes les étapes du processus de production dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche, afin d'assurer le niveau de contrôle sanitaire le plus élevé. En outre, en 2022, afin d'améliorer la réglementation sanitaire, la sécurité sanitaire et la qualité des produits alimentaires, le SENASA et l'ARSA ont signé un accord en vue de créer un système national de contrôle des aliments (SNCA), permettant de centraliser la gestion et la prévention des risques associés aux aliments.

3.113. Les mesures SPS au Honduras s'appuient sur les normes du Codex Alimentarius, les codes sanitaires de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et les principes de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). La plupart des mesures SPS correspondent aux normes internationales.<sup>158</sup>

3.114. Toutes les mesures SPS (nouvelles ou modifiées) doivent être notifiées à l'OMC avant leur entrée en vigueur, à l'exception des mesures prises en urgence. Ces dernières doivent être notifiées dès leur mise en œuvre. Le SDE est l'autorité responsable des notifications et est, avec le SENASA et le SESAL<sup>159</sup>, le point d'information chargé de répondre aux demandes de renseignements complémentaires sur les mesures existantes ou nouvelles.<sup>160</sup> Depuis 2016, le Honduras a notifié 12 nouvelles mesures SPS et la modification de 13 autres mesures déjà notifiées.<sup>161</sup> Aucune mesure d'urgence n'a été notifiée. En 2020, le Mexique a soulevé une préoccupation commerciale spécifique concernant les mesures SPS du Honduras, au sujet des retards dans l'analyse des risques pour l'importation de produits laitiers pasteurisés.<sup>162</sup>

3.115. Les prescriptions phytosanitaires et zoosanitaires à l'importation et à l'exportation peuvent être consultées sur le Portail de gestion intégrée du commerce extérieur du Honduras (PGICE).<sup>163</sup> Pour importer des animaux et des végétaux, des produits et sous-produits d'origine animale et végétale et des intrants agricoles au Honduras, un permis d'importation (zoo ou phytosanitaire) délivré par le SENASA est nécessaire (section 3.1.5). La demande doit être présentée en ligne sur la page Web du SENASA; l'importateur doit au préalable s'enregistrer auprès du SENASA.<sup>164</sup> Le

<sup>157</sup> Décisions C.D.SENASA-003-2018 et C.D.SENASA-004-2022.

<sup>158</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>159</sup> L'ARSA, en tant qu'organe du SESAL, est chargée de répondre aux demandes de renseignements (renseignements communiqués par les autorités).

<sup>160</sup> Plate-forme ePing SPS et OTC de l'OMC. Adresse consultée: <https://eping.wto.org/>.

<sup>161</sup> Aucune révision n'a été notifiée.

<sup>162</sup> Document de l'OMC G/SPS/R/100 du 21 décembre 2020.

<sup>163</sup> PGICE. Adresse consultée: <https://pgice.sde.gob.hn/>.

<sup>164</sup> Les pages Web sont les suivantes: <https://senasa.gob.hn/> et <https://www.ua.sieca.int/NotificacionesMSF/USUARIO/Login>.

permis, délivré en 24 à 72 heures, est valable 30 jours et est renouvelable. La délivrance du permis est payante.<sup>165</sup>

3.116. Pour importer des matières premières destinées à la production de produits alimentaires et de boissons ainsi que des additifs alimentaires, une autorisation sanitaire d'importation délivrée par l'ARSA est nécessaire.<sup>166</sup> La demande peut être déposée en personne ou en ligne.<sup>167</sup> Le délai de délivrance varie de 2 à 30 jours et le coût dépend du délai de délivrance de l'autorisation. L'autorisation sanitaire d'importation est valable six mois, après quoi une nouvelle demande doit être présentée.<sup>168</sup> Pour obtenir l'autorisation sanitaire d'importation, l'enregistrement sanitaire délivré par l'ARSA doit avoir été obtenu au préalable. Lorsque les matières premières ou les additifs sont d'origine animale ou végétale, outre l'enregistrement sanitaire et l'autorisation sanitaire, un permis d'importation du SENASA est nécessaire.<sup>169</sup>

3.117. Le SENASA délivre également les certificats zoo et phytosanitaires à l'exportation, dont la délivrance peut prendre jusqu'à trois jours et est payante.<sup>170</sup>

3.118. En tant que membre du MCCA, le Honduras continue de mettre en œuvre la Directive sanitaire et phytosanitaire centraméricaine sur la facilitation des échanges visant les expéditions et les marchandises, qui définit les niveaux de risque en fonction desquels les conditions d'entrée sont fixées.<sup>171</sup>

### 3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix

#### 3.3.4.1 Politique de la concurrence

3.119. Le régime de la concurrence au Honduras est régi par la Constitution, la Loi de défense et promotion de la concurrence (LDPC, Décret n° 357-2005), son règlement d'application (Décision n° 001-2007) et les résolutions adoptées par la Commission de défense et promotion de la concurrence (CDPC).<sup>172</sup> Depuis le dernier examen, le cadre juridique n'a pas fait l'objet de modifications substantielles. Quelques modifications ont été apportées à la législation pour actualiser les montants des amendes.<sup>173</sup>

3.120. Les monopoles, les monopsones, les oligopoles, l'accaparement et les pratiques similaires sont interdits au Honduras. Toutefois, l'exploitation d'un droit de propriété intellectuelle n'est pas considérée comme un monopole.<sup>174</sup>

3.121. La LDPC s'applique à tous les secteurs de l'économie, y compris les secteurs réglementés<sup>175</sup>, ainsi qu'à tous les opérateurs économiques, publics et privés, honduriens ou étrangers, opérant à l'intérieur et à l'extérieur du Honduras, à condition que les opérations à l'étranger affectent la concurrence sur le marché intérieur.<sup>176</sup> La Loi ne prévoit pas d'exceptions au régime de la concurrence.

3.122. Comme en 2016, la CDPC est l'autorité responsable de l'application du régime de la concurrence dans tous les secteurs de l'économie. Toutefois, dans les secteurs réglementés, les lois sectorielles peuvent accorder aux organismes de réglementation le pouvoir d'appliquer le régime de la concurrence. Par exemple, la Commission nationale des télécommunications (CONATEL) est chargée des questions de concurrence dans le secteur des télécommunications, bien qu'elle collabore avec la CDPC pour convenir des mesures. C'est toutefois la CONATEL qui rend la décision finale.<sup>177</sup>

<sup>165</sup> Règlement sur la tarification des services (Décision n° C.D.SENASA-005-2019).

<sup>166</sup> PGICE. Adresse consultée: <https://pgice.sde.gob.hn/>.

<sup>167</sup> ARSA. Adresse consultée: <https://www.arsa.gob.hn/>.

<sup>168</sup> Décision n° 034-2020.

<sup>169</sup> PGICE. Adresse consultée: <https://pgice.sde.gob.hn/>.

<sup>170</sup> PGICE. Adresse consultée: <https://pgice.sde.gob.hn/>.

<sup>171</sup> Annexe de la Résolution n° 338-2014 (COMIECO-EX).

<sup>172</sup> Les pratiques commerciales déloyales sont régies par le Code du commerce. Toutefois, la LDPC sanctionne ces pratiques si elles sont commises par un opérateur détenant une part de marché notable (article 7 de la LDPC).

<sup>173</sup> Le dernier ajustement figure dans la Résolution n° 005-CDPC-2021-AÑO-XV. Adresse consultée: [https://www.cdpc.hn/?q=www.resoluciones\\_norm](https://www.cdpc.hn/?q=www.resoluciones_norm).

<sup>174</sup> Article 339 de la Constitution.

<sup>175</sup> Télécommunications, électricité, services financiers et transports.

<sup>176</sup> Au Honduras, les associations professionnelles sont également régies par la LDPC.

<sup>177</sup> Renseignements communiqués par les autorités; Règlement général de la Loi-cadre sur le secteur des télécommunications; et CDPC (2018), *Estudio Sectorial sobre el Mercado de Telecomunicaciones en*



3.123. La CDPC peut ouvrir des enquêtes sur les pratiques anticoncurrentielles présumées de sa propre initiative ou à la demande d'une partie. Pour l'examen des concentrations économiques dans les secteurs réglementés, la CDPC peut demander la collaboration et l'avis des organismes de réglementation.<sup>178</sup> Les opérateurs économiques peuvent faire appel des décisions de la CDPC par voie administrative. Si le recours est rejeté, il peut être porté devant le tribunal administratif.<sup>179</sup>

3.124. À titre de promotion et de prévention, la CDPC mène des études pour analyser le degré de concurrence dans les différents secteurs et émet des recommandations pour éliminer les obstacles ou les distorsions à la concurrence. À cette fin, dans les secteurs réglementés, la Commission peut coopérer avec les organismes de réglementation.<sup>180</sup>

3.125. Le Honduras interdit les pratiques qui faussent la concurrence, que ce soit par leur nature ou par leur effet. Les sanctions imposées aux opérateurs qui se livrent à ces pratiques peuvent être égales au triple des avantages économiques obtenus grâce à la pratique illicite ou, si l'avantage ne peut être déterminé, à 10% des ventes réalisées au cours de l'année précédente.<sup>181</sup>

3.126. On entend par pratiques interdites par leur nature les accords horizontaux (ententes). Ces pratiques n'ont pas de valeur juridique et prennent la forme de pratiques concertées entre concurrents directs pour fixer des prix ou des rabais, limiter l'offre, se répartir le marché ou coordonner des positions dans les appels d'offres.<sup>182</sup> L'existence d'une entente peut être révélée dans le cadre du programme de clémence administrative de la CDPC. Dans le cadre de ce programme, l'opérateur, qu'il s'agisse de l'entreprise ou d'une personne agissant en son nom, signale sa participation à une entente en échange d'une réduction du montant de l'amende. Le nombre d'opérateurs pouvant bénéficier du programme n'est pas limité. Toutefois, le pourcentage de réduction de l'amende dépend de l'ordre dans lequel les opérateurs demandent à bénéficier du programme. Le premier opérateur bénéficie d'une réduction totale de l'amende. Le deuxième bénéficie d'une réduction comprise entre 50% et 30%; le troisième d'une réduction comprise entre 30% et 20%; et le quatrième et les suivants d'une réduction de 20%.<sup>183</sup> Toutefois, la participation au programme de clémence n'exonère pas de l'éventuelle responsabilité civile ou pénale, ce qui, selon les autorités, décourage de participer au programme.<sup>184</sup>

3.127. On entend par pratiques interdites par leur effet (accords verticaux) les pratiques concertées entre concurrents indirects en vue, entre autres choses, d'exclure d'autres agents ou de rendre l'accès aux marchés plus difficile, d'imposer des contrats d'exclusivité ou des ventes liées, ou de se livrer à des actes de concurrence déloyale. Ainsi, l'effet de la pratique est examiné au cas par cas. Toutefois, pour que ces pratiques soient sanctionnées, elles doivent être le fait d'un opérateur abusant d'une part de marché notable.<sup>185</sup> Pour déterminer l'existence d'une part de marché notable, plusieurs critères sont analysés, comme l'existence d'obstacles qui empêchent l'accès à des intrants de production ou l'entrée sur le marché, ou le fait que l'opérateur a une part (ventes ou clients) supérieure à un certain seuil. Toutefois, la LDPC ne fixe pas ce seuil. Dans le cadre du présent examen, les autorités ont indiqué que, dans la pratique, le pourcentage de part de marché pertinente (25%) continue d'être utilisé pour l'examen des concentrations économiques.

Honduras. Adresse consultée:

[https://www.cdpc.hn/sites/default/files/Privado/estudios\\_mercado/Estudio%20Sectorial%20de%20Telecomunicaciones%20en%20Honduras%20%28Telefon%C3%ADa%20M%C3%B3vil%2C%20Fija%20e%20Internet%29.pdf](https://www.cdpc.hn/sites/default/files/Privado/estudios_mercado/Estudio%20Sectorial%20de%20Telecomunicaciones%20en%20Honduras%20%28Telefon%C3%ADa%20M%C3%B3vil%2C%20Fija%20e%20Internet%29.pdf).

<sup>178</sup> Article 26 de la Décision n° 001-2007.

<sup>179</sup> Article 45 de la LDPC.

<sup>180</sup> Article 17 de la Décision n° 001-2007.

<sup>181</sup> Article 37 de la LDPC.

<sup>182</sup> Article 6 de la LDPC.

<sup>183</sup> Article 51-A à 51-E du Décret n° 357-2005 ajouté par le Décret n° 4-2015; et Règlement de la CDPC relatif au programme ou procédures de clémence administrative en cas de pratiques et concertations restrictives et interdites par nature.

<sup>184</sup> Article 6 de la LDPC; et article 51-A de la LDPC ajouté par le Décret n° 4-2015.

<sup>185</sup> Une autre terminologie peut être utilisée dans les secteurs réglementés. Par exemple, le Règlement général de la Loi-cadre sur le secteur des télécommunications parle d'"opérateur disposant d'une puissance significative sur un marché".



3.128. Par ailleurs, la Loi prévoit que les pratiques verticales ne sont pas sanctionnées lorsqu'elles affectent la concurrence mais qu'elles génèrent des gains d'efficacité économique et de bien-être pour les consommateurs.<sup>186</sup>

3.129. Au Honduras, les concentrations économiques (fusion, acquisition, consolidation, intégration ou regroupement d'entreprises) doivent être notifiées au préalable à la CDPC, y compris celles réalisées à l'étranger et ayant des effets au Honduras.<sup>187</sup> La Loi ne prévoit pas d'exceptions à l'obligation de notification et des sanctions sont prévues en cas de notification tardive. Les concentrations économiques qui dépassent un certain seuil d'actifs totaux, de ventes ou de part de marché pertinente doivent également être examinées *ex ante* (tableau 3.20).<sup>188</sup> C'est pourquoi, pour ces concentrations, la CDPC procède à une analyse économique de l'opération<sup>189</sup>, pour laquelle elle dispose d'un délai de 45 jours, après quoi l'opération peut être approuvée favorablement, interdite ou approuvée sous certaines conditions afin de remédier à d'éventuels effets anticoncurrentiels. Toutefois, la Loi dispose que certaines concentrations économiques, même si elles dépassent les seuils, doivent être approuvées favorablement sans qu'il soit nécessaire de procéder à une analyse économique; il s'agit d'opérations qui concernent principalement la création d'alliances stratégiques temporaires ou des restructurations d'entreprises.<sup>190</sup>

**Tableau 3.20 Critères et seuils pour la vérification des concentrations économiques, 2016-2023**

Critères	Seuils
Actifs totaux au Honduras	> 4 000 fois le salaire minimum
Volume des ventes au Honduras	> 5 000 fois le salaire minimum
Part de marché pertinente	> 25%

Note: Les salaires minimums sont disponibles à l'adresse suivante:  
<http://www.trabajo.gob.hn/tabla-de-salario-de-empleo-por-hora/>.

Source: Résolution n° 04-CDPC-2014-AÑO-IX.

3.130. Entre 2016 et 2022, la CDPC a ouvert 10 enquêtes, dont 8 après réception d'une plainte (tableau 3.21). Les enquêtes ont été menées dans les secteurs des produits pharmaceutiques, des transports et des services financiers et du commerce. Deux pratiques ont été sanctionnées pour abus de part de marché notable. Au cours de la période considérée, la Commission a approuvé neuf concentrations économiques dans des secteurs tels que l'énergie et les industries extractives, les services financiers et les services de transport, et l'industrie.<sup>191</sup>

**Tableau 3.21 Données relatives à la concurrence, 2016-2022**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
<b>Pratiques anticoncurrentielles</b>								
Enquêtes ouvertes	3	1	1	3	0	1	1	10
Suite à une plainte	3	2	2	0	1	0	0	8
D'office	0	2	0	0	0	0	0	2
Pratiques sanctionnées	0	2	0	0	0	0	0	2
En raison de leur nature	0	1	0	0	0	0	0	1
En raison de leurs effets	0	1	0	0	0	0	0	1
<b>Concentrations</b>								
Notifiées	6	6	10	3	4	11	9	49
Approuvées sans réserve	0	1	1	0	3	3	1	9
Approuvées sous conditions	0	0	0	0	0	0	0	0
Prohibées	2	1	0	0	0	1	1	5
Sanctionnées pour cause de notification tardive	6	3	3	3	1	1	1	18

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>186</sup> Article 9 de la LDPC.

<sup>187</sup> Article 14 de la Décision n° 001-2007.

<sup>188</sup> Articles 13 et 16 de la LDPC.

<sup>189</sup> La CDPC évalue le degré de concentration avant et après l'opération, l'introduction éventuelle d'obstacles à l'entrée sur le marché, ou les risques potentiels de comportement abusif unilatéral (article 16 de la LDPC).

<sup>190</sup> Article 13 de la Décision n° 001-2007.

<sup>191</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

### 3.3.4.2 Contrôle des prix

3.131. La Loi sur la protection du consommateur (Décret n° 24-2008) interdit toute pratique ayant pour but d'augmenter les prix ou les tarifs de vente au consommateur.<sup>192</sup>

3.132. Le SDE, par l'intermédiaire de la Direction générale de la protection du consommateur (DGPC), peut fixer le prix ou le tarif de vente au consommateur ou la marge de commercialisation de certains biens, services et intrants s'il existe des situations d'urgence ou des situations de monopole ou d'oligopole susceptibles d'entraîner une spéculation, un accaparement ou une pénurie et de se traduire par une hausse des prix ou des tarifs.<sup>193</sup> La Loi sur la protection du consommateur dispose que les prix des biens de première nécessité ou essentiels à la consommation ou à la santé et des intrants nécessaires à leur fabrication, les tarifs des services essentiels d'utilisation massive, et le prix des intrants nécessaires aux activités économiques peuvent être contrôlés.<sup>194</sup> Pour fixer les prix ou les tarifs, la DGPC se base sur la moyenne pondérée des prix ou des tarifs sur une période de 60 à 90 jours. Les prix ou tarifs restent réglementés pendant au moins un mois, période pouvant être renouvelée pour un mois supplémentaire, jusqu'à ce que les circonstances ayant motivé la réglementation prennent fin.<sup>195</sup>

3.133. La DGPC peut également réglementer (stabiliser) les prix des produits du panier de base<sup>196</sup> dont la production ou la consommation est saisonnière.<sup>197</sup>

3.134. Depuis 2010, la DGPC utilise le mécanisme temporaire de détermination du prix de vente maximum sur les marchés pour les produits figurant sur la Liste des produits nécessaires à la sécurité alimentaire. Les produits figurant sur cette liste sont inclus dans le panier de base<sup>198</sup> et d'autres produits peuvent être ajoutés s'ils sont jugés essentiels en fonction des besoins, par exemple en cas d'urgence sanitaire ou climatique. Lorsque le prix de vente (du marché) de l'un des produits figurant sur la liste dépasse de plus de 10% le taux d'inflation du mois précédent, le SDE fixe un prix maximum temporaire sur la base d'un calcul des prix pondérés pour une période allant de 60 à 90 jours. Le prix est réglementé pour un mois seulement, délai qui peut être prolongé d'un mois supplémentaire si l'existence de pratiques spéculatives est établie; la réglementation peut même être maintenue au-delà de deux mois, jusqu'à ce que les circonstances l'ayant motivée prennent fin.<sup>199</sup> Les fournisseurs peuvent demander la révision ou la suppression de la réglementation lorsque, par exemple, les coûts des matières premières utilisées pour fabriquer les produits nécessaires à la sécurité alimentaire augmentent.

3.135. En 2020-2021, en raison de l'urgence provoquée par la pandémie et les catastrophes naturelles, la DGPC a fixé des prix maximaux pour certains produits et intrants, y compris tous les produits du panier alimentaire de base et l'alcool éthylique (tableau 3.22). En 2022, le contrôle des prix imposé en raison de la situation d'urgence a été levé.

3.136. Les prix de vente au consommateur des carburants raffinés (essence, kérosène, diesel, mazout et GPL) continuent d'être réglementés. Depuis 2017, le Ministère de l'énergie (SEN) a remplacé le SDE en tant qu'entité habilitée à déterminer les prix.<sup>200</sup> La réglementation reste fondée sur le système de prix paritaire pour l'importation.<sup>201</sup>

<sup>192</sup> Article 68 du Décret n° 24-2008.

<sup>193</sup> En cas de monopoles ou d'oligopoles, la DGPC doit obtenir l'approbation de la CDPC pour réglementer les prix ou les tarifs (article 73 du Décret n° 24-2008).

<sup>194</sup> Article 72 du Décret n° 24-2008.

<sup>195</sup> Article 74 du Décret n° 24-2008; et article 83 du Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur (Décision n° 084-2021). Le SDE publie les prix réglementés dans des décisions ministérielles.

<sup>196</sup> Le panier de base inclut toujours 240 produits alimentaires, 31 produits non alimentaires (y compris les fournitures scolaires) et 2 services de transport. Voir l'annexe I du Décret-loi n° 24-94, modifié par la Décision exécutive n° 017-2017.

<sup>197</sup> Article 8 du Décret n° 24-2008.

<sup>198</sup> Le panier alimentaire de base comprend 30 produits alimentaires et boissons non alcooliques considérés comme essentiels à la consommation des Honduriens.

<sup>199</sup> Article 74 du Décret n° 24-2008 et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>200</sup> La Commission administrative de l'achat, la vente et la commercialisation du pétrole et de tous ses dérivés (CAP) reste l'unité chargée de la réglementation des prix. En 2017, la CAP a été transféré du SDE au SEN.

<sup>201</sup> Décision ministérielle n° SEN-001-2020.

**Tableau 3.22 Contrôles des prix, 2016-2022**

Désignation	Décision ministérielle n°
Aliments équilibrés destinés à la consommation animale	212-2020, 227-2020
Panier alimentaire de base	023-2020, 027-2020, 034-2020, 039-2020, 046-2020, 053-2020, 101-2020, 104-2020, 151-2020, 222-2020, 231-2020, 234-2020, 55-2021, 136-2022
Matelas	223-2020
Produits de biosécurité (masques, gel antibactérien, alcool éthylique et gants en latex)	018-2020, 030-2020, 040-2020, 106-2020, 109-2020

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.137. Les tarifs de l'électricité aux utilisateurs finals (utilisateurs réglementés) sont réglementés (section 4.2.1). Les tarifs des autres services essentiels d'utilisation massive peuvent également être réglementés.<sup>202</sup>

3.138. Le Honduras continue de surveiller le prix de certains produits. La DGPC surveille un certain nombre de prix de vente, y compris ceux du panier alimentaire de base, des carburants raffinés, des matériaux de construction, des médicaments, des concentrés pour animaux et des intrants agricoles.<sup>203</sup> En outre, pour des raisons de contrôle fiscal, le SEFIN surveille également le prix de plusieurs produits tels que les cigarettes et les autres produits du tabac.<sup>204</sup>

### 3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation

3.139. En 2022, le Honduras a notifié à l'OMC qu'il ne maintenait aucune entreprise commerciale d'État au sens de l'article XVII.4 a) du GATT de 1994 et du paragraphe 1 du Mémoire d'accord sur l'interprétation dudit article.<sup>205</sup>

3.140. Comme en 2016, l'État détient deux banques et huit entreprises publiques non financières (EPNF) exerçant diverses activités (tableau 3.23). En outre, en 2020, l'Entreprise hondurienne des infrastructures et services aéroportuaires (EHISA) a été créée, "à l'exclusion de toute participation de capitaux privés". Cette entreprise a été constituée en société anonyme.<sup>206</sup>

**Tableau 3.23 Entreprises publiques, 2016-2022**

Entreprises publiques	Activité
<b>Banques</b>	
Banque hondurienne pour la production et le logement (BANHPROVI)	Banque de développement
Banque nationale de développement agricole (BANADESA)	Banque agricole
<b>EPNF</b>	
Postes du Honduras (HONDUCOR)	Service des postes
Compagnie hondurienne des télécommunications (HONDUTEL)	Services de télécommunications
Compagnie nationale d'électricité (ENEE)	Production, transport, distribution et commercialisation de l'électricité
Compagnie nationale portuaire (ENP)	Opérateur portuaire et fournisseur de services portuaires
Chemins de fer nationaux du Honduras (FNH)	Services de transport ferroviaire
Institut hondurien de commercialisation des produits agricoles (IHMA)	Distributeur de céréales de base
Service national d'aqueducs et d'égouts (SANAA)	Il assiste les municipalités dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement
Fournisseur national des produits de base (BANASUPRO)	Commercialise les produits du panier de base
<b>Autres</b>	
Entreprise hondurienne des infrastructures et services aéroportuaires (EHISA)	Opérateur aéroportuaire

Source: Secrétariat de l'OMC.

<sup>202</sup> Article 72 du Décret n° 24-2008.

<sup>203</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>204</sup> Décision n° 172-2022.

<sup>205</sup> Document de l'OMC G/STR/N/19/HND du 30 juin 2022.

<sup>206</sup> Décret exécutif n° PCM-084-2020.

3.141. Les autorités ont indiqué que la part des EPNF dans le PIB était de 1,7% en 2016 et, selon les estimations, de 0,8% en 2021, tandis que leur part dans l'emploi se situait entre 0,2% et 0,3% pendant la période considérée. D'après le SEFIN, le solde d'exploitation des EPNF au cours des trois dernières années analysées a enregistré un déficit équivalant à 0,5% du PIB en 2018, 0,02% en 2019 et 0,2% en 2020. Ce déficit s'explique principalement par la détérioration de la situation financière de la Compagnie nationale de l'électricité (ENEE) et de la Compagnie hondurienne des télécommunications (HONDUTEL).<sup>207</sup>

3.142. En 2022, certaines activités restaient réservées à l'État (section 2.4), bien que la participation de capitaux privés soit autorisée par le biais de concessions<sup>208</sup> ou de contrats d'exploitation. Toutefois, les entreprises publiques peuvent être les seuls ou les principaux opérateurs ou fournisseurs. Par exemple, depuis 2022, l'ENEE est seule habilitée à vendre de l'électricité au Honduras et détient également le monopole du transport et de la distribution. Dans le domaine des services de transport, l'État était le seul fournisseur de services de transport ferroviaire de passagers dans le nord du pays (le service a été suspendu depuis la pandémie); et la Compagnie nationale portuaire (ENP) continue d'exploiter et de gérer tous les ports de trafic international, à l'exception de deux (Puerto Cortés et Roatán (navires de croisière)), qui font l'objet de concessions.

### 3.3.6 Marchés publics

3.143. Au Honduras, les procédures de passation des marchés de marchandises, de services et de travaux publics sont régies par deux lois: la Loi sur les marchés publics (LCE, Décret n° 74-2001) et la Loi sur l'efficacité et la transparence des marchés publics passés par voie électronique (LCETME, Décret n° 36-2013), et par leurs règlements d'application.<sup>209</sup> En outre, des règles générales figurent dans des guides et des manuels.<sup>210</sup> Le Honduras applique également les dispositions relatives aux marchés publics négociées dans le cadre des accords commerciaux préférentiels qu'il a conclus. Le Honduras n'est pas partie à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics ni n'a le statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics.

3.144. Au cours de la période considérée (2016-2022), ni la LCE ni la LCETME n'ont été révisées. Toutefois, les seuils de passation des marchés sont mis à jour chaque année par le biais des dispositions budgétaires générales (DGP). D'autres dispositions relatives aux procédures, telles que les méthodes de passation des marchés, figurent également dans les DGP.<sup>211</sup> En 2018, le règlement d'application de la LCE a été modifié pour créer la notion d'acheteur public certifié.<sup>212</sup>

3.145. Dans le cadre du présent examen, les autorités ont indiqué que la LCE serait révisée dans le but de promouvoir les marchés durables et la participation des MPME et des femmes. Actuellement, afin de promouvoir la participation des MPME aux marchés publics, la Loi pour le développement de la compétitivité des micro, petites et moyennes entreprises (Décret n° 135-2008) dispose que le budget général de l'État doit prévoir une participation des MPME aux marchés publics (marchandises, services et travaux) de 30%. Toutefois, on ne sait pas si cette disposition est mise en œuvre.

3.146. La LCE et la LCETME réglementent les marchés de toutes les institutions publiques, nationales et municipales, y compris des entreprises d'État. Il existe toutefois quelques exceptions, telles que les contrats de concession, qui sont régis par la Loi sur la promotion et le développement des travaux publics et des infrastructures nationales (Décret n° 283-98).<sup>213</sup>

<sup>207</sup> SEFIN (diverses années), *Memoria Institucional*. Adresse consultée: <https://www.sefin.gob.hn/memorias-institucionales/>.

<sup>208</sup> La loterie nationale et le service de navigation aérienne font l'objet de concessions (section 2.4).

<sup>209</sup> Règlement d'application de la Loi sur les marchés publics (Décision exécutive n° 055-2002) et règlement d'application de la Loi sur l'efficacité et la transparence des marchés publics passés par voie électronique (Décision exécutive n° 00641-2014).

<sup>210</sup> Article 30 du Décret n° 74-2001; et Office de réglementation des marchés publics (ONCAE). Adresse consultée: <https://web.oncae.gob.hn/biblioteca-virtual/manuales-y-guias>.

<sup>211</sup> Titre XI du Budget général des recettes et dépenses de la République et ses dispositions générales. Exercice 2022 (Décret n° 157-2022).

<sup>212</sup> Décision exécutive n° 055-2002, telle que modifiée par la Décision exécutive n° 028-2018.

<sup>213</sup> Articles premier et 8 du Décret n° 74-2001; et article 34 de la Loi sur la promotion et le développement des travaux publics et des infrastructures nationales (Décret n° 283-98).

3.147. L'Office de réglementation des marchés publics (ONCAE) est l'organe chargé d'édicter les règles générales de mise en œuvre de la LCE et de la LCETME, ainsi que de promouvoir l'automatisation des procédures afin de garantir de bonnes pratiques en matière de passation des marchés (efficacité, publicité, transparence, égalité et libre concurrence).<sup>214</sup> L'ONCAE est également chargé de la signature des conventions-cadres et de la gestion du Catalogue électronique, ainsi que de la détermination des marchandises et services devant faire l'objet d'achats groupés.<sup>215</sup>

3.148. L'ONCAE gère en outre le Registre des fournisseurs et cocontractants de l'État et la plate-forme électronique HonduCompras. Cette plate-forme sert uniquement à diffuser les avis et la documentation relative à l'appel d'offre, et à suivre l'état d'avancement des procédures. Aucune offre ne peut être présentée par le biais de HonduCompras. Par conséquent, les procédures de passation de marchés publics sont toujours traitées en personne.

3.149. Chaque entité publique est responsable de ses propres achats.<sup>216</sup> Afin d'améliorer la transparence des procédures, depuis 2018, chaque entité contractante est tenue d'avoir des acheteurs publics certifiés par l'ONCAE; l'acheteur public certifié doit être un agent public.<sup>217</sup> Les acheteurs publics certifiés sont chargés d'approuver le plan annuel d'achats, la documentation relative à l'appel d'offres, et l'adjudication et la modification des marchés, certifiant ainsi que la réglementation est respectée.<sup>218</sup> Toutefois, dans la pratique, certaines entités n'ont toujours pas d'acheteur public certifié.<sup>219</sup>

3.150. L'objectif de la politique des marchés publics est d'assurer l'efficacité des marchés publics en termes de coût, de qualité et de temps.<sup>220</sup> Les entités contractantes doivent planifier leurs achats; à cette fin, elles élaborent un plan annuel d'achats en tenant compte des prévisions budgétaires. En principe, l'entité doit ajuster le plan une fois le budget obtenu.<sup>221</sup> Le plan annuel d'achats doit être approuvé par le Congrès national. Une fois approuvé, le plan est publié sur HonduCompras, mais, selon les autorités, en 2022, seulement 43% des entités contractantes l'avaient fait.

3.151. La participation des étrangers aux procédures de passation des marchés est régie par le principe de réciprocité.<sup>222</sup> Toutefois, lorsque des étrangers participent, le Honduras continue d'appliquer des préférences de prix en faveur des fournisseurs nationaux. Dans le cas des marchés de travaux publics, le prix proposé par le fournisseur étranger est majoré de 7,5%. Pour les marchandises et les services, les droits de douane et les autres impositions sont ajoutés au prix ou, en cas d'exemption, celui-ci est majoré de 15%. Le Honduras applique ces préférences aux marchandises dont la teneur en éléments locaux représente au moins 40% du prix final.<sup>223</sup> De même, les fournisseurs étrangers sélectionnés peuvent être obligés d'employer des ressortissants honduriens. Cette prescription vise à encourager le transfert de technologie.<sup>224</sup>

<sup>214</sup> Guide des marchés publics de l'ONCAE. Adresse consultée:

[http://h1.honducopras.gob.hn/Procesos/MANUAL\\_CONTRATACION\\_ONCAE\\_GPR\\_Julio2015.pdf](http://h1.honducopras.gob.hn/Procesos/MANUAL_CONTRATACION_ONCAE_GPR_Julio2015.pdf).

<sup>215</sup> Articles 6 et 26 du Décret n° 36-2013.

<sup>216</sup> Article 32 du Décret n° 74-2001. Toutefois, dans le secteur de la santé, l'Institut hondurien de sécurité sociale (IHSS) a conclu un accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'achat de médicaments, d'équipements médicaux, de matériel d'hémodialyse et d'ambulances. (UNOPS. Adresse consultée: <https://www.unops.org/es/news-and-stories/news/unops-and-honduras-strengthen-partnership-to-advance-healthcare>).

<sup>217</sup> Trois ans d'expérience dans le domaine des marchés publics sont nécessaires pour devenir acheteur public certifié.

<sup>218</sup> Article 44-A, 44-B et 44-C de la Décision exécutive n° 055-2002 ajouté par la Décision exécutive n° 028-2018; et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>219</sup> ONCAE (2021), *Memoria Institucional – Gestión 2021*. Adresse consultée: <https://web.oncae.gob.hn/oncae/quienes-somos/memorias-institucionales>.

<sup>220</sup> Article 5 du Décret n° 74-2001.

<sup>221</sup> Article 9 du Décret n° 74-2001; et ONCAE. Adresse consultée: <https://web.oncae.gob.hn/biblioteca-virtual/manuales-y-quias#bfaccordion-18-slider-4>.

<sup>222</sup> Article 7 du Décret n° 74-2001.

<sup>223</sup> Article 53 du Décret n° 74-2001 et article 128 de la Décision exécutive n° 055-2002.

<sup>224</sup> Articles 150 et 151 du Décret n° 74-2001.

3.152. Les fournisseurs, nationaux comme étrangers, doivent être inscrits au Registre des fournisseurs et cocontractants de l'État.<sup>225</sup> La collusion est une pratique anticoncurrentielle interdite, qui peut entraîner l'annulation de l'enregistrement.<sup>226</sup>

3.153. La seule modification apportée aux méthodes de passation des marchés a été l'introduction de la procédure spéciale en 2022.<sup>227</sup> Ainsi, au cours de la période considérée, le Honduras a utilisé les méthodes suivantes: i) l'appel d'offres, le concours et le marché de gré à gré (réglementés par la LCE); ii) les conventions-cadres, les achats groupés et les enchères inversées (réglementés par la LCETME); et iii) les marchés de faible montant et la procédure spéciale de passation des marchés publics (réglementés par les DGP).

3.154. Dans les appels d'offres et les concours ouverts, le nombre de participants n'est pas limité, à moins que la nature, les caractéristiques et la complexité du marché n'obligent à présélectionner entre trois et six soumissionnaires, qui sont directement invités à présenter des offres. La présélection est souvent utilisée pour les marchés de travaux publics et de services de consultation connexes. Les appels d'offres et concours ouverts internationaux sont utilisés, par exemple, lorsque la technologie n'existe pas au Honduras, auquel cas l'avis doit être publié à l'étranger. L'appel d'offres restreint est une invitation directe et nécessite au moins trois fournisseurs. En revanche, dans un concours restreint, il n'y a pas de limite au nombre de participants (seulement un seuil de passation des marchés). Les marchés de faible montant sont passés sur la base de devis provenant d'au moins trois fournisseurs.

3.155. Le recours à l'appel d'offres, au concours ou aux marchés de faible valeur est déterminé par le type et le montant du marché (tableau 3.24). Toutefois, un appel d'offres restreint peut être lancé, même en cas de dépassement du seuil, lorsqu'il n'y a que trois fournisseurs, qu'un appel d'offres ouvert a été infructueux ou qu'il ne peut être lancé faute de temps, en cas d'urgence<sup>228</sup> ou pour des raisons de sécurité.<sup>229</sup>

**Tableau 3.24 Méthodes de passation des marchés par type et seuil en 2023**

(HNL)

Type de marché	Seuils		Méthode
Travaux publics	≥ 3 000 000,01		Appel d'offres ouvert
	≥ 1 000 000,01	≤ 3 000 000,00	Appel d'offres restreint
	≥ 300 000,01	≤ 1 000 000,00	Marché de faible valeur (3 devis)
	≥ 50 000,01	≤ 300 000,00	2 devis
	≥ 0,01	≤ 50 000	1 devis
Services de consultation	≥ 1 000 000,01		Concours ouvert
	≥ 300 000,01	≤ 1 000 000,00	Concours restreint
	≥ 0,01	≤ 300 000	Marché de faible valeur (3 devis)
Marchandises et services	≥ 1 000 000,01		Appel d'offres ouvert
	≥ 300 000,01	≤ 1 000 000,00	Appel d'offres restreint
	≥ 50 000,01	≤ 300 000	Marché de faible valeur (3 devis)
	≥ 10 000,01	≤ 50 000,00	Marché de faible valeur (2 devis)
	≥ 0,01	≤ 10 000,00	Marché de faible valeur (1 devis)

Source: DGP pour l'exercice 2023 (chapitre XI du Décret n° 157-2022).

3.156. La passation de marchés de gré à gré est utilisée, entre autres, lorsque l'appel d'offres ou le concours ne peuvent être utilisés, par exemple, en cas d'urgence économique, sociale ou sanitaire. L'utilisation de cette méthode est autorisée par des décrets exécutifs déclarant l'état d'urgence.<sup>230</sup> Pour aider à la reprise économique à la suite de la pandémie, le recours au marché de gré à gré a également été autorisée par la loi.<sup>231</sup> Le marché de gré à gré peut également être utilisé pour l'acquisition de marchandises ou services faisant l'objet de ventes exclusives en raison d'une protection par un brevet ou une marque.

<sup>225</sup> Article 58 de la Décision exécutive n° 055-2002.

<sup>226</sup> Article 49 du Décret n° 74-2001 et article 70 de la Décision exécutive n° 055-2002; Loi de défense et promotion de la concurrence (LDPC, Décret n° 357-2005).

<sup>227</sup> Titre XV du Décret n° 107-2021, modifié par le Décret n° 30-2022 et le Décret n° 31-2022.

<sup>228</sup> Circonstances imprévues qui, sans être considérées comme une urgence, nécessitent une réponse rapide pour ne pas entraver la fourniture des services publics (Décision exécutive n° 055-2002).

<sup>229</sup> Article 60 du Décret n° 74-2001.

<sup>230</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>231</sup> Loi sur l'aide au secteur productif et aux travailleurs face aux effets de la pandémie de COVID-19 (Décret n° 33-2020).

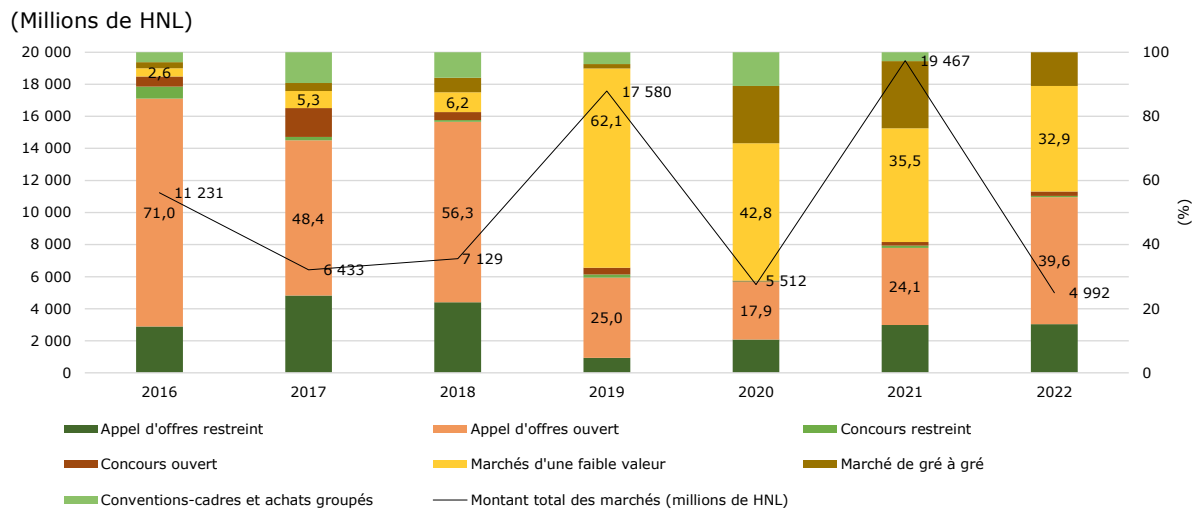


3.157. La procédure spéciale de passation des marchés publics, introduite en 2022, est utilisée lorsqu'une procédure concurrentielle doit être menée rapidement et qu'il n'y a pas de temps pour un appel d'offres ou un concours ouverts. Cette méthode n'est pas soumise à des seuils. Tous les fournisseurs sont invités publiquement à participer. Lorsque la procédure spéciale n'aboutit pas, le marché de gré à gré par le biais de devis est utilisé. En novembre 2022, cinq procédures spéciales avaient été lancées.<sup>232</sup> Toutefois, cette méthode de passation des marchés publics ne figure pas dans les DGP pour l'exercice 2023.

3.158. Dans une procédure concurrentielle, les marchés sont généralement attribués à l'offre dont le prix est le plus bas. Toutefois, d'autres critères sont également utilisés, auquel cas une méthode de notation est utilisée pour évaluer les différents critères. L'offre retenue est celle qui obtient la note la plus élevée, et pas nécessairement celle dont le prix est le plus bas.<sup>233</sup>

3.159. Selon les autorités, en 2021, les marchés publics représentaient 8,6% du PIB et 6,7% des dépenses publiques.<sup>234</sup> En 2022, la valeur des marchés publics s'est élevée à 4 991,5 millions de HNL. Au cours de la période considérée, l'appel d'offres ouvert et les marchés de faible valeur ont été les deux méthodes les plus fréquemment utilisées (graphique 3.9).

### Graphique 3.9 Marchés publics par méthode de passation, 2016-2022



Source: Renseignements communiqués par les autorités.

### 3.3.7 Droits de propriété intellectuelle

3.160. Les droits de propriété industrielle et le droit d'auteur et les droits connexes sont protégés par la Constitution (article 108), la Loi sur la propriété industrielle (Décret n° 12-99-E), la Loi sur le droit d'auteur et les droits connexes (Décret n° 4-99-E) et la Loi sur la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis (Décret n° 16-2006). Le Honduras est en outre partie à 11 traités de l'OMPI, y compris au Traité de Marrakech, qui est entré en vigueur au Honduras en 2017. La Direction générale de la propriété intellectuelle du Honduras (DIGEPIH), rattachée à l'Institut de la propriété (IP), continue d'appliquer le régime de propriété intellectuelle. Depuis 2018, l'ARSA, en tant qu'entité compétente dans le domaine de la santé, veille à la confidentialité des données provenant d'essais pharmaceutiques.

3.161. S'agissant des variétés végétales, le SENASA est l'institution chargée de délivrer les titres d'obtenteur et de gérer l'enregistrement des variétés végétales. Toutefois, en 2018, la Loi sur la protection des obtentions végétales (Décret n° 21-2012) a été abrogée. Aucune nouvelle loi n'a été

<sup>232</sup> ONCAE. Adresse consultée: <https://web.oncae.gob.hn/ciudadania/procedimiento-especial-de-compras>.

<sup>233</sup> Articles 51 et 52 du Décret n° 74-2001.

<sup>234</sup> Les autorités ont indiqué que, pour le calcul, il a été tenu compte des données enregistrées sur la plate-forme HonduCompras, des données relatives au PIB en prix constants de 2000 et aux prix du marché, telles que communiquées par la BCH et du Rapport sur la liquidation du Budget général des recettes et dépenses de la République et des institutions décentralisées pour l'exercice 2021.



promulguée depuis lors, bien qu'un projet soit en cours. Les titres d'obtenteur accordés avant l'abrogation sont toujours enregistrés auprès du SENASA.<sup>235</sup> Le Honduras n'est pas partie à la Convention de l'UPOV.

3.162. Afin de renforcer le régime de propriété intellectuelle, le Honduras continue de mettre en œuvre la Stratégie nationale concernant la propriété intellectuelle (ENPIH), adoptée en 2013.<sup>236</sup> Dans le cadre du présent examen, les autorités ont souligné les résultats obtenus dans les cinq axes que comporte la stratégie (tableau 3.25).

**Tableau 3.25 Mise en œuvre de la Stratégie nationale concernant la propriété intellectuelle du Honduras, 2016-2022**

Axes	Mesures mises en œuvre depuis 2016
Éducation et culture	Au sein de l'Académie de la propriété intellectuelle du Honduras (ACAPIH), la DIGEPIH a organisé des ateliers de formation destinés au grand public et, plus particulièrement, aux universités, aux MPME, aux populations autochtones, aux juges, aux procureurs, aux policiers et aux agents des douanes. Des Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) ont été créés pour fournir une assistance technique dans le domaine de la propriété industrielle, notamment en matière de recherche de brevets.
Science et innovation dans le domaine de la santé	Le règlement sur la protection des données résultant d'essais a été adopté en 2018.
Biodiversité et environnement	En 2021, le règlement national sur l'accès aux ressources génétiques et à leurs dérivés et sur le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation a été adopté.
Productivité et compétitivité	Au sein des centres de développement des entreprises (CDE), la DIGEPIH, en collaboration avec les chambres de commerce et le Service national de l'entrepreneuriat, fournit une assistance technique et juridique aux entrepreneurs, en particulier aux MPME. Les ateliers visent principalement à faire connaître les avantages de l'enregistrement des marques et des indications géographiques (IG)
Moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle	La Commission interinstitutionnelle de lutte contre le piratage et la contrefaçon (CICOMPYF), créée en 1997, a permis de renforcer la coordination et la coopération interinstitutions

Source: Secrétariat de l'OMC et renseignements communiqués par les autorités.

3.163. Afin de renforcer la culture de l'innovation, le premier centre d'innovation et d'incubation d'entreprises (CIEE) destiné aux MPME a été ouvert en 2022, et des tables rondes sur l'innovation continuent d'être organisées, réunissant les pouvoirs publics, diverses associations du secteur privé, les milieux universitaires et des institutions internationales dans le but de soutenir le développement et l'utilisation de l'innovation afin de promouvoir la compétitivité des produits et services honduriens et d'améliorer ainsi l'accès aux marchés.<sup>237</sup>

3.164. Malgré les efforts déployés pour créer une culture de l'innovation, les demandes de brevet déposées depuis 2016 par des résidents honduriens ont été faibles (un seul brevet d'invention a été délivré) (graphique 3.10). Les résidents utilisent davantage les marques, ce qui pourrait indiquer que les activités commerciales sont importantes. En 2022, au total, 355 brevets (inventions, modèles d'utilité et dessins et modèles industriels) avaient été accordés à des résidents et à 3 996 à des non-résidents; 39 036 marques avaient été enregistrées par des résidents et 135 812 par des non-résidents.<sup>238</sup>

3.165. La Loi sur la propriété industrielle protège les inventions, les modèles d'utilité, les dessins et modèles industriels, les secrets industriels et les signes distinctifs. Ces derniers regroupent les marques, les noms commerciaux, les slogans et signes publicitaires, les emblèmes et enseignes, les indications géographiques (IG) et les appellations d'origine (AO). La Loi ne comporte pas de dispositions relatives à la protection des schémas de configuration de circuits intégrés, qui peuvent être protégées soit par le droit industriel (s'ils sont incorporés à des dessins ou modèles industriels), soit par le droit d'auteur (si les plans sont considérés comme des œuvres artistiques). De même, les programmes informatiques sont protégés par le droit d'auteur.<sup>239</sup>

<sup>235</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

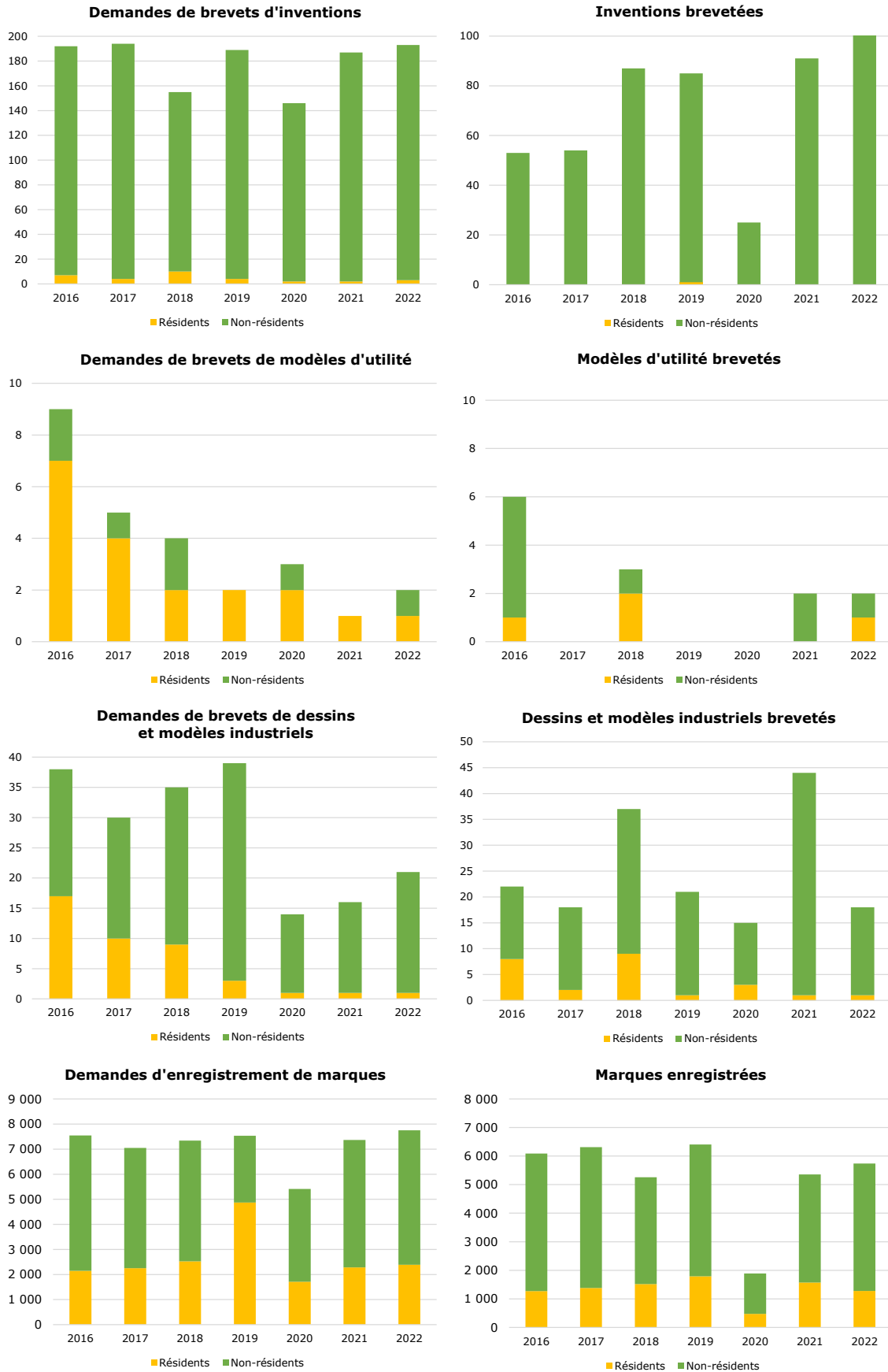
<sup>236</sup> Décret exécutif n° 013-2013.

<sup>237</sup> ANDI. Adresse consultée: <https://www.andi.hn/mesa-tecnica-de-innovacion-de-honduras/>.

<sup>238</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>239</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

**Graphique 3.10 Données relatives à la propriété industrielle, 2016-2022**



Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.166. La législation hondurienne protège les données provenant d'essais de produits pharmaceutiques et de produits chimiques pour l'agriculture.<sup>240</sup> Pour prévenir l'utilisation commerciale déloyale, la protection est maintenue même lorsque les données sont divulguées pour obtenir l'enregistrement sanitaire et l'autorisation de mise sur le marché; la protection est d'une durée de 5 ans à compter de la commercialisation pour les produits pharmaceutiques et de 10 ans pour les produits chimiques pour l'agriculture. Afin de renforcer la protection des données provenant d'essais de produits pharmaceutiques, l'ARSA a publié en 2018 le règlement sur la protection des données résultant d'essais (Décision n° 024-2018).<sup>241</sup> Depuis 2018, lors de la demande d'enregistrement sanitaire et d'autorisation de mise sur le marché d'un nouveau médicament, le titulaire doit également demander un certificat de protection auprès de l'ARSA; la durée de la protection n'a pas changé.

3.167. Depuis 2016, la durée de protection des différents droits de propriété intellectuelle n'a pas changé (tableau 3.26). La durée de la protection d'un brevet peut être prolongée en cas de retards dans la procédure. La prolongation peut être demandée si le brevet est accordé plus de cinq ans après le dépôt de la demande de brevet ou plus de trois ans après son examen. Au Honduras, les brevets (y compris les brevets pharmaceutiques) sont accordés dans un délai de deux ans et demi.<sup>242</sup>

**Tableau 3.26 Protection des droits de propriété intellectuelle**

	Type de protection	Prescriptions pour l'obtention de la protection	Durée de la protection
Inventions	Brevets	Être nouvelles, impliquer une activité inventive et avoir une application industrielle	20 ans à compter de la date de présentation de la demande
Modèles d'utilité	Brevets	Être nouveaux et avoir une application industrielle	15 ans à compter de la date de présentation de la demande
Dessins et modèles industriels	Brevets	Être originaux et avoir une application industrielle	5 ans à compter de la date de présentation de la demande, avec prorogation possible allant jusqu'à deux périodes de 5 ans chacune
Secrets industriels	Protection automatique	Renseignement non divulgué qu'une personne physique ou morale possède, qui peut être utilisé dans une activité productive, industrielle ou commerciale et qui est susceptible d'être transmis à un tiers	Tant qu'elles ne sont pas divulguées, les données résultant d'essais sont protégées pendant une durée de 5 ans (produits pharmaceutiques) ou 10 ans (produits chimiques pour l'agriculture)
Marques	Enregistrement	Signes visibles permettant de distinguer les produits ou les services d'une entreprise de ceux d'autres entreprises	10 ans à compter de la date de présentation de la demande. La protection peut être renouvelée indéfiniment pour la même durée
Slogans et signes publicitaires	Enregistrement	Légendes, annonces, slogans, combinaisons de mots, dessins gravés et autres supports similaires, à condition qu'ils soient originaux ou caractéristiques, servant à attirer l'attention des consommateurs sur un produit, un service ou une entreprise donnés	10 ans à compter de la date de présentation de la demande. La protection peut être renouvelée indéfiniment pour la même durée
Indications géographiques	Enregistrement	La qualité, la réputation et d'autres caractéristiques sont attribuables fondamentalement à l'origine géographique	Tant que les prescriptions au titre desquelles la protection a été accordée perdurent
Appellations d'origine	Enregistrement	La qualité, la réputation et d'autres caractéristiques sont attribuables exclusivement ou essentiellement à l'origine géographique	Tant que les prescriptions au titre desquelles la protection a été accordée perdurent

<sup>240</sup> Article 19 de la Loi sur la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis (Décret n° 16-2006).

<sup>241</sup> Selon les autorités, la DIGEPIH a participé à l'élaboration du règlement.

<sup>242</sup> IP. Adresse consultée: <https://www.ip.gob.hn/patentes>; et renseignements communiqués par les autorités.

	Type de protection	Prescriptions pour l'obtention de la protection	Durée de la protection
Droit d'auteur et droits connexes	Protection automatique	Création ou publication de l'œuvre	Droits patrimoniaux: vie de l'auteur + 75 ans; œuvres anonymes: 75 ans à compter de la publication; œuvres collectives et pseudonymes: 75 ans à compter de la publication ou de la réalisation; œuvres photographiques: 50 ans à compter de la réalisation

Source: Décrets n° 12-99-E, n° 4-99-E et n° 16-2006.

3.168. La protection confère au titulaire le droit exclusif d'exploitation et lui permet de céder des licences d'exploitation et d'empêcher toute personne, sans son accord, d'exploiter le droit à des fins industrielles ou commerciales. L'exploitation d'un droit de propriété intellectuelle n'est pas considérée comme un monopole au Honduras.<sup>243</sup>

3.169. En vertu de la Loi sur la propriété industrielle, la DIGEPIH peut accorder des licences obligatoires non exclusives pour des brevets pour des raisons d'urgence, de sécurité nationale, de nutrition et de santé publique (également appelées "raisons d'intérêt public").<sup>244</sup> Toutefois, aucune licence de ce type n'a jamais été accordée au Honduras.

3.170. Le Honduras applique le régime d'épuisement international des brevets et des marques.<sup>245</sup> Toutefois, pour les brevets, les importations parallèles ne sont autorisées qu'à des fins de recherche scientifique, d'enseignement et d'expérimentation. Les autorités ont également indiqué que, dans le cas des brevets portant sur des produits pharmaceutiques et sur des produits chimiques pour l'agriculture, les importations parallèles ne sont autorisées que pour des raisons d'urgence, de sécurité nationale, de nutrition ou de santé publique. Dans le cas des marques, les importations parallèles sont autorisées, mais ni les produits ni leurs contenants ou emballages ne doivent avoir été modifiés ou altérés afin d'assurer la protection des consommateurs.

3.171. La procédure de délivrance des brevets et des enregistrements de propriété industrielle n'a pas changé depuis 2016. Elle se décompose comme suit: dépôt de la demande, examen formel et publication de la demande; dépôt des oppositions; examen quant au fond (approfondi); et délivrance et publication du brevet ou de l'enregistrement. La Loi sur la propriété industrielle permet aux tiers d'engager une procédure de nullité.

3.172. Pour faciliter le traitement des demandes, le Honduras participe à deux bases de données internationales: TMClass pour les marques (depuis 2021) et DSView pour les dessins et modèles internationaux (depuis 2018).<sup>246</sup> Au cours de la période considérée, la DIGEPIH a également commencé à utiliser des programmes informatiques mis au point par l'OMPI pour accélérer les procédures et réduire les délais, ainsi que pour informer le public en ligne de l'état d'avancement des demandes.<sup>247</sup> Toutefois, en 2022, il n'est pas encore possible de traiter les demandes en ligne. La DIGEPIH n'a pas conclu d'accord avec des instituts étrangers pour accélérer l'examen quant au fond des demandes présentées par des non-résidents, mais elle participe au système d'appui à la gestion des demandes de brevets pour les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine (CADOPAT). Le CADOPAT est un système mis en œuvre par l'Institut mexicain de la propriété intellectuelle (IMPI) grâce auquel la DIGEPIH peut bénéficier des résultats des examens quant au fond effectués par l'IMPI.

3.173. Les autorités ont indiqué que tous les types de marques étaient protégés au Honduras. Ainsi, les marques traditionnelles et non traditionnelles<sup>248</sup>, les marques collectives, les marques de certification et les marques notoirement connues ou de haute renommée sont protégées. La

<sup>243</sup> Article 339 de la Constitution.

<sup>244</sup> Articles 66 à 68 et 70 du Décret n° 12-99-E.

<sup>245</sup> Articles 18 et 98 du Décret n° 12-99-E.

<sup>246</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>247</sup> Les autorités ont indiqué que les programmes informatiques en question étaient le Système d'automatisation en matière de propriété industrielle (IPAS), WIPO File et WIPO Publish.

<sup>248</sup> Au Honduras, deux types de marques non traditionnelles ont été enregistrées: les marques tridimensionnelles et les marques sonores (présentation PowerPoint de l'IP). Adresse consultée: [https://ipkey.eu/sites/default/files/ipkey-docs/2020/IPKeyLA\\_jul2020\\_Franklin%20L%C3%B3pez-Marcas%20no%20tradicionales\\_Experiencia%20hondure%C3%B1a-presentacion.pdf](https://ipkey.eu/sites/default/files/ipkey-docs/2020/IPKeyLA_jul2020_Franklin%20L%C3%B3pez-Marcas%20no%20tradicionales_Experiencia%20hondure%C3%B1a-presentacion.pdf).

Classification de Nice est utilisée pour l'enregistrement des marques, bien que le Honduras ne soit pas partie à l'Arrangement de Nice. Les demandes d'enregistrement d'une marque doivent être déposées par classe de produits ou de services pour laquelle la marque est destinée à être enregistrée; aucune demande unique n'est acceptée. Le délai d'enregistrement d'une marque est de six mois au maximum.

3.174. Le café hondurien est le seul produit dont l'origine est protégée. Les IG/AO étrangères peuvent être enregistrées au Honduras.<sup>249</sup> La procédure d'enregistrement d'une AO/IG nationale ou étrangère est régie par la même procédure que celle qui régit l'enregistrement des marques.

3.175. L'enregistrement du droit d'auteur et des droits connexes auprès de la DIGEPIH est facultatif, mais il est recommandé pour prouver l'existence de l'œuvre et protéger l'auteur, l'interprète ou le producteur en cas d'utilisation illégitime de l'œuvre et/ou d'éventuels différends avec des tiers. Le Honduras reconnaît l'épuisement international du droit d'auteur.

3.176. Le titulaire d'un droit de propriété intellectuelle peut engager un recours administratif devant la DIGEPIH en cas d'utilisation illégitime de son droit; la conciliation peut être utilisée comme méthode alternative. Le titulaire peut engager des poursuites devant les tribunaux civils et pénaux. Le Honduras ne dispose pas de tribunaux spécialisés dans le domaine de la propriété intellectuelle.

3.177. S'agissant de la protection des DPI à la frontière, l'AAH est habilité à agir d'office, sur plainte du titulaire ou à la demande du Ministère public (Bureau spécial du Procureur chargé de la propriété intellectuelle (FEPROSI)) pour retenir les marchandises soupçonnées de porter atteinte à des droits. Dans tous les cas, l'AAH doit notifier à l'importateur et au détenteur du droit la suspension du dédouanement. L'AAH dispose de 10 jours pour procéder à la notification. Si le titulaire n'engage pas les procédures légales pertinentes, l'AAH procède à la mainlevée de la marchandise, à moins qu'il n'existe une "présomption motivée de délit". Dans ce cas, l'AAH en informe le Bureau du Procureur. Les marchandises portant atteinte à un droit sont détruites; dans certains cas, elles peuvent être données.<sup>250</sup> L'AAH ne dispose pas d'une base de données pour détecter les marques contrefaites.

3.178. Sur le marché national, le FEPROSI et la DIGEPIH sont chargés d'inspecter les locaux et de saisir les marchandises, d'office ou à la demande d'une partie, avec la collaboration de la police nationale (Unité des délits spéciaux de la Direction des enquêtes (DPI)).

3.179. La Commission de lutte contre le piratage et la contrefaçon (CICOMPYF) reste l'organisme qui assure la coordination et le suivi institutionnel de l'application de la loi.<sup>251</sup> La CICOMPYF organise des ateliers de formation à l'intention des procureurs et des agents des douanes, ainsi que des campagnes destinées à sensibiliser le public aux conséquences de la consommation de produits piratés et contrefaits.<sup>252</sup> En outre, par l'intermédiaire de la Commission, le FEPROSI et la DIGEPIH collaborent avec la CONATEL pour lutter contre le piratage des signaux de radiodiffusion.

3.180. Dans le domaine numérique, les mesures de protection telles que le mécanisme d'avis et de retrait ne sont pas utilisées. Toutefois, les autorités ont indiqué que la DIGEPIH coopérait avec HONDUTEL, l'opérateur public, pour exclure les utilisateurs qui téléchargent des contenus illégaux sur le réseau. Le FEPROSI dispose également de procureurs qui enquêtent sur tous les types de cybercriminalité. Au Honduras, les fournisseurs d'accès à Internet ne sont pas responsables s'ils hébergent des utilisateurs qui partagent des contenus qui portent atteinte à des droits de propriété intellectuelle.<sup>253</sup>

3.181. La consommation de produits piratés ou contrefaits au Honduras n'est pas sanctionnée.<sup>254</sup>

<sup>249</sup> Article 126 de la Loi sur la propriété industrielle (Décret n° 12-99-E).

<sup>250</sup> ADPIC, article 316 du RECAUCA et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>251</sup> La CICOMPYF est composée de la DIGEPIH, du FEPROSI, de l'AAH, de la CONATEL et du Ministère de la santé; la Cour suprême de justice a le statut d'observateur auprès de la Commission.

<sup>252</sup> Renseignements communiqués par les autorités; et IP. Adresse consultée:

<https://www.ip.gob.hn/cicompyf>.

<sup>253</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>254</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

## 4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

### 4.1 Agriculture, sylviculture et pêche

4.1. Le secteur agricole (agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche) demeure une activité relativement importante pour l'économie hondurienne; sa contribution au PIB a augmenté, passant de 12,0% en 2016 à 12,6% en 2022 (tableau 4.1). Pendant la période considérée, le secteur a enregistré une croissance irrégulière. Les contractions ont résulté de facteurs aussi bien internes qu'externes<sup>1</sup>, principalement des événements météorologiques défavorables tels que la tempête tropicale 12 et les ouragans de catégorie 5 de 2020, qui ont détruit sur leur passage de vastes zones de culture de bananes, de palmiers à huile africains et de canne à sucre, entre autres. D'après les autorités, le secteur agricole, majoritairement composé de petits producteurs, souffre également d'un manque de dynamisme, ainsi que de connaissances techniques, d'intrants de qualité, d'informations sur les marchés, de ressources financières et d'investissements sur le terrain. Les autres facteurs qui ont eu une incidence négative sur le développement des activités agricoles ont été les migrations et le vieillissement au sein de la population rurale. Le secteur agricole continue de créer de nombreux emplois, pour la majorité non qualifiés. Au cours de la période 2016-2022, il a occupé en moyenne quelque 27,3% de la population active du pays; ce chiffre est passé à 21,5% en 2022, ce qui montre la place de la migration dans la main-d'œuvre du secteur.

**Tableau 4.1 Principaux indicateurs du secteur agricole, 2016-2022**

	2016	2017	2018	2019	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
<b>Agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche</b>							
Part du PIB (% aux prix courants)	12,0	12,7	11,6	10,8	12,1	11,0	12,6
Taux de croissance réel (% , aux prix de 2000)	4,8	10,3	2,6	-1,0	-6,3	0,4	-0,7
Part dans la production agricole (%)							
Café	27,1	32,8	29,5	26,5	25,9	31,2	31,5
Tubercules, produits horticoles, légumes et fruits	13,6	12,5	13,4	17,1	16,5	15,6	13,3
Bananes	15,1	14,2	15,0	14,5	14,7	10,4	12,7
Palmiers à huile africains	7,0	7,7	5,8	4,4	6,3	10,1	9,8
<i>Pour mémoire:</i>							
Élevage bovin	12,6	11,2	11,8	12,4	11,3	10,2	9,6
Sylviculture	4,0	3,8	4,0	4,2	3,9	4,7	4,2
Activités de pêche <sup>b</sup>	1,9	2,1	2,1	2,3	2,6	2,0	1,6
Emploi (% de l'emploi total)	28,5	33,0	31,6	30,5	23,4	22,2	21,5
<b>Produits agricoles (définition OMC)</b>							
<b>Exportations</b>							
Valeurs (millions d'USD)	2 515	3 073	2 810	2 661	2 738	3 190	3 974
Part des exportations totales (%)	31,7	35,6	32,6	30,4	35,8	31,3	32,7
Taux de croissance (%)	2,2	22,2	-8,6	-5,3	2,9	16,5	24,6
5 produits les plus importants, selon les chapitres du SH (% du total des produits agricoles)							
09. Café, thé, maté et épices	36,5	43,2	40,1	36,1	32,3	39,5	35,6
08. Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	23,8	20,6	23,1	24,0	24,4	14,3	20,0
15. Graisses et huiles animales ou végétales; graisses alimentaires élaborées	13,9	14,7	12,5	13,0	14,7	18,2	17,6
24. Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	6,1	4,9	6,0	5,5	6,1	6,0	5,4
20. Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	2,4	2,2	2,8	2,9	3,1	3,5	3,6
<b>Importations</b>							
Valeurs (millions d'USD)	1 662	1 653	1 897	1 919	1 958	2 558	3 039
Part des importations totales (%)	14,5	13,3	13,9	14,4	17,4	15,4	15,6
Taux de croissance (%)	3,2	-0,6	14,8	1,1	2,0	30,7	18,8
5 produits les plus importants, selon les chapitres du SH (% du total des produits agricoles)							
10. Céréales	15,3	12,2	14,8	14,4	15,4	14,7	17,2
21. Préparations alimentaires diverses	14,7	15,2	14,2	16,3	17,4	16,6	15,6
23. Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments pour animaux	12,4	13,0	13,4	12,0	13,2	12,4	12,9
22. Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	7,0	8,1	8,2	9,4	7,8	9,4	8,6
19. Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait	11,7	11,3	10,4	9,8	9,1	7,9	8,3

a Chiffres préliminaires

b Activités d'élevage de poissons et de crevettes, ainsi que de capture de poissons, de crevettes, de homards et d'autres produits aquatiques en haute mer.

Source: Banque centrale du Honduras et données communiquées par les autorités.

<sup>1</sup> Renseignements communiqués par les autorités.



4.2. Le secteur agricole hondurien reste caractérisé par une assez forte concentration. Le café et la banane ont représenté 42,2% de la production agricole en 2016 et 44,2% en 2022. Toutefois, d'autres produits importants tels que les tubercules, les produits horticoles, les fruits et légumes, ainsi que les palmiers à huile africains, ont accru leur contribution à la production, tandis que l'élevage a perdu de son importance. Le café est le principal produit agricole du Honduras. Le café hondurien de qualité supérieure et le café hondurien biologique sont demeurés compétitifs pendant la période considérée et sont devenus les principaux produits agricoles d'exportation, devant la banane. Toutefois, au-delà des produits agricoles traditionnels, le Honduras encourage également la culture de produits non traditionnels, comme les légumes et autres fruits à forte valeur (cacao, melon et pastèque), pour lesquels il existe des débouchés sur le marché international.

4.3. L'agriculture reste une source importante de devises. Pendant la période 2016-2022, la part des produits agricoles (définition de l'OMC) dans les exportations totales a été supérieure à 30% en moyenne, dépassant certaines années la barre des 35%. Le Honduras reste un exportateur net de produits agricoles. En 2022, les importations de ces produits ont représenté 15,6% des importations totales. Les principaux produits agricoles importés au Honduras ont été les céréales et les préparations alimentaires, tandis que les principaux produits d'exportation ont été le café (comme les années précédentes), les fruits, les aliments végétaux, dont les bananes, et les graisses (huile de palme). D'après les autorités, les importations de céréales de base sont en augmentation constante depuis plusieurs années, ce qui s'explique par le fait que les investissements dans le secteur agricole ont diminué et qu'il est nécessaire de répondre à la demande à la fois pour la consommation humaine et pour l'industrie alimentaire. Les principaux marchés d'exportation ont été les États-Unis (36,7% en 2022) et l'Union européenne (29,9% en 2022).<sup>2</sup> À cet égard, pour promouvoir l'exportation des produits agricoles, le Honduras a maintenu sa stratégie axée sur l'ouverture de nouveaux marchés ou de créneaux de marchés grâce à l'amélioration de l'administration et de l'application des accords commerciaux. Par ailleurs, le Honduras déploie des efforts, par le biais du Service national de protection zoo et phytosanitaire (SENASA), pour améliorer l'infrastructure de production et de transformation des denrées alimentaires, afin que ces dernières satisfassent aux prescriptions minimales de sécurité sanitaire et de qualité; il s'efforce en outre d'élargir les systèmes de certification, qui sont limités, afin d'améliorer l'accès aux marchés d'exportation.

4.4. Les institutions qui interviennent dans le secteur agricole et les fonctions qu'elles exercent n'ont pas beaucoup changé depuis le dernier examen. Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (SAG) est le principal organe directeur du secteur; il dispose de plusieurs unités (tableau 4.2), dont certaines portent le nom de "programme". Les autres institutions publiques qui font partie du secteur public agricole sont l'Institut agraire national (INA), l'Institut hondurien de commercialisation des produits agricoles (IHMA), la Banque nationale de développement agricole (BANADESA), le Fournisseur national des produits de base (BANASUPRO) et l'Institut national de conservation et de développement des forêts, des zones protégées et des espèces sauvages. L'Institut hondurien du café (IHCAFE), organisme privé d'intérêt public à but non lucratif, continue de jouer un rôle important dans le secteur, puisqu'il est chargé de mettre en œuvre la politique du Conseil national du café (CONACAFE) en vue de promouvoir le développement de la filière du café.

**Tableau 4.2 Institutions rattachées au SAG, 2022**

Institution	Fonctions
Service national de protection zoo et phytosanitaire (SENASA)	Fournit des services de qualité en matière de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires, ainsi que de certification nationale et internationale.
Direction des sciences et des technologies agricoles (DICTA)	Fournit des biens et services et un transfert de technologie aux fins de l'accroissement de la production et de la productivité agricoles.
Direction générale de la pêche et de l'aquaculture (DIGEPESCA)	Est chargée du contrôle et de la surveillance des activités de pêche, et délivre les permis pour la commercialisation et l'exportation des produits de la pêche, ainsi que pour leur exploitation.
Direction générale de l'irrigation et du drainage (DGRD)	Promeut et soutient le développement et la transformation du secteur agricole grâce à l'utilisation optimale de l'eau et à la mise en place de systèmes d'irrigation et de gestion de l'eau pour la production.
Service national d'infrastructure rurale et d'irrigation	Réglemente, coordonne et évalue les travaux et/ou programmes d'infrastructure rurale et d'irrigation mis en œuvre par le secteur public et/ou privé.

<sup>2</sup> Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.



Institution	Fonctions
Unité de gestion des projets (UAP)	Veille à la mise en œuvre des programmes et projets financés par des fonds nationaux et/ou externes.
Unité de planification et d'évaluation de la gestion (UPEG)	Conçoit, coordonne, planifie et évalue les politiques, programmes et projets d'investissement, et fournit les conseils pertinents.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.5. La Politique agricole hondurienne en faveur du secteur agroalimentaire et du milieu rural pour 2004-2021, qui est arrivée à expiration, fixait des objectifs tels que les suivants: i) renforcer la compétitivité et la capacité à s'intégrer avec succès dans l'économie internationale; ii) approvisionner le marché intérieur et garantir ainsi la sécurité alimentaire; iii) utiliser les ressources de manière durable; et iv) contribuer à réduire la pauvreté. Le Honduras procède actuellement à l'élaboration de la nouvelle politique sectorielle et des stratégies d'intervention. Cette politique se vaudra inclusive et visera à diversifier la production et à augmenter la productivité, grâce au recours à des technologies innovantes et durables destinées à réduire la vulnérabilité au changement climatique. En outre, pour stimuler la croissance et la diversification, la nouvelle politique favorisera l'accès à la terre et aux ressources financières.

4.6. Pour atteindre ces objectifs et surmonter les difficultés auxquelles il est confronté, le Honduras poursuit la mise en œuvre d'un ensemble de programmes stratégiques, dont certains étaient déjà en vigueur en 2016, comme le Programme national de développement agroalimentaire (PRONAGRO), le Programme national de pêche et d'aquaculture (PRONAPAC) et le Programme national de développement rural et urbain durable (PRONADERS) (encadré 4.1). Il offre par ailleurs des services par le biais du SENASA, du Service national d'infrastructure rurale et d'irrigation et de la Direction des sciences et des technologies agricoles (DICTA), dans le but d'améliorer l'hygiène et la sécurité sanitaire des produits alimentaires et d'encourager l'innovation technologique, la diversification, la valeur ajoutée et l'intégration des chaînes agroalimentaires. Le Honduras facilite l'accès au crédit agricole et au financement rural par l'intermédiaire de la Banque nationale de développement agricole (BANADESA) et de la Banque hondurienne pour la production et le logement (BANHPROVI), ainsi que des banques privées.

#### Encadré 4.1 Programmes du SAG, 2022

##### Programme national de développement agroalimentaire (PRONAGRO)

Améliorer la commercialisation.

Parvenir à une plus grande ouverture des marchés pour les produits agricoles, en établissant des partenariats public-privé.

Augmenter la valeur ajoutée et diversifier la production agricole et agro-industrielle.

##### Programme national de pêche et d'aquaculture (PRONAPAC)

Promouvoir le développement du secteur de la pêche, ainsi que la culture et la protection des espèces hydrobiologiques.

Assurer et promouvoir la durabilité des ressources halieutiques et aquacoles.

##### Programme national de développement rural durable (PRONADERS)

Améliorer la qualité de vie des communautés rurales.

Gérer les ressources naturelles de manière durable.

Réduire la vulnérabilité environnementale.

Source: Renseignements en ligne. Adresses consultées: <https://www.pronagro.sag.gob.hn/sobre-pronagro/>; <https://pronaders.gob.hn/>; et <https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC121723/>.

4.7. La Politique agricole de la région du SICA pour 2019-2030, qui a remplacé la Politique agricole d'Amérique centrale, fait partie intégrante de la politique agricole du Honduras. Pour parvenir à un renforcement durable de la compétitivité du secteur agricole, la nouvelle politique prend en compte des éléments visant à promouvoir l'investissement public-privé, la spécialisation de la main-d'œuvre, la diversification des chaînes agroalimentaires et la création de valeur au sein de ces dernières, le développement technologique et l'innovation, et l'élimination des obstacles au commerce intrarégional, ainsi que des stratégies commerciales, principalement pour les petits et moyens producteurs.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Renseignements en ligne. Adresse consultée: <https://www.cac.int/sites/default/files/Politica%20Agropecuaria%20CAC.pdf>.

#### 4.1.1 Mesures visant les importations

4.8. Le droit NPF appliqué par le Honduras n'a pas connu de changements notables durant la période considérée. En 2022, le niveau de protection accordé aux produits agricoles (définition de l'OMC) a été de 10,8% (contre 10,7% en 2015); il reste supérieur à celui accordé aux produits non agricoles (5,1%) et au droit moyen (5,9%). Les droits de douane ont continué d'osciller entre 0% et 164%. Par ailleurs, les droits les plus élevés, par catégorie de l'OMC, ont été appliqués aux produits agricoles, plus précisément aux produits laitiers, aux animaux et aux produits d'origine animale, ainsi qu'aux boissons, liquides alcooliques et tabacs, qui étaient assujettis à des droits de 22,6% (contre 22% en 2015), de 18,3% (contre 18,4% en 2015) et de 12,3 (contre 12,4% en 2015), respectivement (tableau A3. 1). Le taux maximal de 164% est appliqué aux importations de viande de volaille relevant des positions du SH 0207.13, 0207.14 et 1602.32. Le deuxième taux le plus élevé, qui est de 55%, vise les cigarettes (sous-position 2402.20.00.00 du SH).

4.9. Le Honduras utilise des droits *ad valorem* pour tous les produits agricoles, exception faite des produits assujettis au système de fourchettes de prix.<sup>4</sup> Ce système, qui vise des produits tels que le maïs jaune, le sorgho en grains, la farine de maïs et d'autres grains travaillés (six lignes tarifaires au niveau des positions à huit chiffres du SH), reste en vigueur, même s'il n'est pas utilisé.<sup>5</sup> Il permet de modifier le tarif douanier en fonction de la variation des prix internationaux, afin de limiter les répercussions des fluctuations sur le marché intérieur (section 3.1.3.2).

4.10. Certains produits d'origine agricole et intrants agricoles, importés ou d'origine nationale, y compris les aliments du panier de base<sup>6</sup>, sont exonérés de l'impôt sur les ventes, qui est en général de 15%.<sup>7</sup>

4.11. Le Honduras applique des contingents tarifaires préférentiels aux produits agricoles uniquement dans le cadre de certains accords commerciaux, et non pas dans le cadre de l'OMC. Les contingents les plus utilisés sont ceux qui ont été négociés dans le cadre de l'ALEAC-RD. Le Honduras continue par ailleurs de recourir à des contingents de pénurie si l'offre sur le marché intérieur est insuffisante, afin de répondre à la demande agro-industrielle.<sup>8</sup> Les contingents sont attribués en fonction du pourcentage de la production nationale achetée au cours de l'année précédente (prescription de résultat).<sup>9</sup> Au cours de la période considérée (2016-2022), des contingents de pénurie ont été utilisés pour le lait écrémé en poudre (SH 0402.10.00.00), le lait entier en poudre (SH 0402.21.22.00) et le jus d'orange congelé (SH 2009.11.00.00).

4.12. Le Honduras continue de recourir à des accords d'achat-vente pour garantir au producteur un prix stable et au consommateur un prix juste. Le SAG met en place de tels accords entre l'agro-industrie et les producteurs de riz en paille (SH 1006.10.90.00), de maïs jaune (SH 1005.90.20.00), de maïs blanc (SH 1005.90.30.00) et de sorgho (SH 1007.90.00.00), aux termes desquels sont établis des volumes d'achat et des garanties de prix minimums. En vertu de ces accords, dans le cas du riz en paille et du maïs blanc, une fois que le volume de la production nationale prévu dans l'accord a été acquis, les quotas de pénurie sont activés. La quantité qui peut être importée dans le cadre de ce contingent, à un taux de droit de 0%, varie en fonction des estimations de l'offre intérieure. Dans le cas du maïs blanc, une entreprise de transformation qui achète un quintal sur le marché intérieur peut importer un quintal en franchise de droits, tandis que dans le cas du maïs jaune, l'entreprise de transformation qui achète un quintal peut en importer quatre en franchise de droits.<sup>10</sup> Les produits importés en franchise de droits doivent être transformés et ne peuvent pas être vendus sur le marché intérieur sous forme de grains entiers pour la consommation humaine, ni à une industrie qui n'est pas partie à l'accord.

<sup>4</sup> Règlement sur la commercialisation des produits agricoles (Décision n° 0195-93).

<sup>5</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>6</sup> Le panier de base comprend 271 produits alimentaires et articles scolaires, et deux services de transport (Décret-loi n° 24-94 modifié par la Décision exécutive n° 017-2017).

<sup>7</sup> Article 15 de la Loi relative à l'impôt sur les ventes (Décret-loi n° 24-94), modifié par les Décrets n° 119-2016 et n° 160-2018.

<sup>8</sup> Ministère du développement économique. Adresse consultée: <https://sde.gob.hn/integracion-economica-y-politica-comercial/>.

<sup>9</sup> Le droit appliqué dans le cadre du contingent de pénurie est toujours de 0% (document de l'OMC TN/AG/S/5 du 21 mars 2002).

<sup>10</sup> Décision n° A-788-14 du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

4.13. Dans le cadre de l'OMC, le Honduras ne s'est pas réservé le droit de recourir à des mesures de sauvegarde spéciales pour les produits agricoles. Depuis 2015 toutefois, l'importation d'oignons n'est autorisée que pendant une période spécifique de l'année, ou lorsque la production nationale est insuffisante.<sup>11</sup>

4.14. Le Honduras administre un régime de licences d'importation automatiques et non automatiques qui vise, entre autres choses, à administrer les contingents (préférentiels ou de pénurie), à tenir des statistiques ou à garantir la santé des animaux et à préserver les végétaux. En général, pour des raisons phytosanitaires, une licence d'importation non automatique est également exigée pour importer des produits et des sous-produits d'origine végétale et animale. En outre, une licence non automatique et l'enregistrement préalable de l'importateur sont actuellement exigés pour importer des oignons.

4.15. De manière générale, le Honduras n'applique pas d'impositions à l'exportation. Seules les exportations de café oro, ainsi que les ventes de ce produit sur le marché intérieur, sont assujetties à une contribution, destinée à financer l'IHCAFE. Cette contribution est calculée sur la base du prix international du quintal de café et varie entre 4 et 9 USD.

4.16. Le Honduras a notifié à l'OMC qu'entre 2016 et 2020, il n'avait pas accordé de subventions à l'exportation de produits agricoles.<sup>12</sup> Pendant la période 2016-2019 et en 2022, le Honduras a accordé des subventions pour réduire les coûts de commercialisation des exportations de produits agricoles.<sup>13</sup>

4.17. Le régime des zones d'exportation de produits agricoles a été suspendu.<sup>14</sup> Cette suspension n'a toutefois pas été appliquée de manière rétroactive, et une seule entreprise bénéficie actuellement de ce régime.<sup>15</sup> Les entreprises relevant de ce dernier étaient exonérées du paiement de tous les droits d'importation et impôts intérieurs sur les biens qu'elles importaient et/ou exportaient, ainsi que du paiement de l'impôt sur le revenu.

#### 4.1.2 Soutien interne

4.18. En 2018, le Honduras a notifié une série de mesures de soutien au secteur agricole, en vigueur depuis 2016<sup>16</sup>, ainsi que la modification et l'introduction de certaines mesures.<sup>17</sup> Il apparaît que plusieurs des programmes qui étaient en vigueur lors du précédent examen et en 2018 – année de présentation de la dernière notification – ne le sont plus. En mai 2016, le Honduras continuait de mettre en œuvre plusieurs programmes de soutien interne en lien avec les services de formation, les services de vulgarisation et de consultation et les services d'infrastructure, ainsi qu'un programme d'aide au développement (tableau 4.3). Ces programmes ne visaient pas à apporter un soutien spécifique pour un produit particulier; ils étaient de manière générale destinés à aider les producteurs dotés de ressources limitées en leur fournissant les intrants nécessaires à la production et en leur donnant accès à des capitaux pour la réalisation d'investissements dans les infrastructures et l'assistance technique, dans le but de favoriser la reprise économique et la sécurité alimentaire des petits agriculteurs.

<sup>11</sup> Ministère du développement économique. Adresse consultée: <https://sde.gob.hn/integracion-economica-y-politica-comercial/>.

<sup>12</sup> Document de l'OMC G/AG/N/HND/47 du 10 janvier 2018, et documents de l'OMC G/AG/N/HND/53, G/AG/N/HND/54, G/AG/N/HND/55 et G/AG/N/HND/56 du 5 janvier 2021.

<sup>13</sup> Document de l'OMC G/AG/N/HND/49 du 3 septembre 2018; documents de l'OMC G/AG/N/HND/50, G/AG/N/HND/51 et G/AG/N/HND/52 du 18 mars 2020; et document de l'OMC G/AG/N/HND/57 du 18 janvier 2023 pour 2022.

<sup>14</sup> Décret n° 233-2002 du 1<sup>er</sup> février 2002.

<sup>15</sup> Renseignements en ligne du Ministère des finances. Adresse consultée: [http://www.sefin.gob.hn/wp-content/uploads/2015/01/Registro\\_ZADE.pdf](http://www.sefin.gob.hn/wp-content/uploads/2015/01/Registro_ZADE.pdf).

<sup>16</sup> Document de l'OMC G/AG/N/HND/48 du 9 janvier 2018.

<sup>17</sup> Document de l'OMC G/AG/N/HND/46 du 18 janvier 2018.

Tableau 4.3 Programmes de soutien interne, 2016

Type de mesure	Désignation et description de la mesure	
<b>Services de formation</b>		
Projet pour la compétitivité du secteur rural au Honduras (COMRURAL)	Faciliter les processus pour forger des partenariats productifs. Promouvoir la formation, la diffusion de renseignements et l'assistance technique. Favoriser la participation des petits et moyens producteurs à des partenariats productifs.	En vigueur
Projet Amélioration de la compétitivité de l'économie rurale dans le département de Yoro (PROMECOM)	Renforcer les organisations de producteurs.	En vigueur jusqu'en 2017
Projet EMPRENDESUR	Créer des sources de revenus et des possibilités d'emploi pour les petits producteurs. Promouvoir la sécurité alimentaire des petits producteurs.	En vigueur jusqu'en 2019
<b>Services de vulgarisation et de consultation</b>		
Programme pour la compétitivité et le développement durable du corridor frontalier du Sud-Ouest (PROLENCA)	Améliorer les revenus, les possibilités d'emploi, la sécurité agroalimentaire et les conditions de vie des populations rurales pauvres.	En vigueur jusqu'en 2023
<b>Services d'infrastructure</b>		
Programme de développement de l'agriculture irriguée dans la vallée de Jamastrán	Moderniser pour accroître l'efficacité de l'agriculture dans la vallée de Jamastrán.	En vigueur
<b>Mesures exemptées de l'engagement de réduction – Traitement spécial et différencié – "Programmes de développement"</b>		
<b>Subventions à l'investissement généralement disponibles pour l'agriculture</b>		
Projet Bon de solidarité productive <sup>a</sup>	Transférer des technologies aux petits producteurs de céréales de base.	En vigueur
Projet de développement de l'agriculture irriguée (PDABR)	Favoriser le développement agricole grâce à l'utilisation durable de l'eau et des systèmes d'irrigation.	En vigueur

a À partir de 2022, ce programme prend le nom de Projet Bon pour les technologies productives

Source: Documents de l'OMC G/AG/N/HND/46 et G/AG/N/HND/48, du 9 janvier 2018 et du 3 septembre 2018 respectivement, et renseignements communiqués par les autorités.

4.19. En plus des programmes notifiés, le Honduras met également en œuvre depuis 2016 un programme destiné à promouvoir la compétitivité et le développement dans la partie Nord du pays<sup>18</sup>, ainsi que d'autres programmes tels que le Bon d'aide à la fertilisation en faveur des petits et moyens producteurs du secteur du café; le Bon pour le forage de puits et la construction de réservoirs d'eau, destiné à réduire l'impact de la sécheresse; le Bon d'aide à l'élevage; et le Projet pour l'inclusion économique et sociale des petits producteurs ruraux du Nord-Est du Honduras (PROINORTE).<sup>19</sup> Ce dernier a pour principal objectif d'accroître les revenus et d'améliorer la qualité de l'alimentation des petits producteurs et de leurs familles, en renforçant leur productivité et leurs capacités de commercialisation et en accroissant leur résilience dans le contexte du changement climatique. Le Bon d'aide à l'élevage est un programme mis en œuvre par le SAG depuis 2022, au niveau de 12 départements, dans le but d'améliorer les troupeaux. Ce programme comporte les quatre volets suivants: nutrition et alimentation, valeur ajoutée des produits laitiers, santé vétérinaire et biotechnologies de la reproduction. Le Bon donne lieu à la distribution de semences d'herbes et d'un kit vétérinaire contenant des vitamines, des vermifuges et des clôtures électriques, et prévoit la mise en place d'un plan de vaccination aux niveaux national et sectoriel.

4.20. Les entreprises agro-industrielles visées par la réforme agraire continuent actuellement de bénéficier d'exonérations de droits de douane, y compris des redevances douanières et autres impositions à l'importation frappant le matériel et les intrants agricoles.<sup>20</sup> En outre, certaines entreprises sont également exonérées du paiement de l'impôt sur le revenu, de l'impôt foncier et des taxes municipales pendant une période de 10 ans. La Loi spéciale sur les investissements

<sup>18</sup> Projet pour la compétitivité et le développement durable dans la partie nord du Honduras (Perspectives pour le Nord).

<sup>19</sup> Renseignements communiqués par les autorités et renseignements consultés à l'adresse suivante: <https://docplayer.es/105306798-Proyecto-de-inclusion-economica-y-social-de-pequenos-productores-rurales-en-la-region-noreste-de-honduras-proinorte.html>.

<sup>20</sup> Décret n° 101-87 portant modification de l'article 42 de la Loi sur les entreprises coopératives agro-industrielles.

agricoles et la création d'emplois ruraux prévoit une exonération de l'impôt sur l'actif net pour certains nouveaux projets d'investissement.<sup>21</sup>

4.21. La BANADESA continue d'offrir au secteur agricole des financements à des taux d'intérêt préférentiels compris entre 2,5% et 12%. En 2022 (T3), la moyenne annuelle du taux d'intérêt actif était de 14,7%. La BANHPROVI accorde également au secteur agricole des prêts à des taux préférentiels (7% en 2022) et dispose d'un Fonds de garantie spécifique pour ce secteur, le Fonds de garantie Agrocrédito 8.7. Le principal bénéficiaire des prêts de la BANHPROVI est le secteur agricole.

4.22. Le Fournisseur national des produits de base (BANASUPRO) est chargé de la commercialisation des produits de consommation de base, notamment auprès de la population à faible revenu, à des prix raisonnables et compétitifs, par le biais de centres de distribution et de vente. Ces derniers lui permettent de réglementer les prix des produits du panier de base.<sup>22</sup> Le BANASUPRO peut importer, en franchise de tout prélèvement et sous réserve de l'obtention d'un permis adéquat, les articles dont il a besoin pour maintenir des prix raisonnables et compétitifs.<sup>23</sup>

## 4.2 Industries extractives et énergie

### 4.2.1 Électricité

4.23. Le secteur de l'électricité est régi par la Loi générale sur l'industrie électrique (LGIE) de 2013.<sup>24</sup> Les institutions responsables du secteur sont le Ministère de l'énergie, qui est l'entité responsable, et la Commission de réglementation de l'énergie électrique (CREE), qui est l'organisme de réglementation du marché. En 2022, l'Opérateur du réseau, entité privée à but non lucratif créée en 2013 pour assurer la gestion du marché national de l'électricité, a été transformé en entité publique et rebaptisé Centre national de répartition; ce dernier a par ailleurs été intégré à la Compagnie nationale d'électricité (ENEE), l'opérateur public.<sup>25</sup>

4.24. L'État – par l'intermédiaire de l'ENEE – et les opérateurs privés sont tous deux impliqués dans le secteur. L'un des changements les plus importants opérés au cours de la période considérée tient au fait que depuis 2022, les opérateurs privés ne sont plus autorisés à participer aux activités de commercialisation. Par conséquent, l'ENEE est actuellement la seule entité autorisée à commercialiser de l'électricité au Honduras.<sup>26</sup> Elle conserve en outre un monopole naturel sur le transport et la distribution; depuis 2016 toutefois, la Compagnie a mis en concession la fourniture des services. L'ENEE est par ailleurs le seul opérateur hondurien apte à participer au Marché régional de l'électricité (MER), de sorte qu'elle seule importe et exporte de l'électricité.<sup>27</sup> Les entités privées participent au marché de la production, qu'elles dominent puisque 75,9% de l'électricité est produite par des centrales du secteur privé.<sup>28</sup>

4.25. En 2022, la Loi spéciale sur l'électricité a été promulguée; cette loi, qui ne dispose toujours pas de sa réglementation d'application, énonce que l'énergie électrique est "un bien public de sécurité nationale et un droit humain à caractère économique et social".<sup>29</sup> Le Honduras a pour objectif de garantir l'approvisionnement en électricité à des prix abordables et, par la suite, de "récupérer" le secteur et d'en reprendre le contrôle. Aux termes de cette nouvelle loi, l'ENEE est habilitée à renégocier tous les accords d'achat d'électricité passés avec des entreprises de production

<sup>21</sup> Décret n° 322.98, Journal officiel du 20 janvier 1990 et Décret n° 20-99.

<sup>22</sup> Décret-loi n° 1.049, publié le 15 juillet 1980.

<sup>23</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/336/Rev.1 du 1<sup>er</sup> août 2016.

<sup>24</sup> Loi générale sur l'industrie électrique (Décret n° 404-2013) modifiée par les Décrets n° 61-2020 et n° 2-2022. Depuis le dernier examen de la politique commerciale du Honduras en 2016, plusieurs règlements et dispositions concernant l'application de la Loi générale sur l'industrie électrique ont été publiés ou modifiés (adresse consultée: <https://www.cree.gob.hn/leyes-reglamentos-y-normas-tecnicas/>).

<sup>25</sup> Article 9 du Décret n° 404-2013 modifié par le Décret n° 2-2022; et Opérateur du réseau. Adresse consultée: <https://www.ods.org.hn/index.php/quienes-somos/filosofia-ods/historia-del-sector>.

<sup>26</sup> Articles 1<sup>er</sup> et 15 du Décret n° 404-2013 modifié par le Décret n° 46-2022.

<sup>27</sup> Commission régionale de l'interconnexion électrique (2021), *Informe del MER 2020*. Adresse consultée: <https://crie.org.gt/wp-content/uploads/2021/06/Informe-Anual-MER-2020.pdf>.

<sup>28</sup> Article 4 du Décret n° 404-2013 et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>29</sup> Loi spéciale établissant le service d'électricité comme un bien public de sécurité nationale et un droit humain à caractère économique et social (Décret n° 46-2022). Cette loi est connue sous le nom de "Loi spéciale sur l'électricité".

privées. La Loi spéciale sur l'électricité dispose que si le renégociation des conditions contractuelles, y compris des tarifs, s'avère impossible, l'ENEE peut résilier les contrats ou acquérir la centrale moyennant le paiement d'une "indemnité".<sup>30</sup> Loi spéciale sur l'électricité ne définit pas en quoi consiste la mesure d'"acquisition [...] avant indemnité", ce qui pourrait accroître l'incertitude des producteurs privés et réduire les investissements dans le secteur de la production. En outre, l'ENEE est fortement endettée auprès des producteurs; en 2022, cette dette représentait 10% du PIB, de sorte que la Compagnie ne respecte pas les accords d'achat. La dette apparaît être la conséquence de pertes élevées subies au niveau du transport et de la distribution (ces pertes ont représenté 33% de la production en 2021).<sup>31</sup> Par ailleurs, la Loi spéciale sur l'électricité dispose que l'investissement privé dans le secteur ne peut excéder le montant total de l'investissement public<sup>32</sup>, le Honduras ayant pour objectif d'accroître la participation de l'État dans le secteur, en particulier dans la production.<sup>33</sup>

4.26. Les opérateurs nationaux et étrangers qui souhaitent participer au marché de l'électricité sont soumis aux mêmes conditions pour mener leurs activités dans le secteur. Tous doivent être inscrits au Registre public des entreprises du secteur de l'électricité, géré par la Commission de réglementation de l'énergie électrique (CREE). Les centrales qui utilisent des sources d'énergie renouvelables doivent en outre obtenir du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement une concession en vue de l'exploitation de la ressource naturelle et une autorisation ou licence environnementale. La CREE délivre les licences d'exploitation pour le transport et la distribution.<sup>34</sup>

4.27. Sur le marché, le régime de la concurrence est fondé, dans les secteurs où l'État n'a pas de monopole, sur la Loi de défense et promotion de la concurrence. Par ailleurs, la Loi générale sur l'industrie électrique interdit l'intégration verticale. Cette interdiction vise aussi bien l'ENEE que les opérateurs privés. Cependant, bien que les activités de l'ENEE soient séparées, les autorités ont indiqué qu'il existe toujours un certain degré d'intégration pour assurer une gestion efficace des coûts.

4.28. Les tarifs sont réglementés pour tous les consommateurs, à l'exception de ceux qui remplissent les conditions requises<sup>35</sup> pour acheter l'électricité à un tarif convenu avec les entreprises de production, de distribution et de commercialisation.<sup>36</sup> L'ENEE détermine les tarifs réglementés au moyen d'une méthode établie par la CREE en 2016, puis modifiée en 2020 pour tenir davantage compte des coûts de production.<sup>37</sup> Les tarifs sont fixés en fonction des niveaux de tension et ajustés régulièrement pour répercuter l'évolution des coûts de production, de transport et de distribution.<sup>38</sup> Depuis 2021 toutefois, pour atténuer les augmentations de tarifs dues à la forte hausse du coût de la production, tous les tarifs ont été gelés et l'ENEE a été indemnisée; à ce jour, 1 086,8 millions de HNL lui ont ainsi été versés.<sup>39</sup> Par ailleurs, pour assurer la stabilité des tarifs, les entreprises qui utilisent des combustibles fossiles (diesel et combustible de soute C) pour produire de l'électricité sont exemptées depuis 2021 du paiement de la contribution en faveur des programmes sociaux et de l'entretien du réseau routier (ACPV).<sup>40</sup>

4.29. Au cours de la période 2018-2021, un rabais (ou "bon") a été accordé aux consommateurs résidentiels (dont la consommation mensuelle était inférieure ou égale à 300 kWh) et aux petits consommateurs commerciaux (dont la consommation mensuelle était inférieure ou égale à 3 000 kWh), autrement dit aux MPME.<sup>41</sup> Le Ministère des finances a financé ce soutien, en

<sup>30</sup> Articles 4 à 6 du Décret n° 2-2022.

<sup>31</sup> Ministère de l'énergie (2022), *Balance Energético 2021*. Adresse consultée: <https://sen.hn/wp-content/uploads/2022/09/Balance-Energetico-2021.pdf>.

<sup>32</sup> Article 3 du Décret n° 46-2022.

<sup>33</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>34</sup> Décret n° 404-2013.

<sup>35</sup> Les consommateurs qui remplissent les conditions requises sont les grands consommateurs. Depuis 2022, il s'agit de ceux qui achètent plus de 5 MW de puissance (Décret n° 46-2022).

<sup>36</sup> Article 1<sup>er</sup> du Décret n° 404-2013.

<sup>37</sup> Règlement relatif au calcul des tarifs provisoires (Résolution n° CREE-016) modifié par la Décision n° 065-2020; et Règlement sur les tarifs (Résolution n° CREE-148).

<sup>38</sup> Article 22 du Décret n° 404-2013; article 5 de la Résolution n° CREE-016; CREE. Adresse consultée: <https://www.cree.gob.hn/historico-de-informes/>; et Ministère de l'énergie (2020), *Informe Estadístico Anual del Subsector Eléctrico 2019*. Adresse consultée: [https://portalunico.iaip.gob.hn/portal/ver\\_documento.php?uid=ODQ1NzYwODkzNDc2MzQ4NzEyNDYxOTg3MjM0Mg==](https://portalunico.iaip.gob.hn/portal/ver_documento.php?uid=ODQ1NzYwODkzNDc2MzQ4NzEyNDYxOTg3MjM0Mg==).

<sup>39</sup> Renseignements communiqués par les autorités; et Décision n° CREE-38-2022.

<sup>40</sup> Décret n° 100-2021 et Décision n° 260-2021 du Ministère des finances.

<sup>41</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

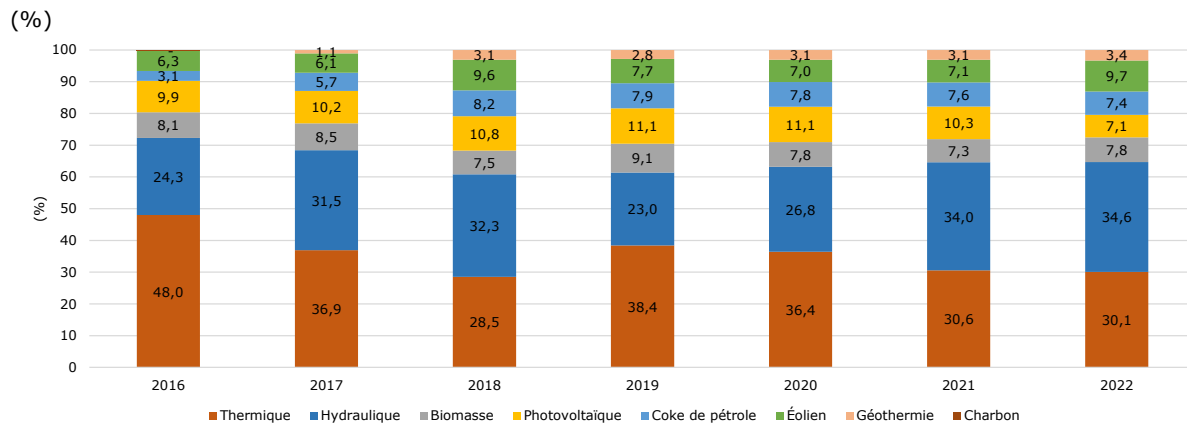


transférant 1 873,1 millions de HNL à l'ENEE, par le biais du Ministère de l'énergie. En 2022, seule la consommation résidentielle à hauteur de 150 kWh a été subventionnée, au moyen d'un mécanisme de subventions croisées qui, bien qu'il ait été interdit en 2013, a de nouveau été utilisé.<sup>42</sup> L'État a financé cette subvention à 60%, tandis que les consommateurs commerciaux et industriels, à l'exception des petits consommateurs commerciaux, ont financé la part restante. En 2022, le montant de la subvention croisée s'est élevé à 1 211,6 millions de HNL.<sup>43</sup> D'après les autorités, 80% des consommateurs bénéficient de cette subvention.

4.30. La consommation d'électricité au Honduras, qui s'est élevée à 11 275,6 GWh en 2022, n'a cessé d'augmenter au cours de la période considérée, sauf en 2020.<sup>44</sup> Le Honduras est un importateur net d'électricité, bien que les importations ne couvrent généralement qu'un faible pourcentage de la demande (2% en 2021). L'électricité est importée du Guatemala, dans le cadre du Marché régional de l'électricité.<sup>45</sup> Au Honduras, 85% du territoire national est approvisionné en électricité par le biais du Système d'interconnexion national (SIN), auquel participent l'ENEE et les producteurs privés. Sur le reste du territoire, l'électricité est produite et distribuée au moyen de systèmes isolés exploités par des entreprises privées, ou de systèmes autonomes. 13% des foyers ne sont pas alimentés en électricité.<sup>46</sup>

4.31. Le bouquet énergétique du Honduras est relativement diversifié, puisque de multiples technologies de production sont utilisées (graphique 4.1). La production d'énergie thermique (mazout et combustibles diesel) reste la principale d'entre elles. Néanmoins, les incitations fiscales offertes aux centrales qui utilisent des sources renouvelables ont contribué au développement des technologies renouvelables.<sup>47</sup> En 2022, 62,6% de l'électricité a été produite en utilisant l'ensemble de ces technologies, contre 48,6% en 2016. Parmi les sources renouvelables, le Honduras utilise surtout l'énergie hydraulique, ce qui peut poser problème en cas de sécheresse, comme cela a été le cas en 2019; il a alors fallu accroître la production thermique pour répondre à la demande. Afin de réduire la dépendance à l'égard de ce type d'énergie, l'utilisation des technologies photovoltaïques et éoliennes, de la biomasse et de la géothermie a été intensifiée.

#### Graphique 4.1 Production d'électricité par type de technologie, 2016-2022



Note: En 2016, les centrales au charbon ont produit 0,3% de l'électricité; il n'y a pas eu de production géothermique.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>42</sup> Article 18 du Décret n° 404-2013 modifié par le Décret n° 2-2022.

<sup>43</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>44</sup> Opérateur du réseau (2020), *Planificación Operativa de Largo Plazo 2021-2023*. Adresse consultée: [https://www.ods.org.hn/pdf/2021/Plan\\_Generacion/Informe%20Planificaci%C3%B3n%20Operativa%20de%20Largo%20Plazo%202021%20-%202023.pdf](https://www.ods.org.hn/pdf/2021/Plan_Generacion/Informe%20Planificaci%C3%B3n%20Operativa%20de%20Largo%20Plazo%202021%20-%202023.pdf); et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>45</sup> Ministère de l'énergie (2022), *Balance Energético 2021*. Adresse consultée: <https://sen.hn/wp-content/uploads/2022/09/Balance-Energético-2021.pdf>; et Ministère de l'énergie (2019), *Balance Energético 2018*. Adresse consultée: [https://sen.hn/wp-content/uploads/2020/05/BEN2018\\_v3.pdf](https://sen.hn/wp-content/uploads/2020/05/BEN2018_v3.pdf).

<sup>46</sup> Ministère de l'énergie (2021), *Informe de Cobertura y Acceso a la Electricidad en Honduras*. Adresse consultée: <https://sen.hn/wp-content/uploads/2022/01/INFORME-DE-COBERTURA-Y-ACCESO-A-LA-ELECTRICIDAD-EN-HONDURAS-V-211221.pdf>.

<sup>47</sup> Les incitations consistent en l'exonération des droits de douane et autres impositions à l'importation, ainsi que des impôts sur le revenu (Loi sur la promotion de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables (Décret n° 70-2007) modifiée par les Décrets n° 138-2013 et 19-2020).



### 4.3 Secteur manufacturier

4.32. Le secteur manufacturier continue d'occuper une place importante dans l'économie hondurienne. Entre 2016 et 2022, sa contribution moyenne au PIB était de 16,6% (tableau 4.4). Le secteur est également un employeur majeur: en 2022, il comptait 600 000 travailleurs, soit 15,3% de la population économiquement active (PEA). Les femmes représentent 49,4% de la main-d'œuvre. Le secteur des marchandises destinées à la transformation ou *maquila*, qui opère dans le cadre du régime des zones franches – également connu sous le nom de régime de zones libres (ZOLI) et/ou *maquila* – demeure une composante importante du secteur. Entre 2016 et 2022, la *maquila* a généré en moyenne 37,4% du PIB manufacturier et, en 2022, elle employait 35,3% des travailleurs du secteur.<sup>48</sup>

**Tableau 4.4 Principaux indicateurs du secteur manufacturier, 2016-2022**

	2016	2017	2018	2019	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
Part du PIB (% aux prix courants)	17,1	17,1	16,9	16,4	16,0	16,4	16,0
Taux de croissance réel (% , aux prix de 2000)	3,0	3,9	3,9	2,0	-14,0	19,4	6,0
Part de la valeur ajoutée brute (VAB) manufacturière (%)							
Produits alimentaires, boissons et tabacs	49,3	51,2	50,5	49,9	53,3	49,5	48,9
Fabrication de produits textiles, articles en cuir et chaussures	23,5	21,4	22,0	22,9	18,3	21,0	22,0
Autres	27,2	27,4	27,5	27,2	28,4	29,5	29,1
Emploi (% de la population active totale)	14,8	13,6	13,4	13,5	16,2	15,2	15,3
Production manufacturière totale (millions d'USD) <sup>b</sup>	13 900	14 926	15 580	15 785	13 886	18 111	20 840
Secteur des marchandises destinées à la transformation (% de la production manufacturière) <sup>b</sup>	39,3	36,9	37,5	39,3	33,4	37,4	38,2
<b>Commerce (secteur manufacturier selon la définition de l'OMC)</b>							
<b>Exportations</b>							
Valeurs (millions d'USD)	5 410	5 550	5 800	6 094	4 913	6 991	8 159
Part des exportations totales (%)	68,3	64,4	67,4	69,6	64,2	68,7	67,2
Taux de croissance (%)	-5,0	2,6	4,5	5,1	-19,4	42,3	16,7
5 principaux produits, par chapitre du SH (% du total des produits manufacturés)							
61. Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	41,0	41,4	47,8	47,7	38,8	42,8	45,5
85. Machines, appareils et matériels électriques; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son et des images	11,4	10,8	10,6	10,5	11,9	12,7	13,9
62. Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	13,6	12,6	9,1	10,4	9,9	9,4	9,1
03. Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	6,1	6,2	5,9	5,9	7,8	5,9	5,3
39. Matières plastiques et ouvrages en ces matières	1,6	1,9	2,0	1,9	2,1	2,3	2,5
<b>Importations</b>							
Valeurs (millions d'USD)	8 713	9 440	10 225	9 874	8 324	12 292	13 871
Part des exportations totales (%)	75,9	76,1	74,9	74,3	74,2	74,2	71,0
Taux de croissance (%)	-5,6	8,3	8,3	-3,4	-15,7	47,7	12,8
5 principaux produits, par chapitre du SH (% du total des produits manufacturés)							
84. Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils mécaniques	9,4	9,7	10,1	9,8	9,0	9,8	10,0
55. Fibres synthétiques ou artificielles discontinues	10,9	10,0	8,7	9,4	8,6	8,1	9,1
85. Machines, appareils et matériels électriques; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son et des images	11,7	11,5	11,7	11,4	11,6	11,4	9,0
39. Matières plastiques et ouvrages en ces matières	6,0	5,8	5,9	5,9	6,7	7,0	6,9
52. Coton	3,7	4,7	4,6	5,3	3,1	4,3	6,3
<b>Commerce des marchandises destinées à la transformation</b>							
<b>Exportations</b>							
Valeurs (millions d'USD)	4 019	4 079	4 277	4 522	3 392	4 976	6 031
Taux de croissance (%)	-5,1	1,5	4,9	5,7	-25,0	46,7	21,2
5 principaux produits, par chapitre du SH (% du total des produits manufacturés)							
61. Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	55,1	56,3	64,7	64,1	55,9	60,0	61,3

<sup>48</sup> BCH (2021), *Industria de Bienes para Transformación y Actividades Conexas*. Page consultée: <https://www.bch.hn/estadisticas-y-publicaciones-economicas/sector-real/informes-y-publicaciones/industria-de-bienes-para-transformacion-y-actividades-conexas>; et renseignements communiqués par les autorités.

	2016	2017	2018	2019	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>a</sup>	2022 <sup>a</sup>
85. Machines, appareils et matériels électriques; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son et des images	14,7	14,4	14,2	13,8	16,9	17,6	18,6
62. Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	18,3	17,1	12,2	13,8	14,2	13,1	12,2
60. Étoffes de bonneterie	2,7	3,0	2,6	3,1	3,3	2,8	2,4
54. Filaments synthétiques ou artificiels	1,0	1,2	0,9	1,1	1,5	1,5	1,5
<b>Importations</b>							
Valeurs (millions d'USD)	2 565	2 719	2 913	2 933	2 245	3 305	4 240
Taux de croissance (%)	-4,4	6,0	7,2	0,7	-23,5	47,2	28,3
5 principaux produits, par chapitre du SH (% du total des produits manufacturés)							
55. Fibres synthétiques ou artificielles discontinues	36,2	34,2	30,0	31,0	31,3	29,8	29,3
52. Coton	12,0	16,0	15,6	17,3	11,1	15,4	20,1
61. Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	7,4	9,3	11,1	13,2	12,8	14,2	16,2
85. Machines, appareils et matériels électriques; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son et des images	12,6	11,6	13,6	11,9	16,3	14,8	12,2
60. Étoffes de bonneterie	7,4	7,2	7,0	8,1	6,8	6,0	5,0

a Chiffres préliminaires

b Chiffres en novembre 2022

Source: Banque centrale du Honduras; données communiquées par les autorités.

4.33. En 2022, la valeur de la production manufacturière s'est élevée à 20,840 milliards d'USD, dont 38,2% étaient attribuable à l'industrie *maquiladora* (tableau 4.4). Au Honduras, les principales industries manufacturières sont les secteurs de l'alimentation, des boissons et du tabac dont la production est principalement destinée au marché intérieur, et le secteur des textiles, des cuirs et des chaussures (tableau 4.4). La plupart des produits de l'industrie textile et de la chaussure sont fabriqués par les *maquiladoras*; ce sont les principaux produits d'exportation du pays (section 1.3.1).<sup>49</sup> En outre, les *maquiladoras* fabriquent des harnais et des composants pour véhicules automobiles.<sup>50</sup>

4.34. La protection tarifaire accordée au secteur manufacturier (définition des produits non agricoles de l'OMC) n'a pas changé entre 2015 et 2022. La moyenne des droits NPF appliqués était de 5,1%. En 2022, les produits manufacturés qui bénéficiaient toujours d'une protection tarifaire moyenne plus élevée, qui n'a pas beaucoup changé, étaient le poisson et les produits de la pêche (11,7%, contre 11,6% en 2015), les vêtements (14,8%, aucun changement) et les textiles (8,1%, aucun changement) (tableau A3. 1).

4.35. En 2022, les droits appliqués dans le secteur allaient de 0% à 15,0%, tandis que les taux consolidés fluctuaient entre 0% et 55,0%. Les produits assujettis au taux consolidé de 55,0% sont le cuir, le caoutchouc, les chaussures et les articles de voyage (tableau A3. 1). Dans le cadre du présent examen, le Secrétariat a identifié certains produits manufacturés (quatre lignes tarifaires) pour lesquels les droits appliqués dépassent les droits consolidés (section 3.1.3.1).

## 4.4 Services

### 4.4.1 Services financiers

4.36. La Commission nationale des banques et assurances (CNBS), créée en vertu de l'article 245, paragraphe 31, de la Constitution de la République, est l'entité chargée de superviser les banques et les compagnies d'assurance, les bourses de valeurs et les autres établissements financiers au Honduras.<sup>51</sup> La CNBS est une entité décentralisée de la Présidence de la République, qui dispose d'une indépendance opérationnelle et budgétaire ainsi que d'importants pouvoirs administratifs. La

<sup>49</sup> BCH (2021), *Industria de Bienes para Transformación y Actividades Conexas*.

<sup>50</sup> BCH (2021), *Industria de Bienes para Transformación y Actividades Conexas*.

<sup>51</sup> Conformément au Décret n° 155-95, ou Loi sur la Commission nationale des banques et assurances, la CNBS assure, par l'intermédiaire des directions générales (voir ci-après), la supervision, la surveillance et le contrôle des établissements bancaires publics et privés, des compagnies d'assurance et de réassurance, des sociétés financières, des associations d'épargne et de prêt, des caisses générales de dépôts, des bourses de valeurs, des maisons ou sociétés de courtage, des bureaux de change, des caisses de retraite et de toute autre entité exerçant des fonctions analogues. Ces entités sont appelées "établissements supervisés".

CNBS supervise les activités financières, d'assurance, de planification et liées aux valeurs mobilières, et les autres activités relatives à la gestion, l'utilisation et l'investissement des ressources collectées auprès du public. Elle supervise également d'autres établissements financiers et veille à ce que les établissements concernés disposent de systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.<sup>52</sup> La Banque centrale du Honduras (BCH) surveille et contrôle les opérations bancaires proprement dites que réalise cette commission.

4.37. La CNBS est composée de trois directions générales, chacune étant responsable d'un domaine financier spécifique: la Direction générale des banques et autres établissements financiers, la Direction générale des assurances et la Direction générale des pensions et des valeurs mobilières.<sup>53</sup> La CNBS est habilitée à définir les normes prudentielles, en particulier l'indice de solvabilité, et peut ordonner la liquidation forcée d'une banque dont l'indice de solvabilité est inférieur à 60% du niveau établi.

4.38. À la fin de 2022, le système financier national relevant de la supervision de la CNBS comprenait 83 entités: 15 banques commerciales, dont 9 à capitaux étrangers; 9 sociétés financières; 3 banques publiques, y compris la Banque centrale du Honduras (BCH); 1 bureau de représentation d'une banque étrangère; 13 compagnies d'assurance; 7 maisons de courtage; 5 caisses de retraite publiques; 5 organisations privées de développement financier (OPDF); 4 caisses de retraite privées; 4 caisses générales de dépôts; 4 agences de notation; 3 sociétés d'envoi de fonds; 2 sociétés émettrices de cartes de crédit; 2 bureaux de change; 2 centrales des risques privées; 1 bourse de valeurs; 1 gestionnaire de fonds de garanties réciproques; 1 établissement fournissant des services de paiement; et 1 établissement relevant de la catégorie "autres établissements financiers".<sup>54</sup> À la fin de 2022, les actifs financiers du système financier national s'élevaient au total à 749 890 707,6 millions de HNL (soit environ 30 733 millions d'USD ou 108% du PIB estimé pour 2022), dont 76,3% en monnaie nationale et 23,7% en devises.<sup>55</sup>

4.39. La Loi sur le système financier (Décret n° 129-2004) du 21 septembre 2004 continue de régir le système financier hondurien. Pendant la période considérée, elle a été modifiée à trois reprises. La modification la plus importante et de plus vaste portée est celle introduite par le Décret-loi n° 160-2016, qui concerne une trentaine d'articles et apporte également des changements dans les titres et les chapitres de la Loi. La modification essentielle a été l'incorporation des nouveaux articles, dont les thèmes principaux sont présentés dans le tableau 4.5.

<sup>52</sup> Au titre de l'article premier du Décret n° 155-95 ou Loi sur la Commission nationale des banques et assurances, qui organise les activités de la CNBS, la Commission doit faire appliquer les lois régissant les activités financières, sous réserve que ces activités soient développées dans le respect des lois de la République et de l'intérêt public, et qu'elles soient exercées conformément à la fonction économique de chacune. La loi prévoit également ce qui suit: les droits des usagers des services fournis par les établissements supervisés, et notamment des épargnants, des déposants, des assurés et des investisseurs, doivent être respectés; les établissements supervisés doivent disposer de niveaux de patrimoine appropriés pour assurer leur solvabilité; la surveillance doit favoriser la stabilité du système financier, en complément du travail de la Banque centrale du Honduras; les actionnaires, administrateurs et fonctionnaires des établissements supervisés doivent remplir certaines conditions d'adéquation et d'intégrité morale pour se développer de manière appropriée; les cadres réglementaires doivent promouvoir la libre concurrence, une participation équitable, l'efficacité des établissements supervisés et la protection des droits des crédettes; et l'adoption de bonnes pratiques en matière d'administration des risques associés aux activités des établissements supervisés doit être encouragée.

<sup>53</sup> Renseignements de la CNBS. Adresse consultée: <https://www.cnbs.gob.hn/acerca-de-la-cnbs/>.

<sup>54</sup> Il s'agit du Régime de contributions privées, établissement qui administre des fonds de pension et une banque de second rang. La liste des établissements peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.cnbs.gob.hn/sitios-relacionados-enlaces-de-interes/http://www.cnbs.gob.hn/files/boletines/listainst.pdf>.

<sup>55</sup> Renseignements de la Commission nationale des banques et assurances. Adresse consultée: <https://publicaciones.cnbs.gob.hn/boletines/layouts/15/xlviewer.aspx?id=/boletines/Estados%20Financieros%20NIIF%20a%20partir%20de%20enero%202017/Estados%20Financieros.xlsx&Source=https%3A%2F%2Fpublicaciones%2Ecnbs%2Egob%2Ehn%2Fboletines%2FPaginas%2FEstados-Financieros-NIIF-%2528a-partir-de-e>.

**Tableau 4.5 Principales modifications de la Loi sur le système financier introduites par le Décret n° 160-2016**

<b>Résolution bancaire</b>	
<b>Notion</b>	<b>Article</b>
1) Principes	115-A
2) Motifs	115-B
Autorité chargée du processus de résolution	115-C
4) Suspension des paiements et modalités applicables à l'entité en cours de liquidation	115-D
5) Échange de renseignements et coopération	115-E
6) Maintien des services essentiels par les sociétés du groupe de l'entité en cours de liquidation	115-F
<b>Administration officielle de la résolution</b>	
<b>Notion</b>	<b>Article</b>
1) Objectifs	115-G
2) Désignation de l'administrateur	115-H
3) Pouvoirs et devoirs de l'administrateur	115-I
4) Inventaire de l'actif et du passif, et plan d'action	115-J
5) Fin de la résolution	115-K
<b>Mesures de résolution</b>	
<b>Notion</b>	<b>Article</b>
1) Types de mesures	115-L
2) Recapitalisation	115-M
3) Fusions et acquisitions	115-N
4) Transferts d'actifs et de passifs des établissements	115-Ñ
5) Banque-relais	115-O
6) Gestionnaire d'actifs	115-P
7) Résolution d'établissements à capitaux étrangers	115-Q
8) Financement des mesures de résolution	115-R
9) Traitement équitable des créanciers de l'établissement visé par la résolution	115-S
10) Actions d'amparo	115-T
11) Régime de responsabilité	115-U
<b>Unité de résolution</b>	
<b>Notion</b>	<b>Article</b>
1) Création	115-V
2) Composition	115-W
3) Fonctions	115-X
<b>Plans préventifs de recouvrement et de résolution</b>	
<b>Notion</b>	<b>Article</b>
1) Recouvrement et résolution	115-Y

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.40. En outre, le Décret n° 160-2016, à l'article 180-A, porte création du Conseil de stabilité financière, une instance interinstitutionnelle rassemblant la Banque centrale du Honduras, la Commission nationale des banques et assurances, le Fonds d'assurance des dépôts et le Ministère des finances. L'objectif premier du Conseil est de préserver et maintenir la stabilité et le bon fonctionnement du système financier.

4.41. La deuxième modification, moins importante, a été mise en œuvre par le biais du Décret n° 054-2019, ou Loi de réorganisation des instances favorisant le développement économique, la création d'emplois, la simplification administrative et la promotion du pays entre le gouvernement de la République et le secteur privé. En vertu de cette loi ont été apportées des modifications visant à permettre l'opération des établissements financiers dans les dénommés "centres financiers" promus par les ZEDES (zones d'emploi et de développement économique). La Loi autorise également ces centres financiers à établir leurs propres cadres juridiques, avec une réglementation identique ou plus exigeante que celle définie par la CNBS (modification de l'article 17-A de la Loi sur le système financier). Par ailleurs, les limites d'exposition sur les opérations de crédit ou d'investissement dans les projets d'intérêt national ont été supprimées (modification de l'article 48 de la Loi sur le système financier) et les critères de calcul des crédits contractés avec des parties directement liées aux centres financiers promus par les ZEDES ont été modifiés (modification de l'article 63-a).

4.42. La troisième modification est celle introduite par le Décret n° 32-2022. Ce décret a abrogé les modifications relatives aux ZEDES figurant dans le Décret n° 054-2019. L'article premier du Décret n° 32-2022 porte abrogation de la loi ayant donné naissance au concept des ZEDES, tandis que l'article 2 dispose que tout cadre réglementaire visant à favoriser et promouvoir les ZEDES dans le pays n'a pas de validité juridique. Les autorités précisent que le Décret n° 32-2022 doit encore être ratifié lors d'une seconde session législative.

4.43. La CNBS est l'institution chargée d'autoriser la création des établissements financiers. La demande officielle doit contenir le nom, la nationalité et l'adresse de chacun des participants; le projet d'acte public de constitution et de statuts; la structure financière et administrative; les plans techniques et les opérations que l'établissement projeté se propose de réaliser; l'étude économique et financière démontrant la viabilité du nouvel établissement; le certificat de dépôt ou de garde indiquant qu'au moins 10% du capital minimal de la société projetée ont été déposés à la Banque centrale ou investis dans des titres d'État; et l'origine des fonds qui seront utilisés pour libérer le capital minimal requis. Le capital déposé à la Banque centrale doit demeurer en permanence dans le pays. Pour les banques à capitaux étrangers, on exige une certification de l'organisme de surveillance du lieu d'origine de l'établissement requérant, ainsi que du lieu où se trouve sa société mère ou contrôleur final, et la communication de renseignements relatifs à la bonne gouvernance et la bonne gestion de l'établissement requérant, à la conformité totale aux normes prudentielles de ce lieu d'origine et à l'absence de restrictions mutuelles concernant la surveillance consolidée.

#### 4.4.1.1 Services bancaires

4.44. La Loi de 2004 sur le système financier et ses modifications régissent l'activité bancaire au Honduras. Les organismes de réglementation du système bancaire sont la Commission nationale des banques et assurances (CNBS), par l'intermédiaire de la Direction générale des banques, institutions financières et associations d'épargne et de prêt, et la BCH.

4.45. Opéraient en 2022 au Honduras: 15 banques commerciales, dont 9 à capitaux étrangers; 2 banques d'État en plus de la Banque centrale du Honduras (la Banque nationale de développement agricole (BANADESA) et la Banque hondurienne pour la production et le logement (BANHPROVI)); et 1 bureau de représentation d'une banque étrangère. En 2022, les banques commerciales ont géré environ 96,2% des actifs totaux du système financier national, dont 55,8% se trouvaient dans des banques à capitaux nationaux et 44,2% dans des banques à capitaux étrangers. Depuis 2010, le marché bancaire se caractérise par un degré élevé de concentration. En 2014, les six principales banques commerciales géraient 79,3% des actifs, 79,1% du portefeuille de prêts et 81,2% des dépôts.<sup>56</sup> Les banques commerciales continuent de dominer le système financier et, à la fin de 2022, elles détenaient 96,3% des actifs totaux. Les six banques à capital national détenaient 55,8% des actifs, tandis que les banques à capitaux étrangers détenaient 44,2% du total des actifs. Les cinq plus grandes banques du système, par montant des actifs, détenaient 75,7% du total des actifs du système bancaire. En décembre 2022, le montant total des actifs des banques commerciales s'élevait à 778,702 millions de HNL (tableau 4.6). Le portefeuille de prêts restait le principal type d'actifs, représentant 64,2% des actifs totaux dans le cas des banques commerciales et 85,7% dans le cas des banques d'État, suivi des investissements (16,4%) et des disponibilités (15,4%). Les dépôts du public s'élevaient à 530,345 millions de HNL en 2022, soit 82% du montant total des passifs.

**Tableau 4.6 Actifs des principales entités bancaires et non bancaires**

	% du total des actifs		% du total des prêts	
	2016	2022	2016	2022
<b>Banques commerciales</b>	<b>91,7</b>	<b>96,3</b>	<b>86,0</b>	<b>90,3</b>
Banco de Honduras, S.A.	0,88	0,86	0,34	0,13
Banco Atlántida, S.A.	15,60	18,37	16,08	20,28
Banco de Occidente, S.A.	13,21	14,97	8,65	10,64
Banco de los Trabajadores, S.A.	1,47	1,21	1,72	1,25
Banco Financiera Centroamericana, S.A.	2,28	1,92	2,26	1,92
Banco Hondureño del Café, S.A.	1,03	0,69	0,79	0,35
Banco del País, S.A.	9,02	9,94	10,11	10,38
Banco Financiera Comercial Hondureña, S.A.	18,98	18,60	18,33	17,40
Banco Lafise (Honduras), Sociedad Anónima	3,40	2,78	3,01	2,68
Banco Davivienda Honduras, Sociedad Anónima	5,99	5,80	6,11	6,46
Banco Promerica, S.A.	2,93	2,23	2,67	2,09
Banco de Desarrollo Rural Honduras, S.A.	2,83	2,52	3,61	2,69
Banco Azteca de Honduras, S.A.	0,96	0,70	0,48	0,42
Banco Popular, S.A.	0,31	0,54	0,37	0,72

<sup>56</sup> Commission nationale des banques et assurances (2015), *Memorias 2014*. Adresse consultée: [http://www.cnbs.gob.hn/files/memoria/Memoria\\_2014.pdf](http://www.cnbs.gob.hn/files/memoria/Memoria_2014.pdf) et Conseil monétaire centraméricain (2015), *Informe del Sistema Bancario de Centroamérica, República Dominicana y Panamá 2014*. Adresse consultée: <http://www.secmca.org/INFORMES/11%20EFR/EFR2014.pdf>.

	% du total des actifs		% du total des prêts	
	2016	2022	2016	2022
Banco de América Central Honduras, S.A.	12,81	15,16	11,49	12,88
<b>Banques d'État</b>	<b>6,2</b>	<b>1,7</b>	<b>11,7</b>	<b>7,4</b>
Banque centrale du Honduras	..	..	..	..
Banque nationale de développement agricole	..	..	..	..
Banque hondurienne pour la production et le logement	6,2	1,7	11,7	7,40
<b>Sociétés financières</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>
Financiera Codimersa, S.A.	0,05	0,07	0,07	0,09
Leasing Atlántida, S.A.	0,30	0,38	0,04	0,12
Financiera Credi Q, S.A.	0,57	0,51	0,76	0,69
Financiera Solidaria, S.A.	0,22	0,17	0,27	0,23
Corporación Financiera Internacional, S.A.	0,12	0,16	0,16	0,23
Compañía Financiera, S.A.	0,31	0,40	0,41	0,54
Financiera Insular, S.A.	0,03	0,03	0,02	0,01
Financiera Finca Honduras, S.A.	0,12	0,07	0,15	0,10
Organización de Desarrollo Empresarial Femenino Financiera, S.A.	0,34	0,20	0,45	0,30

.. Non disponible.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.46. Conformément à l'article 46 de la Loi sur le système financier, les entités bancaires sont habilitées à recevoir des dépôts à vue, d'épargne ou à terme en monnaie nationale ou en devises; à accorder des prêts en monnaie nationale ou en devises; à émettre des titres de capitalisation et des titres d'épargne et de prêt pour le logement familial; à acheter des titres en monnaie nationale ou en devises, à l'exception des titres émis par la banque elle-même; à émettre des obligations générales, commerciales et hypothécaires ainsi que des cédules hypothécaires à taux d'intérêt fixe ou variable, en monnaie nationale ou en devises; à accepter et à escompter des lettres de change à terme provenant d'opérations liées à la production ou au commerce de biens ou de services; à réaliser des opérations d'affacturage; à accepter et à administrer des fonds fiduciaires; à conserver des actifs et passifs en devises; et à réaliser des opérations d'achat et de vente de devises, entre autres.

4.47. Les associations d'épargne et de prêt (article 58 de la Loi sur le système financier) sont habilitées à recevoir des dépôts d'épargne et à terme en monnaie nationale ou en devises, et à accorder des prêts pour étude, conception, construction, achat, agrandissement, réparation, amélioration et transformation de logements, ou pour l'annulation des prélèvements liés à l'acquisition de ces logements, ainsi que des prêts pour l'amélioration urbaine, l'urbanisation de terrains destinés à la construction de logements, l'achat de terrains et le financement d'autres besoins liés au logement. Elles peuvent également accorder à leurs déposants des prêts à des fins non liées au logement, jusqu'à hauteur de 50% du portefeuille de crédits; effectuer des opérations d'achat et de vente de devises, avec l'autorisation de la Banque centrale; acquérir des crédits hypothécaires; investir dans des titres émis ou garantis par d'autres établissements du système financier national jusqu'à hauteur de 20% du capital et des réserves en capital; émettre des bons ou cédules hypothécaires ainsi que des titres d'épargne et de prêt pour le logement et des titres de capitalisation; et administrer des fonds fiduciaires liés au développement de programmes pour le logement, entre autres. Les sociétés financières (article 60 de la Loi sur le système financier) peuvent accorder tout type de prêt et réaliser des investissements en monnaie nationale et en devises; recevoir des dépôts en compte d'épargne ou à terme en monnaie nationale et en devises pour des périodes de plus de 30 jours; et émettre des obligations et titres boursiers conformément à la Loi.

4.48. Les sociétés financières sont supervisées par la CNBS et régies par la Loi régissant les organisations de développement privées qui se consacrent à des activités financières (Décret n° 229-2000 et son règlement d'application). Conformément à ce règlement, ces établissements peuvent accorder des prêts en monnaie nationale ou en devises, avec des garanties hypothécaires, par nantissement ou fiduciaires.

4.49. Aux termes de la Loi sur les institutions du système financier (article 78), les groupes financiers désignent les groupes constitués d'un ou de plusieurs établissements du secteur financier. En outre, ils peuvent inclure certains des établissements suivants: bureaux de change, caisses générales de dépôts, établissements d'assurance ou de réassurance, établissements d'émission et/ou d'administration de cartes de crédit, bailleurs, maisons de courtage, dépositaires centralisés de garde, mécanismes de compensation et de liquidation de titres, administrateurs de fonds de



pension, établissements d'envoi de fonds, sociétés d'administration de fonds communs de placement, sociétés de financement par l'escompte et autres établissements ayant des objectifs et activités financières analogues. Les groupes financiers sont régis par la Commission nationale des banques et assurances.

4.50. La législation autorise la présence commerciale de banques étrangères sous forme de succursales légalement établies et de bureaux de représentation, sous réserve du principe de réciprocité. Les succursales doivent compter deux représentants légaux ayant leur résidence permanente au Honduras. La résolution de la CNBS autorisant le fonctionnement d'une institution financière doit être inscrite au Registre du commerce. Les demandes d'autorisation d'établissement doivent s'accompagner d'une garantie équivalant à 10% du capital fixe qu'il est prévu d'investir, déposée à la BCH ou investie en titres d'État. Dans le cas des banques commerciales, la CNBS délivre l'autorisation après avoir obtenu l'avis favorable de la BCH, qui se base sur un examen des besoins économiques. En 2022, la CNBS a présenté un Projet de modification du règlement sur les exigences minimales pour l'établissement d'institutions supervisées, dont l'objet est de définir les procédures et les exigences minimales à respecter pour obtenir une autorisation, une opinion ou un avis concernant les demandes de constitution et d'établissement d'institutions supervisées par la CNBS.<sup>57</sup> En janvier 2023, la CNBS a publié un nouveau Règlement sur les exigences minimales pour l'établissement d'institutions supervisées.<sup>58</sup>

4.51. Les banques commerciales, aussi bien nationales qu'étrangères, doivent se constituer en sociétés anonymes à capital fixe. Leur établissement est soumis au versement d'un capital fixe minimal avant le début des opérations. Les établissements étrangers doivent maintenir le capital fixe au Honduras. La CNBS doit réviser ce montant tous les deux ans, mais cet intervalle peut être réduit si la situation macroéconomique le justifie, après avis de la BCH.<sup>59</sup> En 2018, à la suite d'un avis favorable de la BCH, la CNBS a relevé le montant minimal exigé pour les banques commerciales, le faisant passer de 500 millions de HNL (montant fixé en 2016<sup>60</sup>) à 600 millions de HNL. Elle a accordé aux banques déjà établies un délai maximal de deux ans pour se conformer au nouveau seuil.<sup>61</sup> Depuis lors, la CNBS n'a pas révisé le montant minimal du capital.

4.52. Les banques commerciales, aussi bien nationales qu'étrangères, peuvent ouvrir (et/ou fermer) des succursales, des agences ou d'autres types d'organismes pour fournir des services financiers, à condition d'en informer la CNBS. Cette dernière peut limiter ou interdire l'ouverture de succursales ou d'agences en cas de capitaux ou de réserves insuffisants. La législation régleme les fusions et acquisitions entre banques commerciales. Conformément à l'article 11 de la Loi de défense et promotion de la concurrence, tout acte, contrat, accord ou convention conclu entre agents économiques indépendants et ayant pour objet la fusion, l'acquisition, la consolidation, l'intégration ou le regroupement d'entreprises doit être préalablement approuvé par la Commission de défense et promotion de la concurrence (CDPC). L'enquête peut être ouverte d'office ou à la demande d'une partie. La CDPC dispose d'un délai de 45 jours ouvrables pour autoriser, rejeter ou soumettre à conditions une demande, à partir des résultats de l'analyse technique, juridique et économique des effets potentiels de l'opération sur la concurrence. Si la demande est approuvée, la CDPC la remet à la BCH. En cas d'avis favorable de la BCH, la demande est transmise à la CNBS, qui autorise la fusion. La cession d'actions nécessite l'autorisation de la CNBS lorsqu'elle implique un changement concernant le contrôle de l'institution ou lorsqu'un actionnaire unique acquière une part égale ou supérieure à 10% du capital social.

<sup>57</sup> CNBS, Projet de modification du règlement sur les exigences minimales pour l'établissement d'institutions supervisées. Adresse consultée: <https://www.cnbs.gob.hn/proyectos-de-normativa/>.

<sup>58</sup> Circulaire de la CNBS n° 002/2023 du 10 janvier 2023. Adresse consultée: <https://circulares.cnbs.gob.hn/Archivo/Viewer/2529/C002-2023.pdf>.

<sup>59</sup> Articles 5 et 36 du Décret n° 129-2004, Circulaire de la CNBS n° 080/2013 du 3 mai 2013.

<sup>60</sup> La Commission nationale des banques et assurances, par le biais de la Résolution GE n° 734/14-09-2016 publiée le 14 septembre 2016, a fixé le montant du capital minimal à 500 millions de HNL pour les banques, à 100 millions de HNL pour les associations d'épargne et de prêt, et à 70 millions de HNL pour les sociétés financières, ainsi que pour tout autre établissement du système financier.

<sup>61</sup> Circulaire de la CNBS n° 027/2018. Résolution GES n° 1035/03-12-2018, 04 décembre 2018. Adresse consultée: <https://circulares.cnbs.gob.hn/Archivo/Viewer/105/027-2018%20f.pdf>. Ont également été relevés les montants minimaux exigés pour les associations d'épargne et de prêt (de 100 à 120 millions de HNL) et pour les sociétés financières et autres établissements fournissant des services d'intermédiation financière (de 70 à 85 millions de HNL).



4.53. Au titre de la Loi sur le système financier, les banques doivent informer la CNBS de leurs investissements d'un montant égal ou supérieur à 5% de leur capital social. En outre, certains investissements ne peuvent pas dépasser certaines limites. Les banques ne peuvent accorder de crédits destinés à permettre à l'emprunteur de payer totalement ou partiellement le prix des actions de l'établissement de prêt, ni de crédits garantis par les actions de la banque elle-même. Elles ne peuvent pas non plus accorder de garanties ou contracter des obligations pour des montants indéterminés, ni investir dans des actions pour un montant supérieur à 25% du capital social de l'établissement émetteur ou à 20% de leur propre capital et leurs propres réserves. Les prêts accordés à des personnes domiciliées à l'étranger doivent être approuvés par la BCH, sauf lorsqu'il s'agit de prêts octroyés à des citoyens honduriens pour l'achat de terrains ou pour la construction, l'achat ou l'amélioration de logements au Honduras.<sup>62</sup> Par ailleurs, une banque ne peut accorder des prêts représentant plus de 30% de son capital à des parties liées<sup>63</sup>; elle ne peut pas non plus investir plus de 40% de son capital et de ses réserves de capital en mobilier, équipement et biens fonciers en dehors du territoire national sans autorisation préalable.

4.54. L'activité bancaire au Honduras a été affectée par la pandémie de COVID-19. D'après les autorités, l'impact de la pandémie sur le système bancaire s'est manifesté notamment sur les plans opérationnel et d'adaptation technologique. La pandémie a entraîné un ralentissement du taux de croissance du crédit, et une réorientation de la croissance de l'activité bancaire principalement vers des actifs hautement liquides comme les investissements en valeurs mobilières et les disponibilités immédiates. La liquidité du système bancaire a augmenté, en raison d'une plus grande accumulation des dépôts, qui ont progressé de 15,1% en 2020; les dépôts d'épargne et à vue sont ceux qui ont connu la plus forte hausse. D'après les autorités, la pandémie de COVID-19 a également eu un impact important sur les niveaux de rentabilité, en raison d'une croissance du crédit plus faible, d'une hausse des dépôts et d'une augmentation des dépenses liées à l'établissement des réserves de crédit. À la fin de 2020, le niveau de rentabilité avait diminué de 35,3% par rapport à celui enregistré en 2019.

4.55. Face à la situation engendrée par la pandémie, les autorités ont pris une série de mesures destinées principalement à protéger les usagers. La Résolution GES n° 175/21 -03-2020 contient les mesures financières provisoires suivantes: a) la possibilité, pour les établissements supervisés par la CNBS qui réalisent des opérations de crédit, d'accorder des délais de grâce (jusqu'au 30 juin 2020) aux débiteurs ayant vu leur flux de trésorerie diminuer en raison des mesures adoptées pour lutter contre la pandémie. Les secteurs considérés comme affectés sont les services, les activités liées au tourisme et au transport, y compris les hôtels, motels et établissements analogues, la construction d'hôtels et d'établissements analogues, les restaurants, cafés et établissements analogues, le transport terrestre, aérien et maritime, le secteur agricole, la maquila et les MPME; b) la possibilité d'appliquer ces mécanismes d'allègement aux obligations de crédit à la consommation et au logement des personnes physiques qui démontrent qu'elles n'ont pas obtenu suffisamment de ressources, que ce soit par la voie de salaires ou d'autres sources de revenu de leur activité économique, pour pouvoir assumer leurs obligations; c) l'interdiction faite aux établissements supervisés d'appliquer des frais aux débiteurs sous la forme de commissions, d'intérêts moratoires, de frais administratifs ou d'autres frais associés à des opérations d'allègement; d) le maintien, jusqu'en octobre 2020, de la catégorie de risque des opérations de crédit des débiteurs affectés qui bénéficient des mécanismes temporaires d'allègement. En juillet 2020, les mécanismes d'allègement ont été prolongés par la Résolution GES n° 278/25-06-2020, qui a fixé au 31 décembre 2020 la date butoir pour formaliser le refinancement ou le réaménagement des obligations de crédit des débiteurs bénéficiant des mécanismes d'allègement.

4.56. Les prêts et intérêts accordés par les banques commerciales ont totalisé 461,107 millions de HNL en décembre 2022, tandis que le montant total des prêts s'est élevé à 483,334 millions de HNL.<sup>64</sup> Les marges d'intermédiation financière restent relativement élevées. Au troisième trimestre de 2022, la moyenne annuelle pondérée des taux d'intérêt à l'actif (en monnaie nationale) était de 14,7% tandis qu'elle était de 4,2% au passif, soit une marge financière de 10,5% (section 1).

<sup>62</sup> Articles 47-48 du Décret n° 129-2004.

<sup>63</sup> Article 63 du Décret n° 129-2004.

<sup>64</sup> Renseignements de la Commission nationale des banques et assurances. Adresse consultée:

<https://publicaciones.cnbs.gob.hn/boletines/layouts/15/xlviewer.aspx?id=/boletines/Estados%20Financieros%20NIIF%20a%20partir%20de%20enero%202017/Estados%20Financieros.xlsx&Source=https%3A%2F%2Fpublicaciones%2Ecnbs%2Egob%2Ehn%2Fboletines%2FPaginas%2FEstados%2DFinancieros%2DNIIF%2D%2528a%2Dpartir%2Dde%2Denero%2D2017%2529%2Easpx>.

4.57. Les indicateurs de rentabilité se sont considérablement détériorés pendant la pandémie, mais se sont redressés depuis. En décembre 2022, le taux de rendement de l'actif des banques commerciales était de 1,31% tandis qu'il était de 0,71% en décembre 2020, mais il restait inférieur au taux de 1,9% observé lors de l'examen antérieur (2014). La pandémie a entraîné une accumulation des dépôts tout en freinant le crédit, une situation qui s'est progressivement rétablie. Le taux de rendement des fonds propres était de 15,07%, contre 7,7% en décembre 2020, mais il était inférieur au taux de 16,8% enregistré en 2014. S'agissant de l'accumulation des dépôts, en 2022, le coefficient de liquidité du système bancaire commercial était de 39,3% (disponibilités et placements liquides et dépôts du public) et de 20% lors de l'examen antérieur, mais il restait inférieur aux 47,2% enregistrés en décembre 2020, un niveau dépassant largement les exigences prudentielles en vigueur.

4.58. Les banques commerciales ont respecté le ratio de fonds propres pendant toute la période considérée. Le ratio de fonds propres du système bancaire a peu évolué durant cette période. Entre 2015 et la fin de 2021, cet indicateur a été en moyenne de 13,75%. En dépit de la situation causée par la pandémie, le système bancaire a maintenu un ratio de fonds propres de 14,19% en décembre 2020, soit un niveau supérieur à celui exigé par la réglementation et à celui enregistré à la fin de 2019 (13,69%). Le ratio de fonds propres était de 14,09% en décembre 2021 et de 13,53% en décembre 2022. À cette date, toutes les banques affichaient des indicateurs supérieurs au minimum exigé (10%).

4.59. Le taux de prêts improductifs a augmenté pendant la pandémie, mais les mesures mises en œuvre par les autorités ont permis de limiter l'ampleur de cette hausse, et la situation s'est notablement améliorée pendant la période à l'examen. Cette hausse s'est accompagnée d'un ratio des réserves de crédit au portefeuille de prêts improductifs (indice de couverture) de 125,67%. Le taux de prêts improductifs, qui atteignait 3,82% en décembre 2020, est retombé à 3,26% en décembre 2022.<sup>65</sup>

4.60. En matière de normes prudentielles, la CNBS se base sur les principes de Bâle. Depuis 2020, elle applique le Cadre global de supervision fondé sur les risques (MISBR)<sup>66</sup>. Le MISBR est conçu pour aider la CNBS à atteindre ses objectifs, énoncés dans la Constitution de la République et la Loi sur la Commission nationale des banques et assurances. Il décrit les principes, les concepts et le processus central que la CNBS applique pour orienter la surveillance et l'identification des risques réels et potentiels pouvant affecter les établissements supervisés. La méthodologie de détermination du profil de risque (risque composite) des établissements supervisés est basée sur l'analyse des activités significatives, pour lesquelles on détermine et évalue les risques inhérents auxquels sont exposés ces établissements en fonction de leur modèle d'affaires, de la qualité de la gestion globale des risques et de la qualité et du niveau suffisant de ressources financières pour faire face au risque net qu'assume l'établissement supervisé. Elle tient compte des meilleures pratiques et des principes internationaux en la matière, établis par des organismes de surveillance comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS), l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale des organismes de réglementation des pensions. Les établissements supervisés doivent maintenir des structures organisationnelles et des pratiques de contrôle adaptées à leur situation particulière.<sup>67</sup>

4.61. Depuis son dernier examen en 2016, la Commission nationale des banques et assurances a progressé dans l'application des principes de Bâle et a adopté des mesures pour appliquer les trois piliers de Bâle II et III. D'après les autorités, la CNBS a progressivement adopté les normes de contrôle internationales de Bâle. Les principaux résultats sont détaillés dans l'encadré 4.2, qui présente également les réformes en cours.

<sup>65</sup> Au titre de la Résolution GES n° 654/22-12-2020, la Commission nationale des banques et assurances a décidé de modifier provisoirement, à partir de décembre 2020, le mode de calcul de l'indicateur de couverture des prêts improductifs en incorporant le concept de portefeuille de crédit à risque.

<sup>66</sup> Circulaire de la CNBS n° 48/2020. Renseignements de la CNBS. Adresse consultée: <https://www.cnbs.gob.hn/marco-integral-de-supervision-basada-en-riesgos-misbr/>.

<sup>67</sup> Renseignements de la CNBS. Adresse consultée: <https://www.cnbs.gob.hn/marco-integral-de-supervision-basada-en-riesgos-misbr/>.

### Encadré 4.2 Principales avancées dans la mise en œuvre des principes de Bâle, 2016-2022

Depuis le dernier examen du Honduras en 2016, la CNBS a réalisé les avancées ci-après dans la mise en œuvre des principes de Bâle:

#### Pilier I (capital, couverture des risques et restrictions liées à l'effet de levier):

##### Capital:

La Résolution GES n° 920/19-10-2018 a approuvé les modifications des normes d'adéquation du capital, et incorporé la couverture de conservation et le ratio de levier, de la manière suivante:

- **Couverture de conservation du capital:** un ratio de 2,5% (identique à celui de Bâle) a été établi, en plus de l'indice d'adéquation du capital exigé. Il est prévu que ce coefficient soit mis en œuvre progressivement, pour atteindre 2,5% à la fin de 2023.
- **Ratio de levier:** Un ratio de levier de 4% a été établi pour tous les établissements financiers supervisés.

Les autorités indiquent que les réformes en cours sont notamment les suivantes: l'établissement d'un volant contracyclique compris entre 0% et 2,5%, composé de capitaux ordinaires, à appliquer lorsque l'on estime que la croissance du crédit génère un risque systémique; la révision des méthodes utilisées pour estimer les pourcentages des exigences de capital pour les actifs pondérés par risque afin de calculer les risques de crédit, de marché, opérationnels et d'ajustement de l'évaluation du crédit, ainsi que les frais additionnels en capital pour les établissements d'importance systémique.

##### Liquidité:

Une nouvelle réglementation sur la liquidité a été approuvée par le biais de la Résolution GES n° 593/06-07-2018, ensuite modifiée par la Résolution GES n° 540/24-06-2019. Le concept de ratio de liquidité à court terme a été adopté. Il est établi que ce ratio ne peut être inférieur à 100%; il doit être calculé et obtenu en monnaie locale et en devises, et de façon combinée. La réalisation de ce pourcentage se fait de manière progressive. Par ailleurs, les comités d'actifs et de passifs, les comités de gestion des risques et un système d'administration du risque de liquidité ont été créés.

Il reste à mettre en œuvre le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR en anglais), un indicateur structurel à long terme conçu pour corriger les asymétries de liquidité.

#### Pilier II (gestion du risque et surveillance):

La Résolution GES n° 662/29-12-2020 porte approbation du Cadre global de supervision fondé sur les risques (MISBR), qui établit une supervision des risques dynamique et prospective, en mettant l'accent sur la compréhension et l'anticipation des risques qui menacent les secteurs et les établissements supervisés.

#### Pilier III (discipline de marché):

Les Règles pour le renforcement de la transparence, de la culture financière et du service à l'utilisateur de services financiers ont été établies, ainsi qu'une règle complémentaire. En outre, la CNBS a mis au point une série d'outils et de programmes visant à atténuer les asymétries d'information qui existent entre les utilisateurs de services financiers et les établissements supervisés, et elle a préparé un rapport sur les antécédents de crédit actualisés. Elle a mis en œuvre le programme "Conoce y Compara" (Connaître et comparer) qui permet de comparer les tarifs et coûts des principaux produits financiers offerts par le système financier, et a publié les coûts et commissions liés aux opérations de crédit.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.62. Les dépôts dans les banques commerciales sont assurés par le Fonds d'assurance des dépôts (FOSEDE) jusqu'à concurrence de l'équivalent en monnaie nationale de 9 632,92 USD. Le FOSEDE est un organisme décentralisé de la Présidence de la République, rattaché à la Banque centrale du Honduras et jouissant par rapport à celles-ci d'une indépendance technique, administrative et budgétaire. Il s'agit d'un système de protection de l'épargne, dont la fonction principale est de garantir la restitution des dépôts monétaires effectués par le public dans les banques privées, les associations d'épargne et de prêt et les sociétés financières dûment agréées qui ont été déclarées en liquidation forcée. Le FOSEDE est devenu opérationnel en juin 2001 et ses activités sont définies et régies principalement par la Loi sur l'assurance des dépôts auprès d'établissements du système financier, figurant dans le Décret-loi n° 53-2001, publié au Journal officiel n° 29 490 le 30 mai 2001. La loi de 2001 a été modifiée par les décrets n° 128-2002, 283-2002, 160-2003, 106-2004, 129-2004 et 89-2006.<sup>68</sup>

<sup>68</sup> Renseignements du FOSEDE. Adresse consultée: <https://fosedeh.n/cobertura-del-seguro/>.

4.63. Le Honduras compte par ailleurs neuf sociétés financières, qui détenaient 17 343,3 millions de HNL d'actifs au 31 décembre 2022. Les sociétés financières peuvent effectuer les opérations suivantes: 1) accorder tout type de prêt et réaliser des investissements en monnaie nationale et en devises; 2) recevoir des dépôts en compte d'épargne et à terme en monnaie nationale et en devises, pour des périodes de plus de 30 jours; 3) émettre des titres individuels ou en série. Le montant des prêts accordés par ces neuf organisations à cette date s'élevait à 11 736,3 millions de HNL.<sup>69</sup>

4.64. La Loi sur le système financier régleme également les activités des groupes financiers autorisés, qui sont soumis à la supervision de la CNBS. Aux termes de la Loi sur le système financier, un groupe financier autorisé est un groupe constitué d'un ou de plusieurs établissements du système financier. En outre, il peut inclure deux personnes morales ou plus exerçant des activités de nature financière si les conditions suivantes sont réunies: i) au moins l'une d'entre elles est un établissement du système financier autorisé; et ii) il existe un contrôle commun des liens de propriété, de gestion, d'administration ou d'utilisation de l'image de marque ou, en cas d'absence de tels liens, les parties décident, dans un accord, d'exercer un contrôle commun ou agissent en tant qu'unité de décision. Ainsi, un groupe financier peut être composé d'un ou de plusieurs des établissements suivants: bureaux de change, caisses générales de dépôts, établissements d'assurance ou de réassurance, établissements d'émission et/ou d'administration de cartes de crédit, bailleurs, maisons de courtage, dépositaires centralisés de garde, mécanismes de compensation et de liquidation de titres, administrateurs de fonds de pension, établissements d'envoi de fonds, sociétés d'administration de fonds communs de placement, sociétés de financement par l'escompte et autres établissements ayant des objectifs et activités financières analogues. À la fin de 2022, 7 groupes financiers autorisés opéraient au Honduras, regroupant un total de 27 entreprises.<sup>70</sup> Le responsable de chacun de ces groupes était une banque. En décembre 2022, les sept groupes financiers détenaient 680 690,32 millions de HNL d'actifs (27 672,8 millions d'USD) et 599 550,49 millions de HNL de passifs (24 374,2 millions d'USD).

4.65. La CNBS assure la surveillance des groupes financiers sur une base individuelle et consolidée. Elle supervise les sociétés appartenant à un groupe financier domiciliées dans le pays ou à l'étranger afin que les risques de toutes les sociétés du groupe soient évalués et contrôlés sur une base individuelle et globale. Pour évaluer le respect des exigences de capital de chacune des sociétés du groupe financier, on déduit du capital libéré de la société d'investissement les investissements réalisés entre établissements appartenant au même groupe financier. Le capital consolidé du groupe financier doit être au moins équivalent à la somme des exigences de capital des sociétés composant le groupe. Aux fins de l'adéquation des fonds propres, les investissements effectués entre établissements appartenant au même groupe financier ne sont pas comptabilisés.

4.66. La période considérée a été marquée par le développement de technologies financières qui ont créé un moyen de paiement électronique de plus en plus demandé par les usagers, comme les porte-monnaie électroniques, des instruments proposés par des entreprises de technologie financière, dont certaines sont associées à des entités financières (Atlántida, Ficohsa, BAC Credomatic, Banpaís, Promérica, Azteca et Finsol), qui encouragent la population à utiliser la monnaie numérique. Pour favoriser le développement de ces transactions, la Banque centrale a modifié le Règlement sur les services de paiement et de transfert utilisant la monnaie électronique et a publié le "Règlement sur les services offerts par les fournisseurs de services de paiement électronique".<sup>71</sup> Au 30 juin 2022, 13,1 millions de transactions avaient été réalisées par porte-monnaie électronique, pour un montant total de 10 659,7 millions de HNL.<sup>72</sup>

<sup>69</sup> Renseignements de la Commission nationale des banques et assurances. Adresse consultée: <https://publicaciones.cnbs.gob.hn/boletines/ layouts/15/xlviewer.aspx?id=/boletines/Indicadores%20Financieros%20NIIIF/Indicadores%20Financieros.xlsx&Source=https%3A%2F%2Fpublicaciones%2Ecnbs%2Egob%2Ehn%2Fboletines%2FPaginas%2FIndicadores%2DFinancieros%2DNIIIF%2Easp>.

<sup>70</sup> Renseignements de la Commission nationale des banques et assurances. Adresse consultée: <https://publicaciones.cnbs.gob.hn/boletines/ layouts/15/xlviewer.aspx?id=/boletines/Grupos%20Financieros/1.%20Grupos%20Financieros%20-%20marzo%202022.xlsx&Source=https%3A%2F%2Fpublicaciones%2Ecnbs%2Egob%2Ehn%2Fboletines%2FPaginas%2FGrupos%2DFinancieros%2Easp>.

<sup>71</sup> Publié au Journal officiel n° 36 012 du 26 août 2022.

<sup>72</sup> Adresse consultée: <https://www.bch.hn/estadisticos/EF/LIBINFORMEEF/IEF%20Junio%202022.pdf>.

#### 4.4.1.2 Assurances

4.67. Le marché de l'assurance est ouvert aux capitaux privés, aussi bien nationaux qu'étrangers et, de fait, il se compose uniquement d'entreprises privées établies au Honduras. Les compagnies d'assurance peuvent fournir des assurances à la personne (assurance-vie, assurance-maladie, assurance invalidité) ou des assurances contre les dommages matériels, ou les deux.<sup>73</sup> À la fin de 2022, on comptait 12 compagnies d'assurance en activité, dont deux à capitaux étrangers, cinq à capitaux mixtes et cinq à capitaux nationaux.<sup>74</sup> Un même établissement exerce des activités de manière indépendante dans deux branches distinctes de l'assurance, c'est pourquoi le nombre de 13 apparaît dans les publications sur ces établissements. Il n'y a pas de compagnies de réassurance nationales.

4.68. La présence d'investissements étrangers dans le secteur de l'assurance est considérable; en effet, deux compagnies sont à capitaux étrangers, cinq à capitaux mixtes et le reste à capitaux nationaux. De la même façon, sur l'ensemble des compagnies, cinq appartiennent à des groupes financiers ayant une présence nationale importante.

4.69. Le marché des assurances reste très concentré. En décembre 2022, six compagnies d'assurance géraient 80,3% des actifs et 81,4% des primes. Les primes nettes du système d'assurances hondurien s'élevaient à 13 999,9 millions de HNL en décembre 2022, reflétant une croissance de 8,64% en glissement annuel par rapport à la fin de 2021. D'après les autorités, la situation s'est rétablie après une forte détérioration enregistrée au quatrième trimestre de 2020, durant lequel les résultats ont été affectés, en premier lieu, par les problèmes climatiques, puis par la hausse constante du versement d'indemnités de santé liées à la pandémie de COVID-19.

4.70. En ce qui concerne la souscription de polices, en 2021, 490 463 polices ont été souscrites, soit une augmentation annuelle de 9,2%. Les assurances contre les dommages matériels constituent le segment le plus important du secteur de l'assurance, avec un nombre total de polices de 325 567 fin 2021, ce qui représente 66,4% des polices en cours de validité et une augmentation en glissement annuel de 12,6%. Ce segment a généré pour le secteur de l'assurance 5 421,6 millions de HNL sous forme de recettes de primes nettes, soit une augmentation de ces recettes de 9,2% en glissement annuel. Le segment de l'assurance contre les dommages matériels est divisé en deux: i) les assurances générales (incendies – autres risques analogues et assurance automobile, pour un montant de 4 187,6 millions de HNL) et ii) les autres assurances générales, pour un montant de 1 234,0 millions de HNL. Le nombre de polices souscrites pour différents types d'assurance-vie était de 108 762, soit 22,2% des polices émises. La valeur des primes nettes s'est élevée à 4 529,0 millions de HNL, soit une croissance de 14,0% en glissement annuel. Sur le segment des accidents et maladies, 44 898 polices ont été émises, soit 9,2% des polices en cours de validité.

4.71. À la fin de l'année, la valeur des recettes tirées des primes nettes dans le secteur des accidents et maladies a atteint 2 740,9 millions de HNL, soit 21% du total des recettes du système de l'assurance tirées des primes nettes, et a enregistré une augmentation en glissement annuel de 9,8% générée principalement par le segment de la santé et des hospitalisations, qui a représenté 89% (2 440,4 millions de HNL) des primes de ce secteur, lesquelles ont augmenté de 12,7%.<sup>75</sup> Durant les trois premiers trimestres de 2022, l'activité d'assurance a continué de progresser, comme en témoigne la croissance des primes (12,3% en glissement annuel jusqu'en août) (tableau 4.7 et graphique 4.2). Cependant, bien que le montant des primes ait augmenté au cours de la période à l'examen, le taux de pénétration des assurances (ou le pourcentage des primes par rapport au PIB) est resté relativement bas, à 2,6% en 2022. D'après les autorités, le faible taux de pénétration des primes reflète la dégradation de la situation économique et financière qui a marqué les ménages ces

<sup>73</sup> Article 8 du Décret n° 22-2001.

<sup>74</sup> CNBS (2022), Reporte del Perfil del Sistema Asegurador de Honduras Desarrollo y Competitividad del Sector Seguros, avril 2022. Adresse consultée: <https://analitica.cnbs.gob.hn/Home/Viewer/Publicaciones%20Estad%C3%ADsticas%20y%20Financieras%20Estudios%20e%20Informes%20Perfil%20del%20Sistema%20Asegurador/Perfil%20del%20Sistema%20Asegurador%20de%20Honduras%20-%20A%20-%20B1o%202022.pdf>.

<sup>75</sup> CNBS (2022), Reporte del Perfil del Sistema Asegurador de Honduras Desarrollo y Competitividad del Sector Seguros, avril 2022. Adresse consultée: <https://analitica.cnbs.gob.hn/Home/Viewer/Publicaciones%20Estad%C3%ADsticas%20y%20Financieras%20Estudios%20e%20Informes%20Perfil%20del%20Sistema%20Asegurador/Perfil%20del%20Sistema%20Asegurador%20de%20Honduras%20-%20A%20-%20B1o%202022.pdf>.

dernières années, ainsi que la faible capacité d'épargne.<sup>76</sup> L'indice de pénétration du système de l'assurance hondurien, qui correspond au ratio entre les primes brutes d'assurance-vie et l'ensemble des primes, s'est élevé à 33,7% à la fin de 2021, soit un niveau supérieur à celui enregistré en 2020 (31,7%) et 2019 (32,3%).

**Tableau 4.7 Principaux indicateurs du secteur de l'assurance, 2017-2022**

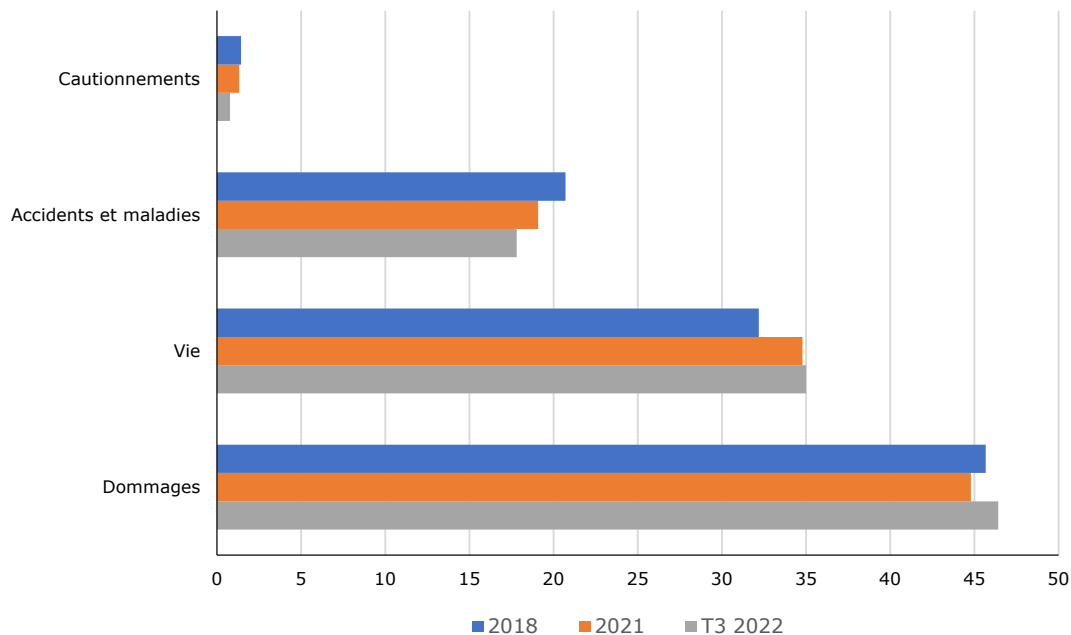
(%)

	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2019	Décembre 2020	Décembre 2021	Août 2022
Croissance moyenne des primes	17,8	13,8	1,9	-3,4	6,5	12,3
Primes brutes/PIB	2,5	2,6	2,5	2,6	2,4	2,6
Solvabilité	3,5	4,6	4,6	4,9	3,8	3,3
Efficacité administrative	10,5	10,0	10,3	10,5	10,2	10,0
Rendement des actifs	7,0	7,5	7,9	4,8	2,8	4,7
Taux de sinistralité	45,5	44,1	40,2	115,4	55,7	39,5
Santé et hospitalisation	63,5	64,2	70,9	65,4	74,5	66,8
Assurance-vie	33,0	29,7	30,1	40,5	62,6	32,9

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

**Graphique 4.2 Primes contractées et cédées, par branche, 2018, 2021, T3 2022**

(% du total)



Source: CNBS.

4.72. Comme indiqué précédemment, la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur l'activité du sous-secteur de l'assurance, entraînant une baisse de sa rentabilité. Le rendement des actifs des assurances est tombé de 7,9% en décembre 2019 à 4,8% en décembre 2020 et à 2,8% en décembre 2021, avant de se rétablir partiellement, atteignant 4,7% en août 2022. Cela s'explique par une augmentation du taux de sinistralité provoquée par la pandémie, qui est passé de 40,2% en 2019 à 115,4% en décembre 2020, avant de redescendre à 55,7% et 39,5%, respectivement en décembre 2021 et août 2022. L'indice de solvabilité s'élevait à 3,3 en août 2022, un niveau inférieur à celui enregistré à la fin de 2021, qui était de 3,8, et à celui de 2020 (4,9). Cette diminution est due à la dégradation des bénéfices nets en 2020, conséquence d'une hausse des versements d'indemnités et de l'exposition à davantage de risques.

<sup>76</sup> CNBS (2022), Reporte del Perfil del Sistema Asegurador de Honduras Desarrollo y Competitividad del Sector Seguros, avril 2022. Adresse consultée:

<https://analitica.cnbs.gob.hn/Home/Viewer/Publicaciones%20Estad%C3%ADsticas%20y%20Financieras%20Estudios%20e%20Informes%20Perfil%20del%20Sistema%20Asegurador/Perfil%20del%20Sistema%20Asegurador%20de%20Honduras%20-%20A%20B1o%202022.pdf>.



4.73. Les autorités ont adopté des mesures pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le 26 mars 2020, la Direction générale des assurances a approuvé, par la voie de la Résolution SSE n° 177/26-03-2020, des mécanismes temporaires d'allègement qui, entre autres, permettent aux assurances d'accorder un délai de grâce pour le paiement des primes jusqu'au 30 juin 2020, leur interdisent de facturer des frais additionnels et leur permettent d'inclure les remboursements liés à la pandémie dans leur analyse de risque. Ces mesures ont permis au secteur d'atténuer les répercussions économiques liées à la crise sanitaire nationale provoquée par le coronavirus.<sup>77</sup> La Résolution SSE n° 276/25-06-2020 de la Direction générale des assurances a modifié la Résolution SSE n° 177/26-03-2020. Dans cette résolution, la Direction générale des assurances a indiqué que les mécanismes temporaires d'allègement pour le secteur de l'assurance avaient entraîné une augmentation du solde des primes à percevoir de 5,9% et qu'en dépit des mesures, on avait observé une dégradation des primes à percevoir de 23%, à cause des mesures de confinement de la population prises pour éviter la propagation de la COVID-19. Face à cette situation, elle a donc décidé de geler jusqu'au 30 septembre 2020 le recouvrement des arriérés des paiements échelonnés et a accordé aux établissements d'assurance un délai jusqu'au 31 octobre 2020.<sup>78</sup>

4.74. D'un point de vue économique, le développement des assurances-vie est associé à la capacité des particuliers ou des familles de générer de l'épargne.

4.75. Le cadre juridique et institutionnel du sous-secteur de l'assurance n'a pas beaucoup changé depuis le dernier examen en 2016, et la législation est la même que celle qui a été introduite en 2001. Les services d'assurance et de réassurance sont toujours régis par la Loi sur les établissements d'assurance et de réassurance et les résolutions de la CNBS. La Loi est toujours en vigueur et n'a pas fait l'objet de modifications depuis sa création au titre du Décret n° 22-2001.<sup>79</sup> Par l'intermédiaire de la Direction générale des assurances et des pensions, la CNBS supervise et contrôle les activités des sociétés d'assurance et de réassurance et de leurs intermédiaires.

4.76. La Banque centrale du Honduras (BCH) est l'entité chargée d'autoriser les nouvelles compagnies d'assurance sur la base d'un examen des besoins économiques, après avis favorable de la CNBS. Toute société d'assurance qui s'implante au Honduras doit se constituer en société anonyme à capital fixe réparti en actions nominatives.<sup>80</sup> Les fondateurs des sociétés d'assurance peuvent être des personnes physiques ou morales. Les compagnies d'assurance doivent disposer d'un capital fixe minimal dont le montant minimal est déterminé par la BCH, après avis favorable de la CNBS. En 2022, la BCH a augmenté de nouveau ce montant, le fixant à un niveau compris entre 90 et 240 millions de HNL, et a accordé un délai d'un an aux compagnies déjà établies pour se conformer aux nouvelles exigences (tableau 4.8). Le capital minimal doit être déposé au début des activités.

**Tableau 4.8 Capital fixe minimal pour l'établissement d'une compagnie d'assurance, 2015 et 2022**

(Millions de HNL)

	2015	2022
Compagnies offrant des services d'assurance généraux et à la personne	60 millions	90 millions
Compagnies offrant tout type d'assurances	120 millions	180 millions
Réassureurs	165 millions	240 millions

Source: Résolution de la BCH n° 226-5/2022. Session n° 3968 du 12 mai 2022.

4.77. Conformément à la Loi sur les établissements d'assurance et de réassurance (chapitre I, article 3), les compagnies sont classées en fonction du type d'assurance qu'elles fournissent, à savoir: a) les compagnies d'assurance du premier groupe, qui émettent des contrats d'assurance des personnes; b) les compagnies du deuxième groupe, qui émettent des contrats d'assurance contre les dommages matériels, y compris les contrats de cautionnement; et c) les compagnies du troisième groupe, qui émettent des contrats d'assurance du premier et deuxième groupes. À l'heure

<sup>77</sup> La Résolution SSE n° 177/26-03-2020 peut être consultée à l'adresse suivante: <https://circulares.cnbs.gob.hn/Archivo/Viewer/2452/1>.

<sup>78</sup> La Résolution SSE n° 276/25-06-2020 peut être consultée à l'adresse suivante: <https://circulares.cnbs.gob.hn/Archivo/Viewer/2457/1>.

<sup>79</sup> Loi sur les établissements d'assurance et de réassurance (Décret n° 22-2001) du 30 avril 2001. Adresse consultée: <https://www.cnbs.gob.hn/leyes-y-normativas/>.

<sup>80</sup> Article 9 du Décret n° 22-2001.

actuelle, on compte 11 compagnies du troisième groupe et une compagnie du premier groupe en activité; aucune compagnie du deuxième groupe n'est enregistrée.<sup>81</sup>

4.78. Le Honduras autorise la présence commerciale de compagnies d'assurance étrangères sous forme de succursales établies légalement dans le pays. La société mère doit être assujettie à des normes prudentielles similaires ou plus strictes que celles utilisées au Honduras et disposer d'un capital suffisant pour faire face aux obligations souscrites au Honduras.<sup>82</sup> Outre les prescriptions applicables aux compagnies nationales, la législation en vigueur prévoit que les compagnies étrangères doivent certifier avoir déposé à la BCH ou investi dans des titres d'État au moins 10,0% du capital minimal de la société projetée, lequel sera restitué au moment de l'approbation de la demande (article 22, paragraphe 4, de la Loi sur les établissements d'assurance et de réassurance). Le capital fixe doit demeurer au Honduras.

4.79. Les établissements d'assurance ne peuvent exercer que des activités directement liées aux opérations d'assurance ou de cautionnement, à l'investissement de leur capital et de leurs réserves techniques et mathématiques, à la vente de biens provenant des recouvrements de créances et de ceux qui leur ont été cédés pour régler des dettes relevant de leurs activités. En outre, ils peuvent fournir des services destinés exclusivement à leurs assurés en lien avec les risques encourus. Les compagnies d'assurance ne peuvent pas fournir de services de réassurance. Elles peuvent toutefois, en fonction du montant et de la durée, fournir certains services financiers, comme des prêts à des personnes physiques ou morales résidant au Honduras. Les prêts que peuvent accorder les assureurs sont plafonnés à 20% du capital et des réserves de capital. Des prêts d'un montant illimité à amortissement échelonné sur 25 ans au plus peuvent également être fournis moyennant une garantie fiduciaire.<sup>83</sup>

4.80. Pour pouvoir exercer en tant qu'agent d'assurance pour une compagnie, en tant qu'agent indépendant ou en tant que courtier en assurance, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la CNBS et d'être inscrit au Registre public des agents et courtiers d'assurance. Les conditions à remplir sont les suivantes: être Hondurien ou résider légalement dans le pays depuis plus de trois années consécutives; présenter un certificat délivré par un ou plusieurs établissements d'assurance indiquant qu'il possède les connaissances techniques requises pour exercer en tant qu'agent; disposer du certificat actualisé d'inscription au Registre des agents et courtiers d'assurance; et ne pas faire l'objet d'une interdiction.<sup>84</sup>

4.81. En 2023, trois établissements d'assurance proposent des assurances agricoles individuelles et collectives; toutefois, ces polices ne représentent que 0,02% (95 en 2021) de l'ensemble des polices. Il n'existe aucune subvention de la part de l'État pour ce type de polices.

4.82. Les compagnies d'assurance peuvent souscrire des contrats de réassurance dans le pays ou à l'étranger, mais uniquement avec des réassureurs figurant dans le registre de la CNBS. Pour pouvoir fournir des services au Honduras, les réassureurs étrangers doivent avoir une notation minimale de BBB- (ou équivalente).

4.83. La CNBS régit les types de police pouvant être vendus; néanmoins ce sont les compagnies d'assurance qui fixent la tarification des primes. Les assureurs sont tenus de maintenir un niveau de capital minimal. Pendant la période à l'examen, le capital minimal a été révisé à trois reprises. Entre 2013 et aujourd'hui, les montants relatifs au capital minimal des établissements d'assurance et de réassurance figurant dans la Loi sur les établissements d'assurance et de réassurance ont fait l'objet des modifications suivantes: en 2017 (Résolution n° 297-8/2017, session n° 3688 du 17 août 2017); en 2020 (Résolution n° 54-2/2020, session n° 3817 du 5 février 2020; et en 2022 (Résolution n° 226-5/2022, session n° 3968 du 12 mai 2022). À la suite de la

---

<sup>81</sup> CNBS (2022), Reporte del Perfil del Sistema Asegurador de Honduras Desarrollo y Competitividad del Sector Seguros, avril 2022. Adresse consultée: <https://analitica.cnbs.gob.hn/Home/Viewer/Publicaciones%20Estad%C3%ADsticas%20y%20Financieras%20Estudios%20e%20Informes%20Perfil%20del%20Sistema%20Asegurador/Perfil%20del%20Sistema%20Asegurador%20de%20Honduras%20-%20A%C3%B1o%202022.pdf>.

<sup>82</sup> Décret n° 22-2001 et Règlement sur l'établissement de succursales d'établissements d'assurance étrangers, publié par la BCH (Résolution n° 448-12/2003 du 18 décembre 2003). Adresse consultée: <https://www.cnbs.gob.hn/leyes-y-normativas/>.

<sup>83</sup> Article 69 du Décret n° 22-2001.

<sup>84</sup> Articles 94 et 96 du Décret n° 22-2001 et Règlement sur l'intermédiation en assurance et le cautionnement (Circulaire n° 084/2009 de la CNBS).

modification introduite en 2022, les exigences de capital minimal sont les suivantes: a) établissements d'assurance du premier groupe: 90 millions de HNL; b) établissements d'assurance du deuxième groupe: 90 millions de HNL; c) établissements d'assurance du troisième groupe: 180 millions de HNL; et d) établissements de réassurance ou de refinancement: 240 millions de HNL.

4.84. Les demandes de fusions et d'acquisitions doivent être déposées auprès de la Commission de défense et promotion de la concurrence (CDPC), qui les remet à la CNBS. En cas d'avis favorable de la CNBS, la demande est transmise à la BCH pour approbation. Les fusions entre les assureurs exerçant dans des branches différentes et les fusions entre assureurs et réassureurs en vue d'exercer sur les deux marchés ne sont pas autorisées. Les fusions entraînant une concentration de plus de 25% du montant total des primes sont interdites. L'acquisition par des personnes physiques de plus de 10% du capital souscrit et libéré d'une entreprise doit être notifiée à la BCH et à la CNBS.<sup>85</sup>

#### 4.4.2 Télécommunications

4.85. Depuis le précédent examen, réalisé en 2016, le cadre juridique du secteur des télécommunications n'a fait l'objet d'aucune modification de fond. Le secteur est régi par la Loi-cadre de 1995 sur le secteur des télécommunications (LMST, Décret n° 185-95), son Règlement général et la Loi sur la portabilité (Décret n° 97-2013). Outre le Règlement général, plusieurs règlements ont été publiés sur des questions spécifiques telles que le régime tarifaire ou l'utilisation partagée de réseaux.<sup>86</sup> Au cours de la période 2016-2023, certains de ces règlements ont été modifiés (par exemple pour faciliter la procédure relative à la portabilité) et de nouveaux règlements ont été adoptés (par exemple en lien avec les droits et obligations des utilisateurs).

4.86. La Commission nationale des télécommunications (CONATEL) est l'organisme de réglementation du marché. Elle est responsable du régime de concurrence régi par la Loi de 2005 de défense et promotion de la concurrence. Elle sollicite l'avis de la Commission de défense et promotion de la concurrence (CDPC), mais prend elle-même la décision finale.<sup>87</sup>

4.87. Le Honduras n'impose pas de restriction à l'investissement privé (national ou étranger) dans le secteur des télécommunications. Cependant, il n'est pas possible pour les entreprises publiques étrangères d'investir dans le secteur.<sup>88</sup>

4.88. La politique du Honduras en matière de télécommunications vise principalement à réduire la fracture numérique.<sup>89</sup> Dans ce but, le pays a pris des mesures pour réduire les coûts d'interconnexion et d'utilisation du spectre radioélectrique. En outre, le spectre a fait l'objet d'un réaménagement pour permettre le déploiement de la nouvelle génération de connexions sans fil.<sup>90</sup> Afin d'encourager l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), le service à large bande a été mis en place dans des lieux et établissements publics en recourant au Fonds de service universel.<sup>91,92</sup> Le Honduras est en outre en train de mettre en œuvre un projet intitulé "Gouvernement numérique".<sup>93</sup> En 2021, une subvention a été mise en place afin d'encourager l'utilisation du service à large bande et de promouvoir la connectivité des ménages vulnérables; elle sera en vigueur pendant cinq ans et couvre 100% du coût de la connexion pendant la première année.<sup>94</sup>

<sup>85</sup> Article 56 du Décret n° 22-2001.

<sup>86</sup> Les règlements peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://www.sitae.conatel.gob.hn/sice/armonizacion/consultasResoluciones.aspx>.

<sup>87</sup> Article 212 B du Règlement général de la LMST.

<sup>88</sup> Article 26 du Décret n° 185-95.

<sup>89</sup> Plan national pour la large bande (PNBA).

<sup>90</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>91</sup> Le Fonds de service universel s'intitule Fonds d'investissement dans les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication (FITT).

<sup>92</sup> Document de l'OAS CCP.I-TIC/doc.4974/20 rev.3 cor.1 du 30 octobre 2020. Tous les opérateurs reversent 1% de leurs recettes mensuelles brutes au FITT (Règlement sur le FITT (Résolution NR 007/14 de la CONATEL)).

<sup>93</sup> CNI. Adresse consultée: <https://www.cni.hn/la-aceleracion-de-la-transformacion-digital-en-el-gobierno-de-honduras/>.

<sup>94</sup> Décret exécutif n° PCM-034-2021.

4.89. Entre 2016 et 2022, la densité de l'Internet mobile au Honduras a connu une forte hausse, passant de 23,9% à 73,7% (tableau 4.9). Cette augmentation a surtout été enregistrée depuis 2019 en raison de l'amélioration de l'accès au service et s'est renforcée du fait de la pandémie. La densité de l'utilisation de l'Internet fixe a elle aussi augmenté, passant de 2,2% à 4,6%. Selon les autorités, cette situation s'explique par la diversité des offres au niveau local. Malgré ces augmentations, la fracture numérique reste importante au Honduras: en 2022, 18% de la population n'avait pas encore accès à Internet et, parmi les personnes qui y avaient accès, 28% ne l'utilisaient pas.<sup>95</sup> La téléphonie fixe est de moins en moins utilisée en raison de l'usage de la téléphonie mobile et de la téléphonie par Internet (VoIP).

**Tableau 4.9 Indicateurs du secteur des télécommunications, 2016-2022**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Téléphonie fixe</b>							
Utilisateurs	442 929	491 107	483 437	492 081	531 070	465 521	436 828
Densité (%)	5,1	5,5	5,4	5,3	5,7	4,9	4,6
<b>Internet fixe</b>							
Utilisateurs	188 923	205 787	224 579	390 519	421 498	397 123	442 991
Densité (%)	2,2	2,3	3,8	4,1	4,0	4,0	4,6
<b>Téléphonie mobile</b>							
Utilisateurs (millions)	7,8	8,2	8,0	7,4	7,0	7,6	7,7
Densité (%)	89,8	92,9	90,3	82,2	74,8	80,0	81,1
<b>Internet mobile</b>							
Utilisateurs (millions)	1,9	2,3	3,1	5,0	4,8	6,8	7,0
Densité (%)	23,9	25,6	34,2	55,1	51,3	72,5	73,7
<b>Autres (Millions de HNL)</b>							
Recettes	20 322	21 383	23 502	23 342	22 448	23 695	25 217
Investissements	3 561	4 285	3 881	4 392	3 341	4 481	4 225

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.90. Pendant la pandémie, les opérateurs de téléphonie mobile ont offert des forfaits d'appels vocaux, de SMS et de données gratuits et ont maintenu le service pour les clients qui n'avaient pas les moyens de payer.<sup>96</sup>

4.91. Pour fournir les différents services, les opérateurs doivent obtenir une concession (25 ans, renouvelable) auprès de la CONATEL par voie d'appels d'offres auxquels seuls les fournisseurs préqualifiés peuvent prendre part. De manière générale, la concession permet de fournir divers types de services.<sup>97</sup> La CONATEL octroie également des licences pour l'utilisation du spectre radioélectrique (25 ans, renouvelables).<sup>98</sup> En application du Règlement général de la LMST, celles-ci sont accordées directement ou, en cas de pénurie de fréquence, au moyen d'une procédure d'appel d'offres. Cependant, les autorités ont indiqué que les bandes de fréquence étaient toujours octroyées par appel d'offres afin de garantir la concurrence.

4.92. Le marché compte actuellement des opérateurs privés et publics. L'État offre des services par l'intermédiaire de la Compagnie hondurienne des télécommunications (HONDUTEL). La structure du marché n'a pas beaucoup changé depuis le précédent examen, réalisé en 2016 (graphique 4.3). Le marché de la téléphonie mobile reste fortement concentré et est dominé par deux opérateurs privés, même si HONDUTEL y participe également. L'opérateur public a une part négligeable sur le marché de la téléphonie mobile vocale (moins de 1%) étant donné que son offre est limitée tant sur le plan géographique que commercial et qu'il ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire pour fournir un service de données mobiles.<sup>99</sup> S'agissant des services fixes, HONDUTEL est l'opérateur le plus

<sup>95</sup> CONATEL (2022), *Informe Trimestral de los Indicadores del Sector de Telecomunicaciones en Honduras*, août. Adresse consultée: <https://www.conatel.gob.hn/doc/Informes/2022/Informe%20trimestral%20sector%20de%20Telecomunicaciones,%20T2022.pdf>.

<sup>96</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

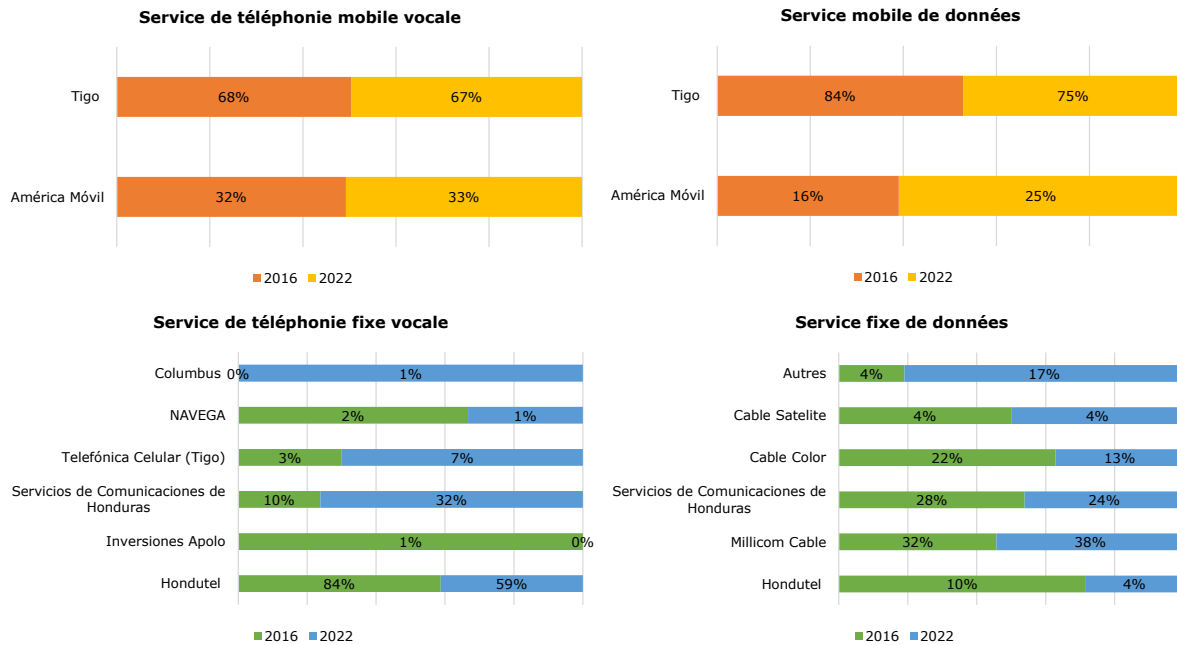
<sup>97</sup> Articles 114, 119 et 121 du Règlement général de la LMST.

<sup>98</sup> Une redevance est versée pour l'utilisation du spectre. Pendant la pandémie, les autorités ont indiqué que des plans de paiement avaient été établis pour que les opérateurs puissent s'acquitter du coût de la redevance.

<sup>99</sup> Renseignements communiqués par les autorités; et CDPC (2018), *Estudio Sectorial sobre el Mercado de Telecomunicaciones en Honduras*. Adresse consultée: [https://www.cdpc.hn/sites/default/files/Privado/estudios\\_mercado/Estudio%20Sectorial%20de%20Telecomunicaciones.pdf](https://www.cdpc.hn/sites/default/files/Privado/estudios_mercado/Estudio%20Sectorial%20de%20Telecomunicaciones.pdf).

important, même si sa part de marché a diminué depuis 2016. D'après la Commission de défense et promotion de la concurrence (CDPC), l'opérateur public est à la traîne en raison d'un manque d'investissement et de l'absence de stratégie commerciale pour s'adapter aux évolutions technologiques.<sup>100</sup>

#### Graphique 4.3 Parts du marché des télécommunications, 2016 et 2022



Note: La part de HONDUTEL dans les services mobiles étant inférieure à 1%, elle n'est pas prise en compte.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.93. S'agissant du marché des services de téléphonie fixe, HONDUTEL reste en position de force et est même soumis à des mesures de régulation asymétrique imposées par la CONATEL afin de maintenir des conditions de concurrence sur le marché. En conséquence, les tarifs de la CONATEL sont plafonnés. Dans le cadre du présent examen, les autorités ont indiqué que les plafonds n'avaient pas été modifiés depuis 2010.<sup>101</sup> HONDUTEL doit aussi garantir l'accès à des intrants essentiels.<sup>102</sup>

4.94. Les tarifs de la téléphonie mobile restent eux aussi plafonnés et la méthodologie n'a pas été révisée depuis 2012.<sup>103</sup> Au Honduras, la portabilité existe sur le marché de la téléphonie mobile et, en 2017, la procédure permettant de changer d'opérateur a été facilitée. Depuis 2016, en moyenne 32 400 utilisateurs changent d'opérateur chaque année.<sup>104</sup>

4.95. Le Règlement sur l'interconnexion n'a pas été modifié entre 2016 et 2022. En décembre 2022, un nouveau Règlement sur l'accès aux réseaux et l'utilisation partagée de ceux-ci a été adopté et a abrogé le Règlement qui était en vigueur depuis 2014.<sup>105</sup> Le nouveau règlement permet aux opérateurs de partager des éléments actifs de leur réseau, ce qui facilitera le développement du service d'itinérance nationale, qui ne fonctionne pas encore, et l'entrée d'opérateurs mobiles virtuels.<sup>106</sup>

[caciones%20en%20Honduras%20%28Telefon%C3%ADa%20M%C3%B3vil%2C%20Fija%20e%20Internet%29.pdf](#).

<sup>100</sup> CDPC (2018), *Estudio Sectorial sobre el Mercado de Telecomunicaciones en Honduras*.

<sup>101</sup> Résolution n° 003/10 de la CONATEL.

<sup>102</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>103</sup> Résolution n° NR012/12 de la CONATEL.

<sup>104</sup> CONATEL. Adresse consultée: <https://www.conatel.gob.hn/portabilidad-numerica-en-el-2022/>.

<sup>105</sup> Résolution n° NR006/22 de la CONATEL.

<sup>106</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

### 4.4.3 Transports

4.96. En 2018, le Honduras a adopté le Plan national relatif aux services logistiques de fret (PNLOG) 2018-2030 afin d'améliorer son système de transport et de circulation du fret dans le but d'accroître la compétitivité des exportations et d'améliorer son intégration sur les marchés internationaux. Le Plan propose la création de conglomérats logistiques pour intégrer les centres de production aux ports et aux aéroports. Par exemple, dans le nord du pays, le conglomérat logistique reliera le centre de production de San Pedro Sula et de la zone franche de Puerto Cortés aux réseaux routier, portuaire et aéroportuaire.

#### 4.4.3.1 Transport aérien

4.97. Le transport aérien est régi par la Loi sur l'aéronautique civile (Décret n° 55-2004), son Règlement, les Règlements sur l'aéronautique civile et les accords sur les services aériens. En 2017, la Loi sur l'aéronautique civile<sup>107</sup> a été modifiée et, en 2019, un nouveau règlement a été adopté, abrogeant celui qui était en vigueur depuis 2005.<sup>108</sup> Les changements législatifs visaient surtout à renforcer les compétences de l'organisme de réglementation et à améliorer la sécurité aérienne.<sup>109</sup>

4.98. L'Agence hondurienne de l'aéronautique civile (AHAC) réglemente le transport aérien et assure le service de navigation aérienne dans l'espace aérien inférieur (soit jusqu'à 20 000 pieds). Au-delà de ce seuil, le service est assuré par l'Agence centraméricaine de navigation aérienne (ACNA).<sup>110</sup>

4.99. Au Honduras, les services de transport aérien internationaux sont fournis selon un régime de réciprocité.<sup>111</sup> Les autorités indiquent que des accords sur les services aériens sont signés lorsque les partenaires commerciaux du Honduras en font la demande. Depuis 2016, le Honduras a signé des accords avec le Canada, le Belize, les Émirats arabes unis et le Taipei chinois; il a en outre des accords avec l'Équateur, les États-Unis et le Panama.<sup>112</sup> S'agissant du transport aérien, le Honduras a une politique de ciel ouvert.<sup>113</sup> Ainsi, le pays accorde des droits de trafic jusqu'à la cinquième liberté de l'air pour le trafic de passagers et de fret; les tarifs sont fixés librement, les fréquences et les capacités ne sont pas limitées et de multiples compagnies peuvent exploiter les routes.

4.100. Afin d'améliorer l'offre du service, de favoriser la reprise du secteur et de promouvoir le tourisme après la pandémie, le Honduras prévoit depuis 2021 une réduction des redevances aéroportuaires pour les compagnies aériennes à bas coût afin d'encourager leur entrée sur le marché. Ces réductions sont accordées pendant trois années consécutives et le pourcentage est dégressif et varie selon l'aéroport.<sup>114</sup> Les passagers sont assujettis à une taxe aéroportuaire préférentielle.<sup>115</sup>

4.101. En 2022, 16 compagnies aériennes étrangères offraient des services (réguliers et non réguliers). Depuis 2016, quatre compagnies aériennes étrangères, y compris des compagnies à bas coût, ont commencé à opérer depuis le Canada, El Salvador et l'Espagne. En outre, six compagnies honduriennes exploitaient des lignes en dehors et/ou à l'intérieur du territoire national.<sup>116</sup> Le fret aérien international était géré par sept compagnies aériennes étrangères.<sup>117</sup> Les vols directs arrivent principalement des États-Unis et des pays de la région, et les passagers provenant d'autres destinations doivent prendre un vol de correspondance.

<sup>107</sup> Loi sur l'aéronautique civile (Décret n° 55-2004), modifiée par le Décret n° 65-2017.

<sup>108</sup> Règlement d'application de la Loi sur l'aéronautique civile (Décision exécutive n° SDN-025-2019).

<sup>109</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>110</sup> L'ACNA est un organisme de la Société centraméricaine de services de navigation aérienne (COCESNA).

<sup>111</sup> Article 4 de la Loi sur l'aéronautique civile (Décret n° 55-2004).

<sup>112</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>113</sup> Article 4 du Décret n° 55-2004.

<sup>114</sup> Loi pour le développement de l'exploitation de routes de transport aérien à bas coûts (Décret n° 48-2021) et Règlement de la Loi pour le développement de l'exploitation de routes de transport aérien à bas coûts (Décision SETUR n° 022-2021).

<sup>115</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>116</sup> Depuis 2016, trois compagnies aériennes nationales et trois compagnies internationales ont cessé d'opérer.

<sup>117</sup> Renseignements communiqués par les autorités.



4.102. Afin de fournir le service régulier international, les compagnies aériennes nationales et étrangères doivent obtenir un certificat d'exploitation auprès de l'AHAC. En 2017, les prescriptions régissant la demande du certificat d'exploitation par les opérateurs étrangers ont changé. Ainsi, à l'instar des opérateurs nationaux, les opérateurs étrangers doivent s'inscrire au Registre public du commerce. La durée du certificat (renouvelable) a aussi été modifiée. Elle était initialement de 10 ans; depuis 2017, elle va de 1 à 10 ans et est déterminée selon l'avantage économique du service<sup>118</sup>: plus le service génère un avantage économique, plus la durée du certificat est longue.<sup>119</sup> Les compagnies à bas coût doivent obtenir, outre le certificat d'exploitation, un permis d'exploitation. Les vols non réguliers doivent obtenir l'autorisation de l'AHAC.<sup>120</sup>

4.103. Le Honduras continue de réserver les services aériens sur le territoire national aux compagnies aérienne contrôlées et dirigées par des ressortissants honduriens (51% du capital et des voix).<sup>121</sup> Celles-ci doivent employer des ressortissants honduriens; toutefois, si elles prouvent qu'il y a une pénurie de personnel, elles peuvent recruter des ressortissants étrangers pour une période de trois mois, renouvelable, pendant qu'elles forment le personnel local.<sup>122</sup>

4.104. Depuis 2017, les importations de carburants et de lubrifiants pour l'aviation sont assujetties à un droit de 1% et à l'impôt sur la production et la consommation (1%); elles en étaient auparavant exemptées.<sup>123</sup>

4.105. Le Honduras possède quatre aéroports internationaux: La Ceiba, Roatán, Palmerola et San Pedro Sula. Historiquement, San Pedro Sula (nord) était l'aéroport le plus fréquenté du fait de sa proximité avec les centres économiques et touristiques du pays. En décembre 2021, l'aéroport international de Palmerola, nouvel aéroport desservant Tegucigalpa, a ouvert ses portes. Il a remplacé l'aéroport de Toncontín, qui maintient les opérations locales. Cependant, même si Palmerola compte des améliorations opérationnelles, sa situation, à 70 km de la capitale, et l'arrivée de certains vols pendant la nuit rendent difficile le transport pour les passagers souhaitant se rendre à la capitale. En outre, il n'y a pas d'infrastructure hôtelière à proximité du nouvel aéroport, ce qui peut obliger les passagers à faire escale en route. En revanche, pour ce qui est du trafic de fret, l'aéroport de Palmerola dispose d'un meilleur accès aux centres de production.

4.106. En 2020, l'État a créé l'Entreprise hondurienne des infrastructures et services aéroportuaires (EHISA), une entreprise excluant toute participation de capitaux privés, afin d'administrer et d'exploiter les aéroports de La Ceiba, de Roatán et de San Pedro Sula.<sup>124</sup> L'aéroport de Palmerola fait l'objet d'une concession. Il est nécessaire d'obtenir une autorisation de l'AHAC pour fournir des services d'escale dans les aéroports; le nombre de fournisseurs n'est pas limité. Les compagnies aériennes peuvent fournir ce service elles-mêmes. La modification des tarifs des services aéroportuaires à l'aéroport de Palmerola requiert l'approbation de la Direction générale du partenariat public-privé. Les ajustements tarifaires pour les aéroports exploités par l'EHISA sont approuvés par le Ministère de l'infrastructure et des transports.

#### 4.4.3.2 Transport maritime

4.107. En 2021, 77,8% du commerce extérieur (en volume) du Honduras a été effectué par voie maritime.<sup>125</sup> Les principales routes maritimes relient les ports honduriens aux États-Unis, au Guatemala et à la Colombie.<sup>126</sup>

<sup>118</sup> L'avantage économique est mesuré en tenant compte du plan d'investissement, de la création d'emplois, de la génération de devises, de l'amélioration de la connectivité et de la réduction du coût du service.

<sup>119</sup> Article 113 du Décret n° 55-2004 modifié par le Décret n° 65-2017.

<sup>120</sup> Article 112 du Décret n° 55-2004; Décret n° 48-2021; article 66 du Décret n° 55-2004 et Règlement sur la délivrance d'autorisations aux opérateurs étrangers pour des vols d'affrètement (charter) (Décret n° 0273-2013).

<sup>121</sup> Article 106 du Décret n° 55-2004.

<sup>122</sup> Article 71 du Décret n° 55-2004 et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>123</sup> Article 44 du Décret n° 55-2004 modifié par le Décret n° 65-2017.

<sup>124</sup> Décret exécutif n° PCM-084-2020.

<sup>125</sup> Statistiques de la Commission centraméricaine de transport maritime (COCATRAM). Adresse consultée: <http://www.cocatram.org.ni/redmarport.html>.

<sup>126</sup> CNUCED. Adresse consultée: <https://unctadstat.unctad.org/countryprofile/maritimeprofile/fr-FR/340/index.html>.

4.108. Le transport maritime est régi par la Loi organique de 1994 sur la marine marchande nationale.<sup>127</sup> Plusieurs règlements et dispositions ont été publiés pour la mettre en œuvre.<sup>128</sup> En 2016, la Loi a été modifiée pour, entre autres, accélérer la procédure d'enregistrement des navires, conférer à la Direction générale de la marine marchande (DGMM) l'autorité maritime et lui attribuer de nouvelles fonctions en lien avec la sécurité et les inspections maritimes et la prévention de la pollution.<sup>129</sup>

4.109. La participation de compagnies maritimes étrangères au commerce extérieur du Honduras est autorisée uniquement si un traitement réciproque est accordé. Les autorités ont indiqué que, pendant la période à l'examen, le Honduras n'avait pas réservé le fret lié au commerce extérieur aux navires et compagnies maritimes nationaux. Le Honduras autorise le regroupement de compagnies maritimes honduriennes en conférences maritimes.<sup>130</sup>

4.110. Les étrangers ne doivent pas être établis ou résider au Honduras pour enregistrer un navire dans la marine marchande hondurienne.<sup>131</sup> L'enregistrement s'effectue auprès de la DGMM ou, depuis 2016, auprès des représentations du service extérieur.<sup>132</sup> Les navires sont enregistrés par type: petits navires (d'un tonnage net allant jusqu'à 20 tonnes brutes) et grands navires. Les deux types de navires peuvent fournir des services internationaux et de cabotage. Il n'est pas possible d'enregistrer des navires de commerce extérieur dont le tonnage est inférieur à 200 tonnes brutes. De manière générale, il n'est pas non plus possible d'enregistrer des navires de plus de 20 ans.<sup>133</sup> Le Honduras permet toujours aux navires étrangers affrétés coque nue et enregistrés au Honduras de rester enregistrés à l'étranger, pour une durée de deux ans maximum et à condition qu'il y ait réciprocité.<sup>134</sup>

4.111. L'enregistrement des navires est soumis à un droit d'immatriculation dont le montant dépend du tonnage net. Ce montant est réduit pour les propriétaires, les armateurs ou les compagnies maritimes qui enregistrent une flotte de navires destinés au cabotage.<sup>135</sup> Tous les navires de la marine marchande hondurienne paient une taxe au tonnage annuelle et les navires de commerce extérieur s'acquittent également d'une taxe d'inspection. Les montants de ces taxes sont fixés selon le tonnage net. Les navires de commerce extérieur qui emploient des ressortissants honduriens bénéficient d'une réduction de la taxe au tonnage.<sup>136</sup>

4.112. La marine marchande hondurienne est principalement composée de pétroliers et de navires pour le transport de marchandises diverses.<sup>137</sup>

4.113. Le cabotage est réservé aux navires honduriens exploités par des compagnies maritimes contrôlées et dirigées par des ressortissants honduriens (51% du capital et des voix).<sup>138</sup> Toutefois, la DGMM peut autoriser l'utilisation de navires étrangers enregistrés au Honduras lorsqu'il n'y a pas de navire hondurien disponible.

4.114. Au Honduras, les ports sont propriété de l'État. La Compagnie nationale portuaire (ENP), entreprise publique, est l'autorité portuaire et est en outre chargée d'élaborer la politique relative au développement du système portuaire hondurien.<sup>139</sup> Le Honduras compte quatre ports de commerce extérieur: Puerto Cortés, Puerto Castilla, San Lorenzo (le seul situé sur la côte pacifique)

<sup>127</sup> Loi organique sur la marine marchande nationale (Décret n° 167-94), modifiée par les Décrets n° 200-97, n° 86-2004, n° 131-98 et n° 120-2016.

<sup>128</sup> Adresse consultée: <https://marinamercante.gob.hn/aspectos-legales/leyes/>.

<sup>129</sup> Décret n° 120-2016.

<sup>130</sup> Règlement sur les transports maritimes (Décision n° 000764-97).

<sup>131</sup> DGMM. Adresse consultée: <https://marinamercante.gob.hn/quienes-somos/ventajas-y-beneficios/>.

<sup>132</sup> Article 49 du Décret n° 167-94, modifié par le Décret n° 120-2016.

<sup>133</sup> Article 53 du Décret n° 167-94; et DGMM. Adresse consultée: <https://marinamercante.gob.hn/registro-de-buques/>.

<sup>134</sup> Articles 56 et 57 du Décret n° 167-94.

<sup>135</sup> Article 76 du Décret n° 167-94; et DGMM. Adresse consultée: <https://marinamercante.gob.hn/quienes-somos/ventajas-y-beneficios/>.

<sup>136</sup> Articles 68 et 78-A du Décret n° 167-94; et DGMM. Adresse consultée: <https://marinamercante.gob.hn/quienes-somos/ventajas-y-beneficios/>.

<sup>137</sup> CNUCED. Adresse consultée: <https://unctadstat.unctad.org/countryprofile/maritimeprofile/fr-FR/340/index.html>.

<sup>138</sup> Articles 5 et 6 du Règlement sur les transports maritimes (Décision n° 000764-97).

<sup>139</sup> Loi organique sur la Compagnie nationale portuaire (Décret n° 40-65), modifiée par le Décret n° 30-2020.

et Tela; il dispose également d'un port destiné uniquement au cabotage (La Ceiba) et d'un port de croisière (Roatán). La construction d'un nouveau port pour le commerce extérieur est prévue dans le golfe de Fonseca (Pacifique).

4.115. L'ENP administre Puerto Castilla, San Lorenzo et Tela et exploite les terminaux. À Puerto Cortés, l'administration du port et l'exploitation des terminaux (conteneurs et vrac) font toutes deux l'objet d'une concession. Puerto Cortés reste le principal port du Honduras et l'un des plus importants d'Amérique centrale.<sup>140</sup> Il dessert principalement la zone nord, où se concentre l'industrie de la *maquiladora* (zone franche de Puerto Cortés et région de San Pedro Sula).

4.116. L'ENP fournit des services portuaires dans les ports qu'elle administre; cependant, à Puerto Cortés, ces services sont fournis par le concessionnaire ou des tiers, y compris des étrangers.<sup>141</sup> Les pilotes de ports peuvent être des ressortissants étrangers. Tous les prestataires de services portuaires doivent s'enregistrer auprès de la DGMM.<sup>142</sup> L'ENP fixe les tarifs des services portuaires dans les terminaux qu'elle gère et applique une méthodologie établie en 1999.<sup>143</sup> À Puerto Cortés, les tarifs sont révisés chaque année, comme prévu dans le contrat de concession.<sup>144</sup>

4.117. Le transport de fret dans les ports honduriens a augmenté de manière régulière pendant la période considérée, à l'exception de l'année 2020. Les marchandises conteneurisées sont les marchandises les plus couramment traitées (tableau 4.10). Puerto Cortés est le principal port pour le transport de conteneurs et de vrac. En 2018, son terminal de conteneurs a été agrandi pour permettre des amarrages simultanés et l'arrivée de gros porte-conteneurs.<sup>145</sup> Puerto Castilla est un autre port de conteneurs important du Honduras, étant donné qu'il est utilisé pour l'exportation de fruits (bananes) et le vrac liquide (huile de palme). Depuis 2020, il est possible d'utiliser le guichet unique pour le transport maritime à Puerto Cortés pour accélérer l'arrivée, le séjour au port et la sortie des navires.

**Tableau 4.10 Fret portuaire, 2016-2022**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total (milliers de t)	13 839,4	14 093,6	14 127,1	14 325,7	13 464,4	15 196,3	17 420,6
Variation annuelle (%)	0,7	1,8	2,3	1,4	-6,4	12,9	14,6
	(% du total)						
Marchandises conteneurisées	37,2	37,3	39,8	37,6	35,1	35,9	36,2
Vrac solide	22,7	23,1	28,7	28,7	32,8	28,9	34,5
Vrac liquide	26,6	24,6	24,8	26,7	24,5	24,1	21,5
Marchandises diverses	2,3	3,5	3,7	4,4	5,5	8,4	5,5
Ro-Ro	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3
Autres	11,2	11,5	2,0	2,5	2,0	2,5	2,0

Note: La diminution du pourcentage de la ligne "Autres" depuis 2018 est due à un changement de méthodologie.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

#### 4.4.4 Tourisme

4.118. Le tourisme est un secteur prioritaire pour le développement économique du pays en raison des synergies qui peuvent être créées avec le reste de l'économie; cependant, son potentiel n'a pas été entièrement exploité et sa part dans le PIB reste donc modeste. Entre 2016 et 2021, la contribution du tourisme (hôtellerie et restauration) à l'économie hondurienne a fluctué entre 2% (2020) et 3,2% (2019); elle était de 3% en 2022. Jusqu'à l'année 2020, le secteur était une source importante de devises; entre 2016 et 2019, celles-ci représentaient près de la moitié, voire plus,

<sup>140</sup> En 2021, Puerto Cortés a géré 81,8% du fret national et 6,8% du fret régional (statistiques de la COCATRAM, adresse consultée: <http://www.cocatram.org.ni/redmarport.html>).

<sup>141</sup> Article 9 du Décret n° 40-65, modifié par le Décret n° 30-2020.

<sup>142</sup> Article 17 du Règlement sur les transports maritimes.

<sup>143</sup> La réglementation tarifaire peut être consultée à l'adresse suivante: [https://portalunico.iaip.gob.hn/portal/ver\\_documento.php?uid=ODM3MDk4OTM0NzYzNDg3MTI0NjE5ODcyMzQy](https://portalunico.iaip.gob.hn/portal/ver_documento.php?uid=ODM3MDk4OTM0NzYzNDg3MTI0NjE5ODcyMzQy).

<sup>144</sup> Renseignements communiqués par les autorités; et OPC. Adresse consultée: <https://www.opc.hn/Home/Tarifas>.

<sup>145</sup> SICA. Adresse consultée: [https://www.sica.int/noticias/honduras-puerto-cortes-amplia-su-capacidad-operativa-con-muelle-6\\_1\\_114655.html](https://www.sica.int/noticias/honduras-puerto-cortes-amplia-su-capacidad-operativa-con-muelle-6_1_114655.html).

des exportations de services du Honduras (tableau 4.11).<sup>146</sup> En raison de la pandémie, le secteur a perdu son dynamisme et l'emploi s'est contracté de 11,5%. Les activités les plus touchées étaient la restauration, le logement et le transport routier. Les femmes, qui représentaient deux tiers de la main-d'œuvre du secteur, ont été les plus impactées.<sup>147</sup>

**Tableau 4.11 Indicateurs du tourisme international, 2016-2022**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 <sup>a</sup>
Visiteurs (millions)	2,2	2,1	2,3	2,3	0,7	0,8	1,9
Touristes	0,8	0,9	0,8	0,7	0,2	0,5	0,8
Excursionnistes	1,4	1,3	1,5	1,6	0,5	0,4	1,1
dont touristes de croisière	1,1	1,1	1,3	1,4	0,4	0,3	0,1
Dépenses touristiques entrantes (millions d'USD) <sup>b</sup>	577,7	602,5	591,6	549,1	154,9	302,6	539,7
En % des exportations de services	50,1	47,0	47,2	46,0	22,0	35,5	..

.. Non disponible.

a Données préliminaires.

b Entrées de devises au titre des voyages; n'inclut pas le transport international.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.119. Afin de favoriser la reprise du tourisme, le Honduras a participé plus activement à des événements de promotion à l'étranger<sup>148</sup> et des mesures d'incitation ont été introduites pour attirer des compagnies aériennes à bas prix dans le pays. Les autorités ont indiqué que les banques commerciales avaient permis aux voyageurs de réajuster les paiements et de bénéficier de délais de grâce (six mois). En outre, depuis 2020, la Banque hondurienne pour la production et le logement (BANHPROVI) gère un fonds de garantie pour améliorer l'accès des entreprises touristiques au financement (section 3.3.1). Cependant, selon la Chambre nationale de tourisme (CANATURH), des facteurs tels que l'image du pays à l'extérieur et l'exposition à des phénomènes climatiques défavorables pourraient freiner la reprise.<sup>149</sup>

4.120. Le tourisme au Honduras est essentiellement un tourisme de croisière et de soleil et de plage et se concentre dans les îles de la Bahía. L'arrivée de croisières au Honduras a repris en juillet 2021, après 15 mois d'interruption dus à la pandémie.<sup>150</sup> Même si le pays dispose d'un plus grand potentiel, il n'a pas été possible d'offrir d'autres produits ni destinations jusqu'à présent. L'aéroport international de Palmerola, qui a ouvert ses portes en 2021, pourrait contribuer à diversifier le type de tourisme dans le pays du fait de sa proximité avec les sites historiques et archéologiques du centre du pays.<sup>151</sup>

4.121. Le Ministère du tourisme définit la politique du secteur et l'Institut hondurien du tourisme (IHT) est chargé de son application.<sup>152</sup> Au cours de la période considérée, la Stratégie nationale en matière de tourisme durable (ENTS) 2006-2021 a été mise en œuvre; elle fixait les objectifs de développement du secteur à long terme et appelait à la création de chambres de tourisme et d'autres unités chargées du tourisme au niveau municipal, ce qui a permis de renforcer l'institutionnalisation du secteur et de décentraliser la gestion du tourisme.<sup>153</sup> Dans le cadre du présent examen, les

<sup>146</sup> Institut hondurien du tourisme. Adresse consultée: <https://www.iht.hn/sites/default/files/2023-01/visitantes-2019-2022.pdf>.

<sup>147</sup> Statistiques de l'Institut hondurien du tourisme (IHT). Adresse consultée: <https://www.iht.hn/index.php/es/empleos-por-actividades-del-turismo>.

<sup>148</sup> Brèves de l'IHT. Adresse consultée: <https://www.iht.hn/es/breves-informativas>.

<sup>149</sup> CANATURH. Adresse consultée: <https://canaturh.org/plan-de-reactivacion-economica/>.

<sup>150</sup> Institut national de statistique (INE). Adresse consultée: <https://www.ine.gob.hn/V3/2022/07/31/estadisticas-turisticas-de-honduras-2017-2021/>; et nouvelles d'Hosteltur. Adresse consultée: [https://www.hosteltur.com/lat/145351\\_honduras-recibio-su-primer-crucero-tras-15-meses-de-pandemia.html](https://www.hosteltur.com/lat/145351_honduras-recibio-su-primer-crucero-tras-15-meses-de-pandemia.html).

<sup>151</sup> CNI. Adresse consultée: <https://www.cni.hn/palmerola-como-puente-de-atraccion-de-la-inversion-en-honduras/>.

<sup>152</sup> Loi sur l'Institut hondurien du tourisme (Décret n° 103-93) et son Règlement (Décision exécutive n° 030-05).

<sup>153</sup> Les objectifs étaient: économiques et touristiques (par exemple accroître le nombre de visiteurs et les revenus); sociaux et culturels (par exemple créer des emplois, préserver le patrimoine culturel et intégrer les communautés et ethnies locales); promotionnels (par exemple consolider le marché, accéder à des marchés touristiques et promouvoir l'offre); environnementaux (par exemple préserver les ressources naturelles); et légaux et institutionnels (par exemple décentraliser la gestion du tourisme et améliorer la coordination avec le secteur privé) (renseignements communiqués par les autorités).

autorités ont mis en évidence plusieurs défis, principalement en lien avec le manque de ressources, qui ont compliqué la mise en œuvre de l'ENTS; en conséquence, tous les objectifs définis n'ont pas pu être atteints. Le Honduras entend toutefois parvenir à un modèle de tourisme responsable, inclusif et durable. Ainsi, les nouveaux objectifs de la politique sectorielle visent à promouvoir l'inclusion de personnes et de territoires et à développer la chaîne de valeur du secteur.

4.122. Au cours de la période considérée, le Honduras a continué à encourager l'activité touristique au moyen d'exonérations fiscales accordées au titre de différentes lois et/ou de différents régimes.<sup>154</sup> Le principal changement a été la promulgation de la Loi sur le développement du tourisme (LFT) en 2017, qui a abrogé la Loi sur les incitations pour le tourisme (LIT) en vigueur depuis 1998. La LFT a maintenu les mesures d'incitation liées à l'exemption de droits et d'autres redevances à l'importation et a introduit une exonération de l'impôt sur le revenu (ISR) pendant 15 ans (tableau 4.12). La procédure permettant de bénéficier de la LFT s'effectue auprès de l'IHT. L'intéressé doit satisfaire à un ensemble de conditions. Il n'y a pas de prescriptions en matière d'investissement pour les nouveaux projets; cependant, pour les projets existants, tout nouvel investissement doit être au moins égal à 35% de l'investissement initial.<sup>155</sup> Les autorités ont indiqué que la plupart des prestataires de services touristiques admissibles au titre de la LIT avaient choisi de bénéficier des avantages de la LFT.

**Tableau 4.12 Incitations pour le tourisme, 2016-2022**

	Exemptions					
	Taxes prélevées sur les importations			Taxes prélevées sur le revenu		
	Droit	ISV	Autres	ISR	AST	IAN
Loi sur le développement du tourisme (Décret n° 68-2017)	X	X	X	X	X	X
Loi sur les incitations pour le tourisme (Décret n° 314-98)	X	X	X	X <sup>a</sup>		
Loi sur la zone franche touristique du Département des Îles de la Bahía (Décret n° 181-2006)	X <sup>b</sup>	X	X <sup>b</sup>	X <sup>b</sup>	X	X

a La Loi sur l'assainissement des finances publiques, le contrôle des exonérations et les mesures de lutte contre la fraude fiscale (Décret n° 278-2013) a supprimé l'exonération de l'ISR. Elle n'a cependant pas eu d'effet rétroactif. Pendant la période considérée, certaines entreprises ont continué d'en bénéficier.

b Le Décret n° 278-2013 a supprimé les admissions en franchise de droits et l'exonération de l'ISR. Il n'a cependant pas eu d'effet rétroactif. Pendant la période considérée, certaines entreprises ont continué d'en bénéficier.

Note: ISR = Impôt sur le revenu. IAN = Impôt sur l'actif net. AST = Contribution temporaire de solidarité.

Source: Secrétariat de l'OMC et renseignements communiqués par les autorités.

4.123. En 2022, des mesures d'incitation sont toujours accordées au titre de la Loi de 2006 sur la zone franche touristique du Département des Îles de la Bahía. Cependant, les exemptions de droits et l'exonération de l'ISR continuent d'être accordées uniquement aux opérateurs qui bénéficiaient de la Loi avant 2013. En application de la Loi, les avantages étaient octroyés pour une durée de 12 ans. En 2022, cette durée a été prolongée de 15 ans supplémentaires.<sup>156</sup>

4.124. En outre, selon les autorités, seul un opérateur bénéficie encore des incitations accordées dans le cadre du régime des zones libres touristiques (ZOLT), qui a été abrogé en 1998. Les autorités ont indiqué que ces avantages expireront en 2028.<sup>157</sup>

4.125. Les étrangers peuvent fournir tous les types de services touristiques au Honduras, y compris les services de guides touristiques.<sup>158</sup> Tous les prestataires doivent s'inscrire par catégorie de service au Registre national du tourisme, géré par la CANATURH. Une fois l'enregistrement effectué, celle-ci fournit une attestation touristique à l'opérateur. L'inscription au Registre est renouvelée chaque année.<sup>159</sup>

<sup>154</sup> Il existe également une Loi sur le développement du tourisme rural durable (Décret n° 126-2011) qui, ne faisant l'objet d'aucun règlement, n'a jamais été mise en œuvre.

<sup>155</sup> Article 5 du Décret n° 68-2017.

<sup>156</sup> Décret n° 92-2021.

<sup>157</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>158</sup> Règlement national sur les guides touristiques du Honduras.

<sup>159</sup> Article 39 du Décret n° 103-93; article 95 de la Décision exécutive n° 030-05; et CANATURH.

## 5 APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises par section du SH, 2016-2022

(Millions d'USD et %)

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	(millions d'USD)						
<b>Exportations</b>	<b>7 926</b>	<b>8 624</b>	<b>8 611</b>	<b>8 755</b>	<b>7 651</b>	<b>10 182</b>	<b>12 135</b>
	(% des exportations)						
1 – Animaux vivants et produits du règne animal	4,9	4,5	4,5	4,7	5,7	4,6	4,0
03. Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	4,2	4,0	4,0	4,1	5,0	4,1	3,6
04. Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; produits d'origine animale	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3
02. Viandes et abats comestibles	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
2 – Produits du règne végétal	20,9	24,4	22,4	20,1	22,5	18,7	19,8
09. Café, thé, maté et épices	11,6	15,4	13,1	11,0	11,5	12,4	11,7
08. Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons	7,6	7,3	7,5	7,3	8,7	4,5	6,5
07. Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	1,1	1,1	1,2	1,3	1,5	1,3	1,0
3 – Graisses et huiles animales ou végétales	4,4	5,2	4,1	4,0	5,2	5,7	5,8
4 – Produits des industries alimentaires; boissons et tabacs	5,6	5,4	5,6	5,7	7,3	6,3	6,7
24. Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	1,9	1,7	2,0	1,7	2,2	1,9	1,8
20. Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	0,8	0,8	0,9	0,9	1,1	1,1	1,2
23. Résidus des industries alimentaires; aliments pour animaux	0,5	0,5	0,5	1,0	1,2	1,2	1,1
5 – Produits minéraux	0,7	0,8	1,2	1,1	1,1	1,2	1,1
26. Minerais, scories et cendres	0,5	0,6	1,0	0,8	0,8	0,9	0,7
6 – Produits des industries chimiques	2,9	2,7	2,8	3,2	3,7	3,1	3,0
34. Savons, agents organiques, préparations lubrifiantes	1,5	1,3	1,1	1,3	1,5	1,1	0,9
38. Produits divers des industries chimiques	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
33. Huiles essentielles; produits de parfumerie et préparations cosmétiques	0,1	0,1	0,4	0,4	0,7	0,5	0,4
7 – Matières plastiques et ouvrages en ces matières	1,2	1,3	1,4	1,4	1,4	1,7	1,7
39. Matières plastiques et ouvrages en ces matières	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3	1,6	1,7
8 – Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9 – Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	0,8	0,7	0,8	0,6	0,5	0,6	0,5
10 – Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulose; papier ou carton	1,3	1,5	1,5	1,3	1,1	1,1	1,0
48. Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose	1,0	1,2	1,2	1,0	0,8	0,8	0,8
11 – Matières textiles et ouvrages en ces matières	42,5	39,6	41,9	44,2	36,6	40,1	40,5
61. Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	28,0	26,6	32,2	33,2	24,9	29,4	30,6
62. Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	9,3	8,1	6,1	7,2	6,4	6,4	6,1
60. Étoffes de bonneterie	1,4	1,4	1,3	1,6	1,5	1,5	1,3
12 – Chaussures, coiffures, parapluies, parasols, cannes; plumes et articles en plumes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
13 – Ouvrages en pierres, ciment, amiante; produits céramiques; verre	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2
14 – Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux	2,1	1,9	1,3	1,4	2,0	2,0	1,2
15 – Métaux communs	2,3	2,6	2,9	2,8	3,1	4,2	3,5
72. Fonte, fer et acier	1,0	1,2	1,5	1,4	1,6	2,0	1,6



Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
73. Ouvrages en fonte, fer ou acier	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	1,1	0,8
16 – Machines et appareils, matériel électrique	8,2	7,3	7,6	7,9	8,0	9,1	9,7
85. Matériels électriques; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son et des images	7,8	6,9	7,2	7,3	7,6	8,7	9,3
17 – Matériel de transport	0,9	0,8	0,9	0,6	0,7	0,6	0,6
18 – Instruments et appareils d'optique, de photographie, de mesure, de contrôle ou de précision	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
19 – Armes, munitions et leurs parties	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20 – Marchandises et produits divers	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6
21 – Objets d'art, de collection ou d'antiquité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par les autorités.

**Tableau A1. 2 Importations de marchandises par section du SH, 2016-2022**

(Millions d'USD et %)

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Importations</b>	<b>11 480</b>	<b>12 407</b>	<b>13 649</b>	<b>13 296</b>	<b>11 223</b>	<b>16 565</b>	<b>19 544</b>
	(millions d'USD)						
	(% des importations)						
1 – Animaux vivants et produits du règne animal	1,4	1,4	1,6	1,5	1,8	1,8	1,6
02. Viandes et abats comestibles	0,8	0,7	0,7	0,8	1,0	1,0	0,8
04. Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits d'origine animale	0,4	0,4	0,6	0,5	0,6	0,6	0,7
2 – Produits du règne végétal	3,8	3,0	3,4	3,6	4,5	3,8	4,1
10. Céréales	2,2	1,6	2,1	2,1	2,7	2,3	2,7
11. Produits de la minoterie; malt; amidons et féculés; inuline; gluten de froment	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4
08. Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons	0,4	0,4	0,4	0,4	0,6	0,5	0,4
3 – Graisses et huiles animales ou végétales	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
4 – Produits des industries alimentaires; boissons et tabacs	8,8	8,5	8,4	8,9	10,6	9,1	9,0
21. Préparations alimentaires diverses	2,1	2,0	2,0	2,4	3,0	2,6	2,4
23. Résidus des industries alimentaires; aliments pour animaux	1,9	1,8	2,0	1,8	2,4	2,0	2,1
22. Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	1,0	1,1	1,1	1,4	1,4	1,4	1,3
5 – Produits minéraux	10,6	12,1	12,9	12,8	9,9	12,3	15,5
27. Combustibles minéraux; matières bitumineuses; cires minérales	10,4	11,7	12,7	12,5	9,6	11,8	15,2
6 – Produits des industries chimiques	12,6	11,7	11,9	12,0	14,1	11,7	11,4
30. Produits pharmaceutiques	4,1	3,4	3,7	3,8	4,7	4,1	3,3
31. Engrais	1,1	1,2	1,2	1,0	1,4	1,3	1,6
38. Produits divers des industries chimiques	1,8	1,7	1,6	1,8	2,5	1,7	1,5
32. Extraits tannants ou tinctoriaux; pigments; peintures	1,6	1,5	1,5	1,6	1,4	1,4	1,5
7 – Matières plastiques et ouvrages en ces matières	5,6	5,4	5,3	5,2	5,9	6,2	5,7
39. Matières plastiques et ouvrages en ces matières	4,6	4,5	4,4	4,3	5,0	5,2	4,9
8 – Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
9 – Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,5	0,4
10 – Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton	3,5	3,4	3,4	3,1	3,0	2,8	3,0
48. Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose	3,0	3,1	3,2	3,0	2,8	2,6	2,8
49. Produits de l'édition, de la presse	0,5	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
11 – Matières textiles et ouvrages en ces matières	20,6	20,5	19,5	20,9	18,6	18,1	19,9
55. Fibres synthétiques ou artificielles discontinues	8,2	7,6	6,5	7,0	6,3	6,0	6,4
52. Coton	2,9	3,7	3,5	4,0	2,5	3,4	4,8
61. Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	2,2	2,5	2,9	3,4	2,9	3,3	3,9
12 – Chaussures, coiffures, parapluies, parasols, cannes; plumes et articles en plumes	0,9	0,8	0,7	0,7	0,5	0,6	0,6
13 – Ouvrages en pierres, ciment, amiante; produits céramiques; verre	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1	1,2
14 – Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
15 – Métaux communs	5,6	6,2	6,1	5,8	6,0	7,8	6,9
72. Fonte, fer et acier	2,3	3,0	3,3	2,8	3,1	4,3	3,4
73. Ouvrages en fonte, fer ou acier	1,8	1,7	1,4	1,5	1,4	1,7	1,6
76. Aluminium et ouvrages en aluminium	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
16 – Machines et appareils, matériel électrique	16,0	16,1	16,3	15,8	15,3	15,8	13,5
84. Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils mécaniques	7,1	7,3	7,5	7,3	6,7	7,3	7,1

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
85. Matériels électriques; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son et des images	8,9	8,7	8,8	8,5	8,6	8,5	6,4
17 – Matériel de transport	5,3	5,3	5,1	4,8	4,2	4,8	4,1
87. Véhicules automobiles, tracteurs	5,2	5,2	5,0	4,8	4,1	4,7	4,0
18 – Instruments et appareils d'optique, de photographie, de mesure, de contrôle ou de précision	0,8	0,9	0,8	0,8	1,1	0,7	0,6
19 – Armes, munitions et leurs parties	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
20 – Marchandises et produits divers	2,1	2,1	2,0	2,0	2,3	2,0	1,6
21 – Objets d'art, de collection ou d'antiquité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par les autorités.

**Tableau A1. 3 Exportations de marchandises par partenaire commercial, 2016-2022**

(Millions d'USD et %)

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	<b>(millions d'USD)</b>						
<b>Exportations</b>	<b>7 926</b>	<b>8 624</b>	<b>8 611</b>	<b>8 755</b>	<b>7 651</b>	<b>10 182</b>	<b>12 135</b>
	<b>(% des exportations)</b>						
Amérique	84,4	78,7	81,4	83,4	81,3	81,9	83,3
États-Unis	57,0	52,0	52,6	54,0	52,4	51,2	50,6
Autres pays d'Amérique	27,4	26,7	28,8	29,4	28,9	30,7	32,7
Nicaragua	7,0	6,9	7,1	6,9	6,5	7,1	8,7
El Salvador	8,7	8,8	9,4	10,1	9,1	9,1	8,5
Guatemala	3,6	3,2	3,6	4,2	5,3	5,7	5,5
Mexique	2,2	1,7	1,7	2,5	1,8	2,4	2,6
Canada	0,5	1,5	1,9	1,1	1,0	1,1	2,0
République dominicaine	1,1	1,0	1,2	1,1	1,4	1,5	1,4
Costa Rica	1,3	1,3	1,2	1,3	1,5	1,4	1,2
Haïti	0,6	0,3	0,4	0,6	0,7	0,6	0,9
Colombie	0,3	0,2	0,5	0,2	0,3	0,5	0,6
Panama	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Europe	13,2	18,4	15,5	13,2	15,0	15,1	13,2
UE-27	11,9	16,8	13,8	11,5	13,0	12,9	11,4
Allemagne	4,2	4,8	4,3	3,5	3,7	3,4	3,1
Italie	0,8	1,0	0,8	0,8	1,5	1,3	2,4
Belgique	1,5	4,3	3,5	1,9	1,8	2,2	1,7
Pays-Bas	3,3	3,8	2,4	2,4	3,1	3,7	1,7
Espagne	0,5	1,1	1,3	1,2	0,9	0,5	0,7
AELE	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,5	0,3
Suisse	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,5	0,3
Autres pays d'Europe	1,3	1,6	1,5	1,6	1,8	1,7	1,5
Royaume-Uni	1,3	1,4	1,4	1,5	1,7	1,6	1,4
Türkiye	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Communauté d'États indépendants (CEI) <sup>a</sup>	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Fédération de Russie	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Afrique	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0
Moyen-Orient	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Asie	2,0	2,5	2,9	2,9	3,3	2,7	3,2
Chine	0,2	0,3	0,4	0,2	0,4	0,2	0,1
Japon	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,8
Autres pays d'Asie	1,6	2,0	2,2	2,4	2,5	2,1	2,3
Taïpei chinois	0,3	0,7	0,7	1,0	1,3	0,7	1,0
Corée, République de	0,6	0,2	0,3	0,3	0,3	0,6	0,7
Australie	0,1	0,3	0,5	0,4	0,4	0,2	0,3
Pour mémoire							
UE-28	13,1	18,2	15,3	13,0	14,7	14,5	12,8

a Communauté d'États indépendants, y compris certains États associés et anciens États membres.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par les autorités.

**Tableau A1. 4 Importations de marchandises par partenaire commercial, 2016-2022**

(Millions d'USD et %)

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Importations</b>	<b>11 480</b>	<b>12 407</b>	<b>13 649</b>	<b>13 296</b>	<b>11 223</b>	<b>16 565</b>	<b>19 544</b>
	(millions d'USD)						
	(% des importations)						
Amérique	74,8	77,3	74,3	74,7	73,5	70,8	72,8
États-Unis	42,4	43,4	42,1	43,7	37,1	36,4	36,9
Autres pays d'Amérique	32,4	33,9	32,3	30,9	36,4	34,4	35,9
Guatemala	7,5	8,4	8,0	8,3	10,4	9,8	9,4
El Salvador	7,2	7,7	7,3	6,6	8,5	7,7	7,7
Mexique	6,3	5,8	6,1	5,5	5,9	5,8	5,3
Costa Rica	3,0	3,4	3,4	3,4	3,7	3,4	3,2
Nicaragua	1,3	1,7	1,8	1,2	2,2	2,5	3,1
Brésil	1,3	1,2	1,2	1,1	1,3	1,3	1,7
Colombie	1,1	1,2	1,0	1,0	1,1	1,1	1,4
Bahamas	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3
Argentine	0,3	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6
Canada	0,4	0,3	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4
Europe	6,0	5,7	6,0	5,8	6,4	6,2	5,6
UE-27	5,5	5,1	5,3	5,2	5,1	5,3	4,9
Allemagne	1,7	1,6	1,9	1,7	1,6	1,8	1,4
Espagne	0,9	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7
Italie	0,7	0,6	0,8	0,7	0,7	0,9	0,7
France	0,4	0,3	0,4	0,6	0,4	0,4	0,4
Pays-Bas	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
AELE	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2
Suisse	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Autres pays d'Europe	0,3	0,4	0,4	0,4	1,0	0,7	0,5
Royaume-Uni	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Türkiye	0,1	0,2	0,2	0,2	0,7	0,5	0,2
Communauté d'États indépendants (CEI) <sup>a</sup>	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8	1,3	1,1
Fédération de Russie	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8	1,2	1,0
Afrique	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3
Nigéria	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Tunisie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Maroc	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Moyen-Orient	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3
Bahreïn, Royaume de	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Israël	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Émirats arabes unis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Asie	18,2	16,1	18,5	18,4	19,0	21,1	19,9
Chine	10,1	9,8	11,9	11,8	12,4	13,4	11,5
Japon	1,3	1,1	1,2	1,1	1,1	1,3	1,1
Autres pays d'Asie	6,8	5,2	5,3	5,5	5,5	6,4	7,3
Inde	1,7	1,4	1,5	1,7	1,6	2,1	2,4
Indonésie	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,6	1,2
Corée, République de	1,2	1,1	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8
Thaïlande	1,1	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
Viet Nam	0,4	0,3	0,4	0,6	0,7	0,8	0,7
Pour mémoire							
UE-28	5,7	5,3	5,5	5,4	5,3	5,5	5,1

a Communauté d'États indépendants, y compris certains États associés et anciens États membres.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par les autorités.

**Tableau A2. 1 Notifications à l'OMC 2016 à 2022 (mars)**

	Type de mesure notifié	Périodicité	Document de l'OMC	Date
<b>Accord sur l'agriculture</b>				
Articles 10 et 18:2 – tableau ES:1	Subventions à l'exportation – Engagements de réduction des dépenses budgétaires et des quantités	Annuelle	G/AG/N/HND/56	05/01/2021
Articles 10 et 18:2 – tableau ES:2	Subventions à l'exportation – Exportations totales	Annuelle	G/AG/N/HND/57	18/01/2023
Article 18:2 – tableau DS:1	Soutien interne – Mesure globale du soutien totale courante	Annuelle	G/AG/N/HND/48	03/09/2018
Article 18:3 – tableau DS:2	Soutien interne – Mesures de soutien interne nouvelles ou modifiées exemptées	<i>Ad hoc</i>	G/AG/N/HND/46	09/01/2018
<b>Accord général sur le commerce des services</b>				
Articles III:4 et IV:2	Coordonnées du point d'information	<i>Ad hoc</i>	S/ENQ/78/Rev.23	10/02/2023
Article V:7 a)	Conclusion d'un accord d'intégration économique, ou adhésion à un tel accord	1 fois	S/C/N/1054	16/04/2021
			S/C/N/1026	08/01/2021
			S/C/N/918	17/10/2018
<b>Clause d'habilitation – Accords commerciaux régionaux</b>				
Paragraphe 4 a)	Conclusion d'un accord régional ou général entre parties contractantes en vue de réduire ou d'éliminer mutuellement les droits de douane ou les mesures non tarifaires applicables aux produits importés dans le cadre de leurs échanges mutuels ou adhésion à un tel accord	1 fois	WT/COMTD/RTA15/N/1/Add.133	20/03/2020
			WT/COMTD/RTA15/N/1/Add.128	19/03/2020
			WT/COMTD/RTA15/N/1/Add.126	19/03/2020
			WT/COMTD/RTA15/N/1/Add.112	19/03/2020
<b>GATT de 1994</b>				
Article XXVIII:5	Modification des listes (réservation du droit de modifier les listes pendant une période de 3 ans)	<i>Ad hoc</i>	G/MA/386	18/11/2020
			G/MA/349	04/12/2017
Article XVII:4 a)	Activités de commerce d'État	Biennale	G/STR/N/19/HND	30/06/2022
Article XXIV:7 a)	Accords d'intégration économique et élargissement ou modification notable de ces accords	<i>Ad hoc</i>	WT/REG452/N/1	16/04/2021
			WT/REG422/N/1	08/01/2021
			WT/REG393/N/1	17/10/2018
<b>Accord sur la mise en œuvre de l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (Accord antidumping)</b>				
Article 16.4 – Rapports semestriels	Mesures antidumping (prises au cours des 6 mois précédents)	Semestrielle	G/ADP/N/370/Add.1	13/10/2022
			G/ADP/N/364/Add.1	11/04/2022
			G/ADP/N/357/Add.1	14/10/2021
			G/ADP/N/350/Add.1	15/04/2021
			G/ADP/N/342/Add.1	13/10/2020
			G/ADP/N/335/Add.1	04/05/2020
			G/ADP/N/300/Add.1	23/10/2017
			G/ADP/N/286/Add.1	20/10/2016
G/ADP/N/280/Add.1	22/04/2016			
<b>Accord sur les procédures de licences d'importation</b>				
Article 7:3	Réponses au questionnaire annuel sur les procédures de licences d'importation	Annuelle	G/LIC/N/3/HND/13	07/04/2022
<b>Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires</b>				
Article 7, Annexe B	Réglementations sanitaires/phytosanitaires	<i>Ad hoc</i>	G/SPS/N/HND/65-G/SPS/N/HND/53	06/03/2023-12/09/2016



	Type de mesure notifié	Périodicité	Document de l'OMC	Date
<b>Accord sur les règles d'origine</b>				
Annexe II, paragraphe 4	Règles d'origine préférentielles en vigueur; décisions judiciaires et administratives d'application générale concernant les règles d'origine préférentielles (notification complète de toutes les règles appliquées)	<i>Ad hoc</i>	G/RO/N/222	29/04/2021
			G/RO/N/225	29/04/2021
			G/RO/N/208	11/01/2021
			G/RO/N/181	15/04/2019
			G/RO/N/161	21/07/2017
<b>Accord sur la facilitation des échanges</b>				
Article 22:3	Membres qui demandent une assistance et un soutien pour le renforcement des capacités: points de contact de l'organisme chargé de coordonner l'assistance technique et le renforcement des capacités	1 fois	G/TFA/N/HND/2/Rev.2	15/09/2022
Article 1:4	Support(s) officiel(s) où sont publiés les renseignements mentionnés à l'article 1:1.1, URL des sites Web visés à l'article 1:2.1, coordonnées des points d'information mentionnés à l'article 1:3.1	1 fois	G/TFA/N/HND/3/Rev.1	12/08/2020
Article 10:4.3	Détails du fonctionnement du guichet unique	1 fois		
Article 10:6.2	Mesures concernant le recours aux courtiers en douane	1 fois		
Article 12:2.2	Coordonnées du point de contact pour l'échange de renseignements, en cas de doute sur l'exactitude des renseignements fournis dans une déclaration d'importation/d'exportation	1 fois		
Articles 15 et 16	Désignation des dispositions de la section I de l'AFE à mettre en œuvre selon les catégories établies à l'article 13	1 fois	G/TFA/N/HND/1	06/03/2018
<b>Accord sur les obstacles techniques au commerce</b>				
Article 2.9	Règlements techniques	<i>Ad hoc</i>	G/TBT/N/HND/100-G/TBT/N/HND/87	03/03/2023-06/04/2016
Articles 2.9 et 5.6	Règlements techniques et procédures d'évaluation de la conformité	<i>Ad hoc</i>	G/TBT/N/HND/91	21/02/2018
<b>Accord sur les subventions et les mesures compensatoires</b>				
Article 25.1; article XVI:1 du GATT de 1994	Toute subvention définie à l'article 1.1 de l'Accord qui est spécifique au sens de l'article 2 de l'Accord, ainsi que toute autre subvention qui a pour effet d'accroître les exportations ou de réduire les importations au sens de l'article XVI:1 du GATT de 1994	Biennale	G/SCM/N/401/HND	10/01/2023
Article 25.11 – Rapports semestriels	Décisions en matière de droits compensateurs (adoptées au cours des 6 mois précédents)	Semestrielle	G/SCM/N/392/Add.1	13/10/2022

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau A3. 1 Analyse récapitulative du tarif NPF, 2022

Désignation des marchandises	NPF				Fourchette des droits consolidés <sup>a</sup> (%)
	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Coefficient de variation (CV)	
<b>Total</b>	<b>7 531</b>	<b>5,9</b>	<b>0-164</b>	<b>1,3</b>	<b>0-164,4</b>
SH 01-24	1 328	11,6	0-164	1,0	5-164,4
SH 25-97	6 203	4,7	0-15	1,2	0-55
<b>Par catégorie de l'OMC</b>					
Produits agricoles	1 069	10,8	0-164	1,2	5-164,4
- Animaux et produits d'origine animale	158	18,3	0-164	1,5	12-164,4
- Produits laitiers	35	22,6	0-35	0,5	8-35
- Fruits, légumes et produits horticoles	307	11,2	0-30	0,6	10-45
- Café et thé	29	13,3	0-15	0,3	10-35
- Céréales et préparations à base de céréales	134	10,1	0-50	1,1	5-55
- Graines oléagineuses, graisses et huiles et leurs produits	104	6,2	0-15	0,9	10-50
- Sucre et sucreries	21	11,4	0-40	1,0	30-40
- Boissons, liquides alcooliques et tabac	80	12,3	0-55	0,6	15-60
- Coton	5	0,0	0	s.o.	10-15
- Autres produits agricoles n.d.a.	196	4,1	0-15	1,3	10-35
Produits non agricoles (y compris le pétrole)	6 462	5,1	0-15	1,2	0-55
- Produits non agricoles (à l'exclusion du pétrole)	6 434	5,1	0-15	1,2	0-55
- - Poissons et produits de la pêche	349	11,7	0-15	0,4	20-35
- - Produits minéraux et métaux	1 127	3,6	0-15	1,5	0-35
- - Produits chimiques et fournitures pour la photographie	1 398	2,2	0-15	2,0	0-35
- - Bois, pâte de bois, papier et meubles	520	6,6	0-15	0,9	5-50
- - Textiles	715	8,1	0-15	0,6	12-35
- - Vêtements	228	14,8	0-15	0,1	30-35
- - Cuir, caoutchouc, chaussures et articles de voyage	212	7,6	0-15	0,7	5-55
- - Machines non électriques	653	1,4	0-15	2,8	0-35
- - Machines électriques	369	2,8	0-15	1,9	0-35
- - Matériel de transport	309	5,6	0-15	0,9	10-35
- - Produits non agricoles n.d.a.	554	7,2	0-15	0,9	0-35
- Pétrole	28	3,8	0-15	1,2	5-35
<b>Par section du SH</b>					
01 Animaux vivants et produits du règne animal	511	13,6	0-164	1,1	8-164,4
02 Produits du règne végétal	442	9,1	0-50	0,9	8-50
03 Graisses et huiles	63	8,7	0-15	0,7	10-50
04 Préparations alimentaires, etc.	312	12,4	0-164	0,9	5-164,4
05 Produits minéraux	186	2,6	0-15	1,5	5-35
06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes	1 235	1,8	0-15	2,3	0-35
07 Matières plastiques et caoutchouc	351	4,3	0-15	1,1	5-35
08 Peaux et cuirs	108	8,3	0-15	0,7	35-35
09 Bois et ouvrages en bois	192	8,2	0-15	0,7	25-35
10 Pâte de bois, papier, etc.	295	5,1	0-15	1,1	5-35
11 Matières textiles et ouvrages en ces matières	923	9,6	0-15	0,5	10-35
12 Chaussures et coiffures	64	12,8	0-15	0,3	35-55
13 Ouvrages en pierres	194	6,2	0-15	1,1	0-35
14 Pierres gemmes, etc.	56	7,1	0-15	0,8	20-35
15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux	719	3,0	0-15	1,6	5-35
16 Machines et appareils	1 070	2,1	0-15	2,3	0-35
17 Matériel de transport	322	5,5	0-15	0,9	10-35
18 Instruments de précision	236	3,9	0-15	1,5	0-35
19 Armes et munitions	21	15,0	15-15	0,0	35-35
20 Marchandises et produits divers	206	10,9	0-15	0,5	15-50
21 Objets d'art, etc.	25	7,4	5-10	0,3	35-35

a Les taux consolidés sont basés sur le SH2017 et les taux appliqués, sur le SH2022; en conséquence, le nombre de lignes incluses dans l'analyse peut varier.

Source: Estimations du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par les autorités.